JOURNAL DE MÉDECINE, CHIRURGIE, PHARMACIE, &c.

DÉDIÉ

A MONSIEUR.

Par M. BACHER, *médecin de la Faculté de Paris.*

Opinionum commenta delet dies, naturæ judicia confirmat.
CIC. De Nat. Deor.

OCTOBRE 1791.

TOME LXXXIX.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT JEUNE,

Se trouve

Chez CROULLEBOIS, libraire, rue des Mathurins, N°. 32.

1791.

JOURNAL DE MÉDECINE, CHIRURGIE, PHARMACIE, &c.

OCTOBRE 1791.

Projet de decret sur l'enseignement et l'exercice de l'art de guérir, présenté au nom du Comité de Salubrité; par M. GUILLOTIN, Député de Paris.

Extrait du Décret de l'Assemblée Nationale, du 19 octobre 1790.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE décrète, 1°. qu'elle ne s'occupera d'aucune des parties de l'instruction jusqu'au moment où le Comité de Constitution, à qui elle conserve l'attribution la plus générale sur cet objet, aura présenté son travail relatif à cette partie de la Constitution.

2°., &c.

Le Comité de Constitution vient de pré-

senter son travail sur l'Education nationale ; le Comité de Salubrité présente le sien sur l'Enseignement et l'Exercice de l'art de guérir.

TITRE PREMIER.

Bases (a) de l'enseignement et de l'exercice de l'art de guérir.

ARTICLE PREMIER.

Il sera établi en France quatre grandes écoles nationales de l'art de guérir, sous le nom de *Colléges de médecine*, dont l'un sera placé à Paris, un à Montpellier, un à Bordeaux et un à Strasbourg. L'enseignement complet de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie sera fait également dans chacun de ces quatre colléges, par douze professeurs, entre lesquels seront partagées toutes les parties théoriques et pratiques de cet enseignement.

II.

A chacun des quatre colléges de médecine sera annexé un hôpital dans

---

(a) Ces bases ont été convenues entre les Comités de Constitution et de Salubrité.

lequel la médecine, la chirurgie et l'art des accouchemens, seront enseignés près du lit des malades.

III.

Il sera formé dans les grands hôpitaux militaires et de la marine, des écoles secondaires de médecine, dans lesquelles les médecins attachés à l'hôpital enseigneront les élémens de l'art de guérir; et les pharmaciens, ceux de la pharmacie.

IV.

Il sera établi dans les hôpitaux disposés pour l'enseignement, des bourses pour défrayer entièrement, ou en partie, des élèves choisis, qui seront employés dans l'hôpital à l'une des parties du service. Les départemens détermineront l'étendue et l'application de ce secours.

V.

Les chaires de toutes les écoles de médecine seront données au concours.

VI.

Le traitement de chacun des professeurs consistera, 1°. en appointemens qui lui seront payés par le trésor public;

2°. en une rétribution qui lui sera payée par chacun des étudians qui voudra suivre ses leçons.

VII.

Les élèves seront absolument libres pour le lieu, l'époque, la durée et le mode de leurs études ; mais tous ceux qui voudront exercer l'art de guérir, ou la pharmacie, subiront préalablement, dans un des quatre colléges de médecine, les épreuves qui seront déterminées pour l'une et pour l'autre partie, par le corps législatif.

VIII.

Dans les examens, les candidats répondront de vive voix aux questions qui exigent des démonstrations, et par écrit à celles qui n'en exigent pas.

IX.

L'examen de médecine-pratique se fera dans l'hôpital où l'école clinique aura été établie, et près du lit des malades, sur l'état et le traitement desquels l'élève donnera par écrit son avis motivé, et ce sera sur cet écrit qu'il sera jugé définitivement par les examinateurs.

X.

Tout homme âgé de vingt-cinq ans, qui, dans ces épreuves, aura été reconnu capable d'exercer l'art de guérir, sera déclaré *médecin*.

XI.

Sous cette dénomination de *médecin*, seront compris à l'avenir tous les individus qui étoient ci-devant désignés sous les noms de *médecins* et de *chirurgiens*. Les études, les épreuves, les droits et les devoirs, seront les mêmes pour les uns et pour les autres, sans aucune distinction quelconque.

XII.

Les médecins reçus dans l'un des quatre colléges, pourront exercer la médecine dans toute l'étendue de l'empire François. Il suffira, qu'après avoir fait connoître leurs lettres de réception, ils se fassent inscrire sur le registre de la municipalité dans le ressort de laquelle ils se proposeront d'exercer leur art. Eux seuls seront admissibles au titre et aux fonctions, soit publiques, soit privées, de leur profession pour l'enseignement, la pratique et les rap-

ports dans tous les établissemens civils et militaires.

XIII.

Tous ceux qui, à l'âge de 25 ans, auront été trouvés capables d'exercer la pharmacie, seront déclarés *pharmaciens ;* ils pourront seuls exercer cette profession dans toute l'étendue du royaume.

XIV.

La prescription et la vente des médicamens sont incompatibles. Aucun individu ne pourra, hors les cas de nécessité, joindre les fonctions de médecin à celles de pharmacien.

XV.

Toute personne non reçue médecin ou pharmacien dans un des grands colléges de médecine, qui en prendra le titre dans un acte ou un écrit quelconque, ou qui se permettra d'exercer habituellement la médecine ou la pharmacie, sera punie d'une amende de 500 liv. (*a*)

XVI.

Les réceptions seront gratuites.

(*a*) Edit de 1707, portant réglement pour l'étude et l'exercice de la médecine.

XVII.

Les concours, les leçons, les examens, les réceptions, tous les actes et tous les exercices des écoles de médecine, se feront en langue françoise, et publiquement.

XVIII.

Il sera établi dans un des hôpitaux de chaque département une école de l'art des accouchemens, à laquelle seront appelées les sages-femmes et les élèves-sages-femmes des divers départemens.

TITRE II.

Des Ecoles.

SECTION PREMIERE.

Formation des Ecoles.

ARTICLE PREMIER.

Il sera établi dans chacune des villes de Paris, de Montpellier, de Bordeaux et de Strasbourg, pour l'étude de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie, un collége de médecine, dont

les professeurs, au nombre de douze, choisis au concours, donneront des leçons en langue françoise à tous ceux qui s'y présenteront.

II.

Les douze professeurs partageront entre eux, de la manière suivante, l'enseignement de toutes les parties théoriques et pratiques de l'art de guérir, dans les cours ci-après déterminés.

III.

1°. Cours de physique médicale et d'hygiène, faits séparément. Un professeur.

2°. Cours d'anatomie et de physiologie, faits séparément. Un professeur.

3°. Cours de chimie. Un professeur.

4°. Cours de pharmacie théorique et pratique. Un professeur.

5°. Cours de botanique et de matière médicale, faits séparément. Un professeur.

6°. Cours de médecine théorique ou d'instituts, comprenant la pathologie, la seméiotique, la nosologie et la thérapeutique générale. Un professeur.

7°. Cours d'histoire de la médecine, progrès de l'art, de la méthode de l'étu-

dier, et de la médecine légale. Un professeur.

8°. Cours de médecine-pratique des maladies internes, fait, partie au lit des malades, partie dans une salle voisine, avant et après les visites. Deux professeurs.

9°. Cours de médecine-pratique des maladies externes, fait, partie au lit des malades, partie dans une salle voisine, avant et après les visites. Deux professeurs.

10°. Cours théorique et pratique d'accouchemens, des maladies des femmes en couche, et de celles des enfans. Un professeur.

I V.

Aucun des douze professeurs ne pourra faire de cours particulier, ni occuper deux chaires à-la-fois.

V.

Chacun des professeurs de médecine-pratique des maladies internes, donnera, hors de la présence des malades, des leçons de pratique, dans lesquelles il exposera les principes; il en fera ensuite l'application en présence et au lit des malades. Il en sera de même des

deux professeurs de médecine-pratique des maladies externes, tant pour l'exposition des principes, que pour l'application.

VI.

Dans chacune des écoles seront réunis, autant qu'il se pourra, et selon les localités, les bâtimens nécessaires aux divisions suivantes.

1°. Deux amphithéâtres.

L'un pour les leçons et démonstrations d'anatomie, d'opérations de chirurgie, des accouchemens, et à sa proximité, des salles de dissection et de conservation ; un cabinet de pièces anatomiques, physiologiques et pathologiques ; un arsenal complet de tous les instrumens de chirurgie anciens et modernes ; un garde-meuble, et tout ce qui est nécessaire à ces enseignemens.

L'autre amphithéâtre pour les leçons de physique médicale, de chimie, de pharmacie, de matière médicale, avec un cabinet d'instrumens de physique, un laboratoire de chimie et de pharmacie, un cabinet d'histoire naturelle, et spécialement de tous les objets des trois règnes, compris dans la matière médicale, et autres accessoires.

2°. Une salle des actes, avec une ou deux salles à côté.

3°. Une salle d'assemblée pour les professeurs.

4°. Un nombre de salles suffisant aux leçons qui n'exigent pas de démonstrations.

5°. Une bibliothéque, avec des cabinets de travail.

6°. Un jardin de botanique, dans lequel seront principalement cultivées les plantes médicinales, avec des serres et autres accessoires.

7°. Un greffe et le logement du secrétaire-greffier.

8°. Des logemens pour ceux des professeurs dont les leçons exigent des démonstrations et des préparations suivies.

9°. Un hôpital où l'on admettra, autant qu'il sera possible, les personnes affectées de maladies, tant internes, qu'externes, les plus propres à l'instruction des étudians, et dans lequel les professeurs de pratique seront tenus de loger.

10°. Des salles de traitement particulier, pour apprécier les remèdes et les procédés nouveaux.

11°. Deux salles, dans lesquelles les

élèves se réuniront, avant et après les visites, aux professeurs de pratique qui y feront leurs leçons.

12°. Une pharmacie, et tout ce qui lui est nécessaire.

VII.

Il y aura, dans les trois grands hôpitaux militaires de Lille, de Metz et de Strasbourg, ainsi que dans les trois grands hôpitaux de la marine, de Brest, de Toulon et de Rochefort, un enseignement élémentaire, propre à former plus particulièrement des officiers de santé pour le service des armées de terre et des armées navales.

VIII.

L'enseignement dans ces hôpitaux se fera de la manière suivante, par les officiers de santé qui y seront attachés.

Le premier médecin, employé au traitement des maladies internes, sera chargé de l'instruction clinique; le second donnera des leçons de matière médicale, et traitera de tous les objets qui y ont rapport, particulièrement de la botanique; le troisième fera un cours d'hygiène (appropriée aux militaires, dans les hôpitaux militaires; aux gens

de mer, dans les hôpitaux de la marine,) et donnera des leçons sur les autres parties théoriques de l'art.

Le premier médecin employé au traitement des maladies externes, sera chargé de la clinique chirurgicale, des cours d'opérations et de bandages; le second donnera des leçons sur toutes les parties théoriques de la chirurgie; le troisième démontrera l'anatomie; il sera chargé de l'amphithéâtre et de tout ce qui peut y avoir rapport.

Le pharmacien en chef fera les cours de chimie, de pharmacie, et la démonstration de toutes les drogues simples en usage dans la médecine.

SECTION II.

Règlement des écoles.

ARTICLE PREMIER.

Le collége sera composé des professeurs en exercice, et des professeurs émérites. Seront émérites les professeurs retirés qui auront occupé une chaire pendant vingt ans.

II.

Les membres du collége éliront

tous les ans, parmi eux, un président et un vice-président, au scrutin individuel, et à la majorité absolue des suffrages.

III.

Ils éliront de même un censeur pris, s'il est possible, dans le nombre des professeurs émérites. A défaut de ces derniers, le censeur sera choisi parmi ceux qui seront alors en activité.

IV.

Le président, le vice-président et le censeur, resteront une année en exercice; ils pourront être réélus une seconde fois. Le président et le vice-président ne pourront l'être une troisième, qu'après une année d'intervalle. Le censeur pourra être continué par de nouvelles réélections, chaque année, autant de fois qu'on le jugera convenable.

V.

Les fonctions du président seront de faire exécuter les lois et les réglemens dans le collége, de convoquer les assemblées, d'y présider, d'y maintenir l'ordre, de proposer les objets de délibération, de recueillir les voix, de pro-

noncer les décisions, de signer les diplômes et tous les actes qui émaneront du collége, et d'y faire, en sa présence, apposer le sceau du collége, dont il sera dépositaire.

VI.

En cas d'absence ou d'empêchement quelconque, le président sera remplacé par le vice-président.

VII.

Les fonctions de censeur seront de veiller à l'exécution des lois et des réglemens du collége, au maintien de la discipline, et particulièrement à ce que les professeurs remplissent exactement leurs devoirs.

VIII.

Le collége s'assemblera une fois tous les mois, le premier jour ouvrable de vacances des écoles, à une heure déterminée.

IX.

Les professeurs ne pourront s'occuper, dans cette assemblée, que du rapport de leurs fonctions entre elles, et de tout ce qui les concernera. Ils y nommeront les employés du collége.

Le censeur y rendra compte de l'exécution des réglemens, de la manière dont les professeurs remplissent leurs fonctions, et de tout ce qui peut intéresser la discipline du collége. Les délibérations prises par l'assemblée, à la majorité absolue des suffrages, seront exécutées provisoirement; mais elles ne pourront devenir articles de réglement, qu'après avoir été décrétées par le Corps législatif.

X.

Le président pourra convoquer une assemblée extraordinaire, de son propre mouvement. Il sera tenu de le faire, lorsqu'il en sera requis par un membre du collége. Si le président refuse l'assemblée, le membre requérant sera libre de la demander au vice-président, qui, dans ce cas, ne pourra la refuser sous aucun prétexte, et qui la présidera.

X I.

En ce qui concerne les assemblées extraordinaires, sur-tout s'il s'élève une question de discipline ou de police, tendante à compromettre qui que ce soit, le président convoquera l'assemblée par un billet circulaire, portant

indication du jour, de l'heure et de l'objet de la délibération, sans que la personne puisse être nommée. Dans le cas d'inculpation, même la plus grave, la délibération ne pourra jamais conclure qu'à une dénonciation aux magistrats qui doivent en connoître.

XII.

Chaque collége aura un secrétaire-greffier, nommé à vie par tous les membres du collége, à la majorité absolue des suffrages.

XIII.

Le secrétaire-greffier aura sous lui un commis nommé, sur sa présentation, par les membres du collége. Ce commis le suppléera au besoin.

XIV.

Les fonctions de secrétaire-greffier consisteront, dans la tenue des registres de l'école, l'expédition des diplômes aux candidats reçus, des extraits des registres, et de tous autres émanés du collége, dans la garde et le dépôt des archives. Il sera en outre chargé de la comptabilité du collége, de recevoir du trésor public les sommes destinées

au traitement des professeurs et aux dépenses de l'école, ainsi que les sommes payées par les étudians. Ses comptes seront visés chaque quartier, et arrêtés tous les ans par l'assemblée du collége, et ensuite transmis au directoire du département.

X V.

Il y aura, dans chaque collége, un concierge chargé, sous les ordres du président, de l'inspection des employés subalternes, de la garde du local, et du détail de tous les objets de propreté et d'approvisionnement pour le service de l'école.

X V I.

Pour l'ouverture et la durée des cours respectifs, et des examens qui doivent suivre chacun d'eux, les professeurs se conformeront au tableau joint au décret qui fixe et détermine le commencement et la durée des uns et des autres.

X V I I.

Les quatre professeurs de clinique donneront leurs leçons et feront leurs visites à six heures du matin en été, et à sept heures en hiver, de manière que

les étudians puissent être libres à neuf heures. Les visites du soir, auxquelles assisteront les étudians, se feront à six heures du soir.

XVIII.

Les leçons de chaque professeur dureront une heure et demie. Ils emploieront une heure entière à expliquer leur doctrine, sans qu'il leur soit permis de dicter, pendant cette heure-là ; et la dernière demi-heure suivante sera employée à exercer les élèves. Chaque professeur sera tenu de commencer à l'heure convenue.

XIX.

Les professeurs feront au moins trois leçons par semaine. Ils en fixeront les jours et les heures, et auront soin, dans l'ordre qu'ils établiront, de laisser la possibilité aux étudians de suivre plus spécialement les cours analogues les uns aux autres.

XX.

Chaque élève paiera, une seule fois, la somme de vingt-quatre livres à chaque professeur qu'il voudra suivre, et pourra ensuite assister à ses leçons, autant qu'il le jugera à propos.

XXI.

Les écoles seront ouvertes à tous ceux qui s'y présenteront, munis d'un billet d'un professeur.

XXII.

Ceux qui les suivront ne seront astreints à aucune autre formalité. Ils devront garder le plus grand silence pendant la durée des leçons, et se comporter suivant les règles de la décence et de l'honnêteté. Si quelqu'un s'en écarte, il sera averti par le professeur; s'il ne rentre pas dans l'ordre, il sera mis hors de l'ecole.

XXIII.

Les étudians qui se seront le plus distingués par leur assiduité aux leçons, par les talens et par les connoissances qu'ils auront montrés dans les différens exercices qui suivent les leçons, seront employés, au choix de leurs professeurs respectifs, pour leur servir d'aides dans l'hôpital, dans les amphithéâtres, dans le laboratoire, dans le jardin de botanique, dans la bibliothèque, dans les différens cabinets de matière médicale, d'anatomie, &c.

Pour le choix de ces emplois, les élèves présenteront trois d'entre eux pour chaque place, parmi lesquels le professeur en choisira un.

XXIV.

Le professeur d'histoire sera chargé de toutes les fonctions de bibliothécaire.

XXV.

Il aura sous lui le nombre d'étudians qu'il jugera nécessaires pour remplir, sous sa direction, les fonctions de sous-bibliothécaires ; il les choisira parmi ceux qu'il aura reconnus les plus capables.

XXVI.

Il sera en outre attaché à la bibliothèque un garde, à qui le dépôt des livres sera confié, et qui en répondra.

XXVII.

Les livres seront rangés dans la bibliothèque, de la manière la plus conforme à l'enseignement, et la plus propre à l'utilité des étudians.

XXVIII.

La bibliothèque sera ouverte tous

les jours de classe de la semaine, trois heures le matin, et trois heures le soir.

TITRE III.

Du concours pour les chaires.

ARTICLE PREMIER.

Lorsqu'une chaire sera devenue vacante par la mort d'un professeur, par sa démission ou autrement, le président du collége en donnera avis sur-le-champ au ministre chargé de veiller à l'éducation nationale. Le ministre sera tenu de faire, dans la quinzaine, une proclamation qui sera affichée dans les départemens, et insérée dans les papiers publics, pour annoncer le lieu, l'époque et les conditions du concours.

II.

Il y aura trois mois d'intervalle entre l'époque de la notification faite par le ministre, et l'ouverture du concours.

III.

Le concours sera ouvert aux étrangers, ainsi qu'aux régnicoles.

I V.

Pour y être admis, il faudra représenter des lettres de médecin, si c'est l'une des onze chaires de médecine qui soit vacante; ou des lettres de pharmacien, si c'est la chaire de pharmacie : une attestation de bonnes vie et mœurs, signée par les magistrats de l'endroit du domicile; et cette attestation comprendra au moins les trois années antécédentes à sa date.

V.

Pour être admis à disputer une chaire de médecine clinique, les candidats justifieront de dix années d'exercice depuis la réception légale.

V I.

Tous les candidats se feront inscrire chez le président du collége, et remettront, ou feront remettre au secrétariat, quinze jours avant l'ouverture du concours, les titres justificatifs des conditions exigées ci-dessus : il leur en sera donné un récépissé.

V I I.

Les juges du concours seront au nombre de onze. Ils seront choisis parmi

les professeurs et parmi les médecins présens dans la ville, et tous élus de la manière suivante.

VIII.

Cinq d'entre eux seront pris parmi les professeurs, et six parmi tous les médecins présens dans la ville au moment du concours.

IX.

Les professeurs du collége et les médecins présens dans la ville, formeront seuls le corps électoral.

X.

Tous les professeurs seront éligibles.

XI.

Tous les médecins du royaume, qui, huit jours avant l'assemblée, auront fait connoître leur présence dans la ville, en se faisant inscrire au collége, et en y présentant leurs lettres de réception, visées par la municipalité du lieu de leur domicile, seront pareillement éligibles.

XII.

Les électeurs ne pourront choisir les juges du concours, que parmi ceux

qui seront présens à l'assemblée électorale.

XIII.

Les parens des candidats, aux degrés prohibés par la loi, ne seront pas éligibles.

XIV.

Les juges seront élus au scrutin individuel, à la majorité absolue des suffrages.

XV.

Les deux médecins, non professeurs, qui réuniront le plus de suffrages, après les onze juges, seront suppléans. En cas d'empêchement de la part des juges, ils les remplaceront jusqu'à la fin du concours; et celui qui aura été remplacé ne pourra plus reprendre ses fonctions.

XVI.

Dans tous les cas, les suppléans devront assister à tous les actes de concours. Celui des deux qui aura réuni le plus de voix, sera le premier : en cas d'égalité de suffrages, ce sera le plus ancien de réception.

XVII.

Les juges éliront entre eux leur pré-

sident, à la majorité absolue; les autres prendront rang suivant leur nomination.

XVIII.

Trois jours avant l'ouverture du concours, le président du collége, en présentant la liste des juges et des aspirans, et le programme du concours, invitera les administrateurs du département, qui y assisteront par commissaires.

XIX.

L'ouverture du concours commencera par la lecture de la loi concernant les concours. Il sera fait lecture ensuite de la proclamation et du programme, des procès-verbaux d'assemblée des électeurs et de nomination des juges, et de ceux qui constatent la régularité des titres des aspirans. S'il s'élève quelque difficulté sur la validité de ces différentes pièces, le jugement en sera déféré aux commissaires présens, sauf le recours au directoire du département, s'il y a lieu.

XX.

Toutes ces formalités étant remplies, les juges du concours prêteront serment,

entre les mains des commissaires, de bien remplir les fonctions qui leur sont déléguées.

XXI.

Le rang de chaque candidat sera déterminé par le sort.

XXII.

Chaque candidat soutiendra, en langue françoise, trois actes probatoires, sur trois sujets tirés au sort, en trois jours différens, à des intervalles successifs, et dans les formes ci-après déterminées.

XXIII.

Le jour fixé, à sept heures du matin, le premier candidat tirera au sort une question; et renfermé jusqu'à dix heures, sans aucune communication, il mettra par écrit la matière d'une leçon, d'une manière aphoristique. Ce programme de la leçon sera remis, dès qu'il sera composé, aux juges du concours, qui le feront imprimer sur-le-champ, et distribuer aux candidats.

XXIV.

Pour les chaires qui exigent des démonstrations manuelles, le candidat

préparera, dans le même temps, le sujet ou les appareils.

X X V.

Depuis dix heures jusqu'à onze, le candidat fera publiquement la leçon et la démonstration, comme il les feroit s'il étoit professeur.

X X V I.

Depuis onze heures jusqu'à midi, il fera des questions successives à tous ses concurrens, sur la matière de la leçon.

X X V I I.

Depuis quatre heures de l'après-midi jusqu'à sept, les concurrens feront, à leur tour, sur la même matière, au candidat, des questions ou des objections auxquelles il sera tenu de répondre.

X X V I I I.

Le premier candidat ne soutiendra son second acte que quand tous les candidats auront soutenu le premier, chacun selon l'ordre assigné par le sort. Il en sera de même du troisième, qui ne sera pareillement soutenu, par le premier candidat, que lorsque tous les concurrens auront soutenu le second.

XXIX.

Lorsque tous les candidats auront ainsi soutenu leurs trois actes, ils se réuniront pour soutenir un acte général, dont la durée sera de quatre heures le matin et de quatre heures le soir. Dans cet acte général, chaque candidat sera tenu de répondre à chacun de ses concurrens, qui lui fera telles questions qu'il jugera à propos, sur les sciences qui sont l'objet de la chaire disputée.

XXX.

Dans toutes les interrogations ou objections quelconques que les concurrens se feront entre eux, si celui qui interroge témoigne n'être pas satisfait de la réponse qui lui sera faite, il sera obligé de donner lui-même, de vive voix, la solution de la difficulté : il la mettra sur-le-champ par écrit ; il en sera fait lecture, et elle restera entre les mains des juges.

XXXI.

Dans les concours pour les chaires de clinique, chaque concurrent, accompagné des juges du concours, fera, pendant trois jours, la visite d'un nom-

bre de malades déterminé par les juges, et la leçon de pratique, comme il les feroit s'il étoit professeur.

XXXII.

En cas de vacance de la chaire de pharmacie, les six juges du concours, étrangers au collége, et les deux suppléans, seront choisis parmi les pharmaciens, en suivant d'ailleurs pour eux les règles établies, par les articles précédens, pour les médecins.

XXXIII.

Le troisième acte des candidats de la chaire de pharmacie sera principalement de pratique. Il sera précédé de trois opérations tirées des pharmacopées nationales, dont une opération chimique, une opération pharmaceutique de médicamens externes, et une de médicamens internes. Le temps accordé à chaque candidat, pour le manuel public de ces opérations, ne pourra s'étendre au-dela de trois jours, qui seront nécessairement continus, et après lesquels le candidat soutiendra son troisième acte.

XXXIV.

Dans les concours de toutes les chai-

res, les frais d'expériences, d'opérations et de démonstrations, seront supportés par les candidats.

XXXV.

A la fin du quatrième acte, et immédiatement après, les juges procéderont, au scrutin, à la nomination d'un professeur pour la chaire disputée.

XXXVI.

Il sera fait un appel nominal des juges. Chacun d'eux ira successivement et séparément mettre un billet portant le nom du candidat qu'il croira le plus capable, dans un vase placé devant les commissaires du corps administratif.

XXXVII.

Lorsque les onze juges auront déposé leurs bulletins, les commissaires feront l'ouverture du vase. L'un d'eux lira, à voix haute, les noms, qui seront à l'instant inscrits sur un registre.

XXXVIII.

Si aucun candidat ne réunit la majorité absolue des voix, on procédera à un second scrutin, suivant les formes observées pour le premier.

XXXIX.

Dans le cas où le second scrutin ne donneroit pas non plus de majorité absolue, les deux candidats qui auront obtenu le plus de voix dans le second scrutin, seront balotés dans un troisième.

X L.

Si, dans l'un des scrutins, il se trouvoit que l'un des candidats réunît une majorité relative, et que le restant des suffrages fût partagé entre deux autres candidats, il se feroit un scrutin entre ces deux-ci; et celui des deux qui auroit le plus de suffrages seroit baloté avec celui qui auroit premièrement obtenu un majorité relative.

X L I.

Enfin, le candidat qui aura obtenu la majorité absolue des suffrages, sera proclamé professeur de la chaire de . . . . dans le collége de . . .

X L I I.

Il sera envoyé un extrait du procès-verbal de cette élection au ministre chargé de l'éducation nationale, qui

fera expédier au candidat des lettres de professeur.

XLIII.

Le concours pour les places de professeurs, dans les hôpitaux militaires et de la marine, sera annoncé, publié et affiché, et se fera de la manière qui a été spécifiée ci-dessus, pour les colléges de médecine.

XLIV.

Les juges seront au nombre de sept; trois seront pris parmi les médecins de l'hôpital, et quatre parmi tous les médecins présens dans la ville. Les uns et les autres seront élus au scrutin individuel, à la majorité relative, par tous les médecins, professeurs et non professeurs, convoqués à cet effet.

XLV.

Lorsque le concours aura pour objet le remplacement du pharmacien en chef, les juges, en même nombre que ci-dessus, seront trois professeurs de l'hôpital, deux médecins de la ville, élus comme ci-dessus, et deux pharmaciens élus au scrutin individuel et à la majorité relative, par tous les pharmaciens de la ville.

TITRE IV.

Des épreuves pour l'admission au titre légal de médecin.

ARTICLE PREMIER.

Dans chacune des grandes écoles de médecine, il s'ouvrira tous les ans un cours d'épreuves composé de quatre principaux examens, dont deux de théorie et deux de pratique, divisés chacun en plusieurs autres, selon les matières, et terminé par un examen général sur toutes les parties de l'art de guérir.

II.

Le cours d'épreuves se fera uniformément par-tout. Les examens seront publics, faits en langue françoise, à moins que le candidat ne demande à les subir en langue latine. On y admettra tous ceux qui se présenteront, sans qu'il soit besoin de justifier d'aucune étude quelconque.

III.

Le cours d'épreuves commencera par un discours latin, prononcé par l'un des professeurs, et finira par un discours

françois, prononcé par celui des candidats, reçu médecin, qui se sera le plus distingué dans les examens.

IV.

Les examinateurs de chacun des quatre examens, seront au nombre de cinq, dont deux professeurs, et trois médecins non professeurs.

V.

Les deux professeurs-examinateurs seront ceux de la partie faisant la matière de l'examen, s'ils sont au nombre de deux. Dans les examens dont les matières n'auront qu'un seul professeur, les deux professeurs-examinateurs seront, l'un le professeur de la matière de l'examen, et l'autre un médecin-professeur, pris, à tour de rôle, parmi tous ceux du collége.

VI.

Les trois médecins-examinateurs, non professeurs, seront nommés au scrutin de liste simple, et à la majorité relative, par tous les médecins présens dans la ville, convoqués à cet effet. Les électeurs pourront nommer, dans la même séance, douze examinateurs,

divisés en quatre sections de trois chacune, pour les quatre principaux examens qui se feront dans l'année.

VII.

Les candidats pourront subir leurs cours d'épreuves dans une seule, ou dans plusieurs années, dans un, ou dans plusieurs colléges différens.

VIII.

On ne pourra, dans aucun cas, passer aux examens de pratique, que préalablement on n'ait été admis dans tous ceux de théorie; mais un candidat, non admis au premier examen de théorie, pourra se présenter au second, en remettant à un autre temps à subir de nouveau le premier : il n'en sera pas de même de ceux de pratique, qui ne pourront être subis que successivement dans l'ordre prescrit.

IX.

Les candidats répondront, de vive voix, aux questions dont les réponses exigeront des démonstrations, et par écrit, à celles qui n'en exigeront pas.

X.

La matière de chaque examen sera,

à cet effet, partagée en différentes sections, et les sections en plusieurs propositions écrites chacune sur un bulletin séparé. Tous les bulletins seront mis dans un vase; chaque candidat en tirera quatre au hasard, sur le contenu desquels il parlera; si la matière exige des démonstrations, on rédigera, sans aucun secours et sur-le-champ, des réponses par écrit.

XI.

Dans les examens de vive voix, les examinateurs pourront faire de courtes questions tendantes au développement du sujet. Dans les examens par écrit, le lendemain de la composition, après la lecture publique des réponses, ils feront de même des questions qui y seront relatives.

XII.

Dans chacun des examens de pratique, indépendamment du mode d'examen ci-dessus prescrit, les candidats seront conduits au lit d'un malade, de l'état duquel ils prendront suffisante connoissance. Ils se retireront ensuite dans une salle séparée, dans laquelle, sans aucun secours étranger, ils feront, par écrit, un exposé rai-

sonné de l'état du malade, et des moyens curatifs qui paroîtront convenables.

XIII.

La durée de chaque examen de théorie sera de trois heures en trois séances; celle des examens de pratique sera de six heures, partagées en quatre séances.

XIV.

Pour être admis dans chaque examen particulier, les candidats devront réunir en leur faveur quatre voix sur cinq.

XV.

Tous ceux qui justifieront avoir subi les quatre principaux examens, et avoir été admis dans chacun de ceux qui les composent, se présenteront au dernier examen général, qui sera fait par tous les professeurs et tous les autres examinateurs de l'année, réunis; et dans lequel le sort décidera de l'ordre des examinateurs et des candidats. Chaque candidat répondra, pendant une demi-heure, aux questions qui lui seront faites à volonté, par l'examinateur, sur toutes les parties de l'art de guérir.

XVI.

Immédiatement après cet examen, auquel seront présens les corps administratifs, les examinateurs feront le scrutin de réception. Pour être admis, il faudra réunir au moins les deux tiers des voix.

XVII.

Chaque candidat, admis et reconnu médecin, recevra, le lendemain de sa réception, un diplôme, qui la constatera dans la forme suivante :

« Le collége de médecine de.......... à tout ceux qui les presentes verront : Salut. N......... ayant subi le cours complet d'épreuves prescrit par la loi, dans lequel il a montré des connoissances suffisantes, nous l'avons jugé capable d'exercer l'art de guérir ; en conséquence, nous le déclarons médecin ».

« Et néanmoins ledit N......... ne pourra remplir les fonctions, soit privées, soit publiques, de sa profession, qu'après avoir présenté ses lettres à la municipalité du lieu où il se propose de pratiquer, et y avoir prêté le serment civique ».

« Desquelles présentation et presta-

tion, il sera fait mention au bas des présentes ».

« Donné à.......... le........... &c.

Le diplôme sera expédié par le greffier du collége ; signé par le président, par tous les examinateurs, et par le médecin auquel il sera accordé, en présence du directoire du département, qui légalisera chaque diplôme.

XVIII.

Les noms des candidats, reçus dans le même temps, seront inscrits, par ordre alphabétique, sur les registres de l'école. Le même ordre alphabétique sera observé sur les registres des municipalités, pour l'inscription des médecins qui auront été reçus pendant la même année, dans quelque collége qu'ils l'aient été.

TITRE V.

De la pharmacie.

ARTICLE PREMIER.

Les pharmaciens, reçus légalement dans l'un des colléges de médecine, exerceront la pharmacie dans toute

l'étendue du royaume. Eux seuls en auront le droit.

II.

Tout homme âgé de vingt-cinq ans, qui se présentera aux examens de pharmacie, y sera admis sans qu'il soit tenu de justifier d'aucun temps d'étude, ou d'exercice quelconque, et quels que soient les lieux où il ait été instruit.

III.

L'aspirant au droit d'exercer la pharmacie se présentera au président du collége, muni d'un certificat de bonnes vie et mœurs, donné par la municipalité du lieu qu'il habite, et de l'acte légal qui constatera qu'il a atteint l'âge de vingt-cinq ans accomplis.

IV.

S'il remplit ces conditions, il lui sera donné jour et heure pour son premier examen.

V.

Dans chaque examen de pharmacie, les examinateurs seront au nombre de cinq, savoir; le professeur de pharmacie, un autre professeur du collége, un médecin et deux pharmaciens étrangers au collége.

VI.

Le professeur, le médecin et les deux pharmaciens seront choisis au scrutin individuel, et à la majorité absolue des suffrages. Le professeur sera nommé par les professeurs; le médecin, par tous les médecins de l'arrondissement, présens dans la ville; et les pharmaciens seront nommés par tous les pharmaciens de l'arrondissement, aussi présens dans la ville, et convoqués à cet effet.

VII.

La botanique et les drogues simples, tirées des trois règnes; la nomenclature, l'histoire, le temps de la récolte, le choix, l'exsiccation, la préparation, la conservation et le débit médicinal de ces mêmes drogues, feront le sujet du premier examen.

VIII.

Le second examen sera sur les principes de l'art pharmaceutique, et l'application des principes aux opérations.

IX.

Chacun de ces examens sera de trois heures, et fait publiquement. Les ma-

tières de chaque examen seront tirées au sort par le candidat.

X.

Le troisième examen sera absolument de pratique. Il consistera en neuf opérations, tirées des pharmacopées nationales, savoir; trois opérations chimiques, deux opérations pharmaceutiques de médicamens externes, et quatre opérations pharmaceutiques de médicamens internes. Le temps accordé à chaque récipiendaire, pour cet examen, ne pourra s'étendre au-delà de trois jours, qui seront nécessairement continus, et après lesquels les examinateurs se rassembleront, pour juger les opérations.

X I.

Le récipiendaire fera tous les frais de ses opérations; il fournira toutes les substances, et les produits lui en appartiendront.

X I I.

Le nombre de voix nécessaire pour l'admission dans chaque examen, sera de quatre sur cinq.

X I I I.

Les formes de réception seront les

mêmes que celles qui ont été arrêtées pour les réceptions de médecin.

XIV.

Le diplôme sera conçu dans la même forme, en substituant les mots de *pharmacie* et de *pharmacien*, à ceux qui sont employés dans le diplôme pour les médecins.

XV.

L'agence de secours et de salubrité (*a*) établie dans chaque chef lieu de département, nommera, pour la visite des pharmacies de tous les lieux du département, des commissaires pris hors de son sein, autant qu'il sera possible, parmi les médecins et les pharmaciens

---

(*a*) Dans le travail que le comité de salubrité, d'accord avec celui de mendicité, présentera à l'*Assemblée Nationale* sur les moyens d'assurer l'exécution des lois relatives à la salubrité et aux secours à donner aux malades pauvres, il proposera l'établissement d'une agence de secours et de salubrité par département. Les fonctions qu'il lui attribue ici, pourront être remplies par les directoires de département eux-mêmes, soit que l'*Assemblée* differe de s'occuper de cet objet, soit qu'elle n'admette pas cet établissement.

de son arrondissement, qui lui adresseront les procès-verbaux de leurs visites.

XVI.

Les visites se feront deux fois par an. Les commissaires seront toujours au moins au nombre de deux, dont un médecin et un pharmacien; ils seront pris ordinairement dans le voisinage des lieux où devront se faire les visites.

XVII.

Dans le cas de contravention, le procès-verbal sera signé par tous les assistans. Les médicamens suspects seront cachetés des cachets des commissaires et de celui du délinquant. En cas de refus de signature et de scellé de sa part, il en sera fait mention dans le procès-verbal.

XVIII.

Les médicamens suspects seront examinés dans les trois jours qui suivront leur dépôt au bureau de l'agence. Le contrevenant sera averti du jour de l'examen. Les cachets seront rompus, et on procédera à l'examen des substances et médicamens déposés. Les

procès-verbaux seront référés aux tribunaux, s'il y a lieu.

XIX.

Les pharmaciens dont les drogues, trouvées chez eux au moment des visites, auront été déposées comme suspectes, au bureau de l'agence de secours et de salubrité, et auront ensuite été reconnues viciées, après l'examen qui en aura été fait, seront punis de la manière suivante, savoir; pour la première fois, le pharmacien sera renvoyé à la police correctionnelle, et puni de cent livres d'amende et de six mois d'emprisonnement, conformément à l'article XXI du code municipal (*a*). Pour la troisième fois, l'amende ci-dessus, et le temps d'emprisonnement, seront doubles, et la boutique sera fermée.

XX.

Les pharmaciens seuls pourront vendre les médicamens composés. Eux seuls pourront vendre les drogues mé-

(*a*) « En cas de vente de médicamens gâtés, le délinquant sera renvoyé à la police correctionnelle, et puni de cent livres d'amende et de six mois d'emprisonnement ».

dicinales

dicinales simples, au poids médical, et en faire la dispensation.

XXI.

Il sera fait un tarif général pour tout le royaume, contenant le prix de chaque substance simple, et des médicamens composés officinaux. L'évaluation se fera d'après le prix commun des dix années précédentes.

XXII.

Ce tarif sera fait et renouvelé, à Paris, tous les cinq ans, par l'agence de secours et de salubrité, qui s'adjoindra, à cet effet, trois commissaires pris parmi les pharmaciens, et trois parmi les marchands droguistes.

XXIII.

Ce tarif sera envoyé à tous les départemens, qui pourront y faire les changemens que leurs localités rendront nécessaires, et sera affiché dans toutes les pharmacies.

XXIV.

Il sera fait une énumération de toutes les drogues simples qui ne servent qu'en médecine, et de celles qui ser-

vent également en médecine et dans les arts.

XXV.

Les pharmaciens ne pourront vendre et distribuer les drogues réputées poisons, dont la liste se trouve dans la pharmacopée, qu'aux personnes connues et domiciliées, auxquelles ces drogues seront nécessaires pour leur profession ; lesquelles écriront de suite et sans aucun blanc, sur un registre à ce destiné, et parafé à cet effet par le magistrat, leurs noms, leurs qualités et demeures, l'année, le mois, le jour et la quantité qu'elles auront prises desd. drogues, ainsi que l'objet de leur emploi (*a*).

XXVI.

A l'égard des personnes étrangères ou inconnues, ou qui ne sauront pas écrire, il ne leur sera délivré aucune desdites drogues, si elles ne sont accompagnées de personnes domiciliées et connues, qui s'inscriront et signeront sur le registre, comme il est prescrit ci-dessus. Toutes les drogues réputées

---

(*a*) Edit du Roi de 1682, confirmé par la déclaration du 25 avril 1777.

poisons, seront tenues et gardées en lieux sûrs, et séparées sous la clef du pharmacien seul, sans que les femmes, enfans, domestiques, garçons ou apprentifs, en puissent disposer, vendre ou débiter (*a*).

XXVII.

Toute contravention aux deux articles précédens sera punie, pour la première fois, d'une amende de trois mille livres (*b*); et pour la seconde, de pareille amende, d'un an de prison, et de la clôture de la boutique.

XXVIII.

Il ne sera vendu aucun remède secret, pas même par les pharmaciens, sous peine d'une amende de cinq cents liv. pour la première fois, et du double de l'amende à chaque récidive.

XXIX.

Les auteurs d'une découverte de quelques remédes qui auront été jugés utiles à l'art de guérir, participeront aux récompenses nationales, aux termes de

---

(*a*) Déclaration du 25 avril 1777.

(*b*) Edit de 1682, art. VII, auquel renvoie l'article IX de la déclaration de 1777.

l'article VI du titre II du décret des 10, 16, 23, 26 et 31 juillet 1790.

XXX.

Il sera fait une pharmacopée générale pour tout le royaume, rédigée en latin et en françois. Dans la partie latine, on fera usage des caractères chimiques ordinaires. Elle comprendra la liste des drogues réputées poisons. Cette liste et ces caractères n'entreront pas dans la partie françoise.

XXXI.

Les formules des médecins seront signées et datées par le médecin, et porteront le nom de la personne à laquelle elles seront destinées.

XXXII.

Les pharmaciens conserveront les formules exécutées, au moins pendant six mois.

XXXIII.

Il ne sortira d'une pharmacie aucun médicament simple ou composé, qu'il n'y soit joint une étiquette portant le nom du médicament, sa dose, le nom du pharmacien et la date de l'envoi.

XXXIV.

Les veuves des pharmaciens pourront, pendant le terme de six mois au plus, à dater du jour du décès de leurs maris, continuer le débit des drogues et médicamens qui se trouveront dans leur magasin, avec l'aide d'un homme instruit, et sous l'inspection d'un pharmacien résidant dans la ville, qui en sera responsable.

XXXV.

Dans les villes, bourgs ou villages, où il n'y auroit aucune autre pharmacie que celle du pharmacien décédé, l'agence de secours et de salubrité, à laquelle la municipalité du lieu sera tenue de donner avis de la mort du pharmacien, autorisera, auprès de la veuve, un homme suffisamment instruit, pour, pendant le cours de six mois, aux conditions ci-dessus, lui faciliter le débit des drogues et des médicamens qui se trouveront dans son magasin.

XXXVI.

Il ne pourra être exposé en vente dans les foires et chez les marchands droguistes, que des drogues simples.

TITRE VI.

Des sages-femmes.

ARTICLE PREMIER.

Il sera établi, dans chaque département, une école de l'art des accouchemens, à laquelle seront appelées les sages-femmes, et les élèves sages-femmes des différens lieux du département.

II.

Les élèves sages-femmes, admises à ces écoles par le choix des municipalités, seront entretenues et défrayées aux dépends des fonds destinés au soulagement public. Celles qui seront domiciliées dans la ville où se feront les cours, ne pourront prétendre à ces indemnités.

III.

L'enseignement dans ces écoles consistera en deux cours de trois mois chacun, dont les époques seront déterminées par le directoire du département, selon les convenances, et qui seront faits par l'un des médecins de l'hôpital, nommé au concours, chargé spécia-

lement de professer l'art des accouchemens, et de donner ses soins aux femmes en couches.

IV.

Les élèves qui auront suivi les deux cours, et qui voudront obtenir le titre de sages-femmes, subiront deux examens, l'un de théorie, et l'autre de pratique. Ces examens seront faits publiquement par le professeur d'accouchement, les médecins de l'hôpital, et deux médecins de la ville, choisis à tour de rôle.

V.

A la fin du second examen, les examinateurs décideront, au scrutin et à la majorité absolue, celles des élèves qu'ils jugeront capables d'exercer l'art des accouchemens, à chacune desquelles il sera délivré un extrait du procès-verbal de la séance, pour lui servir de titre légal. Le département sera invité à assister, par commissaires, à la réception; après laquelle il sera distribué des prix d'émulation à celles qui se seront le plus distinguées dans les examens.

VI.

Avant d'être admises à la pratique

de leur profession, les sages-femmes devront préalablement faire enregistrer leur acte de réception au greffe de la municipalité, dans l'arrondissement de laquelle elles se proposeront de s'établir.

TITRE VII.

Des médecins et pharmaciens aux rapports.

ARTICLE PREMIER.

Il y aura, auprès de chaque tribunal, deux médecins et un pharmacien aux rapports.

II.

Les médecins et le pharmacien aux rapports, seront nommés par le tribunal de la manière suivante. Les médecins de l'arrondissement du tribunal, réunis, éliront et désigneront quatre d'entre eux qu'ils présenteront, et parmi lesquels le tribunal choisira les deux médecins aux rapports.

Les pharmaciens de l'arrondissement, réunis, éliront et désigneront pareillement deux d'entre eux qu'ils presenteront au tribunal, et entre les-

quels le pharmacien aux rapports sera choisi.

III.

L'élection des quatre médecins à présenter, et des deux pharmaciens, se fera à la pluralité absolue des suffrages et au scrutin individuel, à chaque renouvellement du tribunal, huit jours apres son installation. Les médecins et le pharmacien sortant d'exercice, seront toujours rééligibles.

IV.

Les médecins et pharmacien aux rapports rempliront auprès du tribunal, toutes les fonctions qui leur seront assignées par les lois.

TITRE VIII.

Formation première des quatre colléges de médecine ; retraite des professeurs supprimés ; appointemens des nouveaux professeurs ; honoraires des juges du concours et des examinateurs.

ARTICLE PREMIER.

La formation première des quatre colléges de médecine sera faite sans

concours, pour cette fois seulement, par les personnes chargées de l'organisation des écoles nationales, lesquelles se conformeront aux règles établies ci-après.

II.

Les chaires de l'école de Paris ne pourront être conférées qu'à ceux qui sont, ou qui ont été professeurs dans l'un des établissemens actuels, chargés à Paris de l'enseignement médical.

III.

Les chaires de l'école de Montpellier ne pourront pareillement être données qu'aux professeurs actuels de la faculté de médecine et du collége de chirurgie de cette ville, à l'exception des deux chaires de physique médicale, et d'histoire de la médecine, auxquelles pourront être nommés tous les médecins et chirurgiens légalement reçus, et de la chaire de pharmacie, à laquelle pourront être nommés tous les pharmaciens légalement reçus et jugés capables de les remplir.

IV.

Les chaires des deux écoles de Bordeaux et de Strasbourg ne seront don-

nées aux professeurs, tant des facultés et colléges de chirurgie de ces deux villes, que de toutes les autres facultés, et de tous les autres colléges de chirurgie supprimés, en observant, pour les trois chaires de physique médicale, d'histoire et de pharmacie, les dispositions de l'article précédent.

V.

Ne pourront être compris dans la nouvelle formation, tous les professeurs qui ont atteint l'âge de 60 ans, auxquels la retraite sera due et accordée.

VI.

Tous les professeurs quelconques attachés à l'enseignement de l'une des parties de l'art de guérir, qui sont payés sur les fonds publics, et qui ne seront pas appelés à remplir une chaire, soit dans l'un des quatre colléges, soit dans tout autre établissement enseignant, obtiendront leur retraite, pour cette fois seulement, de la manière suivante:

Ceux qui sont en exercice depuis dix ans et au-dessous, auront un tiers de leurs appointemens fixes; ceux qui sont en exercice depuis quinze ans, en au-

ront les deux tiers; et ceux qui sont en exercice depuis vingt ans, auront la totalité de leurs appointemens.

Chaque tiers des appointemens fixes, servant de base aux pensions de retraite, au-dessus des termes de dix et quinze ans, sera divisé en cinq parties égales, dont il en sera ajouté une pour chaque année d'activité. Le total de la pension ne pourra être moindre de 300 liv.

VII.

Les appointemens fixes des professeurs des quatre colléges de médecine, seront semblables, pour chacun d'eux, à ceux qui ont été fixés par le decret des 30, 31 août, 1er et 2 septembre 1790, pour les juges des tribunaux de districts, en raison de la population des villes.

Ceux du secrétaire-greffier, et ceux du garde de la bibliothèque, seront des trois quarts des appointemens des professeurs.

Ceux du concierge seront fixés aux quatre-cinquièmes des appointemens du secrétaire-greffier.

Ceux du commis du secrétaire-gref-

fier, et du jardinier-botaniste, seront fixés aux trois-cinquièmes des appointemens du secrétaire-greffier (*a*).

VIII.

Les professeurs auront en retraite le tiers de leurs appointemens fixes après quinze ans de professorat, les deux tiers après vingt ans, et la totalité après vingt-cinq années.

IX.

Lors de la vacance d'une chaire, les appointemens fixes, échus pendant le temps de la vacance, seront divisés en deux parties égales, dont l'une sera attribuée au médecin qui aura rempli la chaire par *interim*, et l'autre sera partagée également entre les juges du concours non-professeurs, en prélevant cependant sur cette dernière moitié les frais du concours.

X.

Les honoraires des examinateurs pour les réceptions seront payés par les candidats, qui donneront, pour cha-

---

(*a*) On estime à-peu-près à 240,000 liv. la dépense annuelle des quatre colléges de médecine.

que séance d'examen, chacun la somme de six livres. La somme résultante de celles-là sera partagée, après chaque examen, entre les examinateurs non-professeurs.

TITRE IX.

Agence de secours et de salubrité.

ARTICLE PREMIER.

Il sera établi dans le chef-lieu de chaque département, une agence de secours et de salubrité, composée de neuf personnes, dont quatre médecins, un pharmacien, et quatre autres citoyens.

II.

Les membres de l'agence de secours et de salubrité seront nommés par le conseil général du département.

III.

Les médecins et les pharmaciens ne pourront être élus que parmi les personnes de leur état, qui auron trois ans d'exercice légal dans l'étenduet du département.

I V.

L'agence sera renouvelée par moitié tous les deux ans ; et ses membres, sortis de fonction, seront toujours rééligibles.

V.

L'agence nommera, à la majorité absolue des suffrages, un président, un vice-président, et un secrétaire. Le président et le vice-président seront renouvelés tous les six mois. Le secrétaire le sera tous les ans. Les uns et les autres pourront être réélus.

V I.

Les assemblées se tiendront une fois par semaine, au jour et à l'heure les plus convenables, mais qui seront déterminés d'une manière invariable.

V I I.

L'agence formera, chaque année, un état nominatif, et par ordre alphabétique, de toutes les personnes du département attachées à l'art de guérir, médecins, pharmaciens et sages-femmes. Le nom de chaque personne sera précédé du millésime de l'année de sa réception légale. On y joindra le lieu

de la résidence dans le département, la désignation des fonctions publiques médicales, telles que celles de médecin de canton, membre de l'agence, &c. Ces états seront imprimés, distribués à tous les tribunaux et corps administratifs, et envoyés à Paris à l'institut national.

VIII.

Les objets dont l'agence s'occupera, seront,

1°. Les alimens de toute espèce, solides et liquides, les eaux potables, les vins, &c.;

2°. La surveillance des secours à donner dans les maladies épidémiques, contagieuses, endémiques et épizootiques, et de ceux qui sont destinés aux noyés et aux asphyxiés;

3°. Tout ce qui regarde les eaux minérales, la vente et le débit des drogues et médicamens chez les pharmaciens et les marchands droguistes, l'exécution des lois qui les concernent, et sur-tout de celle qui prononce la prohibition des remèdes secrets. L'agence réclamera auprès des tribunaux l'exécution des lois à cet égard, et s'occu-

pera de tous les moyens d'anéantir le charlatanisme.

4°. Les établisemens publics, en tant qu'ils intéressent la santé des citoyens, tels que l'assiette et la disposition des lieux destinés aux sépultures, les précautions à observer lors de l'inhumation, &c.;

Les mines et minières, les dessèchemens de marais, les fossés, les voieries, le transport des matières qu'on y dépose, les égouts, &c.; les boucheries, les tueries, tous les métiers de ceux qui préparent des parties tirées des animaux et des minéraux, et de ceux qui emploient en grand les différens degrés de fermentation; les précautions à introduire dans ces métiers en général, et dans tous les autres, pour la conservation des ouvriers;

L'emplacement, la construction, l'exposition des maisons de correction, des prisons, des hôpitaux, des hospices; la meilleure manière d'y employer et d'y distribuer l'eau, l'air et la chaleur, pour leur salubrité, et de les administrer, relativement à la propreté et à la commodité; la nourriture et l'usage des secours médicaux-chirurcaux et pharmaceutiques, et la corres-

pondance pour tout ce qui concernera les hôpitaux, avec les établissemens formés pour leur direction.

IX.

Lorsqu'une maladie épidémique ou épizootique se sera manifestée dans une ville, dans une municipalité, dans un canton du département, l'agence s'assemblera extraordinairement aussitôt qu'elle en sera informée ; elle avisera au moyen d'y porter les secours les plus prompts, et en rendra compte au département, qui ordonnera ce qu'il jugera convenable.

X.

L'exécution des lois concernant l'exercice de l'art de guérir dans toute l'étendue du département, sera surveillée par l'agence. Toutes les fois qu'elle aura connoissance d'une infraction faite aux lois, elle réclamera l'autorité des corps administratifs ou des tribunaux, qui seront tenus d'y faire droit dans le plus court délai possible.

XI.

Lorsqu'il vaquera une place de médecin ou de sage-femme du canton ou

de section, dans le département, l'agence présentera à la commune du canton ou de la section qui y devra nommer, les médecins et les sages-femmes qui auront les qualités requises.

XII.

L'agence donnera ses avis et ses conseils à tous les corps administratifs, et à toutes les municipalités qui les lui demanderont. Elle correspondra avec tous les officiers de santé, fonctionnaires publics du département, pour tout ce qui intéresse le santé et la conservation des citoyens.

TITRE X.

Secours médicaux à domicile (a).

ARTICLE PREMIER.

Il sera établi dans chaque canton un médecin qui soignera à domicile, et gratuitement, les pauvres qui seront malades.

II.

Les villes, dont la population n'ex-

(a) Les bases de ce titre ont été convenues avec le Comité de mendicité.

cède pas quatre mille ames, partageront tous les secours de santé avec les campagnes de leur canton.

III.

Il y aura un médecin des pauvres dans les villes dont la population sera de quatre mille à douze mille ames, indépendamment de celui du canton.

IV.

Dans les villes qui excéderont ce nombre, il sera nommé des médecins des pauvres par arrondissemens ou quartiers. Les arrondissemens seront formés de deux sections d'assemblées primaires.

V.

Les qualités nécessaires pour être éligible aux places de médecins de canton ou d'arrondissement, sont, 1°. d'avoir été reçu médecin légalement; 2°. de produire un certificat de bonne vie et mœurs, donné par la municipalité du lieu du domicile; 3°. de justifier de trois ans d'exercice de la médecine, depuis la réception légale, ou de deux ans de service en qualité d'aide dans un hôpital, avant ou après la réception.

VI.

Ces médecins seront nommés à vie; mais ils seront révocables de la manière suivante :

Sur les plaintes de l'inconduite ou de la négligence du médecin, formées par la majorité des municipalités du canton, et adressées à l'agence, il en sera rendu compte au département, qui donnera à l'accusé toute facilité de se justifier, et qui, sur l'avis motivé de l'agence, pourra le conserver ou le destituer.

VII.

Les appointemens des médecins de canton ou d'arrondissement dans les villes, seront de 500 liv. par année, dont ils auront la moitié en retraite, s'ils se retirent après vingt ans de service, et la totalité après trente années.

VIII.

Il leur sera donné tous les ans, dans chaque chef-lieu de canton, ou pour chaque arrondissement, par les municipalités des villes, un état des familles portées sur le rôle des pauvres. Cet état sera pour eux l'indication des se-

cours gratuits qu'ils seront tenus de donner.

I X.

Ils devront, en conséquence, leurs soins à toutes ces familles, et se transporteront chez les malades dès qu'ils en seront requis ou informés, les traiteront chez eux de leurs infirmités, maladies ou blessures. Ils veilleront sur la santé des enfans-trouvés, et de tous ceux qui sont admis à l'assistance publique, et sur la santé des nourrices. A des époques fixes, ils inoculeront, sans rétribution, les enfans et les personnes de la liste des pauvres pour lesquels ils en seront requis. Enfin, ils seront tenus de faire parvenir tous les ans à l'agence de secours et de salubrité du département, leurs réflexions sur le climat et le sol de canton, les maladies endémiques, les épidémies, les épizooties, la manière de les traiter, et l'état comparatif des naissances, des mariages et de la mortalité.

X.

Chaque médecin de canton ou de section de ville sera l'inspecteur-né de tous les objets de salubrité dans toute

l'étendue de son arrondissement. Il déférera aux magistrats les contraventions aux lois relatives à la salubrité publique, et s'adressera à l'agence pour tous les objets qui exigeront sa participation ou son intervention.

X I.

Lorsque le médecin de canton ou de section aura fait un rapport au tribunal, au directoire de district, à la municipalité, ces corps seront obligés d'y faire droit, chacun en ce qui les concernera. En cas de délai nuisible, il s'adressera à l'agence, qui demandera tous les ordres nécessaires de la part de qui il appartiendra, pour faire exécuter les lois, et les mesures que la salubrité publique rendra nécessaires.

X I I.

Les médecins des pauvres ne seront pas chargés des fournitures des drogues ; il en sera établi un dépôt dans le lieu le plus central du canton.

X I I I.

Les sages-femmes, approuvées par l'agence du département, domiciliées dans chaque canton, seront payées sur

les fonds publics, des soins qu'elles auront donnés aux femmes enceintes inscrites sur la liste des pauvres. Elles recevront une somme déterminée pour chaque accouchement.

XIV.

Quant à la distribution des secours en alimens, bouillons et médicamens, il sera pris, par chaque canton, d'après la décision des départemens, et sur l'avis de l'agence de secours et de salubrité, les mesures qui paroîtront les plus convenables, suivant les lieux, pour la plus grande exactitude et économie de ce service.

VOMISSEMENT OPINIATRE, terminé par la mort, après trois mois de souffrances. Observ. par M. JUPPIN, ancien élève de l'hôtel-dieu, et de l'école pratique de chirurgie de Paris, chirurgien à Sevigny.

Dom *Mariette*, religieux Bernardin de Laval-Rocq, étoit né en Amérique. Dès l'âge le plus tendre, on l'avoit fait passer dans une des provinces méridionales de France. Il eut une santé délicate, et fut sujet aux engorgemens glanduleux du col et des aines, jusqu'à ce qu'il eut atteint l'âge de puberté. Sa constitution sembla, à cette époque, se fortifier, et il jouit bientôt après d'une santé robuste. Il avoit une imagination très-vive; il étoit doué d'un tel degré de sensibilité, qu'il passoit rapidement de la joie la plus excessive, à la tristesse la plus profonde. Cette dernière affection lui étoit très-ordinaire, et, pour ainsi dire, habituelle. Il fut attaqué à trente-quatre ans de la maladie que je vais décrire, et à laquelle il succomba.

Dom *Mariette* paroissoit jouir d'une santé parfaite et durable, lorsqu'il éprouva tout-à-coup un sentiment de froid, et un frisson qui dura une heure ou deux, et auquel succéda une chaleur très-vive. On me fit appeler; le malade se plaignoit d'anxiétés, de mal-aise et de douleurs dans les lombes. Sa langue étoit chargée et couverte d'un limon jaunâtre, et il vomissoit tout ce qu'il prenoit. J'ordonnai les rafraîchissans, les boissons nitrées et les pédiluves. Le lendemain, le malade, après avoir été saigné, prit l'émétique; il rendit une grande quantité de bile et de matières glaireuses; mais cette évacuation ne lui procura qu'un soulagement de courte durée: le jour même, le vomissement redoubla; la fièvre devint plus forte, la tête s'embarrassa, et il y eut un peu de délire. Je répétai la saignée; je fis mettre le malade au bain; je lui prescrivis beaucoup de lavemens émolliens et des boissons analogues. Le quatrième jour, les symptômes étant toujours les mêmes, je saignai derechef, et j'insistai sur le régime que j'avois déja recommandé. Le cinquième, les vomissemens se calmèrent, mais ils repa-

rurent le lendemain avec plus de violence que jamais. La persévérance et la gravité des symptômes me fit souhaiter qu'on appelât un médecin en consultation. On choisit M. *Hennequin*, qui jouit, à juste titre, de la confiance de tout le pays. Son avis fut de s'en tenir au même régime; et de concert avec lui, je dirigeai le traitement. Jusqu'au neuvième jour, il ne s'opéra aucun changement dans l'état du malade; mais à cette époque, il eut des selles très-fétides; sa langue devint noire, son haleine puante, et il rendit une bile verdâtre par le vomissement, qui persista toujours de même que l'affection de la tête. Le 14, la fièvre prit le type de tierce. Pendant le paroxysme, le vomissement se faisoit avec des efforts violens, qui se calmoient un peu dans la rémission. On fit prendre quelques purgatifs, ensuite des amers légers et le quinquina en décoction. Malgré ces secours, le malade continuoit de vomir tout ce qu'il prenoit; il ne dormoit point, il étoit dans une agitation continuelle, et concevoit sur son état les plus vives inquiétudes. Du 18 au 19, la fièvre se dissipa absolument, mais les vomissemens persis-

tèrent avec plus d'intensité encore. Nous fîmes infructueusement usage des boissons adoucissantes, des incrassans, des antispasmodiques, des toniques et des narcotiques, tant interieurement qu'extérieurement : tout fut inutile ; et depuis long-temps, il n'étoit plus possible de nourrir le malade, autrement que par des lavemens de bouillon. Après deux mois d'un état aussi cruel, on s'aperçut que dom *Mariette* ne mettoit plus aucune suite dans ses idées, et qu'il passoit de la conversation la plus sérieuse, aux discours les plus extraordinaires. Ses forces diminuèrent graduellement, et bientôt il fut réduit à un état de maigreur extrême. Dans les huit derniers jours de sa vie, il eut une affection comateuse continuelle, et il ne donna plus que de très-foibles signes de connoissance. Le vomissement s'arrêta, et les urines même ne coulèrent plus que par regorgement pendant deux jours. Enfin, après ces deux jours d'agonie, et trois de douleurs les plus aiguës, le malade expira.

OUVERTURE DU CADAVRE.

J'obtins du supérieur et des religieux

la permission d'ouvrir le cadavre; mais, pour donner plus d'authenticité à la cause qui avoit produit des vomissemens aussi opiniâtres, je priai M. *Beviere*, mon confrère, de vouloir bien assister à cette ouverture, qui fut faite en présence de plusieurs personnes.

M. *Hennequin*, médecin, soupçonna que le pancréas devenu squirrheux, étoit ce qui pouvoit avoir donné lieu à ces vomissemens; il me cita à cette occasion les faits rapportés par *Morgagni*, dans son excellent ouvrage, *De sedibus et causis morborum per anatomen indagatis; epist. xxx, de vomitu.* J'eus peu de peine à me les rappeler, car ils avoient été pour moi un sujet de méditation lors de la mort d'un chirurgien de mes parens, après quarante jours d'un vomissement presque continuel.

Le bas-ventre étant ouvert, nous examinâmes scrupuleusement tous les viscères qu'il renferme, ils nous parurent dans leur état naturel. Le ventricule seul faisoit une saillie sensible; il n'offroit d'ailleurs rien d'extraordinaire dans sa surface extérieure; il étoit rempli des boissons que la garde avoit fait prendre au malade depuis qu'il ne vo-

missoit plus. En poursuivant mes recherches, je trouvai de la dureté au pylore et au pancréas, que je touchai à travers la duplicature du mésocolon; je la fis observer aux assistans : il ne me fut pas possible de déchirer avec les doigts les lames du mésocolon; je fus obligé d'employer le scalpel; encore les séparai-je avec peine. Je disséquai le pancréas dans son entier; je le trouvai dur et friable dans sa substance : il étoit d'un tiers plus volumineux, qu'il n'est ordinairement; il embrassoit les deux tiers du duodenum qu'il étrangloit, et il gênoit aussi le pylore à l'endroit où il se plonge dans la duplicature du mésocolon.

Je fendis ensuite l'estomac depuis l'orifice supérieur, jusqu'au pylore, que je n'attaquai pas pour le mieux examiner. Les membranes intérieures avoient diminué d'épaisseur, et n'avoient aucune consistance. La tunique veloutée étoit totalement détruite; l'orifice supérieur étoit libre et sain, mais l'inférieur étoit presque oblitéré; et ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté, et après avoir fait des efforts réitérés, que je pus y introduire l'extrémité de mon petit doigt. Je coupai

perpendiculairement le pylore ; il offroit presque la dureté des cartilages, et on n'y reconnoissoit plus le bourrelet que forment les tuniques et les fibres musculaires : du reste, l'intérieur de l'estomac étoit lisse, et je n'y trouvai aucun signe d'engorgement, ni aucun vestige d'inflammation ou de gangrène.

Le foie étoit sain ; et la vésicule du fiel, qui étoit du volume d'un œuf de poule, contenoit une bile très-noire.

La vessie, qui offroit un commencement de mortification, étoit prodigieusement distendue, parce que le malade n'avoit pas rendu d'urine depuis à-peu-près quarante-huit heures.

Les viscères de la poitrine étoient sains : nous observâmes seulement qu'une partie du lobe droit du poumon étoit livide, noirâtre, engorgé, et qu'il y avoit dans sa substance un peu de pus bien formé : on n'a cependant observé, avant la mort du malade, aucun signe qui indiquât la lésion de cet organe.

HYDROPISIE ASCITE, compliquée d'anasarque, guérie radicalement. Observation par M. PERUSSAULT, ancien chirurgien-major des vaisseaux du Roi, maître en chirurgie à Henrichemont près Bourges, département du Cher.

Le 10 novembre 1789, je fus appelé au fourneau de la forge d'Yvoi-le-Pré, proche Henrichemont, pour donner des secours à la nommée *Barbe*, fille âgée d'environ trente ans, et douée d'une assez bonne constitution. Depuis trois mois, elle étoit dans un état affreux, et sa situation devenoit de jour en jour plus incommode et plus fâcheuse. Lorsque je la vis pour la première fois, je la trouvai dans un danger imminent, et près de suffoquer. Elle étoit enflée comme un balon, et avoit toute l'habitude du corps prodigieusement tendue. J'appris, en m'informant de ce qui s'étoit passé, que deux chirurgiens du canton l'avoient vue, et que celui qui lui donnoit en-

core ses soins, la dissuadoit de recourir à la ponction, parce que, disoit-il, il n'avoit jamais vu guérir de cette maladie. Un autre chirurgien, que les parens affligés avoient consulté, avoit aussi porté ce triste pronostic; et la malheureuse *Barbe*, à laquelle il ne restoit plus la moindre lueur d'espérance, regardoit sa fin comme prochaine. Cependant, malgré l'avis des deux chirurgiens, j'estimai que la ponction étoit le premier des secours qu'exigeoit l'état de la malade, et pénétré de la vérité de ce précepte, si bien connu de tous les praticiens éclairés, qu'*il vaut mieux, lorsque le danger est évident, tenter un secours douteux, que de livrer le malade à une mort certaine en n'en employant aucun*, je fis sentir qu'il étoit d'une nécessité indispensable de donner issue à l'eau épanchée dans l'abdomen, que ce moyen étoit le seul capable de soulager efficacement la malade, et que si on différoit d'y avoir recours, elle périroit infailliblement. Mes avis furent écoutés, et je fis la ponction dans le lieu d'élection. Il sortit environ quinze pintes d'eau, qui ressembloit assez à une urine très-limpide. Trois jours après, j'eus recours

à une seconde ponction, et je retirai encore douze pintes d'eau limpide comme la première. Le lendemain, les extrémités supérieures commencèrent à se désenfler. La malade se trouvant alors un peu libre des bras, conçut quelque espérance, et consentit à une troisième opération. Je ne retirai cette fois que dix pintes d'eau. Peu de jours après, le visage et les bras parurent avoir absolument repris leur état naturel.

Enhardi par ce succès, je purgeai la malade avec une potion hydragogue, composée d'une once de séné, de quinze grains de jalap en poudre, d'une once et demie de sirop de nerprun, et d'une once de sel d'Epsom, dans un verre de chicorée sauvage. Ce purgatif produisit une abondante évacuation d'humeur bilieuse : cependant le ventre, les jambes et les cuisses restant toujours prodigieusement enflés, j'eus recours une quatrième fois à la ponction, et je retirai encore onze pintes d'eau. Je prescrivis ensuite à la malade les pilules hydragogues de *Bontius* ; elles produisirent des selles fort copieuses : bientôt les extrémités inférieures commencèrent à se désenfler. J'insistai pendant

tuosité, et par bonds, à une distance considérable; qu'il étoit d'un rouge vermeil, qu'il s'en étoit écoulé une grande quantité en peu de temps, et qu'on avoit eu beaucoup de peine à l'arrêter. On voyoit déja, au pli du bras, une tumeur très-étendue, profonde, molle, et sans changement de couleur à la peau. On sentoit des pulsations synchrônes à celles des artères, lesquelles s'étendoient du centre de la tumeur à tous les points de sa circonférence.

Convaincu, par tous ces signes, de l'existence d'un anévrisme faux primitif, M. *Desault* crut devoir employer d'abord la compression, qui a réussi quelquefois. En conséquence, il appliqua sur la piqùre, qui se trouvoit au centre de la tumeur, des compresses graduées, très-épaisses, pour opérer une forte compression; il les assujettit avec une bande longue de trois aunes, et large de trois travers de doigts, avec laquelle il fit un bandage semblable à celui qu'on emploie après la saignée, avec cette différence, qu'il étoit plus serré, et s'étendoit davantage au-dessus et au-dessous du pli du bras. Pendant trois jours qu'on conserva ce bandage, le malade souffrit assez pour être privé

dure, et mène un genre de vie aussi laborieux, que si elle n'eut jamais été malade.

Cette observation n'apprend assurément rien de nouveau : aussi n'ai-je d'autre but, en la publiant, que d'enhardir les chirurgiens des petites villes et des campagnes à la pratique de cette opération, dont le succès n'est peut-être aussi incertain, que parce que, en général, on diffère trop long-temps à y recourir.

ANÉVRISME FAUX de l'artère brachiale, guéri par l'opération. Observ. par J. P. MAUNOIR (a).

M. *Desault* fut appelé le 1er janvier 1791, pour secourir M. ***, auquel on avoit ouvert, deux heures auparavant, l'artère brachiale gauche, en le saignant à la veine basilique. Le malade, les assistans, et le chirurgien lui-même, rapportèrent qu'aussitôt après la piqûre, le sang avoit jailli avec impé-

(*a*) Extrait du Journal de chirurgie, *tom.* j, *pag.* 211 et suiv.

tuosité, et par bonds, à une distance considérable; qu'il étoit d'un rouge vermeil, qu'il s'en étoit écoulé une grande quantité en peu de temps, et qu'on avoit eu beaucoup de peine à l'arrêter. On voyoit déja, au pli du bras, une tumeur très-étendue, profonde, molle, et sans changement de couleur à la peau. On sentoit des pulsations synchrônes à celles des artères, lesquelles s'étendoient du centre de la tumeur à tous les points de sa circonférence.

Convaincu, par tous ces signes, de l'existence d'un anévrisme faux primitif, M. *Desault* crut devoir employer d'abord la compression, qui a réussi quelquefois. En conséquence, il appliqua sur la piqûre, qui se trouvoit au centre de la tumeur, des compresses graduées, très-épaisses, pour opérer une forte compression; il les assujettit avec une bande longue de trois aunes, et large de trois travers de doigts, avec laquelle il fit un bandage semblable à celui qu'on emploie après la saignée, avec cette différence, qu'il étoit plus serré, et s'étendoit davantage au-dessus et au-dessous du pli du bras. Pendant trois jours qu'on conserva ce bandage, le malade souffrit assez pour être privé

du sommeil; et la tuméfaction qui survint à l'avant-bras, obligea de lever cet appareil, pour appliquer un autre bandage moins serré, qui fut prolongé sur tout l'avant-bras jusqu'à la main. Le gonflement et la tension diminuèrent bientôt; mais la douleur se fit ressentir vivement le huitième jour, et ramena les mêmes accidens: malgré cela, le chirurgien desirant éviter au malade une opération grave, résolut d'essayer un mode de compression, qui n'eût pas les inconvéniens de l'appareil ordinaire. A cet effet, il fit faire une gouttière de fer-blanc, garnie de coussinets dans sa concavité, et formant, sur sa longueur, un angle très-obtus, afin que le bras et l'avant-bras y fussent tenus dans une légère flexion. Cette machine étoit assez longue pour s'étendre depuis le tiers supérieur du bras, jusqu'au poignet, et assez large pour couvrir la moitié postérieure de ces parties. C'est sur cette gouttière qu'on appliqua de nouveau le bandage.

Ce moyen, sans diminuer la compression sur l'ouverture de l'artère, rendoit presque nulle celle qui s'exerçoit sur les autres parties; parce que la gouttière sur laquelle venoient se

rendre les tours de bande, après avoir passé sur l'artère, distribuoit à toutes les parties qui la supportoient, la pression qu'elle avoit reçue, et la réduisoit à la moindre action possible, pour chacune en particulier. De cette manière, sans craindre l'engorgement de l'avant-bras, on pouvoit comprimer fortement l'artère; mais l'embonpoint du malade empêchoit, en partie, l'effet utile de cette compression, et l'épanchement qui, dans les premiers jours, avoit été de peu de conséquence, s'étendit insensiblement le long de la partie antérieure de l'avant-bras, et derrière l'aponévrose, où il devint considérable: il étoit beaucoup moindre à la partie inférieure du bras. La peau, qui recouvroit la tumeur, étoit livide à l'endroit de la saignée, et jaunâtre dans les environs. La main, qui étoit empâtée, exécutoit avec peine les mouvemens les plus légers. Le malade, accablé par la douleur et l'insomnie, desiroit ardemment l'opération, qu'il regardoit comme la fin de ses maux. Toutes ces circonstances, jointes à l'impossibilité de se rendre maître du sang par un autre moyen, déterminèrent M. *Desault* à en venir à la ligature de l'artère; ce

qu'il exécuta, seize jours après l'accident.

Le lit fut placé devant une croisée, de manière que la lumière venoit obliquement des pieds vers la tête. Le malade y fut couché, la tête et la poitrine un peu élevées sur des oreillers, et le bras sain tourné du côté du jour. Le bras malade fut écarté du tronc, l'avant-bras tenu dans l'extension, et la partie sur laquelle on devoit opérer, tournée en haut. Un aide, placé au côté droit du chirurgien, interceptoit le cours du sang dans l'artère brachiale, en comprimant l'artère axillaire, derrière la clavicule, et au-dessus de la première côte, au moyen d'une pelotte qu'il tenoit de la main droite, et en appuyant, avec la main gauche, une autre pelotte sur cette même artère, au dessous du creux de l'aisselle. Un second aide fixoit l'avant-bras, et un troisième étoit chargé des instrumens et de l'appareil.

Le chirurgien, placé au côté externe du bras malade, fit sur le trajet de l'artère, avec un bistouri très-aigu, une incision de quatre pouces de longueur, qui commençoit deux pouces au-dessous de la piqûre de la saignée, et se

continuoit en haut, le long du bord interne du muscle biceps. Le tissu cellulaire, qui fut divisé dans cette première incision, étoit infiltré de sang. L'aponévrose, qui parut dans le fond de la plaie, fut ensuite incisée avec précaution, après qu'on se fût assuré qu'elle n'étoit pas collée sur l'artère, comme il arrive, lorsque l'épanchement se fait derrière les vaisseaux. Le sang épanché sortit alors avec impétuosité, et jaillit à une grande distance. L'aide redoubla la compression, tandis que le chirurgien achevoit de découvrir l'artère, en fendant en haut et en bas, sur la sonde cannelée, l'aponévrose et le tissu cellulaire. Ayant ensuite nettoyé la plaie des caillots de sang qui se trouvoient le long de ses bords, et sur-tout vers son angle inférieur, il dégagea l'artère des parties environnantes, un peu au-dessus de l'endroit où elle avoit été ouverte; puis, l'ayant séparée du nerf médian, il la souleva, en la pinçant entre le pouce et le doigt indicateur de la main gauche, et passa dessous une forte aiguille recourbée, émoussée à sa pointe et sur ses côtés, et garnie de deux ligatures formées de plusieurs brins de fil de

Bretagne, cirés et réunis en forme de rubans. Après avoir coupé ces ligatures près de l'aiguille, et les avoir séparées, il fit, avec celle qui étoit la plus voisine de l'ouverture de l'artère, *un nœud du chirurgien*, qu'il serra suffisamment pour arrêter le sang, et qu'il assujettit par un autre nœud simple. Il réunit alors les deux bouts de cette ligature, et plaça ceux de la seconde, sur les bords de la plaie, pour servir dans le cas où la première viendroit à se relâcher. Il passa de la même manière deux autres ligatures au-dessous de l'ouverture de l'artére; noua la plus haute, et disposa la plus éloignée du pli du bras, pour servir de ligature d'*attente*.

Ces ligatures, faites au-dessus et au-dessous de l'artère, avoient été serrées suffisamment pour arrêter le sang: il en sortit cependant encore un peu, après qu'on eut cessé la compression, qui en avoit jusque-là suspendu le cours. On présuma que ce sang venoit de quelque collatérale, qui avoit son origine entre les deux ligatures, et on l'arrêta, en plaçant sur l'ouverture même de l'artère une troisième ligature plus large que les deux autres.

Le chirurgien retira alors le sang,

et les caillots qui s'étoient amassés à la partie inférieure de la plaie; et après avoir lavé le bras et l'avant-bras, et nettoyé exactement la plaie avec de la charpie brute, il distingua les ligatures nouées des ligatures d'attente, les plaça toutes sur les bords de la plaie, et les couvrit de petits linges fins. On pansa ensuite mollement, en remplissant toute la plaie de boulettes de charpie brute, saupoudrée de colophone : on plaça par dessus des gâteaux de charpie, deux compresses quarrées, et deux compresses circulaires, soutenues par une bande médiocrement serrée.

Le malade, qui avoit supporté cette opération avec un courage héroïque, fut ensuite arrangé dans son lit aussi commodément que son état le permettoit. On placa le bras malade sur des coussins de plume très-mollets, et disposés de manière que le coude fût plus bas que la main et que la partie supérieure du bras : on couvrit enfin ces parties de linges chauds pliés en plusieurs doubles.

Le malade passa tranquillement le reste de la journée; il fut seulement un peu inquiété, vers le soir, par une espèce de fourmillement qu'il sentoit au coude. La nuit auroit été calme,

s'il ne s'étoit effrayé d'un léger suintement sanguinolent qui avoit teint l'appareil, comme il arrive ordinairement après ces sortes d'opérations. Pour le rassurer, M. *Desault* changea les compresses. Le pouls s'éleva un peu dans la soirée du lendemain. Une toux qui étoit survenue dans la journée, la position horisontale, et sur-tout l'immobilité, gênoient beaucoup le malade, qui, outre les incommodités inséparables de l'opération, avoit encore une rétention d'urine, pour laquelle il étoit obligé de garder dans la vessie une sonde de gomme élastique.

On aperçut, dès le troisième jour, ce suintement odorant qui annonce une suppuration prochaine : il y avoit alors très-peu de fièvre : le malade avoit été transporté dans un autre lit, dans lequel il se trouvoit plus à son aise ; aussi dormit-il une partie de cette nuit. La suivante fut moins calme, tant à cause de la toux, qui avoit été assez violente pour exciter un léger crachement de sang, qu'à cause d'une indigestion qu'avoit donnée au malade un peu de crême de ris, préparée avec l'eau et le sucre.

La suppuration étoit établie le cin-

quième jour, et elle avoit détaché les bourdonnets qui couvroient le fond de la plaie : ils furent remplacés par d'autres semblables. La ligature supérieure tomba le lendemain, sans qu'il vint une goutte de sang. La suppuration étoit abondante alors, et de bonne qualité; et l'engorgement de l'avant-bras, qui commençoit à se dissiper, laissoit plus de liberté aux mouvemens de la main. Les pulsations de l'artère radiale, qui avoient été affoiblies d'abord, reprenoient leur état naturel. Le malade prenoit déja des alimens solides; ses forces se réparoient, et il fut en état de se lever huit jours après l'opération.

Le dixième jour, on coupa la ligature du milieu qui étoit mobile; mais l'inférieure resta jusqu'au treizième. La cicatrice avançoit alors rapidement à la partie supérieure de la plaie, où le fond étoit déja au niveau des bords; mais il n'en étoit pas de même vers l'angle inférieur; le pus s'y accumuloit en grande quantité, et on le faisoit sortir lorsqu'on pressoit de bas en haut la partie supérieure de l'avant-bras : on en prévint le séjour, en interposant un bourdonnet qui tenoit, en

cet endroit, les bords de la plaie écartés l'un de l'autre. Cette suppuration diminua bientôt: on ne fit plus qu'un pansement par jour, au lieu de deux qu'on avoit fait jusque-là; et pour donner plus de liberté aux mouvemens de l'avant-bras, on supprima les compresses, et l'on appliqua la bande immédiatement sur la charpie.

A cette époque, le malade parut triste et mélancolique, et il se manifesta des embarras dans le bas-ventre. L'usage des bouillons aux herbes qu'on prescrivit alors, procura des évacuations bilieuses, mais ne détruisit pas la mauvaise disposition des premières voies. Deux grains de tartre émétique, pris dans une grande quantité de boisson, eurent un meilleur effet; et une émulsion purgative, donnée deux jours après, acheva de débarrasser les organes de la digestion. Peu de jours ensuite, la suppuration, qui venoit de la partie supérieure de l'avant-bras, cessa tout-à-fait, et l'angle inférieur de la plaie commença à se cicatriser.

Le vingt-troisième jour, le malade sortit de la maison pour la première fois; il étendoit et fléchissoit alors ai-

sément l'avant-bras, et les mouvemens de la main étoient libres, quoiqu'il restât encore un peu d'empâtement à cette partie. La cicatrisation se rallentit dans les derniers temps : l'on fut obligé de réprimer plusieurs fois les chairs qui s'élevoient et devenoient blafardes, et de leur donner du ton, en les touchant avec la pierre infernale. Enfin la cicatrice fut parfaite, quarante et un jour après l'opération.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES faites à Lille, au mois d'août 1791, *par M.* BOUCHER, *méd.*

Il y a eu, durant le cours du mois, des variations dans l'intensité de la chaleur : la liqueur du thermomètre a varié dans les premiers quatorze jours du mois, du terme de 15 degrés à celui de 20. Le 15 et le 16, elle s'est élevée au-dessus de 22 degrés. Ce dernier jour, le vent étant à l'*est*, nous avons essuyé, le soir, un ouragan affreux, accompagné d'une grêle des plus copieuses, dont les grains, à angles très-aiguës, étoient du volume depuis celui d'une muscade jusqu'à celui d'un œuf de dindon, aussi a-t-elle tué beaucoup d'oiseaux, de pigeons et de perdreaux. Les pointes, dont quelques grains étoient armés, les ont pu faire traverser de part en part des pommes sur leurs

arbres. Cet ouragan avoit été précédé de coups de tonnerre et d'éclairs, qui n'avoient point d'interruption : heureusement qu'il n'a pas duré plus d'une minute, et que la plupart des productions les plus précieuses de la campagne, les lins, les colsats, les fromens, étoient renfermés dans les granges; les avoines ont été fort maltraités, les tabacs et les féves abîmés. Ce fléau n'a pourtant ravagé qu'une assez médiocre étendue de terrein; il s'est étendu depuis le territoire d'Amiens, situé au *sud* de notre ville, jusqu'à environ une lieue en deça de la rivière du Lys, vers le Nord. Dans le reste du mois, la liqueur du thermomètre ne s'est guère élevée au-dessus du terme de 18 deg.

La plus grande chaleur de ce mois, marquée par le thermomètre, a été de 22 degrés ½ au-dessus du terme de la congélation, et la moindre chaleur a été de 8 degrés ½ au-dessus de ce terme. La différence entre ces deux termes, est de 12 degrés.

La plus grande hauteur du mercure, dans le baromètre, a été de 28 pouces 4 lignes, et son plus grand abaissement a été de 27 pouces 9 lignes. La différence entre ces deux termes, est de 7 lignes.

Le vent a soufflé 4 fois du Nord.
9 fois du Nord vers l'Est.
2 fois de l'Est.
2 fois du Sud vers l'Est.
4 fois du Sud.
9 fois du Sud vers l'Ouest.
6 fois de l'Ouest.
3 fois du N. vers l'Ouest.

Il

Il y a eu 22 jours de temps couv. ou nuag.
9 jours de pluie.
2 jours de tonnerre.
1 jour d'éclairs.
7 jours de brouillards.

Les hygromètres ont marqué de l'humidité legère tout le mois.

Maladies qui ont régné à Lille dans le mois d'août 1791.

Les diarrhées bilieuses ont persisté, et ont été trés-communes. Il y a eu aussi un certain nombre de personnes attaquées du *cholera morbus.*

La maladie aiguë, dominante de ce mois, a été la fièvre bilieuse continue; mais elle ne s'est pas étendue à un grand nombre d'individus. Nous avons vu, dans nos hôpitaux de charité, des personnes attaquées de fièvre double-tierce, qui étoit continue; rémittente dans les uns, et décidément intermittente dans d'autres. Le quinquina a été nécessaire, dans quelques malades, pour achever la cure.

Il y a eu des points de côté pleurétiques, et quelques péripneumonies, partie inflammatoires, partie bilieuses.

Les nuits froides, de la fin du mois, ont amené des fièvres catarrheuses et des rhumes de poitrine, qui ont exigé des sérieuses attentions pour la cure.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Transactions of the royal Society of Edimburgh, &c. *Transactions de la Société royale d'Edimbourg*, vol. ij ; *in-4°. de 590 pag. A Londres, chez* Cadell, 1790.

1. Il est fait mention, dans la partie historique qu'on trouve à la tête de ce volume, de quelques objets qui intéressent nos lecteurs, tels sont :

1°. Une lettre dans laquelle on donne la description de l'apparition d'un prétendu kraken. Ce fut au mois d'août 1786, par le 56e deg. 16 min., latitude Nord, à environ 15 lieues, est des côtes d'Ecosse, et à un mille du vaisseau qu'on observa trois îles basses ou bancs de sable, d'une couleur grisâtre, dont l'étendue pouvoit avoir trois milles, plus ou moins, de longueur. Ces îles restèrent visibles près d'une heure, et disparurent lorsqu'un vent frais s'éleva. Il est probable que c'étoit des couches d'un brouillard épais, que le bon, mais un peu crédule, évêque *Pontoppidan* a pris pour un kraken.

2°. Un voyageur françois a fait part à la Société de ses observations sur des basaltes artificiels. Parmi les scories qui servent aux réparations des chaussées de Sheffield. L'auteur, (l'ancien président *Virly*, de Dijon)

en examinant quelques portions de terre brûlée, a observé qu'elles se cassoient en prismes hexagones, de la même manière que les basaltes.

3°. Le contenu d'une lettre dans laquelle on expose le procédé de tirer de l'eau-de-vie des carotes. Vingt tonnes de ces racines ont fourni deux cents gallons d'esprit de vin à l'épreuve, et le marc a servi à nourrir des cochons qui s'en sont fort bien trouvés.

Les Mémoires dont ce volume est composé, sont distribués, comme dans le précédent, en deux sections : l'une *physique* ; et l'autre *littéraire*. Voici une notice de ceux qui, dans la premiére section, nous concernent.

I. *Mémoire sur certaines apparences naturelles qu'on observe sur le sol de la colline d'Arthur-Seat ; par* JACQ. HUTTON, *docteur en médecine, membre de la Société roy. d'Ed., et de l'Academie roy. d'agriculture de Paris.*

On donne à ces apparences le nom de *fairy ringlets*, en Angleterre : on y voit d'abord l'herbe se faner comme si elle étoit brûlée en cercles de différens diamètres, dont néanmoins le plus grand passe rarement 8 à 10 pouces en Angleterre; bien qu'à Arthur-Seat ils soient plus grands. Ce changement est suivi d'une végétation vigoureuse d'une herbe abondante, mais aigre. Ce phénomène se rencontre le plus fréquemment sur les collines les plus élevées ; plus rarement dans les terreins bas. Il y a une période où la

périphérie de ces cercles se couvre de champignons vénéneux.

II. *Exposé de la méthode de préparer l'otter ou l'huile de rose, suivie dans les Indes Orientales, communiquée dans une lettre de* DONALD MONRO, *docteur en médecine à Londres, à M.* JEAN ROBISON, *professeur d'histoire naturelle dans l'université d'Edimbourg.*

Cet exposé est conforme à celui qui se trouve dans les recherches asiatiques (*a*). La seule chose qui ne se trouve pas dans ce dernier, est l'assertion qu'on prépare aussi quelquefois cette huile au moyen de la seule macération des fleurs dans de l'eau exposée au soleil.

III. *Observations pathologiques sur le cerveau; par* THOMAS ANDERSON, *membre de la Société royale d'Edimbourg, chirurgien à Leith.*

Les conclusions que l'auteur tire du petit nombre des faits qu'il a observés, seroient peut-être regardées comme prématurées, si elles ne s'accordoient pas en général avec d'autres observations plus nombreuses et du même genre. Voici les conclusions que M. *Anderson* regarde comme établies par l'expérience :

1°. Quand un des hémisphères du cerveau est affecté, les symptômes morbifiques,

---

(*a*) *Voyez* le Journal de juin de cette année *tom.* lxxxvij, *pag.* 417.

qui sont une suite de cette lésion, se manifestent généralement du côté opposé ».

« 2°. Lorsque les deux hémisphères sont affectés, le corps entier en souffre ».

« 3°. Si la lésion est grave, quand même elle n'affecteroit qu'un hémisphère, son influence s'étend sur le corps entier ».

« 4°. Lors même qu'il n'y a que le cerveau d'intéressé, tous les muscles des mouvemens volontaires en pâtissent, soit que les nerfs qui se rendent à ces muscles tirent leur origine du cerveau, ou du cervelet, ou de la moëlle alongée ».

« 5°. Les violences externes qui portent seulement sur un côté sont moins fâcheuses que lorsqu'elles les intéressent tous les deux ».

IV. *Expériences sur la force expansive de l'eau qui se gèle; faites par* EDOUARD WILLIAMS, *major du corps-roy. d'artillerie à Quebec au Canada, pendant les années* 1784 *et* 1785, *communiquées dans une lettre de* CHARLES HUTTON, *doct. en droit, membre des Sociétés royales de Londres et d'Edimb., professeur de mathem., dans l'Académie royale milit. de Woolwick, au professeur* JEAN ROBISON, *secrétaire général de la Société royale d'Edimb.*

L'auteur a rempli d'eau des bombes, les a bien bouchées, et les a exposées au froid rigoureux qui règne communément en hiver à Quebec. Il a choisi des bombes de différens diamètres, depuis 13 pouces jusqu'à 4 pouces $\frac{3}{5}$. Le bouchon étoit de fer, chassé à coups redoublés. Tous les bouchons lisses

étoient rejetés à une distance considérable, par la force expansive de l'eau qui alloit se geler, et suivis d'une colonne cylindrique de glace, longue depuis 2 $\frac{1}{4}$ pouces jusqu'à 8 pouces et demi, et du diamétre de la fusée. Cette circonstance l'a déterminé à mesurer la force expansive par la distance à laquelle seroit élancé un bouchon d'un poids déterminé, chassé par un nombre donné de coups, la bombe étant dans une situation donnée.

M. *Williams* a aussi fait une expérience avec un bouchon garni de barbes, qui opposoient à la force expansive une résistance invincible; la bombe creva.

M. *Hutton*, après avoir observé que la force expansive de l'eau gelante est très-considérable, ajoute que, probablement, si cette force ne peut pas agir avec succès, et surmonter les obstacles qu'on lui oppose, l'eau conserve sa liquidité, quelque violent que soit le degré de froid auquel on l'expose.

V. *Description d'une maladie appelée communément, par le peuple anglois, le* mumps; *par* Robert Hamilton, *docteur en médecine, membre du collége royal de médecine, et de la Société royale d'Édimbourg, méd. à Lynn Regis en Norfolk.*

Cette maladie épidémique se manifeste d'abord par une fiévre, accompagnée d'un abattement général; survient ensuite l'enflure des glandes conglobées du cou, qui s'étend quelquefois jusqu'aux glandes maxillaires. Elle se termine par une transpiration abondante, mais quelquefois la tuméfaction des glandes du cou disparoît, et

se jette sur les testicules; elle quitte bien souvent ces derniers, et se transporte au cerveau: dans ce cas, la maladie est presque toujours mortelle. Les testicules, après en avoir été le siége, se flétrissent ordinairement. Les vésicatoires et une douce transpiration sont les moyens d'opérer la guérison.

VI. *Détails botaniques et de médecine concernant le quassia simaruba, ou l'arbre qui fournit le* cortex *simaruba; par* GUILL. WRIGHT, *docteur en médecine, membre des Sociétés roy. de Londres et d'Edimb. médecin général à la Jamaïque.*

Ces détails se trouvent déja dans les transactions philosophiques de la Société roy. de Londres, pour l'année 1788.

VII. *Dissertation sur le climat de Russie; par* MATTH GUTHRIE, *docteur en médecine, médecin du corps impérial des cadets nobles à Saint-Pétersbourg, membre des Sociétés roy. de Londres et d'Edimbourg; avec deux lettres de son excellence M.* Æpinus, *conseiller d'Etat, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne, &c.*

Dans ce Mémoire, où on lit seulement la partie historique concernant le climat de Russie, l'auteur promet qu'il exposera, dans un autre, les remarques qu'il a faites sur son influence physique. L'hiver commence en Russie à la fin de septembre, et dure jusqu'au commencement de mai. Le printemps y est nul, parce que le dégel absorbe la chaleur renaissante. Vers le 27 novembre, les rivières commencent à charier

de la glace, et la débacle n'arrive que vers le 19 avril. La glace a ordinairement 27 pouc. Le plus grand froid de l'hiver est 24 du thermomètre de Fahrenheit; le terme moyen du froid de cette saison est, dans l'après-midi, de 27, et au soir, de 23 du même thermomètre. La hauteur moyenne du mercure est de 28, 02 pouces de roi en hiver, et ses variations sont de 1, 88. Les vents les plus fréquens en hiver, sont ceux d'*ouest* et du *sud-ouest*.

L'été est extrêmement chaud en Russie, et cause de la langueur et de l'indolence, même à ceux qui ont vécu en Bengale. Le thermomètre y monte alors depuis le 41ᵉ degré jusqu'au 85. La chaleur moyenne du climat est d'environ 38 degrés de Fahrenheit; et la hauteur moyenne du mercure en été, de 28, 04 pouces de Paris.

Les deux lettres de M. *Æpinus* concernent quelques phénomènes singuliers de l'électricité naturelle.

Recherches des vrais principes de l'art de guérir; par M. FABRE, *professeur aux écoles royales de chirurgie. A Paris, chez* Méquignon l'aîné, 1790; *in*-8°. *de* 582 *pag.*

2. On trouvera dans ce nouvel ouvrage les différens points de doctrine théorique et pratique que M. *Fabre* a déja établis dans ses autres ouvrages, mais présentés sous un nouveau jour, et fortifiés de nouvelles preuves.

Ses principes et ses idées sur l'économie animale y sont soumis à une nouvelle discussion, approfondis et développés d'une manière digne de cet auteur, qui même, lorsqu'il ne peut convaincre, captive toujours l'attention par des rapprochemens piquans, rendus plus intéressans encore par la clarté de son style.

Son discours préliminaire offre un exposé rapide des différens systêmes qui ont successivement régné dans la médecine; et par la manière dont il les apprécie, on voit qu'ils ne lui ont présenté aucune vérité qui pût diminuer la bonne opinion qu'il a du sien; car M. *Fabre* a aussi son systême. L'irritabilité, considérée comme une propriété purement physique, commune à l'homme, aux animaux et aux plantes, est le fondement de sa théorie médicinale.

Avant de parler de l'état de maladie, M. *Fabre* explique, dans une introduction physiologique, les fonctions vitales et animales qui constituent le systême de notre organisation : il considère le cœur, les poumons et le cerveau, comme les principaux organes des fonctions vitales, et leurs actions comme tellement liées, que si un de ces organes vient à cesser ses fonctions, l'animal meurt nécessairement. Le cerveau fournit immédiatement le principe de l'irritabilité et de la sensibilité, mais c'est par l'action du cœur et des poumons, selon M. *Fabre*, que le cerveau est déterminé à distribuer ce principe dans toutes les parties du corps. Il attribue une grande influence à ce reflux du sang veineux vers le cerveau, qui a lieu pendant

l'expiration, aperçu d'abord par *Schilichting*, et approfondi ensuite par *Haller* et *Lamure*. Cette élévation alternative du cerveau, qui correspond au mouvement de la respiration, pourroit bien cependant n'être qu'un effet nécessaire, mais indifférent de cette fonction, un de ces mouvemens auxquels la nature s'habitue, et par lesquels par conséquent elle ne sauroit être dérangée. Il est vraisemblable qu'il n'a pas lieu dans le fœtus, puisqu'il ne respire point, et cependant il vit. M. *Fabre* pense néanmoins que sans le reflux du sang veineux dans les sinus de la dure-mère et dans la substance du cerveau, la vie de l'animal ne pourroit se maintenir; car l'impulsion que ce viscère reçoit par-là, détermine le fluide nerveux à se répandre dans les différentes parties du corps, et à y porter le principe de la sensibilité et de l'irritabilité qui les anime; et voilà pourquoi, selon cet auteur, quoique le cœur et les poumons ne soient que des causes subsidiaires de la vie, la durée de celle-ci est attachée à l'intégrité de leurs fonctions.

Une des idées principales de M. *Fabre*, qui lui est commune avec *Buffon*, c'est que tous les effets de la sensibilité et de l'irritabilité ne sont que des *résultats mécaniques des organes* auxquels l'ame n'a aucune part. Ce mélange de mécanisme et de sensibilité, pour expliquer les actions des animaux, n'a pas réussi à *Buffon*, auprès des gens qui se piquent d'une logique sévère, et ce n'est pas la partie la plus brillante de son histoire naturelle.

Un principe auquel M. *Fabre* paroît très-

attaché, c'est l'opinion de *Van-Helmont*, sur le siége du sentiment qu'il a modifiée. *Van-Helmont* avoit placé le principe sensitif, qu'il appeloit son *grand archée*, dans le pylore. *La Case* et *Bordeu* l'avoient étendu à toute la région diaphragmatique. M. *Fabre* l'a fixé au plexus solaire, à cet entrelacement de filets nerveux, fournis par les deux ganglions sémilunaires, qui sont situés au-dessous du diaphragme, sous l'estomac. Il regarde ce plexus comme le *sensorium commune* de l'animal, et le point où aboutissent toutes les sensations qu'il éprouve. Les opinions de ces différens auteurs, qui peuvent fort bien se réduire à une seule, puisque les conséquences en sont les mêmes, qu'elles tiennent au même principe, et qu'elles souffrent les mêmes difficultés, sont fondées sur quelques faits qui n'ont pas été peut-être suffisamment approfondis. On a vu que toutes les affections vives de l'ame, toutes les impressions fortes de douleur ou de plaisir, se font profondément sentir dans la région du diaphragme; on en a conclu que c'étoit le siége du sentiment. Mais ce sont sur-tout les passions qui font, sur cette partie, des impressions profondes. M. *Fabre* croit que le cerveau n'y participe point, et est étranger à ce genre d'effets; comme si toute passion n'étoit pas le résultat d'une idée reçue par les sens qui aboutissent au cerveau, et d'un jugement que l'ame porte sur l'objet qui l'a produit.

Comme M. *Fabre* explique tous les phénomènes de l'économie animale, par le moyen de l'irritabilité, il a cru devoir com-

battre la théorie des chimistes modernes sur la respiration, qu'ils considérent comme une opération analogue à la combustion, et dont le résultat est d'entretenir la chaleur animale, par celle que l'air vital fournit au sang; tandis que l'oxigène de cet air se combine avec le principe charbonneux de nos humeurs, pour former l'acide carbonique qui sort des poumons pendant l'expiration. Trop de faits incontestables concourent à soutenir cette idée, une des plus brillantes qu'on doive à la nouvelle chimie, pour qu'on puisse la rejeter sans des raisons démonstratives. Du moins, ce n'est point par des conjectures qu'on peut la combattre, et le dédain de M. *Fabre* pour elle, ne lui a pas permis de lui opposer d'autres armes; car, après avoir dit que c'est la collision des fibres irritées qui produit la chaleur animale, il ajoute: « Qui sait si le fluide nerveux, qui est le principe de l'irritabilité, et qui est vraisemblablement une modification du feu élémentaire, ou peut-être une espèce d'air vital, comme les chimistes réformateurs le nomment dans leur nomenclature nouvelle? Qui sait, dis-je, si ce fluide, qui est continuellement poussé dans le tissu intime de toutes nos parties, sans jamais retourner vers sa source, ne fournit pas lui-même la matière de cette chaleur? » Cette méthode de raisonner n'est pas peut-être la plus propre à répandre la lumière dans les sciences, aussi commence t-on à y renoncer. L'abus qu'on avoit fait de la chimie, en appliquant ses principes à l'économie animale, ne doit pas nous fair rejeter les vérités qu'elle peut

nous fournir. Quoiqu'il puisse y avoir dans les corps vivans d'autres causes productives de la chaleur, que celles qui sont fondées sur la respiration; il est plus que vraisemblable que c'est à cette fonction qu'ils doivent la chaleur habituelle et permanente qui les anime. S'ils ont des fonctions à part, comme êtres organisés, comme êtres physiques, ils en ont qui se combinent avec les opérations genérales de la nature, au milieu desquels ils vivent, et dont ils dépendent.

La partie de l'ouvrage de M. *Fabre*, qui traite de l'état de maladie, est la plus instructive, et celle qui peut fournir aux personnes qui cultivent l'art de guérir, un plus grand nombre de notions utiles. Ses idées sur l'inflammation et sur la gangrène paroissent très-justes, et les conséquences qu'il en tire pour la pratique aussi exactes qu'intéressantes. Tout ce qu'il dit, sur les traitement des plaies, est puisé dans les principes d'une pratique éclairée, et porte l'empreinte d'un esprit fait pour reculer les bornes de son art. Il a, sur les rachitis, une opinion qui, vraisemblablement, trouvera peu de partisans parmi les médecins. Il pense que cette maladie a pour principe quelque affection des dents, et que le principal objet dont on doit s'occuper, dans le traitement de cette maladie, c'est de favoriser la dentition, et de faire l'extraction des dents cariées ou surnuméraires. Si dans quelques cas très-rares, ces affections des dents ont donné lieu à des accidens qui avoient quelque ressemblance avec les symptômes du rachitis,

il n'en est pas moins vrai que cette maladie a un caractère qui lui est propre, et qui doit empêcher de la confondre avec les suites d'une dentition irrégulière. Enfin, on trouvera, dans le chapitre qui traite de la manière dont le mercure détruit le principe vénérien, des choses qui annoncent un homme consommé dans le traitement des maladies qui dépendent de ce principe, quoique son opinion, sur l'effet critique du mercure, ne soit pas peut-être bien démontrée.

Méthode pour traiter toutes les maladies; très-utile aux jeunes médecins, aux chirurgiens, et aux gens charitables, qui exercent la médecine dans les campagnes: dédiée au Roi; par M. VACHIER, docteur-régent de la Faculté de médecine, ancien professeur des écoles de médecine de Paris, docteur en médecine de l'université de Paris:

................Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti; si non, his utere mecum,
HORAT. Epist. vj.

Tomes viij, ix *et* x. *A Paris, chez* Méquignon l'aîné, *libraire, rue des Cordeliers, près les écoles de chi-*

rurgie, et Croullebois, *libraire, rue des Mathurins*, 1789; *in*-12.

3. Les *tomes* j, ij, iij de cet ouvrage, publiés en 1785, ont été annoncés dans ce Journal, en janvier 1786, *T.* lxvj, *p.* 509.

Les *tomes* iv, v, vj et vij, qui ont paru en 1787, sont aussi annoncés dans notre Journal, année 1788, *tom.* lxxv, *pag.* 322.

Nous avons aussi annoncé une traduction allemande, des trois premiers volumes de l'ouvrage de M. *Vachier*, faite par le docteur *A. M. Birkholz.* A Leipsick; *in*-8°. Voy. *Journ. de méd.*, *tom.* lxxix, *pag.* 282.

Pour faire connoître les *tomes* viij, ix et x, nous présenterons le rapport des commissaires de la faculté de médecine de Paris. Ils s'expriment ainsi :

« Les *tomes* viij, ix et x, de l'ouvrage de M. *Vachier*, dont la faculté nous a chargés de lui rendre compte, ne méritent pas moins d'éloges que les sept premiers ».

« Le *huitième tome* contient les divers traitemens des excrétions extraordinaires communes aux deux sexes. M. *Vachier* entre à ce sujet dans des détails très-importans et très-instructifs, dont aucun auteur n'a fait mention. Il prescrit les régimes et les précautions convenables, pour conserver la santé des individus sujets à ces excrétions. Lorsqu'elles deviennent excessives, il enseigne la manière de les modérer sans les supprimer, et de prévenir l'épuisement, sans courir les dangers d'une suppression totale,

Il désigne les traitemens que cette suppression pourroit occasioner, prescrit, pour y remédier, des traitemens conformes à la saine pratique, ainsi que pour rétablir ces excrétions, s'il est possible, ou pour y suppléer».

« Le *neuvième tome* contient la classe des lésions de la circulation du sang, et celle de la nutrition. Dans la première, l'auteur donne les détails de toutes les espèces de lésions de la circulation. Il décrit toutes les différences du pouls, de la manière la plus précise, et la plus propre à conduire les jeunes médecins à la connoissance du pouls qui leur est si nécessaire. Il met au rang des lésions de la circulation, toutes les inflammations internes et externes; il en assigne les différentes causes, en praticien consommé, et qui a mis à profit les observations qu'il a faites. Il prescrit les traitemens convenables, tant à leurs différentes espèces, qu'aux diverses constitutions et dispositions des malades.

« Il détaille les différentes espèces de fièvres, d'une manière claire et propre à en faciliter la connoissance aux jeunes praticiens. Il désigne leurs diverses causes, et prescrit, pour chacune, le traitement le plus approprié, ainsi qu'aux différentes dispositions des malades.

« Dans la classe des lésions de la nutrition, il expose les causes de la différence de la nutrition dans les divers individus; conseille, relativement à ces différentes causes et à la constitution particulière, le régime nécessaire pour empêcher la diminution et l'excès; et prescrit, dans ces deux circon-

stances, le traitement propre à remédier à l'une ou à l'autre ».

« Le *dixième tome* contient la classe des lésions de la respiration. L'auteur y décrit toutes les espèces de lésions de cette fonction, et les maladies de la poitrine, dans un ordre qui doit beaucoup en faciliter la connoissance aux jeunes médecins, et donne, pour ces différentes maladies, les traitemens les plus appropriés.

« L'ouvrage de M. *Vachier* nous a paru particulièrement recommandable, par les détails intéressans dans lesquels il entre, soit à l'égard des maladies, de leurs causes, et de leurs traitemens ; soit à l'égard des moyens de conserver la santé des personnes de différentes constitutions ; détails qui ne sont connus que des praticiens consommés, et dont les auteurs négligent souvent de faire mention.

« Cette méthode nous paroît être l'ouvrage que *Sydenham* disoit manquer à la médecine, quoiqu'il lui fut très-nécessaire. C'est l'histoire générale des maladies, leur enchaînement, leurs rapports, leurs ressemblances, leurs différences, leurs causes, leurs symptômes, enfin, leurs traitemens. Les maladies y sont classées dans un ordre propre à en faciliter la connoissance aux jeunes médecins, et leur enseigner la manière de les traiter avec succès.

« De tous les ouvrages de principes de pratique qui ont paru jusqu'à présent, il n'en est point qui soit aussi général, aussi détaillé, et par conséquent d'aussi propre à éclairer et guider les jeunes médecins.

« Nous estimons donc que cet ouvrage leur est nécessaire, et principalement à ceux qui exercent la médecine dans de petites villes où ils n'ont pas, comme dans la capitale, la ressource d'être éclairés par des praticiens consommés; et nous pensons que les jeunes médecins, isolés dans les petites villes, feront, avec le secours de cet ouvrage, des progrès dans l'art de pratiquer, qu'ils attendroient envain de la lecture et de l'étude de beaucoup d'autres ouvrages, même excellens, mais dont les auteurs se sont bornés à donner des traités particuliers, ou n'ont eu pour but que d'établir ou favoriser des systêmes ».

« Nous sommes même persuadés que des médecins déja anciens, mais toujours renfermés dans des villes écartées, où ils ne trouvent aucune occasion de s'entretenir et de conférer avec des praticiens consommés, trouveront dans cet ouvrage des détails intéressans et utiles qui leur étoient inconnus.

« Enfin, l'ouvrage de M. *Vachier* est le fruit précieux d'un praticien consommé, et d'un travail appliqué, et non interrompu pendant quarante-cinq ans ».

« Nous jugeons, par l'utilité dont il sera, qu'il mérite un accueil distingué de la part de la Compagnie; et nous regardons comme un devoir de réprésenter à la faculté, qu'il seroit sans doute de sa dignité, de protéger cet ouvrage auprès du ministre de Sa Majesté, de lui représenter que par sa grande utilité, l'auteur mérite une de ces marques de faveur (*a*), que Sa Majesté se plait à répandre

(*a*) C'est-à-dire des lettres de noblesse; elles ont

sur ceux des ses sujets qui se distinguent dans leur art. Il nous semble que cette démarche favorable pour un membre, honorera la justice et le zèle de la Compagnie pour l'accroissement de l'art, et servira encore à réveiller l'activité de nos bons praticiens, et leur zèle pour imiter nos anciens, en nous laissant des ouvrages dont nos successeurs s'honoreront ».

D'après ce rapport fait par MM. *Bercher*, *Danié*, *Despatureaux*, *Salin* et *Baget*, tous docteurs de la faculté de Paris, la faculté a été unanimement d'avis d'accorder son approbation à l'ouvrage de M. *Vachier*, le 4 février 1789.

REYLAND, &c. Medicinisch practische abhandlung von verborgenen und langwierigen entzundungen, &c. *Traité de médecine-pratique sur les inflammations masquées et lentes; par BERNARD-JOSEPH REYLAND, docteur en médecine à Juliers; in-8°. de 221 pag. A Vienne, chez* Stahal, 1790.

4. Cette dissertation est divisée en six chapitres. Dans le premier, l'auteur traite des inflammations cachées en général; il

été obtenues. Un nouvel ordre de choses a rendu cette faveur inutile; mais il est honorable de l'avoir méritée.

s'y occupe de leur nature, des causes qui les masquent, des signes qui les indiquent, et des attentions qu'elles méritent dans la formation du plan curatif des maladies avec lesquelles elles se compliquent.

Dans le deuxième chapitre, M. *Reyland* parle des inflammations de cette nature, qui attaquent les poumons ou la plèvre. Il présente, dans le troisième, ses recherches sur l'inflammation cachée du foie. Celle-ci est sur-tout très-perfide; aussi l'auteur entre-t-il dans les plus grands détails concernant ses causes, ses signes et son traitement. Il cherche particulièrement à garantir les jeunes médecins de l'erreur, lorsque son siége est à la partie concave de ce viscère, où elle pourroit très-facilement en imposer pour une turgescence des humeurs dans l'estomac.

Dans le quatrième chapitre, M. *Reyland* passe aux inflammations masquées du ventricule et des intestins. L'auteur y avertit qu'il faut bien prendre garde de les confondre avec d'autres affections du canal alimentaire; telles que les affections bilieuses, venteuses, &c.

Le cinquième chapitre a pour sujet les inflammations cachées, compliquées avec les fièvres putrides bilieuses. Enfin, le sixième est relatif à ces inflammations, lorsqu'elles ont leur siége aux hanches ou aux lombes.

Nous ne doutons pas que les médecins, qui aspirent à remporter le prix proposé pour traiter cette matière, par la Société royale de médecine de Paris, ne consultent cette production d'un élève de M. *Stoll*. Ils

ne pourront manquer d'y trouver bien des idées qui leur faciliteront leur travail.

Neue versuche über die pathologie der galle, &c. *Nouveaux essais sur la pathologie de la bile; par* SEBASTIEN GOLDWITZ; *in-8°. de 320 pages. A Bamberg, chez* Diderich, 1789.

5. A la suite d'une histoire abrégée des maladies bilieuses en général, M. *Goldwitz* observe qu'on peut distribuer toutes ces maladies en deux classes; savoir, celles qui sont relatives, et celles qui sont absolues. Les premières, dit-il, tiennent, soit à l'excès, soit au défaut de la bile. L'excès peut être général, et se rencontrer ou 1°. en santé; ou 2°. avant l'invasion de certaines maladies; ou 3°. durant leur cours; ou 4°. à la suite de causes particulières. C'est en dissertant sur ces différens cas, que l'auteur traite 1°. du tempérament, particulièrement du tempérament colérique; 2°. de l'état de la bile, antérieur à l'invasion des maladies, lorsqu'elle est contenue matériellement dans le sang, sans avoir encore acquis sa forme; 3°. de l'excès symptômatique, et de l'excès critique. Ce dernier a lieu quand les mouvemens fébriles ont travaillé la matière bilieuse, et l'ont rendue propre à être évacuée; 4°. des piqûres de serpens venimeux, qui, en ébranlant le systême nerveux, produisent promptement un vice bilieux universel.

Quelquefois l'excès de bile n'existe que dans le foie; alors il cause des gonflemens et des endurcissemens de ce viscère, ou bien dans la vésicule du fiel, ou, enfin, dans l'estomac et les intestins.

Le défaut de bile est général, lorsque le phlogistique, premier élément de la bile, manque dans le sang, soit par un effet du tempérament, soit par celui du genre de vie et du régime des malades, soit à la suite des maladies bilieuses, dans lesquelles ce recrement a trop coulé, ou que dans les fièvres inflammatoires on a tiré trop de sang, et par conséquent soustrait en trop grande quantité le principe matériel de cette liqueur; soit, finalement, que des maladies chroniques aient épuisé les premiers élémens de la bile, en jetant tout le corps dans un état de dépérissement.

M. *Goldwitz* entre ensuite dans des discussions très-détaillées sur les défauts particuliers de la bile, soit hépatique, soit cystique, soit enfin de l'une et de l'autre conjointement. Mais comme ce que nous venons d'indiquer, de la manière de l'auteur, suffit pour donner une idée de son exactitude et de son esprit d'ordre, nous ne le suivrons pas plus loin dans ses recherches sur les causes propres de ces différens vices, ni dans les discussions sur ses épanchemens et la turgescence de la bile.

Disons, néanmoins, encore un mot de la seconde section, consacrée aux maladies, proprement dites, de la bile. L'auteur rapporte, dans cette section, plusieurs expériences qu'il a faites avec le fiel humain et

avec le fiel de bœuf; mais il paroît qu'il n'a pas eu soin, en faisant l'application de ces expériences, à la théorie des maladies bilieuses, de distinguer ce qui est commun aux deux espèces de bile, d'avec ce qui n'est propre qu'au fiel de bœuf. Il y a déja si loin de ce qui se passe dans le corps vivant, à ce qu'on ne voit arriver que dans les laboratoires, qu'il ne faut pas augmenter encore cette distance, en confondant ce qui n'est propre qu'à l'homme ou aux animaux, avec ce qui leur est commun. Nous ne pensons donc pas qu'il y ait grand fond à faire sur ces arrangemens méthodiques, ou plutôt systêmatiques des maladies tirées des différens degrés de putréfaction de bile; savoir, lorsque ce recrément prend une teinte, 1°. jaune; 2°. rouge; 3°. brun foncée; qu'elle est décomposée pour former l'atrabile et les pierres biliaires; qu'elle est trop épaisse, trop tenue, âcre, volatile; qu'elle abor de en principes alkalins; qu'elle est devenue vapide, verte, &c.

Dissertatio medica sistens problemata quædam de contagio : *Dissertation de médecine, contenant quelques problêmes sur la contagion; par* AUG. EMMAN. CUNITZ, *d'Isenach, docteur en médecine et chirurgie. A Iena, chez* Siedler, 1790; *in*-4°. *de* 26 *pag.*

6. Deux sections divisées en vingt-un para

graphes, forment la contexture de cette dissertation, dédiée au collége de médecine d'Isenach. La première section présente les opinions communes et reçues sur la contagion. C'est encore d'après le docteur *Unzer*, que M. *Cunitz* explique les divisions et les définitions qu'exigent les maladies contagieuses, qui affligent perpétuellement le genre humain, et dont les plus communes sont la peste, la lèpre, la gale, la teigne, l'élephantiasis, les fièvres putrides et autres, la petite vérole, la rougeole, le pourpre, le mal vénérien. La seconde section, renferme des préceptes sages et très-médités, sur la nature des miasmes. M. *Cunitz* développe, avec beaucoup de précision, la manière dont la peste se propage; il passe delà à la variole, en suivant la même marche, dit un mot sur l'inoculation, et finit en discutant si le siége de la petite vérole est dans les glandes cutanées.

FRITZE, &c. Handbuch über die venerischen krankheiten, &c. *Manuel sur les maladies vénériennes; par le docteur JEAN-FRIEDRICH FRITZE; in-8°. de 264 pages. A Berlin, chez* Rottmann, 1790.

7. Il a peu d'ouvrages élémentaires rédigés avec autant de soin que celui-ci; et au lieu de le regarder comme un manuel, pour servir aux leçons académiques, on peut le classer parmi les précis les mieux faits, de tout

tout ce qui a été écrit de plus important sur les maladies vénériennes, auquel il ne manque qu'un titre pompeux, des longueurs inutiles, des digressions fatigantes, pour être placé à côté des *traités complets* les plus accrédités. Voici l'ordre et les divisions de cette production.

Dans la première section, après l'histoire de la maladie vénérienne, il est question de la nature du virus.. M. *Fritze* observe que les effets de ce virus ressemblent à ceux que produit le poison animal; il épaissit la lymphe, et amollit les os; mais étant avalé, il est facilement décomposé dans l'estomac. La matière purulente des chancres, et celle qui s'évacue dans les gonorrhées, teignent en rouge les sucs bleus des végétaux; ce qui indique la nature acide du pus; mais s'ensuit-il pour cela que le virus est un ferment acide? Toutefois si les succès de l'alkali volatil, conseillé par M. *Peyrilhe*, et ceux d'une solution de pierre à cautère et de l'eau de chaux, proposées par les médecins allemands, se soutiennent, l'hypothèse, concernant la nature du levain vérolique, pourroit acquérir un certain degré de crédit.

La deuxième section est consacrée aux affections locales idiopathiques venériennes. L'auteur traite dans les chapitres 10 et 19, des ulcères et des chancres vénériens. Dans ces affections, on a recours aux topiques, dans l'intention de remédier à l'insensibilité des ulcères, et d'exciter l'inflammation et la suppuration; mais, selon M. *Fritze*, tous les remédes cachérétiques quelconques, appli-

qués sur les chancres, en irritant les vaisseaux lymphatiques, les excitent à l'action, et deviennent cause que le virus est introduit dans le corps, et versé dans la masse des liquides. Ces considérations doivent faire suspendre la confiance qu'on peut avoir dans un traitement purement local; et comme il n'y a que très-peu d'exemples de guérisons opérées par cette méthode, s'il y en a, et que d'ailleurs on sait que la maladie vénérienne confirmée, est une suite naturelle des chancres négligés ou mal traités, la raison veut qu'on la rejette. Il y a plus, dans le cas même où l'on administre à l'extérieur des mercuriaux, en employant en même temps les topiques rongeans, on détruit, selon M. *Fritze*, par ceux-ci, une partie du bien qu'on opère par ceux-là; ensorte que notre auteur se borne à n'avoir recours, dans le traitement des chancres, qu'aux seuls mercuriaux internes. Cette manière de traiter les chancres vénériens, est directement opposée à celle de M. *Girtanner*, qui se contente d'employer, en topique, une solution de pierres à cautère ou l'eau de chaux, jusqu'à ce que les petits ulcères soient rongés, et les bords calleux, détruits; après quoi il emploie des remèdes tirés du plomb, pour les dessécher promptement. Peut-être que dans l'hypothèse de M. *Fritze*, sur la nature du virus vénérien, les caustiques n'ont pas l'effet qu'il leur attribue; c'est-à-dire, de faire absorber ce venin, et qu'au contraire, ils le neutralisent, le décomposent en partie, ou que du moins leur concours avec les remèdes internes peut hâter et assurer la guérison des chan-

cres; que par conséquent son appréhension de faire usage des topiques phagédéniques est poussée trop loin. Cependant, dans cette supposition même, nous préférerions de nous tromper avec M. *Fritze*, que de nous exposer, avec M. *Girtanner*, aux suites d'un traitement superficiel, et purement palliatif.

Dans la troisième section, l'auteur donne la description de la maladie vénérienne confirmée, entre dans le détail des différens accidens qui l'accompagnent, expose le pronostic, et enseigne la méthode curative dont jusqu'ici il n'a eu qu'à se louer. Il observe que le mercure n'agit sur le corps qu'autant qu'il est devenu soluble par nos liquides, et que comme les chaux mercurielles possèdent cette propriété, il pense qu'on doit les employer de préférence aux autres préparations de mercure. Celles dont il se sert le plus communément, sont le *mercurius solubilis Hannemanni*, et le *mercurius cinereus Blackii;* il décrit la manière de les préparer.

Dans la quatrième section, il est question de la maladie vénérienne chez les enfans. L'auteur adopte l'opinion de ceux qui prétendent que les enfans ne contractent la contagion que dans le passage. Mais il nous semble que cette hypothèse présente bien des difficultés. Ces mêmes médecins, qui admettent si facilement l'infection par la peau de l'enfant, se refuseroient à ajouter foi à la sage-femme, ou au jeune homme qui prétendroit avoir gagné le mal de Naples, par le simple attouchement d'une main

exempte même de la plus légère égratignure, et pourquoi nient-ils la possibilité de la propagation du virus par les humeurs? Il faut donc nier aussi les infections réciproques des nourrices et des nourrissons. Mais d'ailleurs, ont-ils bien considéré que tout le corps de l'enfant est recouvert d'une crasse ou colle, qui semble devoir faire un obstacle insurmontable à l'absorbtion du virus, qui déja n'est censé avoir d'effet que sur des parties dépourvues d'épiderme? Au reste, cette assertion théorique ne diminue en rien le mérite de cet ouvrage, qui, nous le répétons, sera d'une grande utilité pour les élèves de M. *Fritze*, et pour tous les gens de l'art qui le consulteront.

Diarium medicum seu observationes selectæ ad morborum historiam et curationem facientes, editore, D. V. *A Genève, de l'imprimerie de la Société typographique; et à Strasbourg, chez* Amand Kœnig, 1791; *in*-8°. *de* 308 *pag. Prix* 3 *l.* 15 *s.*

8. L'observation est, sans contredit, le seul moyen de perfectionner le traitement des maladies. On doit donc accueillir les écrits qui présentent des faits nombreux et intéressans. Celui-ci remplit ce but à plusieurs égards; il renferme quarante-deux observations, faites en 1778, à la suite desquelles se trouve une appendice, qui en offre trente-cinq autres, rédigées en 1780, toutes également intéressantes.

An essay on the medical character, &c. *Essai sur le caractère médicinal, dans la vue de le définir. On y a joint des commentaires et observations de médecine adaptés à différens cas d'indisposition.* Troisième édition; *par* ROB. BATH; *in-8°. de* 199 *pages. A Londres, chez l'Auteur; et se vend chez* Laidler, 1789.

9. L'amour de l'étude en général, et un grand attachement à sa profession en particulier, sont les qualités nécessaires dans tous les états, pour les exercer avec succès, et leur faire faire des progrès; mais ce qui doit distinguer le médecin, c'est la bonté du cœur, un caractère doux, plein de bienfaisance; il faut y joindre beaucoup de probité, de discrétion, de compassion. Il faut qu'un médecin ait reçu une bonne éducation, qu'il ait formé son caractère, qu'il ait le talent de se faire révérer, et d'inspirer cette confiance persuasive qui rend le malade docile, et nourrit son espérance. Nous pensons que pour être bon médecin il faut avoir une conception aisée, afin de saisir l'ensemble et les détails, les rapports d'analogie et les points disparates; le tact du vrai, une bonne judiciaire, une pénétration perçante, une facilité rare de porter un jugement sûr,

une mémoire vaste, nette, qui rappelle promptement et abondamment; enfin, un grand fonds d'assurance, fondée sur la conscience de la solidité et de l'étendue de ses lumières, de la justesse de son coup-d'œil, de la propriété de ses combinaisons, et de la nécessité de les suivre. Un médecin qui vacille, qui hésite, qui est timide, indécis, sera toujours embarrassé, et embarrassera ses malades, fera des fautes, les reconnoîtra, y retombera de nouveau, ne sortira que très-difficilement, et par élans, de la classe des artistes ordinaires. M. *Bath*, se contentant de tracer le caractère moral du médecin, a négligé son caractère littéraire; ensorte que ceux qui veulent se procurer une idée de ce dernier sont obligés d'avoir recours au tableau qu'en a tracé M. *Grégory*. Passons aux autres articles qui composent ce volume.

Dans le premier, l'auteur considère la richesse et l'abondance des moyens que, pour combattre les maladies, la nature nous fournit, soit dans ces nombreuses et multiformes productions, soit dans les étonnantes ressources ménagées par les merveilles de l'organisation, soit enfin par les secours des eaux minérales.

Les considérations sur la diététique occupent la deuxième place. Selon M. *Bath*, il faut que chacun se conduise d'après sa propre expérience. Les organes de la digestion ont, dans chaque individu, un sens propre, qui seul peut régler la conduite convenable à sa constitution.

Dans la troisième dissertation, l'auteur expose l'importance de l'exercice, tant pour

les personnes bien portantes, que pour les malades; mais comme l'exercice admet des modifications, M. *Bath* discute les cas où il est expédient de le faire partager par le corps en entier, ceux où il est plus avantageux qu'il n'intéresse qu'une seule partie; quand il est utile de le prendre en plein air, quelles circonstances doivent le faire circonscrire, dans une atmosphère moins étendue.

L'utilité des frictions fait le sujet de la quatrième pièce. Elles sont des plus avantageuses dans les maladies de la peau, dans celles qui tiennent à la foiblesse, à une irritabilité morbifique; dans les affections rhumatismales, dans les vices de la transpiration insensible.

Dans les deux numéros suivans, l'auteur fait l'éloge 1°. des propriétés médicinales des eaux minérales; et 2°. de l'abstinence dans les indigestions et les flatuosités. M. *Bath* rapporte ici l'exemple d'une hydropisie désespérée, guérie par l'usage exclusif des figues et des raisins.

Nécessité d'une grande frugalité dans les anciennes dispositions irritables et asthmatiques; tel est le sujet du huitième opuscule.

M. *Bath* déclare dans le neuvième, que l'alkali végétal aéré, est capable de dissoudre les pierres; et dans le dixième, il conseille, pour prévenir les inflammations occasionnées par le réfroidissement, d'avaler des vapeurs d'eau chaude, acidulée avec du vinaigre, de boire souvent des boissons chaudes, enfin, de tenir chaudement l'estomac et les extrémités.

Si dans la diminution des forces on retranche sur la quantité des alimens, il faut y suppléer par leur qualité plus nourrissante. Ce précepte est développé dans le dixième article.

Dans le onzième discours, M. *Bath* vante l'abstinence, comme un excellent moyen contre les affections asthmatiques et phthisiques. Il assure qu'il a guéri, en très-peu de temps, plusieurs malades de cette classe, en leur faisant mâcher des figues et des raisins, dont ils avaloient seulement le jus, en leur ordonnant, en même temps, des boissons farineuses, et en leur prescrivant de se vêtir chaudement, principalement les pieds.

Les treizième et quatorzième dissertations contiennent des règles de conduite relatives aux changemens des saisons. Dans les deux suivantes, M. *Bath* montre l'importance d'écarter les passions, et sur-tout la crainte des malades. Il a vu un malade dans lequel l'appréhension a retardé l'éruption des boutons varioliques, tant qu'elle a occupé son ame.

Enfin, dans le dernier morceau, il trace les modifications qu'il faut apporter aux règles diététiques, selon les circonstances individuelles, l'idiosyncrasie, les changemens d'âge, d'occupation, de santé.

L'appendice est consacrée à la méthode curative de l'asthme et de l'hydropisie. M. *Bath* attribue l'asthme à la foiblesse partielle des organes de la respiration, ou à la surcharge des vaisseaux sanguins. Il le combat avec des vapeurs de camphre (*a*), de ben-

(*a*) Pour se procurer des vapeurs de camphre,

join, du styrax, qu'il fait respirer au malade, en même temps qu'il fait tenir les jambes jusqu'aux genoux, trois fois dans les vingt-quatre heures, dans un bain chaud d'eau de mer, ou d'une solution de sel marin. Il prescrit encore l'élixir parégorique, à la dose de quarante gouttes dans une cuillerée d'oximel simple, ou dans quelques boissons délayantes. Les cautéres ou sétons, ouverts des deux côtés dans la région du diaphragme, sont une ressource qu'il ne faut pas négliger. Les malades tiendront le tronc élevé, ils éviteront de se charger l'estomac, et on aura soin de leur tenir le ventre libre. L'auteur fait l'éloge d'un opiat composé de figues, de raisins et de vinaigre, dont on prend toutes les deux ou trois heures une demi cuillerée. Nous sommes étonnés qu'il ne fasse pas mention du sirop de nicotiane, ni des baies de genièvre, ni de la gomme ammoniaque dissoute dans le vinaigre scillitique, et réduite en potion au moyen de quelques eaux distillées appropriées. Le sirop de nicotiane est, sans contredit, trop négligé, ainsi que les baies de genièvre; cependant il y a long-temps qu'on qualifie l'exrait de ce fruit de titre honorable de thériaque des pauvres.

Aux œdémes, et à l'hydropisie commençante, M. *Bath* oppose des frictions, l'usage

---

l'auteur fait triturer deux gros de résine avec quelques gouttes d'esprit de vin, et lorsque le camphre est réduit en poudre, il verse dessus de l'eau chaude; quelquefois, si la foiblesse est grande, du vinaigre chaud.

prudent d'un vin martial, du vin du Rhin, de celui de Madère, et du quinquina, avec une ample boisson delayante; telle qu'une solution saturée de crême de tartre dans l'eau, adoucie avec quantité suffisante de miel, à laquelle on ajoute un peu de vin de Madère, ou de vin du Rhin.

Le médecin accoucheur; ouvrage utile aux mères de famille, et nécessaire aux personnes qui se destinent à la pratique de l'art des accouchemens; par M. SACOMBE, docteur en médecine et en chirurgie de la Faculté de Montpellier, médecin-accoucheur, et membre de plusieurs Académies:

Verax et audax.

A Paris, chez Croullebois, *rue des Mathurins*, 1791; (*in-12 petit format.*) *Prix* 40 *sous broché.*

1o. Cet ouvrage n'est pas proprement un traité d'accouchemens; mais il est fait par un médecin qui s'est voué à cette partie de l'art, et qui a voulu donner des instructions sur plusieurs objets qui y sont relatifs, ou qui lui appartiennent essentiellement. Les uns et les autres y sont présentés sous la forme de questions, que l'auteur résout ou affir-

mativement ou négativement. Ces questions sont au nombre de xxxvij.

M. *Sacombe* les examine avec intelligence, avec clarté, avec sagacité.

Il donne aux femmes des instructions importantes sur la conduite qu'elles doivent tenir durant leur grossesse, et après l'accouchement; sur les devoirs qu'elles sont obligées de remplir, comme mères.

S'agit-il de la pratique des accouchemens, il s'élève vigoureusement contre plusieurs abus, et sur-tout contre le forceps, et autres instrumens. Il montre les inconvéniens de la ligature et de la section précipitée du cordon ombilical. Il expose ce qu'il y a de répréhensible dans les cours d'accouchemens. Il combat l'opinion des médecins et physiciens qui soutiennent la possibilité de la superfétation; mais il croit que les forces de l'imagination, dans une femme enceinte, peuvent influer sur l'organisation de l'individu qu'elle porte.

Nous en avons dit assez pour exciter l'envie de lire cet ouvrage, écrit par un homme instruit, franc et sévère.

Observations on gangrenes and mortifications, &c. *Observations sur les gangrènes et les mortifications, accompagnées ou occasionnées par des spasmes convulsifs, ou provenantes de lésions locales qui*

produisent de l'irritation; par CH. WHITE, *membre de la Société royale de Londres; in-8°. de 29 p. A Londres, chez* Dilly, 1790.

11. Parmi les maladies dont le traitement est encore fondé en partie sur un pur empirisme, plutôt que sur une théorie lumineuse, on peut compter la gangrène. Il paroît que pendant long-temps on a supposé qu'il n'y a qu'une espèce de gangrène, ou pour mieux dire, que tous les corps dans lesquels cette corruption se manifeste, essuient le même dérangement, et reclament les mêmes secours. C'est pour cela qu'on a employé, indistinctement dans tous les cas, le quinquina, dont la qualité antiseptique a paru suffisante pour corriger la disposition putrescente, et les vertus toniques cordiales, propres à ranimer les forces vitales. Il est vrai que depuis quelque temps on a commencé à reconnoître que le non-succès de l'écorce du Pérou ne suppose pas toujours une incurabilité absolue de la maladie, et qu'on s'est attaché à découvrir des moyens curatifs, et des traitemens qui pourroient réussir, lors même que le quinquina manqueroit ses effets; mais ces recherches n'ont pas encore été poussées jusqu'au point de déterminer, pour tous les cas, l'espèce de gangrène particulière, à laquelle chaque méthode curative est propre.

L'espèce particulière de mortification, dit M. *Wihte*, qui fait le sujet de cet opuscule, est accompagnée ou occasionée par des spas-

mes convulsifs, ou produite par des lésions locales qui causent l'irritation. Pour ces cas, le remède qu'il a découvert, est le musc, associé au sel de corne de cerf, et donné à des doses fortes et répétées. Il pense qu'on peut attribuer l'efficacité du musc dans cette maladie, à ses propriétés antispasmodique, diaphorétique, sédative et cordiale. Il ajoute : « Il peut être secondé par le sel de corne de cerf, qui, étant résolutif et stimulant, rend probablement le musc plus actif. Les qualités réunies de ces médicamens, réveillent généralement le mouvement oscillatoire des artères, attenuent les liquides; et leur propriété de porter à la peau, ainsi que leur action sur les nerfs, opèrent les effets les plus heureux. Dans d'autres circonstances, lorsqu'il y a lieu de croire que le vice tire son origine d'un sang tenu et âcre, des sels volatils administrés à fortes doses, et pendant long-temps, seroient dangereux, et pourroient augmenter la putréfaction. Ils pourroient encore nuire dans la diathèse inflammatoire ».

M. *White*, pour encourager les médecins à employer ces remèdes dans les circonstances désignées, rapporte trois observations pratiques, dont la dernière concerne une fille de dix-sept ans, qui étoit attaquée de gangrène au bras, à la suite d'une fracture compliquée de l'avant-bras. Cette observation est des plus décisives; car toutes les fois que la malade prenoit du musc et du sel de corne de cerf, ses souffrances cessoient. Elles reparoissoient, au contraire, lorsqu'elle en interrompoit l'usage. M. *White* com-

mence ordinairement par donner ces substances à la dose de dix grains de chaque. Il va peu à peu en augmentant; ensorte que dans un cas il en a administré jusqu'à 120 grains de chaque, par dose, et en a obtenu les plus heureux effets.

Sammlung von beobachtungen uber die sogenannte egelkrankheit unter dem rindvieh und den schaafen, &c. *Recueil d'observations sur la maladie attribuée aux sangsues parmi les bêtes à cornes et à laine; par* J. F. BILHUBER; *in-8°. de* 100 *p. A Tabingen, chez* Heerbrandt, 1791.

12. L'espèce de sang-sue qui est propre aux bêtes rouges et aux moutons, cause souvent non-seulement des accidens fâcheux, mais même fréquemment mortels. C'est surtout lorsque l'humidité et des alimens malsains dérangent la santé qu'ils s'engendrent, se développent et minent la constitution. Et quoiqu'on se soit attaché depuis quelque temps, sur-tout en Allemagne, à étudier cette branche de l'histoire naturelle et de l'art vétérinaire, il ne paroît pas qu'on soit encore parvenu à la connoissance des moyens de détruire ces reptiles lorsqu'il existent une fois. M. *Bilhuber* a été à même de suivre cette étude; il a observé les chan-

gemens qui résultent de la présence de ces animaux, dans le corps des bêtes à cornes et à laine, et a cherché, par l'ouverture des cadavres, à constater les résultats de ses observations; il a fait des expériences pour apprécier le mérite des remèdes, et des traitemens proposés, et ce n'est qu'avec peine qu'il a vu que les remèdes les plus vantés n'ont pas eu de succès assuré dans ses mains, toutes les fois que les symptômes apparens faisoient conjecturer que les sang-sues existoient déja, et étoient la cause des maladies. La seule chose qui lui a paru mériter de la confiance est la méthode préservative, et le choix des pâturages sains et secs.

On lit dans les annonces de la Société économique de Leipsick, pour la foire de Pâques 1790, (à Dresde, chez *Meinhold*) un moyen préservatif, dont M. le comte de *Schulenburg*, conseiller intime de l'Electeur de Saxe, s'est servi très-utilement. Toutes les fois qu'on est obligé de conduire, en été, des bêtes à laine dans des pâturages humides, ou que le temps est à la pluie, il fait mêler une forte poignée de couperose avec un seau de sel de cuisine, et présente ce mélange aux moutons pour en lécher; et en hiver, lorsque ces animaux sont contraints de rester dans les bergeries, il fait fondre la même quantité de couperose et de sel dans cinq ou six seaux d'eau, pour leur servir de boisson, avec cette précaution, que les brébis pleines n'en boivent qu'au commencement, et qu'ensuite, au lieu de vitriol, on mêle des cendres de bois à l'eau qui leur est destinée. M. le comte de *Schulenburg* remarque que les

bêtes à laine font d'abord quelque difficulté de boire cette eau, mais que dans la suite elles s'y habituent facilement.

GEORGII COOPMANS, &c. M. D. Neurologia et observatio de calculo ex urethra excreto, duabus tabulis illustrata; *in-8°. de* 261 *pages. A Franeker, chez* Romar, 1789.

13. M. *Coopmans* a dédié cet ouvrage à son fils, dépouillé de sa chaire de professeur de médecine, par une suite des troubles intestins de sa patrie. Cette névrologie présente un manuel très-utile, et l'auteur a eu soin d'y insérer les découvertes les plus modernes. Il a partout comparé l'état actuel de la science, avec celui des temps précédens, et a réuni, à cette comparaison, des considérations physiologiques et pathologiques.

L'observation sur le calcul dans l'urètre, fait connoître que la pierre etoit placée sous le gland du côté gauche; qu'elle s'est fait jour en occasionant un ulcère, et qu'après avoir été nettoyée et séchée, elle a pesé cinq onces un gros et demi.

Anfangs grunde der muskel lehre: *Elémens de myologie. A Vienne, chez* Antoine Gassler; *et se trouve à Strasbourg, chez* Am. Kœnig,

libr. 1786; *in-fol. avec un grand nombre de Planches. Prix* 33 *liv.*

14. Ce traité contient une description complète des muscles du corps humain.

Chaque muscle est décrit en particulier, sous ces deux divisions, muscles qui meuvent les parties molles, et muscles qui meuvent les os et les parties qui en dépendent. Chaque description a sa figure particulière; et plus de deux cents trente-six planches composées chacune de plusieurs figures, sont consacrées à représenter la connexion des muscles entre eux et de leur situation respective. Ce sont des tables de *syntaxe*, très-bien faites. Suivent plusieurs tables synoptiques, qui facilitent singulièrement l'étude de la myologie, en soulageant la mémoire. En général, cet ouvrage mérite les suffrages des anatomistes.

A practical dissertation on the medicinal effets of the Bath waters, &c. *Dissertation pratique sur les effets médicinaux des eaux de Bath; par* GUILL. FALCONER, *docteur en médecine, membre de la Société royale de Londres, et médecin de l'hôpital de Bath; in-8°. A Londres, chez* Robinsons; *et à Bath, chez* Meyler, 1790.

15. Il y a long-temps que les vrais maîtres de l'art ont décidé que les faits sont

bien plus capables d'instruire sur les propriétés des remèdes en général, et sur celles des eaux minérales en particulier, que les analyses chimiques les plus recherchées; et tous les médecins, sans exception, sont obligés de gré ou de force, pour leurs plus belles cures, d'employer des substances dont ils ne connoissent la nature que par les effets, sauf à se dédomager des chagrins de ne pouvoir pas la démontrer, par la satisfaction de s'égarer en raisonnemens spécieux. Il paroît néanmoins que depuis quelque temps, les chimistes glorieux de leurs succès et de leurs découvertes, souffrent impatiemment qu'on s'obstine à croire que leurs efforts ne promettent pas plus à cet égard que ceux des anciens, dont le défaut de connoissances excite leur pitié et leur dédain; et on ne donne plus de traité sur une eau minérale quelconque, dont l'exposé des procédés analytiques, et de leurs resultats, ne soit suivi d'un brillant étalage des vertus médicinales, déduites comme autant de corollaires de cette analyse. Les expériences pratiques y sont négligées, laissées de côté, souvent révoquées en doute, ou tout au plus rapportées comme des supplémens de preuve. Cette marche, sans doute vicieuse, n'a pas été adoptée par M. *Falconer*, qui depuis vingt ans a étudié, sur les malades, les effets des eaux de Bath, que leur célébrité méritée place au nombre des plus fréquentées de l'Europe, et qui par cette étude, a sans doute acquis le droit de se faire entendre, et de servir d'autorité. Cependant, ce savant tient encore le langage

de ces médecins qui, avant que la chimie pneumatique fut née, regardoient la composition des eaux minérales comme des mystères, des secrets que la nature s'étoit réservés. Ecoutons ce qu'il dit dans la préface : « L'art, je pense, ne nous a offert jusqu'ici, dit-il, que des sujets de conjecture, sur la partie de l'imprégnation, ou sur la combinaison d'influence médicinale, résultantes des propriétés combinées des parties imprégnantes auxquelles sont dus ces effets merveilleux que nous observons ici tous les jours. Il me paroît que jusqu'ici la science n'a fourni que matière à conjectures». (Ceci est un peu obscur, entortillé, mais qu'y faire ?)

« La chimie nous apprend que les eaux de Bath contiennent une petite portion de sel marin, une partie plus considérable de selenite, peut-être un peu de terre non neutralisée, de l'air fixe, un peu de gas sulfureux ou inflammable, avec une légère impregnation de fer; mais aucune raison ne nous engage à croire que ces substances, prises ensemble ou séparément aux doses auxquelles on peut les administrer dans ces eaux, possèdent des vertus en aucune façon proportionnées aux effets que nous voyons si fréquemment opérer par les eaux de Bath, et se trouvent d'ailleurs bien plus abondamment dans divers autres eaux minérales d'une efficacité beaucoup inférieure. »

« Par conséquent, l'analyse chimique, telle qu'elle est à présent, ne me paroît donner qu'une idée très-imparfaite des méthodes par lesquelles ces effets ont été pro-

duits (*a*) ; et cette circonstance a déterminé plusieurs personnes à nier entièrement les faits, ou à soutenir qu'ils ont été beaucoup exagérés, et que les avantages (dans la supposition qu'il en existe) qu'on pourroit réellement en retirer, sont dus à des circonstances collatérales, d'une efficacité incertaine et indéterminée ; telles que le changement d'air, de régime, de manière de vivre, &c.

« Il est très-probable que la régularité du régime ordinairement observé ici, comparé avec le régime adopté dans les cercles polis de Londres, peut, en plusieurs occasions, contribuer à la santé ; mais vouloir attribuer tous les bons effets qui s'opèrent ici à l'attention qu'on a eue de se conformer à des mesures qui concernent la santé en général, cela me paroît aussi déraisonnable que présomptueux. Il n'est guère, en physique, de faits mieux établis, que les effets des eaux de Bath, dans plusieurs cas, d'une nature locale et spécifique, bien au-dessus de la portée des attentions mentionnées plus haut, et nous serions tout autant en droit de nier tel procédé que ce soit de la nature (par exemple de la végétation), par la raison que nous ne pouvons pas comprendre les moyens et la marche qui y servent ».

« Je ne présume pas de hasarder mon opinion, s'il y a lieu d'espérer que les progrès ultérieurs que la chimie fera tous les jours, serviront à répandre plus de lumières sur

(*a*) Comme nous n'entendons pas ces dernières paroles, nous en traduisons simplement les mots.

ce sujet, ou s'il restera constamment au nombre des secrets de la nature qu'il nous est impossible de pénétrer. On ne peut pas révoquer en doute qu'il ne se soit fait plusieurs découvertes auxquelles on ne devoit pas s'attendre, et qu'on ne pouvoit pas espérer; peut-être donc que des recherches réitérées feront découvrir, dans ces composés merveilleux de la nature, quelqu'agent caché, auquel il sera possible d'attribuer une partie considérable de ces vertus, avec plus de vraisemblance qu'on n'a pu le faire encore jusques ici à aucun autre ».

Ces réflexions, et tout l'ouvrage de M. *Falconer*, méritent, ce nous semble, l'attention des médecins, et doivent ramener aux véritables principes de l'art, l'expérience et l'observation.

Vermischte aufsætze, &c. *Mélanges de chimie, de pharmacie et de physique; par* JEAN-MICHEL SCHILLER, *apothicaire à Rothenbourg sur le Tauber; avec une préface de M.* DELIUS, *conseiller intime, professeur de médecine; in-8°. de* 140 *pag. A Nuremberg, chez* Zeh, 1790.

16. L'auteur s'est déja fait connoître avantageusement dans la carrière qu'il continue de parcourir avec succès. On a de lui

plusieurs morceaux publiés, tant séparément, qu'insérés dans les recueils qui paroissent sous la direction de M. *Crell;* enfin, on en trouve de lui dans un ouvrage qui a pour titre : *Porte-feuille de Gottingue.*

Le volume, que nous annonçons aujourd'hui, contient des corrections à plusieurs procédés chimico-pharmaceutiques, des moyens de découvrir les falsifications des drogues, des discussions de plusieurs points de doctrine de la chimie sublime, entre autres de la table des affinités du principe oxygène de M. *Lavoisier.* M. *Schiller* promet un précis allemand du traité élémentaire de cet ingénieux chimiste françois, avec la réfutation de son système antiphlogistique.

Parmi les autres articles réunis dans ce volume, on en trouve quelques-uns qui concernent le phosphore, la manière de le préparer, l'acide dulcifié de phosphore ou éther phosphorique que l'auteur a obtenu, sa combinaison avec la terre argilleuse, pour former la terre siliceuse, &c.

Il y est encore question d'un alkali volatil, qui, instillé dans une solution pure de vitriol de mars, a donné un précipité d'un beau bleu, de l'odeur approchant de celle de l'huile animale de *Dippel,* dont a été imprégné le produit de la distillation du sel ammoniac et de la potasse. La meilleure méthode de préparer les sirops avec les jus exprimés des baies et fruits, la méthode corrigée de préparer les emplâtres dans lesquels il entre du plomb, un procédé pour préparer à bon marché le sel de Seignette, des expériences avec les jus de quelques

plantes; telles que l'aconit, la ciguë, &c des considérations sur la nature de la substance astringente des végétaux, &c. tels sont entre autres morceaux, ceux qui nous ont paru mériter le plus d'être distingués.

Dans la préface, M. *Delius* expose un grand nombre de désavantages qui résultent, suivant lui, de la nouvelle nomenclature chimique, laquelle ne réposant pas sur des bases solides, ne sauroit qu'induire en erreur.

Einleitung zur allgemeinen scheide kunst, &c. *Introduction à la chimie générale ; par* CHRÉTIEN-CHRENFRIED WEIGEL; IIe partie. *A Leipsick, chez* Crusius, 1790; *grand in*-8°. *de* 920 *pag.*

17. Le premier volume a été annoncé avec une notice de M. *Grunwald*, dans le Journal de médecine, *tom.* lxxxiij, *pag.* 476. Le second, qui fait l'objet de cet article, offre l'analyse de tous les Mémoires de chimie, publiés dans les recueils des diverses Académies des sciences de l'Europe, avec le jugement raisonné de M. *Weigel*. Il est facile de voir par-là combien il a fallu lire et méditer, pour parvenir à faire connoître, dans un seul volume, l'ensemble immense des pièces académiques, si diversifiées et si éparses.

Onomatologia chimica practica, &c. *Manuel complet de chimie pratique, rangé par ordre alphabétique, pour l'utilité et l'usage des médecins, apothicaires, artistes, &c. pvr* GUILL. KEKS. *A Ulm, dans* [illegible] *librairie de* Stettin; *et se trouve à Strasbourg, chez* Amand Kœnig, 1791; *grand in-8°. à deux colonnes. Prix 5 liv.*

18. Cet ouvrage lexique, rédigé sous les yeux de M. *Gmelin*, professeur en médecine de l'université de Gottingue, qui en a composé la préface, est destiné à l'usage journalier des apothicaires et des artistes. L'on y trouve tout ce que la chimie-pratique renferme d'essentiel aux arts, manufactures et commerce.

CAROLI A LINNÉ, equit. &c. Systema naturæ per regna tria naturæ, secundum classes, ordines, genera, species, cum caracteribus, differentiis, synonymis, locis; Tomus I, pars VI, editio decima-tertia, cura JO. FRED. GMELIN, &c. *A Leipsick, chez* Beer; *et se trouve à Strasbourg, chez*

chez Am. Kœnig, *libr.*, *et dans la librairie académique ; à Paris, chez* Croullebois, *libraire, rue des Mathurins*, 1791. *Prix* 9 *liv.* 10 *s.*

19. Cette partie renferme la sixième et dernière classe des animaux ; elle offre les genres des vers.

Linné, relativement aux vers intestinaux, a tiré ses différences de la forme variée du corps de l'animal ; dans les mollusques, il les tire du corps et des tentacules ; dans les testacés, de la forme de la coquille, principalement ; de la charnière, dans les bivalves ; et de la bouche dans les univales ; dans les lithophites, de l'animal qui les habite, et de la forme du corail ; dans les zoophites de l'animal, et des différentes formes de ses tiges.

Disons un mot des animalcules ; cette innombrable légion qui échappe à l'œil, et à laquelle le microscope a donné, en quelque sorte, l'existence, et dont chaque individu est vingt-sept millions de fois plus petit que le ciron, et que néanmoins *Muller* est parvenu à classifier au nombre de cent quarante-six espèces différentes. Mais depuis la publication de l'histoire de ces animalcules, par ce savant naturaliste danois, l'on en a découvert encore d'autres, que M. *Gmelin* ne manque pas de décrire dans cette nouvelle édition *du systême de la nature*, et dont la totalité monte à cent quatre-vingt-onze. Ce qu'il y a de singulier dans ces petits êtres, c'est qu'il y en a (tels sont le

volvox, le *rotifère*, et le *tardigrade*) qui peuvent souffrir la mort et ressusciter plusieurs fois. Le *rotifère* se trouve dans les sables des toîts, son habitation ordinaire; il est ovipare, et hermaphrodite. Il est facile de le ressusciter après des mois et des années d'asphixies.

A collection of dried plants, &c. *Collection de plantes sèches, nommées d'après l'herbier de* LINNÉ, *et autres collections originales; par* JACQ. DICKSON, *membre de la Société linnéene;* second Cahier. *A Londres, aux dépens de l'Auteur,* 1790; *in-fol.*

20. Nous avons rendu compte du premier cahier de ce curieux ouvrage dans le Journal de médecine, *tom.* lxxxv, *pag.* 313. La seconde partie, qui fait l'objet de cette notice, offre les plantes suivantes: *scirpus mucronatus*, *agrostina*, *serotina; campanula rhomboidalis*, *Allionii; aldrovanda vesiculosa; anthericum caliculatum; juncus filiformis*, *spicatus; daphne collina; agrostemma flos jovis; dryas octandra; orobanche ramosa; trifolium alpinum; aster alpinus; arnica montana; carex Bellardi, fœtida*, *tomentosa; salix reticulata; acrostichum septentrionale; lycopodium alpinum; bryum rigidum, tortuosum; lichen frigidus et croceus.*

VOLUME LXXXIX.

OCTOBRE, 1791.

JOURNAL DE MÉDECINE (*).

NOUVEL AVIS POUR L'ANNÉE 1791.

Le prix de la souscription d'une année pour recevoir ce journal, dont il paroît un cahier chaque mois, *franc de port*, est de 15 liv. MM. les Souscripteurs sont priés d'écrire leurs adresses en lettres ROMAINES, afin qu'on puisse les imprimer correctement. On continuera, comme ci-devant, de souscrire à Paris, chez CROULLEBOIS, libraire, rue des Mathurins, N°. 32.

(*) Voyez *Mémoire sur un moyen de perfectionner l'art de guérir*, inséré dans le cahier de janvier 1790.

On s'adressera au même libraire pour se procurer *la collection entière* avec la *Table générale.*

On pourra remettre à MM. les Directeurs des postes la somme à faire passer à ce libraire. MM. les Souscripteurs auront soin de retirer une reconnoissance imprimée de MM. les Directeurs, qu'ils joindront à leurs Lettres d'avis.—On accepte aussi les Lettres de change à vue sur Paris.

N. B. Les Lettres non-affranchies concernant l'*abonnement annuel, la collection entière et la Table générale*, ne seront point reçues.

La correspondance médicale se fait toujours conformément à l'Avis inséré dans le cahier de janvier, pag. 2.

Sesia apiformis, FABRICIUS, *species nsectorum.*

Sphinx crabroniformis. Insectologie allemande de Vienne.

Sphinx vespa, DEGEER.

Sphinx scopigera, SCOPOLI. Entomologie de la carniole.

Cet insecte habite dans le bois de tremble, sa métamorphose s'opère dès le mois d'avril, sur la terre et sur le bois. L'animal est parfait en juin; alors, on le trouve répandu çà et là dans les collines des forets et herbacées, sur-tout sur le tronc et les feuilles du tremble. Il en suce le nectaire des fleurs. L'on observe le changement de sa figure, qui a la forme d'une poupée, vers le 16 d'avril, et ordinairement du 6 au 8 juin, sa métamorphose est parfaite.

Quant à sa *larve*, *elle est subpoileuse*, à poils blancs, fins, cotonneux; poupée cylindrique, folliculaire.

M. *Schmiedlin* n'a observé, aux environs de Leipsick, que sept insectes en mars.

Le grand papillon blanc du chou.

C'est un insecte des plus communs et des plus connus; on le voit voltiger par-tout dans les jardins; la chenille de ce papillon est panachée, de couleur jaune, noire et bleu, et se trouve communément sur le chou.

Papillon danaus blanc, brassicaire de LINNE.

Il habite sur le chou, les feuilles de la rave, du raifort, du senevé noir, de l'herbe à moutarde, de la grande capucine, et de la géroflée blanche. Le temps de l'insecte parfait, est depuis le mois de mai jusqu'en août. Il est très-commun, on le voit voler alors dans les potagers, sur les géroflées et les capucines.

Sa larve rayée par le milieu, verte, atténuée, solitaire, un peu cendrée; dos à points noirs, avec trois lignes jaunes; queue noire. *Poupée* pointue, pâle, verdâtre, avec trois lignes et autant de segmens jaunes, ainsi que trois bosses.

Ce calendrier des insectes est fait pour satisfaire la curiosité des amateurs d'histoire naturelle.

SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE.

Ordre des lectures qui ont été faites dans la Séance publique, tenue par la Société royale de médecine, le 30 août 1791.

Le secrétaire a lu l'annonce et la distribution des prix.

M. *Hallé* a lu, pour M. *Mauduyt*, un Mémoire sur l'économie vivante, considerée dans l'homme et dans les animaux, et sur la

M. *Dickson* nous informe que bientôt il limitera son travail aux plantes indigènes de la Grande-Bretagne.

Specimen faunæ insectorum Lipsicæ, continens larvas insectorum glossatorum, indigenorum quæ in circulo Lipsico inveniuntur, ex observationibus annuis : *Essai de la faune des insectes de Leipsick, contenant l'énumération des larves appartenantes aux insectes qui sont indigènes aux environs de cette ville, avec des observations annuelles, recueillies par M. GODEFROI-BENOIT SCHMIEDLIN, docteur en médecine, et membre honoraire de la Société économique de Leipsick. A Leipsick, chez* l'auteur, 1790; *in-8°. de* 150 *pag.*

21. Chaque jour voit naître dans le Nord des ouvrages qui enrichissent les sciences et en augmentent les progrès; l'histoire naturelle, sur-tout, y est cultivée avec ardeur et avec succès. Cet essai mérite toutes sortes de considérations par son utilité et par son objet. C'est dans les insectes, dit M. *Schmiedlin,* que le Créateur a particulièrement déployé sa sagesse et sa toute puissance; ces

petits animaux, qui nous paroissent vils, indignes de nos regards, sont la contemplation et les délices des naturalistes. Depuis 12 ans, l'auteur s'est livré à cette étude de l'entomologie ; il a parcouru, dans les saisons convenables, les champs, les bois, examiné les plantes, les arbres et tous les endroits qui pouvoient servir d'asile aux insectes de tout le Cercle de Leipsick ; et de cette série de recherches, est résulté cet écrit, qui est classé, par mois, comme un calendrier. Mais un objet qui doit aiguillonner l'aptitude des insectologistes, ce sont les observations que M. *Schmiedlin* a fait chaque année, pour découvrir exactement les larves et les métamorphoses des insectes ; il en donne la phrase scientifique à la manière de *Linné*, indique avec exactitude les lieux où ils naissent, les plantes qui leur servent d'habitations et de nourriture, ensemble, leur durée. M. *Schmiedlin* commence son travail par le sphinx abeille, c'est le seul insecte qui se fait apercevoir en février, car ce mois appartient encore à la saison des frimats.

L'auteur donne d'abord le nom individuel de *Linné*, sa définition allemande, les synonymes de *Fabricius*, de *Géer*, de *Scopoli*, de *Fuesly*, de *Knoch*, et autres entomologistes célèbres ; il indique ensuite le pays natal de l'insecte, son habitation, la saison de sa métamorphose, et le temps de sa perfection.

Sphinx abeille.

Sphinx apiformis, LINNÉ, systême de la nature.

auteurs de ces Mémoires un prix d'encouragement, de la valeur d'un jeton d'or.

Ces auteurs sont : M. *Wauters*, docteur en médecine, à Wéteren en Flandre, auquel la Société a déja accordé, en 1790, pour le même sujet, un prix de la même valeur, et M. *Rougemont*, docteur en médecine, professeur d'anatomie et de chirurgie dans l'université électorale de Bonn, sur le Rhin.

La Société, réfléchissant sur ce programmé, a cru, pour rendre le travail des concurrens plus facile, devoir en restreindre l'étendue. En conséquence elle propose, pour sujet d'un prix de la valeur dé 600 liv., la question suivante :

Déterminer quels sont, dans les affections de poitrine, les cas où l'on doit appliquer les exutoires, quels doivent en être le temps, le lieu et la durée, et quelles précautions doivent être prises, soit pour les supprimer, soit pour les changer de place.

Ce prix sera adjugé dans la Séance publique du carême 1793. Les Mémoires seront envoyés avant le premier décembre 1792. Ce terme est de rigueur.

I I.

La Société avoit proposé dans les séance des 26 août 1788, et 23 février 1790, pou sujet d'un prix de la valeur de 300 livres dû à la bienfaisance d'une personne qui n'a pas voulu se faire connoître, la question suivante : *Déterminer par une suite d'observations, quels sont les bons et mauvai effets qui résultent de l'usage des différentes*

espèces de son, considéré comme aliment ou comme médicament, dans la médecine des animaux?

Il n'y a eu qu'un petit nombre de Mémoires envoyés à ce concours, et la Société n'en a point été satisfaite. Elle a reçu un ouvrage italien imprimé, dans lequel cette question est traitée sous ses principaux rapports. Toutes les différentes espèces de *son* y sont examinées successivement. On y considère les parties farineuses ou huileuses qui y demeurent attachées; on y recherche quelle est l'espèce de *son* la plus putrescible; l'action des sucs gastriques sur ces substances y est déterminée par des expériences positives, dont le résultat est que ces sucs retardent les progrès de la putrescibilité du *son*.

La Société a accordé à M. *Toggia*, professeur de l'art vétérinaire, à Verseille en Piémont, auteur de ce Mémoire, un prix d'encouragement de la valeur d'un jeton d'or.

III.

La Société avoit proposé, dans sa Séance du 23 février 1790, pour sujet d'un prix de le valeur de 600 liv., la question suivante:

Déterminer, par des expériences exactes, quelles sont la nature et les différences du suc gastrique dans les différentes classes d'animaux; quel est son usage dans la digestion; quelles sont les principales altérations dont il est susceptible; quelle est son influence dans les productions des maladies; de quelle manière il modifie l'action des re-

nécessité de réunir la médecine des animaux à celle de l'homme.

M. *Andry* a lu l'extrait d'un rapport sur la nature et le traitement de la fièvre miliaire qui a régné cette année aux environs de Beauvais, et dont le soin a été confié à des commissaires nommés par la Société de médecine.

M. *Jeanroi* a lu une observation sur une espèce particulière de palpitation de cœur.

M. *Doublet* a lu la conclusion d'un rapport fait par ordre du directoire de département, sur les prisons de la Capitale.

La Séance a été terminée par la lecture que M. *Vicq-d'Azyr*, secrétaire perpétuel, a faite de l'éloge de M. *Cullen*, professeur de médecine-pratique à Edimbourg, et associé étranger de la Société de médecine.

PRIX proposés et distribués dans la même Séance.

I.

La Société royale de médecine avoit proposé dans sa Séance publique du 12 février 1788, pour sujet d'un prix de la valeur de 600 livres, qui avoit été différé dans celle du 23 février 1790, la question suivante :

Déterminer, dans le traitement des maladies pour lesquelles les différens exutoires sont indiqués ; 1°. quels sont les cas où l'on doit donner la préférence à l'un d'eux sur les autres ; 2°. dans quels cas on doit les appliquer, soit à la plus grande distance du

siége de la maladie, soit sur les parties les plus voisines, soit sur le lieu même de la douleur.

Parmi les Mémoires envoyés à ce concours, aucun n'a été jugé digne du prix.

La Société a cependant distingué le Mémoire coté D, portant pour épigraphe, cette phrase tirée des œuvres posthumes de *Pouteau*, tom. iij, pag. 270 : *Il seroit avantageux que nous eussions quelques notions exactes sur les parties du corps humain où il seroit le plus utile de placer les cautères.* Ce Mémoire est écrit avec méthode, et c'est celui de tous qui s'est le moins éloigné de la question. La Société voulant donner une marque de sa satisfaction à l'auteur, lui a décerné, comme prix d'encouragement, une médaille de la valeur d'un double jeton d'or.

L'auteur de ce Mémoire est M. *Rouyer*, maître en chirurgie et accoucheur, pensionné de la ville de Mirecour, département des Vosges, correspondant de l'Académie roy. de chirurgie de Paris, et associé du collége royal de chirurgie de Nancy.

Deux autres Mémoires cotés A et F, l'un écrit en latin, avec cette épigraphe : *Vis unita fortior;* l'autre écrit en françois, avec cette épigraphe : *Sequimur probabiliora, nec ultrà quàm id quod verisimile occurrit, progredi possumus, &c. Cic.*, quoique la question n'y soit pas véritablement traitée, contiennent cependant des vues utiles, beaucoup de recherches et plusieurs bonnes observations. La Société a décidé qu'elle accorderoit aux

CORRESPONDANCE.

La description topographique et médicale du royaume, le traitement & la deſcription des maladies épidémiques, l'hiſtoire de la conſtitution médicale de chaque année, étant le but principal de notre inſtitution, & l'objet dont nous nous ſommes le plus conſtamment occupés, nous invitons les gens de l'art à nous informer des différentes épidémies ou épizooties régnantes, & à nous envoyer des obſervations ſur la conſtitution médicale des saisons. La Société distribuera des prix d'encouragement aux auteurs des meilleurs Mémoires ou Observations qui lui auront été adressés sur ces différens sujets.

La Société royale invite les médecins à examiner avec attention l'état des perſonnes qui ont éprouvé des maladies épidémiques, à les ſuivre au-delà de la ceſſation apparente de ces maladies, afin de donner à leurs obſervations un complément néceſſaire, & qui eſt négligé par le plus grand nombre.

La Compagnie croit devoir rappeler ici la ſuite des recherches qu'elle a commencées, 1°. ſur la météorologie; 2°. ſur les eaux minérales & médicinales; 3°. ſur les maladies des artiſans. Elle eſpère que les médecins & phyſiciens nationaux & étrangers voudront bien concourir à ces travaux utiles, qui ſeront continués pendant un nombre d'années ſuffiſant pour leur exécution. La Compagnie fera, dans ſes ſéances publiques prochaines, une mention honorable des obſervations qui lui auront été envoyées, & elle diſtribuera des médailles de différente

valeur, aux auteurs des meilleurs Mémoires qu'elle aura reçus sur ces matières.

TABLEAU contenant la suite de tous les Programmes ou sujets de Prix proposés par la Société royale de médecine, avec les époques auxquelles les Mémoires doivent être remis.

PREMIER PROGRAMME.

Prix de 600 livres, fondé par un citoyen qui ne s'est pas fait connoître, proposé dans la Séance publique du 28 août 1787, et différé dans celle du 3 mars 1789, et du 31 août 1790. *Rechercher quelles sont les causes de l'endurcissement du tissu cellulaire, auquel plusieurs enfans nouveau-nés sont sujets, et quel doit en être le traitement, soit préservatif, soit curatif?* Les Mémoires doivent être envoyés avant le premier décembre 1791. Ce terme est de rigueur.

DEUXIEME PROGRAMME.

Prix de 400 livres, proposé dans la Séance du 7 mars 1786, et dont la distribution a été différée dans celles des 28 août 1787, et 3 mars 1789. *Déterminer quelles sont, relativement à la température de la saison et à la nature du climat, les précautions à prendre pour conserver la santé d'une armée vers la fin de l'hiver, et dans*

mèdes, et dans quels cas il peut lui-même être employé comme médicament.

La Société n'ayant pas été satisfaite des Mémoires envoyés à ce concours, engage, soit les auteurs qui ont concouru, soit les autres personnes qui réunissent les connoissances nécessaires pour la solution de cet important problême, à s'en occuper avec tout le soin qu'exigent de pareilles recherches.

La Société propose donc de nouveau ce programme, pour sujet d'un prix de la valeur de 600 liv., qui sera distribué dans la Séance publique du carême 1793. Les Mémoires seront envoyés avant le premier décembre 1792. Ce terme est de rigueur.

I V.

La Société a reçu, de la part d'une personne qui n'a pas voulu se faire connoître, l'écrit suivant :

« Un anonyme desirant payer un tribut à l'humanité, prie la Société de médecine de permettre qu'il dépose entre les mains de son trésorier une somme de 600 liv., devant servir aux frais d'un prix à proposer sur cette question : »

« *Indiquer les moyens les plus efficaces de traiter les malades dont l'esprit est devenu aliéné, avant l'âge de vieillesse* ».

« Les concurrens voudront bien entrer dans les plus grands détails sur les causes, sur l'état, les variations et les différentes méthodes à mettre en usage pour la guérison de cette maladie ».

Le ſondateur du prix ſera payer une somme de 200 liv. à l'auteur du Mémoire qui aura mérité l'*accessit*.

« La Société de médecine est prié d'annoncer ce prix, et de vouloir bien en être juge ».

« La Société s'est empressée de se rendre à ce vœu d'un citoyen bienſaisant ».

En conséquence, les Mémoires qui concourront à ce prix, seront envoyés avant le premier juin 1792. Ce terme est de rigueur. Ce prix sera décerné dans la Séance publique de Saint-Louis de la même année.

Les Mémoires qui concourront seront envoyés, franc de port, à M. Vicq-d'Azyr, secrétaire perpétuel de la Société, rue de Tournon, n°. 13, *avec un billet cacheté, contenant la même épigraphe que le Mémoire, et le nom de l'auteur.*

V.

La Société convaincue que l'application de la physique et de la chimie à la médecine est un des moyens les plus surs qu'on puisse employer pour hâter les progrès de cette science, s'est toujours empressée d'accueillir ceux qui lui ont présenté des travaux dans ce genre. Animée du même esprit, elle décerne aujourd'hui un prix de la valeur d'un double jeton d'or, comme un témoignage de sa satisſaction et de son estime, à M. *Seguin*, auteur de plusieurs Mémoires sur la chaleur animale, sur la respiration et sur la transpiration insensible, soit de la peau, soit des poumons, que ce chimiste a lus dans nos assemblées.

HUITIEME PROGRAMME.

Prix de 550 livres, proposé dans la Séance du 31 août 1790. *Y a-t-il quelque analogie entre le scorbut et les fièvres de prison, de* Pringle; *les lentes nerveuses d'*Huxham, *ou celles des vaisseaux, décrites par d'autres auteurs; et de quelle utilité ces recherches peuvent-elles être pour le traitement de ces différentes espèces de maladies.* Les Mémoires seront envoyés avant le premier décembre 1791. Ce terme est de rigueur.

NEUVIEME PROGRAMME.

Prix de 600 liv. proposé dans la Séance publique du 31 août 1790. *Déterminer s'il y a des signes certains par lesquels on puisse reconnoître que les enfans naissent infectés de la maladie vénérienne; dans quelles circonstances elle se communique des mères infectées aux enfans; de ceux-ci aux nourrices, et réciproquement; quelle est la marche de cette maladie comparée avec celle dont les adultes sont atteints, et quel doit en être le traitement.* Les Mémoires seront remis avant le premier mai 1792. Ce terme est de rigueur.

DIXIEME PROGRAMME.

Prix de 600 liv. proposé dans la Séance publique du 15 mars 1791. *Déterminer par des expériences exactes : 1°. quelle est la nature de l'humeur qui sort par la voie de la transpiration insensible; 2°. quelle est l'influence de l'air atmosphérique sur cette évacuation; 3°. s'il existe des rapports entre*

la quantité de l'humeur que cette sécrétion fournit, et les mouvemens de la circulation et de la respiration? Les Mémoires doivent être envoyés avant le premier mai 1792. Ce terme est de rigueur.

ONZIEME PROGRAMME.

Prix de 600 liv. proposé dans la Séance publique du 30 août 1791 : *Déterminer quels sont, dans les affections de poitrine, les cas où l'on doit appliquer les exutoires; quels doivent en être le temps, le lieu et la durée, et quelles précautions doivent être prises, soit pour les supprimer, soit pour les changer de place.* Les Mémoires seront envoyés avant le premier décembre 1792. Ce terme est de rigueur.

DOUZIEME PROGRAMME.

Prix de 600 livres, dû à la bienfaisance d'un citoyen qui n'a pas voulu se faire connoître, proposé dans la Séance publique du 30 août 1791 : *Indiquer les moyens les plus efficaces de traiter les malades dont l'esprit est devenu aliéné avant l'âge de vieillesse.* Les Mémoires seront envoyés avant le premier juin 1792. Ce terme est de rigueur.

Les Mémoires qui concourront à ces prix, seront adressés, francs de port, à M. *Vicq-d'Azyr*, secrétaire perpétuel de la Société royale de médecine, rue de Tournon, n°. 13, *avec des billets cachetés, contenant le nom de l'auteur, et la même épigraphe que le Mémoire.*

Ceux qui enverront des Mémoires ou Observations pour concourir aux prix d'émulation,

les premiers mois de la campagne ; à quelles maladies les troupes sont le plus exposées à cette époque, et quels sont les meilleurs moyens de traiter ou de prévenir ces maladies ? L'époque de la remise des Mémoires est indeterminée.

TROISIEME PROGRAMME.

Prix de 600 livres, proposé dans la Séance publique du 28 août 1787, et différé dans celles des 1er septembre 1789, et 15 mars 1791. *Déterminer la nature du pus, et indiquer à quels signes on peut le reconnoître dans les différentes maladies, sur-tout dans celles de la poitrine.* Les Mémoires doivent être envoyés avant le premier décembre 1792. Ce terme est de rigueur.

QUATRIEME PROGRAMME.

Prix de la valeur de 1400 livres, proposé dans la Séance publique du 3 mars 1789, et différé dans celle du 23 février 1790. *Déterminer par des observations et par des expériences, quelle est la nature du vice qui attaque et ramollit les os dans le* rachitis, *ou la noueure, et rechercher d'après cette connoissance acquise, si le traitement de cette maladie ne pourroit pas être perfectionné ?* Les Mémoires seront envoyés avant le premier décembre 1791. Ce terme est de rigueur.

CINQUIEME PROGRAMME.

Prix de 600 livres, proposé dans la Séance publique du 23 février 1790. *Déterminer, d'après la nature mieux reconnue des laits*

de femme, de vache, d'ânesse, de chèvre, de brebis et de jument, et d'après l'observation, quelles sont les propriétés médicinales de ces différentes espèces de laits, et d'après quels principes on doit en régler l'usage dans le traitement des différentes maladies. Les Mémoires seront envoyés avant le premier mai 1792. Ce terme est de rigueur.

SIXIEME PROGRAMME.

Prix de 600 livres, proposé dans la Séance publique du 23 février 1790. *Déterminer par des expériences exactes, quelles sont la nature et les différences du suc gastrique dans les différentes classes d'animaux; quel est son usage dans la digestion; quelles sont les principales altérations dont il est susceptible; quelle est son influence dans les productions des maladies; de quelle manière il modifie l'action des remèdes, et dans quels cas il peut être employé lui-même comme médicament.* Les Mémoires seront envoyés avant le premier décembre 1792. Ce terme est de rigueur.

SEPTIEME PROGRAMME.

Prix de 600 livres, proposé dans la Séance du 31 août 1790. *Déterminer d'après les découvertes chimiques modernes, et par des expériences exactes, quelle est la nature des altérations que le sang éprouve dans les maladies inflammatoires, dans les maladies fébriles putrides, et dans le scorbut.* Les Mémoires seront envoyés avant le premier mai 1792. Ce terme est de rigueur.

ANNONCES DE LIVRES.

Recherches des vrais principes de l'art de guérir; par M. *Fabre*, professeur aux écoles royales de chirurgie, &c. A Paris, chez *Méquignon* l'aîné, rue des Cordeliers. 1790; *in*-8°. de 582 *pages.*

Méthode, pour traiter toutes les maladies, très-utile aux jeunes médecins, aux chirurgiens, et aux gens charitables, qui exercent la médecine dans les campagnes: dédiée au Roi; par M. *Vachier*, docteur-régent de la Faculté de médecine, ancien professeur des écoles de Paris, docteur en médecine de l'université de Paris.

..................Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti; si non, his utere mecum.

HORAT. Epist. vj.

Tomes viij, ix et x. A Paris, chez *Méquignon* l'aîné, libraire, rue des Cordeliers, près les écoles de chirurgie; et *Croullebois*, libraire, rue des Mathurins, 1791; *in*-12.

Le médecin accoucheur; ouvrage utile aux mères de famille, et nécessaire aux personnes qui se destinent à la pratique de l'art des accouchemens; par M. *Sacombe*,

docteur en médecine et en chirurgie de la Faculté de Montpellier, médecin-accoucheur, et membre de plusieurs Accadémies.

Verax et audax.

A Paris, chez *Croullebois*, libraire, rue des Mathurins, n°. 32, 1791; (*in*-12. petit format. Prix 2 liv. Broché).

Dictionnaire botanique et pharmaceutique, contenant les principales propriétés des minéraux, des végétaux, et des animaux d'usage. Paris, 1791; *in*-8°. Relié 5 livres, chez les libraires associés; et chez *Croullebois*, libraire, rue des Mathurins.

Livres qui se trouvent chez Croullebois, *libraire, rue des Mathurins.*

Vasorum lymphaticorum corporis humani historia, et ichnographia auctore, Paulo Mascagni. *Fenis*, 1787; *in-folio*, *atlantico*. Prix 96 liv. broché en carton.

Observations générales sur les hôpitaux, suivies d'un projet d'hôpital; par M. *Iberti*, méd. Londres; 1788. Broché 2 liv. 8 sous.

Opuscules chimiques et physiques; par M. *T. Bergman*; traduits par M. *De Morvaux*. Dijon, 1780 et suivantes; deux vol. *in*-8°. fig. Broché 10 liv. 10 sous.

relativement à la constitution médicale des saisons, aux épidémies & épizooties, à la topographie médicale, à l'analyse & aux propriétés des eaux minérales, & autres objets dépendans de la correspondance de la Société, les adresseront à M. *Vicq-d'Azyr*, par la voie ordinaire de la correspondance, & ainsi qu'il est d'usage depuis l'établissement de cette Compagnie, c'est-à-dire, avec une double enveloppe; la première à l'adresse de M. *Vicq-d'Azyr*, rue de Tournon, n°. 13; la seconde, ou celle extérieure, à l'adresse de M. *de Lessart*, ministre de l'intérieur, à Paris, dans le Département duquel se fait cette correspondance.

Nos. 1, 4, 5, 7, 9, 11, 12, 13, 15, 16, M. GRUNWALD.
2, M. ROUSSEL.
3, 10 J. G. E.
6, 8, 14, 17, 18, 19, 20, 21, M. WILLEMET.

Fautes à corriger dans le cahier de juin 1791.

Page 356, ligne 25, après *parties*, ajoutez *inférieures.*
Page 402, ligne 22, l'utérus, *lisez* fœtus.
Page 419, ligne 28, degré froid, *lisez* degré de froid.
Page 431, ligne 15, tenir, *lisez* entretenir.
Page 432, ligne 14, examen de, supprimez le *de*.
Page 433, ligne 16, supprimez la *virgule*..
Ibid. ligne 27, consistent, *lisez* consiste.
Page 436, ligne 13, avoit, *lisez* avoir.
Page 457, ligne 18, sucht, *lisez* zucht.
Page 464, ligne 4, *Untersuche*, lisez *Untersucht.*
Ibid. ligne, 9, *Ruckent*. lisez *Ruckert.*
Ibid. ligne 20, *Ruckent*, lisez *Ruckert.*

Page 473, ligne 24, *Schweicklard*, lisez *Schweickhard.*
Ibid. ligne 30, *Schweickard*, lisez *Schweickhard.*
Page 476, ligne 15, ces crises, ces jours, *lisez* ses crises, ses.
Page 482, ligne 11, le, *lisez* la.

TABLE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

De l'imprimerie de P. F. DIDOT jeune, 1791.

JOURNAL DE MÉDECINE, CHIRURGIE, PHARMACIE, &c.

NOVEMBRE 1791.

LETTRE du docteur MARTIN WALLS, au docteur JOHN BADLEY, sur la fièvre épidémique qui régna à Oxford en 1785, et sur l'usage de l'opium dans les fièvres nerveuses; traduit par M. MARTIN, médecin de l'hôpital militaire de Nancy.

Nunquam quisquam ita benè subductâ ratione ad vitam fuit,
Quin res, ætas, usus aliquid apportet novi,
Aliquid admoneat, ut illa quæ te scire credas, nescias,
Et quæ tibi putaris prima, in experiundo repudies.

TERENCE.

JE vous adressai, Monsieur, au mois de novembre dernier, une description

succincte de la fièvre épidémique qui a régné dans cette ville et aux environs. J'y joignis l'exposé des moyens qui m'avoient paru les plus propres à combattre la tendance qu'avoit cette fièvre à la malignité. Depuis ce temps, la réflexion a jeté tant de jour sur mes idées, que je me crois obligé de vous communiquer mes observations ultérieures.

Je crois avoir remarqué dans la Lettre que je vous écrivis touchant cette épidémie, qu'elle avoit beaucoup de ressemblance avec celle que *Huxham* a si bien décrite dans le septième chapitre de son Traité des fièvres (*a*).

(*a*) Quoique la fièvre épidémique, dont il est ici question, ait eu moins de malignité que celle qui ravagea, il y a quelques années, notre voisinage, et qui régna particulièrement à Gloucester, à Worcester, à Marlborugh et à Aylesburi, je ne doute pas qu'elle n'ait eu la même origine. Ceux qui compareront la description que je présente avec celle qu'a donnée M. *Kennedy*, de l'épidémie d'Aylesburi, verront que ces deux maladies avoient entre elles la plus grande analogie, et que la différence des symptômes qui se sont manifestés, doit plutôt être attribuée au degré d'intensité du mal, qu'à son caractère particulier. M. *Ken-*

Son invasion se faisoit ordinairement avec lenteur ; elle commençoit par un frisson et des horripilations passagères, auxquelles succédoient des chaleurs irrégulières, du dégoût pour les alimens, des nausées, et quelquefois un vomissement de matières bilieuses. Les malades étoient découragés ; ils avoient dans le regard quelque chose d'égaré et de farouche ; tous leurs gestes étoient d'une vivacité et d'une pétulance extraordinaire ; leurs mains étoient foibles et tremblantes ; ils éprouvoient des anxiétés, de l'inquiétude, de l'affaissement et de la tristesse ; ils ressentoient dans les lombes et dans les membres, des douleurs analogues à celles que cause la fatigue ; ils éprouvoient aussi des maux de tête plus ou moins violens ; leurs yeux étoient rouges et larmoyans ; la langue étoit blanche, et irrégulièrement ridée : communément l'urine étoit d'une couleur foncée, trouble, impure, et ne déposoit

---

nedy rapporte le principe de l'épidémie qu'il décrit, à l'infection contagieuse d'une prison, et de nombreuses observations m'ont persuadé depuis long-temps, que cette fièvre devoit avoir une pareille origine.

que dans certaines circonstances : alors le sédiment ressembloit à une mucosité teinte de bile. Dans quelques cas assez rares où la tête étoit considérablement affectée, les urines étoient presque aqueuses ; le ventre étoit ordinairement constipé ; le pouls très-prompt, mais presque toujours extrêmement foible : il donnoit environ cent trente pulsations par minutes.

On peut regarder cet ensemble de symptômes comme formant la première période de la maladie. Pendant la seconde, ces symptômes s'aggravoient ; la chaleur devenoit alors considérable, les yeux plus rouges, et la langue brune ; les douleurs diminuoient en même proportion que la sensibilité, et il survenoit un délire obscur et comateux qui empêchoit le véritable sommeil. Quoique les sens n'eussent pas assez d'activité pour exercer leurs fonctions ordinaires, il sembloit qu'ils fussent constamment agacés par une certaine cause stimulante interne qui troubloit les facultés de l'ame. Les malades étoient aussi tantôt accablés, tantôt fort agités, et leurs gémissemens exprimoient le sentiment de la douleur. Lorsqu'on les tiroit de cet état, et qu'on

les interrogeoit sur ce qu'ils éprouvoient, ils répondoient seulement qu'il ne leur manquoit rien, et retomboient aussitôt dans la stupeur. Si la maladie étoit de longue durée, il paroissoit sur la peau une sorte d'éruption, et, pour l'ordinaire, des vésicules (*Rash*), ou une vive rougeur au visage. Dans bien des cas, il y eut des pétéchies, et même un engorgement, ou du moins une affection du genre des aphthes dans l'intérieur du gosier. La surdité étoit fort ordinaire à cette époque.

Soit que la convalescence ou la mort terminassent cette maladie, sa marche étoit progressive et lente. Dans les premières périodes, les accidens n'étoient pas fort alarmans; mais vers la fin, il ne paroissoit aucun symptôme qui pût donner une espérance bien fondée. L'affection comateuse étoit toujours dominante, et les malades tomboient dans une léthargie qui leur causoit la mort, ou bien ils devenoient plus calmes, et recouvroient peu à peu leur sensibilité naturelle, sans qu'il leur arrivât aucune crise marquée (*a*). La

(*a*) L'histoire que je donne ici des pro-

chaleur fébrile diminuoit, et insensiblement les forces et l'appétit se rétablissoient jusqu'à ce que la santé fut entièrement recouvrée.

La cause occasionnelle déterminante de cette maladie n'étoit pas, dans tous

---

grès, de la durée et de la terminaison de cette maladie, semblera contredire quelques cas particuliers, que je rapporterai dans la suite ; mais les cas particuliers ne doivent point être considérés comme des exemples de l'épidémie. Dans un grand nombre de ces cas, les urines déposèrent de bonne heure, et la crise décisive ne tarda pas à se faire. Ces changemens étoient évidemment l'effet des remèdes. La marche, que suivit naturellement cette maladie, se trouva conforme à ce que j'avois dit dans ma description : je crois même que ces exemples particuliers peuvent servir à prouver que, quoique cette fièvre eut naturellement une terminaison, tantôt funeste, et tantôt favorable, mais toujours lente et progressive ; les remèdes employés, tels que les préparations d'antimoine, unies aux cordiaux ou à l'opium, n'ont pas laissé d'en abréger la durée, et de déterminer quelques mouvemens critiques ; mais l'opium seul, ou bien combiné avec les substances volatives, ou avec l'æther, produisoit ces heureux effets d'une manière beaucoup plus prompte et plus manifeste.

les cas, facile à assigner; la contagion se communiquoit par des émanations imperceptibles, dont les sources n'étoient pas toujours à découvert: on ne pouvoit pas distinguer par-tout ses effets, et la manière dont elle se propageoit; mais nous jugions par l'analogie, que c'étoit l'infection qui donnoit naissance à cette épidémie, parce que très-souvent nous avons eu des preuves manifestes de l'existence et de la propagation de cette infection, et que dans tous les cas, nous avons trouvé une grande conformité entre les symptômes de cette fièvre, et ceux des fièvres d'hôpitaux ou des prisons, qui dépendent d'un miasme contagieux. Dès que cette fièvre paroissoit dans une maison, elle attaquoit plus d'une personne, et souvent la famille entière, à moins qu'on ne prit les plus grandes précautions pour l'empêcher de se propager; c'étoit sur-tout dans les habitations étroites et mal aérées des villages et des faubourgs des villes, qu'elle étoit funeste et mortelle. J'ai souvent vérifié ce qu'ont avancé quelques médecins, qu'en hiver l'influence contagieuse devient plus forte, parce que les émanations des corps animaux malades sont

plus étroitement *renfermées* (*a*) ; je crois même, d'après mes observations, que celles des corps les plus sains, longtemps renfermées et concentrées, produisent un miasme contagieux (*b*).

(*a*) Voyez *Medic. transact.* Part. III ; pag. 345. MANCHESTER ; *Memoirs*, Vol. II, et BLANÉS, *account of the ship fever*, Part. III, *cap.* 1.

(*b*) On a admis trois principales causes occasionnelles des fièvres, les effluves palustres, la contagion et le froid : on a d'ailleurs présupposé une certaine foiblesse des nerfs, ou du *systême* vital, comme cause éloignée ou prédisposante. L'action des deux premières est évidente. A l'égard du froid, sur-tout quand il se joint à l'humidité, on y a réfléchi moins attentivement, et on ne le considère que, comme occasionnant la diathèse inflammatoire, et comme prédisposant aux maladies inflammatoires universelles, ou locales. L'influence du froid paroît cependant être plus étendue, et plus capable de coopérer à la production et aux modifications de toutes les maladies fébriles. Les médecins qui se sont familiarisés avec les écrits des *Lind*, des *Blane*, des *Campbell*, et des auteurs qui ont traité des maladies pestilentielles, et de celles des pays chauds, ne peuvent ignorer les faits innombrables, qui prouvent que le froid contribue puissamment à répandre les maladies qui naissent de la contagion, ou du miasme

Quoiqu'il en soit, l'épidémie s'établissoit rarement dans des maisons vastes et suffisamment aérées.

Les évacuations considérables par

---

des marais. Il est même constaté par de nombreux exemples, que ces miasmes n'agissent guère sans la coopération du froid et de l'humidité; l'infection n'est jamais plus prompte et plus opiniâtre que dans les régions et dans les saisons froides. La peste et les fièvres pestilentielles, sont presque inconnues sous les tropiques. D'aprés cela, on nous pardonnera peut-être les conjectures suivantes sur les causes des fièvres. De même, dirons-nous, que les plantes odorantes sont entourées des émanations qu'elles fournissent; de même aussi les miasmes qui s'élèvent des marais, et les émanations contagieuses animales, environnent les corps qui les exhalent. Or, si quelqu'un se trouve en contact avec ces émanations, il est exposé à en absorber les particules nuisibles, soit par la peau, soit par les poumons, soit par l'estomac. La contagion se communique par une de ces trois voies, et peut-être par toutes les trois conjointement; mais s'il arrive que la contractilité des émonctoires ne soit point mise en jeu, les molécules contagieuses peuvent être expulsées avec les autres humeurs inutiles. Dans le cas, au contraire, où les canaux excréteurs sont fermés, les miasmes s'accumulant dans le corps, ont le temps de fermenter, d'exercer leur malignité, d'altérer et de convertir les hu-

la saignée ou par les purgatifs, étoient presque toujours nuisibles, pour ne pas dire mortelles. De légers symptômes inflammatoires, qui paroissoient lors de

---

meurs du corps en leur propre nature. Nous pouvons, à tous égards, douter si les émanations des marais, ou les miasmes qui s'exhalent des corps animaux, peuvent seuls, et par eux-mêmes, opérer la constriction des canaux excréteurs; mais les uns et les autres exercent certainement cette faculté, quand ils sont secondés par le froid, qui resserre et obstrue pour un temps les vaisseaux sécrétoires et exhalans.

Peut-être ces remarques aideront-elles à expliquer pourquoi les pays très-chauds et très-froids ne sont point favorables à la propagation des maladies contagieuses; pourquoi ces maladies sont si fréquentes dans les pays tempérés, et exposés à des degrés divers de chaleur; pourquoi les fièvres de ce genre sont, à leur invasion, accompagnées de symptômes qui annoncent une disposition inflammatoire; pourquoi on voit échapper à la contagion des personnes que leur état et leur genre de vie exposent continuellement aux impressions de la contagion; et pourquoi enfin, les remèdes antiseptiques ont la vertu de préserver des premiers effets de ces miasmes, aussi-bien que d'en prévenir les progrès. Il me seroit facile d'expliquer plus au long ces différentes questions; mais ce n'est pas ici le lieu de le faire.

l'invasion, déterminèrent quelques fois les médecins les plus prudens à faire saigner les malades. J'ai vu moi-même, dans ces circonstances, le sang très-enflammé ; cependant, je ne me rappelle pas qu'on ait tiré aucun avantage de la saignée. J'en ai vu, au contraire, résulter un affoiblissement mortel, dont nuls cordiaux ne pouvoient triompher. On s'aperçut bientôt que le nitre et les autres sels neutres, étoient nuisibles.

L'usage des antimoniaux, et même de la poudre de James donnée seule, paroissoit augmenter l'état de foiblesse, et prolongeoit infailliblement la maladie ; lorsqu'il excitoit d'abondantes sueurs sans opérer aucune crise, ou quelque rémission dans les symptômes fébriles.

Le quinquina, les cordiaux et les antiseptiques, produisirent des effets plus avantageux : cependant la maladie duroit trois, quatre, et même cinq semaines ; enfin, quand la santé revenoit, on n'avoit pas une certitude complète qu'elle fut due aux remèdes, qui sembloient avoir soutenu les forces, et donné par-là le temps d'agir à la nature. Ces considérations me rendirent plus attentif aux dernières observations

de *Campbell*, de *Blane* et de *Brown*.

On ne trouvera pas la méthode que j'ai suivie tout à fait nouvelle dans le traitement des fièvres nerveuses, ou des *typhus* contagieux ; mais l'application que j'en ai faite à celle que les nosologistes les plus modernes appellent *synochus*, mérite peut-être quelque attention. Ces fièvres sont accompagnées de symptomes d'inflammation et de putridité: on les a souvent rapportées trop précipitamment aux classes des maladies inflammatoires ou putrides ; et en les traitant d'après les méthodes dont cette classification avoit déterminé le choix, l'issue a été funeste. Il est donc important d'en fixer le diagnostic afin d'en diriger le traitement comme il convient.

Les nosologistes distinguent trois sortes de fièvres continues ; l'inflammatoire, *synocha ;* la putride ou maligne, *typhus ;* et celle que l'on dit être inflammatoire au commencement, et putride à la fin : *Synocha initio, progressu, et versus finem typhus*, et qu'ils appellent *synochus*. Si nous admettons les deux dernières espèces comme distinctes, elles sont les plus communes dans nos cantons. Dans cer-

tains lieux, comme dans les asyles de la misère et de la malpropreté, dans les vaisseaux, les prisons et les hôpitaux, c'est le *typhus* qui domine; il est le produit de l'infection, et il se propage par les émanations des malades. Quand il a une grande malignité, on le nomme *typhus gravior;* quand il est moins grave, on l'appelle *typhus mitior.* Une véritable fièvre inflammatoire sans aucun vice local quelconque, est un phénomène bien rare; mais le *synochus*, qui commence par des symptômes modérés d'inflammation, et qui bientôt dégénère et amène l'affoiblissement propre au *typhus*, est peut-être la fièvre continue la plus commune en Angleterre. Il paroît que le *synochus* dépend de la contagion, de même que le *typhus;* sa virulence est d'abord masquée par une disposition inflammatoire, préexistante dans certains sujets, ou bien elle est causée par quelques circonstances, telles que le froid, dont l'action coïncide avec celle des émanations infectes.

Cette complication de causes est facile à distinguer dans plusieurs fièvres épidémiques, et sur-tout dans les plus tardives, qui ne se manifestent qu'au

moment où la vivacité de l'épidémie se calme. Les cas suivans le prouveront. Ceux que l'on observa pendant qu'elle exerçoit ses plus grands ravages, sont en petit nombre ; car, elle régna particulièrement dans nos environs pendant le printemps, l'été et l'automne de l'année 1785 ; et mes observations ont été faites durant quelques-uns des mois subséquens. Elles peuvent être considérées, pour me servir de l'expression d'Huxham : *Quasi propagines epidemiæ*.

Après ces considérations préliminaires, je vais exposer les principes sur lesquels j'ai établi ma méthode ; je dirai ensuite quel en a été le succès : mais, comme j'ai donné précédemment les raisons pour lesquelles j'ai employé l'opium, il me reste peu de chose à rappeler, puisque l'usage, que j'ai fait de ce remède, est tout ce qu'il y a de nouveau dans mon traitement.

Il est étonnant que l'opium dont on connoît depuis long-temps l'efficacité, n'ait pas été plutôt employé dans les fièvres exemptes de dispositions inflammatoires : *Opium non quadrat genio inflammationis*, a dit un médecin célèbre. Quoique ce principe soit

vrai en général, on lui a donné trop d'étendue, même relativement aux vraies maladies inflammatoires, et on en abuse dangereusement dans les fièvres qui n'offrent aucun signe d'inflammation, ou dans celles qui n'en sont que légèrement compliquées. Dans ces circonstances, non-seulement on renonce à un remède utile, mais on emploie en outre trop généralement, dans les cas de foiblesse et de putridité, les préparations d'antimoine qui y sont inutiles, pour ne pas dire dangereuses (*a*). Si l'on avoit mieux réfléchi sur

(*a*) Plusieurs auteurs, et particulièrement *Campbell* et *Blane*, ont remarqué que dans ces fièvres, il y avoit des inconvéniens à insister trop long-temps sur l'usage des antimoniaux, et qu'il étoit avantageux d'administrer l'opium par intervalle : peut-être les observations suivantes prouveront-elles que l'on peut employer l'opium bien plutôt qu'on ne l'a fait jusqu'ici ; et, dans ce cas, si l'on commence par nettoyer les premières voies au moyen d'un émétique, on abrége souvent de beaucoup la maladie. Cependant, j'espère qu'on ne conclura pas de-là, que j'ai quelque préjugé contre les antimoniaux ; je connois leur efficacité dans toutes les maladies qui ont un caractère inflammatoire, et dans les fièvres in-

les propriétés et sur les effets de l'opium, on l'auroit administré plus souvent dans les cas de cette nature. Il est reconnu aujourd'hui que ce remède, donné à l'entrée d'un accès de fièvre intermittente, a la vertu presque spé-

termittentes et rémittentes où l'on a besoin d'évacuer la bile; c'est par cette raison que l'émétique et la poudre de James, ont eu quelquefois de si heureux succès dans ces fièvres, lorsque l'abattement de l'esprit étoit accompagné d'une apparente foiblesse musculaire: mais, comme ces symptômes dépendent souvent de l'état de l'estomac, c'est au médecin judicieux et expérimenté à en découvrir la cause; et si l'on a cru que la célèbre poudre fébrifuge étoit un remède universel, c'est que l'esprit humain est naturellement porté à créer des règles générales. Je ne condamne aussi que l'abus que font de ce remède certains empiriques qui le préconisent par tout, comme un spécifique. L'opinion du doct. *Mackittrik Adaix* s'accorde, en cela, avec la mienne. La poudre de James, dit ce célèbre praticien, qui, sans doute, est efficace dans certaines maladies inflammatoires, a souvent dans des fièvres malignes et putrides, excité des vomissemens, des sueurs et des diarrhées, qui ont fait mourir des malades, que l'on auroit pu sauver en les mettant à l'usage du quinquina, de la serpentaire de Virginie et du vin.

cifique, de calmer l'*effervescence des esprits vitaux*, de modérer la chaleur, de diminuer la vitesse du pouls, de soulager les douleurs de la tête et des membres, de procurer un sommeil tranquille et restaurant, et d'abréger le paroxysme. L'analogie qu'il y a, entre les effets de l'opium et ceux du vin, le fait considérer comme le meilleur succédané de cet excellent cordial. J'ai donné l'opium en différens cas, tantôt combiné avec la poudre de James, tantôt avec l'æther, la liqueur d'Hoffmann, ou avec des médicamens volatils.

Il est peut-être inutile de faire observer que les antimoniaux unis à l'opium, en contrarient plutôt les bons effets, qu'ils ne les favorisent (*a*), à cause des

(*a*) C'est particulièrement dans les maladies du genre rhumatismal, et dans les affections catarrhales, que l'opium, combiné avec les antimoniaux, produit des effets avantageux; le docteur *Sarcone* l'a donnè de cette manière avec le plus grand succès durant l'épidémie de Naples : cependant dans les cas où l'irritabilité étoit excessive et le délire violent, ce médecin semble être porté à donner la préférence au musc. Selon lui, outre la propriété qu'a ce médicament de calmer les spasmes, il contribue beaucoup à rendre fluides les humeurs ralenties

sueurs considérables qu'ils procurent, et qui ordinairement prolongent la durée de la maladie. Cette observation contredit, à la vérité, celles du docteur *Blane*; mais cela vient apparemment de quelque différence qu'il est impossible de déterminer. L'exactitude et les talens de M. *Blane*, me sont connus depuis long-temps, et je ne puis douter de la vérité des faits qu'il rapporte : cependant quand on aura comparé, parmi les observations suivantes celles où l'opium a été administré seul, et celles où je l'ai donné combiné avec les préparations antimoniales, on sera convaincu que dans le premier cas son efficacité a été bien plus évidente et plus immédiate (*a*). On peut aussi attribuer

---

et disposées à la stagnation. Dans les cas de putréfaction établie, M. *Sarcone* dit, qu'il faut bien se garder de prescrire des remèdes minéraux, et que, lors même qu'on se croit obligé de les administrer, il faut les mêler avec des antiseptiques capables de donner l'impulsion nécessaire, et de s'opposer à la dégénération putride (*Voyez* les notes que j'ai jointes aux Mémoires d'*Hamilton* et de *Lind*, sur l'usage du mercure dans les maladies inflammatoires, insérées dans le Journal de médecine, 1790.) *Note du Traducteur.*

(*a*) On me demandera peut-être, dit l'au-

quelque action aux remèdes salins ou æthérés que j'ai prescrits avec l'opium : on en jugera par la lecture des observations que je vais rapporter.

La suite dans le cahier prochain.

---

teur dans un avertissement qui précède la première édition de son Mémoire, pourquoi je n'ai pas employé plus souvent les émétiques, et pourquoi je ne me suis jamais servi de la potion saline comme véhicule de l'opium. Plusieurs raisons m'en ont empêché. Dans certains cas, le danger urgent m'obligeoit à donner l'opium de la manière la plus prompte ; on verra cependant que dans plusieurs cas, j'ai donné l'émétique quand il m'a été possible de le faire. A l'égard de la potion saline, quoique ce soit un bon véhicule, et un remède antiseptique, très-souvent convenable dans cette fièvre, les expériences de *Falconers*, semblent prouver que cette potion, donnée pendant l'effervescence, est moins antiseptique que ne le sont les mêmes ingrédiens, lorsqu'on en a d'abord dégagé l'air : d'ailleurs si je m'étois souvent servi de cet accessoire, on auroit pu lui attribuer une partie des effets du remède principal. L'auteur finit par avertir qu'il est convaincu qu'il a donné la teinture thébaïque à des doses trop modérées, et que, dans la plupart des cas, ses effets auroient été beaucoup plus manifestés s'il en avoit prescrit une quantité plus considérable.

TÉTANOS observé par M. TARANGET, D. M. à Douay.

Lorsque je rédigeois l'observation de *Dubus*, et que je me plaignois d'avoir été comme destiné à être le témoin inutile de ses souffrances, je ne m'attendois pas qu'un second événement du même genre, me rappelleroit bientôt à des souvenirs douloureux, en me retraçant de nouvelles scènes aussi déplorables que les premières. Parmi les praticiens de notre ville, aucun n'a vu le tétanos essentiel. Il y en a plusieurs à qui même une pratique de plus de quarante années ne l'a jamais offert. Un seul a observé et guéri un tétanos symptomatique ; et moi qui, heureusement, ne suis pas digne encore du titre d'ancien médecin, en moins de neuf mois, j'ai rencontré deux fois le même fait. Ainsi la vie des hommes, qui courent la même carrière, se compose néanmoins d'élémens différens. Je pourrois parler du même hasard, relativement au *morbus niger*, que j'ai eu occasion de voir dix-sept fois, tandis que les plus anciens d'âge n'ont ici

qu'une idée confuse d'avoir eu à le traiter. Sans doute de pareilles observations, livrées à plusieurs de mes confrères, seroient devenues pour eux et pour le public, une source et un moyen d'instructions précieuses; car, si j'ai la destinée de rencontrer, en quelque sorte, les catastrophes de notre métier, je regrette de n'avoir pas aussi celle de tirer de cette espèce de gangue le filon qu'elle récèle, et que je n'ai point l'art d'en extraire. Dois-je pour cela m'imposer silence? Non, les mémoriaux ne continssent-ils que des faits, sont encore utiles aux historiographes.

Vendredi dernier, vers les dix heures du soir, je vis arriver chez moi une femme, dont le ton douloureux et inquiet m'émut profondément, et fixa toute mon attention. Elle se plaignoit d'une oppression à la partie inférieure de la poitrine, qu'elle éprouvoit, disoit-elle, depuis le matin; et, désignant d'une main tremblante tout le trajet de ses douleurs, elle me montroit son cou où elle éprouvoit un resserrement qui s'étendoit des deux côtés jusqu'au cuir chevelu. L'accent précipité de cette femme, ses yeux un peu égarés,

le son brusque et vif de sa voix, et surtout une constitution sèche et ardente, me firent soupçonner d'abord que j'avois à faire à une femme nerveuse; je crus me tromper d'autant moins, que la nature étoit chez elle occupée à tarir le flux périodique, et à faire cesser sans retour cette fonction. Je fis cependant plusieurs questions relatives au sommeil, à l'appétit, aux digestions, elle me répondit à toutes d'une manière satisfaisante; et je l'aurois quittée dans la ferme persuasion que son état n'étoit qu'un accès de nerfs, si, lui ayant fait ouvrir la bouche, pour examiner sa langue, je ne m'étois aperçu qu'elle l'ouvroit difficilement, et que sa langue n'avançoit pas au-delà des lèvres. Je la priai de fléchir le tête en avant, et ensuite de la renverser. Je remarquai que, malgré ses efforts, un commencement de roideur s'opposoit à la facilité des mouvemens. J'avoue qu'alors une sueur froide me prit, et qu'un saisissement involontaire s'unit au souvenir du pauvre *Dubus*, et de sa mort. Je m'efforçai cependant de lui cacher mon trouble; je cherchai à la rassurer; et sur-le-champ, je prescrivis un bain tiéde, dans lequel elle devoit

prendre, chaque demi-heure, une cuillerée à bouche d'une potion, dont la base étoit une forte dose de laudanum de *Sydenham.* Je passai toute la nuit à méditer le caractère de cette singulière affection, à en combiner les symptômes, à les comparer avec l'état physiologique de l'action musculaire, et de l'action nerveuse. Je n'apercevois que trop bien les différences extrêmes; mais en reportant mes idées sur le traitement connu, et souvent infructueux, cet aperçu ne faisoit qu'ajouter à ma perplexité, et rendre plus pénible encore l'obligation de porter à cette femme des secours qui devoient être inutiles. Cependant la pitié, cette seconde providence des malheureux, l'emporta dans mon ame sur la conviction de mon impuissance. Dès la pointe du jour, je courus chez la malade; elle n'avoit point dormi. Je la trouvai couchée sur le dos, la tête clouée sur l'oreiller; ses yeux plus vifs encore que la veille, étoient aussi plus saillans et humides. Une sueur brûlante l'inondoit; l'artère étoit *large, molle,* et *accélérée.* La respiration, redevenue naturelle, siffloit, lorsqu'on offroit à la malade de la boisson, dont elle avoit

une espèce d'horreur, sans doute parce qu'elle sentoit bien que le mouvement, presque impossible de la mâchoire, devoit réveiller les douleurs qui lui étoient insupportables. Je la conjurai cependant d'essayer si quelques gouttes de la potion pourroient passer; mais les deux mâchoires serrées l'une contre l'autre, paroissoient comme retenues par un ressort invisible; et il fut impossible d'y trouver le plus petit accès : alors tous mes pressentimens se trouvoient confirmés; et déja se présentoient à mon imagination tous les symptômes dont *Dubus* avoit épuisé la torture. Cependant tout le bas-ventre étoit souple; les extrémités inférieures étoient parfaitement libres; les mains et les avant-bras, très-mobiles; mais l'articulation de l'épaule étoit comme ankylosée, et le plus foible mouvement y étoit impossible. Je ne peux exprimer le frémissement que j'éprouvai, quand cette femme me dit qu'on lui tiroit la tête en arrière. La rapidité des accidens me fit croire à une mort prochaine. Cependant je proposai un second bain, auquel la malade se refusa, en me conjurant de la laisser tranquille. Elle demanda, pour toute consolation, qu'on

qu'on exprimât un linge mouillé sur ses lèvres desséchées. Je fus donc forcé de me borner à prescrire des lavemens nourrissans, et je comptois d'autant plus sur leur utilité, qu'il y avoit une constipation qu'aucun autre lavement n'avoit pu ébranler. Une dernière ressource me restoit encore; tous les médecins qui se sont trouvés dans des circonstances du même genre, se rappelleront avec quel transport on se livre au plus foible rayon d'espérance; l'on me dit que cette femme en sevrant, il y a dix mois, son dernier enfant, avoit négligé son lait; que depuis quelque temps, elle se plaignoit d'un mal de tête, qui augmentoit périodiquement depuis qu'elle paroissoit guérie de quelques croûtes et de quelques glandes qu'elle avoit eues dans le cuir chevelu. Je parvins, non sans peine, à examiner le local; je retrouvai encore les traces des croûtes dont on me parloit, et les glandes subsistoient aussi, quoique l'indication qui pouvoit résulter de ce transport laiteux, s'affoiblit d'autant plus, que cette disposition n'avoit point lieu. Je tentai l'application d'un vésicatoire à la nuque; l'épiderme se souleva, mais sec : les chairs en dessous

étoient pâles, et ne donnèrent aucune apparence de suppuration; le dimanche tous les accidens étoient augmentés, et l'angoisse étoit excessive. Vers le soir, la malade demanda avec instance un lavement. A peine eut-elle senti l'impression de la canule, que tout-à-coup elle bondit, transportée de convulsions horribles : c'étoit un spectacle hideux de voir le tronc et les extrémités inférieures se replier, se contourner, se tordre dans tous les sens, tandis que la tête conservoit son immobilité, et que les yeux rouloient convulsés et plus saillans qu'ils n'avoient encore été. Epoux, enfans, voisins, tous glacés d'effroi, s'enfuirent en pâlissant d'horreur. Je restai seul..... Une dernière convulsion, plus rapide que la foudre, frappa de mort cette mère de famille, qui n'avoit perdu le sentiment de son état que dans ce dernier moment qui le terminoit.

Voilà une progression rapide; mais je crois qu'il étoit aisé de la prévoir, et d'en pressentir le terme. *Dubus* a bu le calice, goutte à goutte; la femme *Saudeurs* l'a épuisé dans l'espace de quarante heures; et cependant les premiéres apparences étoient bien plus

redoutables dans l'homme, que dans la femme. Je n'ai pas vu chez elle ces cordes musculeuses qui étrangloient *Dubus*, et qui faisoient saillie le long de son cou. Je ne lui ai pas retrouvé cette courbure de l'épine qui rendoit nécessaire dans *Dubus*, le renversement de la tête ; elle n'avoit que le sentiment de ce renversement : d'ailleurs point de dureté dans la région épigastrique, point de rigidité dans les muscles du bas-ventre. Il y avoit seulement constipation. *Dubus* urinoit comme dans l'état de santé ; car, enfin, avec effort il avaloit de la boisson. La femme *Saudeurs* n'avaloit rien, urinoit peu, et ses urines étoient bourbeuses. Enfin, *Dubus* conserva longtemps sa gaîté et de l'espérance ; ma dernière malade ne rendoit que des sons plaintifs, et son ame étoit découragée. Ainsi, ce second tétanos a pris absolument un nouveau caractère ; je n'ai cependant rien découvert dans l'état habituel de cette femme, qui ait pu y donner lieu. Elle étoit d'une humeur douce et tranquille, et même un peu insouciante. Toute occupée des soins de son ménage, elle s'y livroit. Heureuse avec des enfans qui l'aimoient,

avec un mari dont elle étoit aimée, jamais aucun évènement n'avoit porté ni dans ses nerfs, ni dans son ame, aucune commotion qui pût en déranger le systême. Elle n'éprouvoit pas même, dans l'état de santé, ces légères affections, que les latins nomment *ærumnæ*, qui accompagnent presque toujours la perte du tribut lunaire. Mais s'étoit-il réellement porté du lait dans le cerveau? Et ce fluide *dépaysé* auroit-il laissé dans la substance cérébrale un principe d'irritation? ou bien auroit-il fourni la matière d'un épanchement? Et cet épanchement auroit-il occasionné les longues douleurs de tête, dont la malade se plaignoit? L'ouverture du cadavre pouvoit seule, sinon décider cette question, y jeter au moins quelque jour. Mais malheureusement une opinion respectable en elle-même, puisqu'elle suppose du respect pour les morts, nous prive presque toujours de ce moyen d'instruction. Cette opinion n'est-elle pas un préjugé qu'il seroit utile de détruire? Est-ce un délit commis contre un cadavre, que de chercher dans une opération motivée, et faite avec décence, la raison secrète des maux auxquels la malade a suc-

combé? N'est-il pas permis, dans des cas extraordinaires, de présumer l'intention de celui qui n'est plus? Et seroit-on coupable, en interprétant son vœu, d'assurer qu'il a voulu que sa mort au moins fut utile. Quelle raison d'exiger que ce secret soit ainsi renfermé dans le tombeau? Aujourd'hui que l'esprit humain se trouve placé sur la pente de tous les genres de perfection; aujourd'hui que se rouvrent à la voix de nos législateurs, toutes les sources de félicité publique qu'avoient si long-temps obstruées l'ignorance du peuple, et l'intérêt de ceux que le peuple avoit faits grands; aujourd'hui que le systême social, en prenant parmi nous un caractère de fraternité, intime de nouveau à chaque citoyen la loi solennelle d'être utile, j'aime à espérer que ce préjugé s'abaissera à son tour devant le motif imposant de l'intérêt public. La philosophie est, dit-on, l'amour de la sagesse. Si j'avois à la définir! Ah. Je sens qu'elle ne seroit que l'amour des hommes! C'est sous ce titre qu'elle s'est emparée dès long-temps de tout mon être; et qu'en souveraine adorée, elle vivifiera sans cesse ma pensée et mes affections.... Je reviens à mon sujet.

Quand des faits pathologiques semblent s'isoler par un caractère de singularité, il faut bien, malgré soi, essayer de suppléer au vide qu'ils lui laissent dans la chaîne des évènemens, et chercher à les attacher à quelques notions certaines qui puissent servir à les lier au systême général. Les exceptions sont dans l'étude des phénomènes de la nature, des phénomènes embarrassans. Notre amour-propre n'aime pas à en rencontrer, parce qu'ils lui en laissent pressentir beaucoup d'autres encore, et nous aimons mieux croire que les bornes de notre intelligence sont aussi celles de la nature. Mais quand on ne tient pas trop à ces suggestions de la vanité, on convient que la nature peut aller au-delà des conceptions humaines, et alors on cherche à étendre ses conceptions, au lieu de circonscrire les plans de la nature. J'ai donc pensé (et je ne pars que d'idées simples et avouées) que les lésions du mouvement musculaire pouvoient être regardées, dans presque tous les cas, comme des symptômes de maladies propres au systême nerveux. Organes d'une foule de mouvemens, me suis-je dit, les muscles ne peuvent rien par eux-mêmes;

leur propriété n'est qu'une aptitude qui, pour agir, invoque le pouvoir nerveux. Universellement répandu, ce pouvoir prend sa source dans l'intérieur du crâne, dans la pulpe *cérébelleuse*, pour se manifester, et s'exercer sur tout par l'intervention des muscles. Revêtus de toute la plénitude de la puissance animale, les nerfs trouvent donc dans les muscles des espèces de délégués, destinés à des mouvemens réguliers ou discordans, selon les diverses modifications que peuvent recevoir les nerfs qui les gouvernent et les dirigent : alors il faut que, dans tous les vices du mouvement musculaire, je remonte jusqu'aux nerfs eux-mêmes, si je veux arriver au vice originel; et si ce vice m'échappe, au moins il me paroît que j'atteins à sa source. D'après cette manière de procéder, le spasme, la paralysie, la convulsion, ne seront pas des maladies appartenant en propre au systême musculaire (*a*), mais ils prendront à mes

(*a*) J'aimerois autant dire que la goutte sereine la plus fréquente, celle qui dépend de la paralysie du nerf optique, est une maladie de l'œil. J'aimerois autant admettre le nom de *maladie de l'ame*, qu'on a donné à

yeux le caractère de maladies symptomatiques. Les nerfs seuls en seront coupables, parce qu'eux seuls seront primitivement affectés. Déja commence à se dissiper le nuage ; je suis cette première lueur, et je m'arrête à une maladie, l'épilepsie, qui semble à elle seule frapper les muscles de tous les genres de dépravation, et qui passe cependant pour une maladie de nerfs. Or si l'épilepsie est la collection de tous les vices du mouvement, un vice particulier du mouvement sera donc (qu'on me permette cette expression,) une *partie aliquote* d'épilepsie. Me voilà arrivé à un terme connu; un champ plus vaste s'ouvre devant moi; et je trouve à faire des rapprochemens et des applications. Essayons donc de comparer le tétanos avec l'épilepsie, et voyons, dans cette comparaison, les rapports par lesquels se touchent deux

---

la folie, à l'idiotisme, à la manie, à la démence, &c. Non, mon ame toujours inaltérable ne peut éprouver aucune maladie ; c'est son association qui la fait calomnier, et on lui impute des torts qui n'appartiennent, et qui ne peuvent appartenir, qu'à ses associés.

maladies, dont la première n'est qu'une portion de le seconde.

L'opinion générale est qu'en Europe, le tétanos n'est jamais que le symptôme d'une autre maladie. Dans la Caroline méridionale, elle forme une maladie essentielle. Tout le monde sait qu'à cet égard, il en est de même de l'épilepsie, et que, tantôt symptôme, tantôt maladie primitive, elle ne peut pas toujours présenter les mêmes indications. J'ai des raisons de croire, malgré l'opinion reçue, que les deux tétanos que j'ai observés, étoient véritablement essentiels; et c'est cette même circonstance, qui m'en a fait publier les observations : car enfin, quelque désolant que soit l'appareil de cette maladie, au moins n'offre t-elle plus rien d'étonnant, dès qu'on peut présumer l'existence d'une maladie antérieure qui y donne lieu. Dans ce dernier cas, l'espérance du succès est dans la connoissance de la cause; et l'espérance se renforce en proportion que cette cause est plus accessible aux moyens curatifs.

Je raisonne donc dans la supposition que les tétanos dont j'ai donné l'histoire, ont été tous deux idiopathiques.

Dans un Mémoire adressé par *Chalmers* à M. *Fothergill*, on trouve un symptôme que j'ai observé dans nos deux malades, c'est un *tiraillement douloureux* sous le cartilage xiphoïde; ce tiraillement aboutit au dos et aux épaules, et semble commencer le renversement de la tête. L'*opisthotonos* suit dès-lors les variations de ce tiraillement; et la tête reprend plus de liberté, et le dos est moins comprimé, chaque fois que le tiraillement s'assoupit. Il paroît donc, au premier coup-d'œil, que le début de la maladie est une crampe vers la pointe du xiphoïde; c'est de-là que la roideur se propage dans le cou, dans le masseter, le crotaphite, &c.; et que s'agrandit rapidement la sphère des affections douloureuses qui doivent compléter le tétanos. J'ignore quel est le local bien précis du tiraillement; bien moins suis-je en état de constater, ou de nier les correspondances que ce local peut avoir avec tous les muscles, qui, dans le tétanos, entrent en contraction permanente. Mais, selon moi, cette crampe est, dans son origine, une affection nerveuse; et si cela est vrai, le cerveau ne peut manquer de servir d'instrument

intermédiaire à sa propagation. Placez ce tiraillement à la distance qu'il vous plaira de la mâchoire; mettez entre la mâchoire et le local tiraillé, un espace qui rende impossible toute communication; après avoir monté jusqu'à la source commune de tous les nerfs, la crampe primitive en redescendra sur les muscles correspondans aux parties cérébrales atteintes; et par ce simple méchanisme, je vois sympathiser entre elles des parties qu'aucune communication n'associe (*a*). Quand on me contesteroit cette explication, on ne me contestera pas le fait du tiraillement. Il ne s'agit que de vérifier s'il est un symptôme nécessaire; cette vérifica-

(*a*) Cette explication, qui ne m'appartient pas, se trouve bien développée dans tout ce que M. *Tissot* à écrit sur les maladies nerveuses. S'il étoit permis de rapprocher des objets disparates, je dirois, pour éclaircir ce mécanisme des sympathies nerveuses, que la plupart se font par intermède, comme il y a en chimie des affinités par intermède, avec cette différence seulement, qu'il existe plus d'une substance chimique, qui peut servir d'intermède à une combinaison, tandis qu'en physiologie, c'est toujours le cerveau, et le cerveau seul qui en remplit les fonctions.

tion est importante. Pour moi, je l'ai observé deux fois, et je n'ai vu que deux *tétanos. Chalmers* en parle comme d'un accident inséparable dans le premier degré de la maladie; dans le second degré, il reproduit ce même symptôme augmenté, qu'il regarde comme *pathognomonique*, et qui est bientôt suivi de la rétraction de la tête, *&c.* Enfin, dans le troisième période, le même accident se remontre plus violent, presque continuel, et toutes les autres contractions croissent à sa suite, et en intensité proportionnelle, jusqu'à ce que le malade périsse comme étranglé.

Si nous rapprochons ce tableau de celui de quelques épilepsies, nous serons forcés d'admettre une ressemblance frappante. Si je prétendois à l'érudition, j'aurois ici une occasion bien favorable de rapporter des faits qui attestent que beaucoup d'épilepsies ne reconnoissent d'autres causes que des lésions locales, souvent très-circonscrites, qu'une simple irritation extérieure, d'abord très-légère, qui bientôt augmente, monte, s'étend et enveloppe dans des convulsions universelles les parties même qui correspondent le

moins avec l'endroit irrité. Si de-là nous passons aux moyens de traitement, nous verrons que la section d'une fibrille nerveuse, que la soustraction du corps irritant, du stimulus méchanique a suffi, ou pour prévenir l'accès imminent, ou pour guérir radicalement et sans retour : que d'autres fois une ligature a eu le même succès, en arrêtant dans sa route l'ascension de l'irritation primordiale. Tous les livres sont pleins de pareilles observations ; mais ces livres sont faits ; je regrette fort le temps des copistes qui s'occupent à les refaire : *Ars longa, vita brevis ;* il vaut mieux, sans les copier, profiter des évènemens qu'ils racontent. L'on pressent où je veux arriver. Je cherche à fixer l'attention sur ce tiraillement si fidelement uni aux autres accidens du tétanos. Il me semble que c'est-là où commence la catastrophe importante ; c'est-là, si je ne me trompe, que s'en préparent toutes les scènes. S'il y a un moyen d'en énerver les développemens; s'il y a un moyen d'empêcher la communication de cette crampe primitive, et d'en contre-balancer les effets, ce moyen, quel qu'il soit, il faut l'adopter. Il ne m'appartient pas de décider

celui qui pourroit remplir cette indication ; mais je termine d'un seul mot : si j'étois assez malheureux pour me sentir atteint des premiers symptômes de cette horrible maladie, placé entre la probabilité d'une mort affreuse, et l'insuffisance des traitemens ordinaires, et d'ailleurs guidé par les principes que je viens d'exposer, je demanderois, je solliciterois vivement l'application du *moxa* sur le lieu même du tiraillement, dans l'espérance qu'une diversion violente pourroit seule s'opposer efficacement à la contraction tétanique :

Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti..........

OBSERVATIONS sur l'écorce d'angustura, par M. AUG. BRANDE, apothicaire de la reine d'Angleterre ; traduit par M. MARTIN, médecin de l'hôpital militaire à Nancy.

J'avois déja fait quelques essais sur l'écorce d'angustura, avant qu'il en eut été question dans le journal de Lon-

dres (*a*). Je l'ai souvent employée depuis ; et comme il n'y a que les observations multipliées, qui constatent les vertus réelles d'un médicament, je crois qu'il ne sera pas inutile d'indiquer quelques-uns des cas où celui-ci a eu du succès. Il sera bon de chercher en même temps à déterminer quelle est exactement la dose à laquelle on doit l'employer.

(*a*) M. *Ewer*, médecin à la Trinité, envoya cette écorce à un droguiste de Londres, en 1788. Voici ce qu'il en dit dans une lettre insérée dans le Journal de médecine anglois, 1789, part. II, *pag.* 154.

Cette écorce, que les Espagnols tirent d'Angustura, dans l'Amérique septentrionale, est fort appropriée à tous les cas où l'on a coutume de prescrire le quinquina, on la lui préfére même, parce que donnée à des doses plus petites, elle produit les mêmes effets.

Quant à ses qualités sensibles, elle est excessivement amére; aprés en avoir mâché, elle laisse, dans la bouche, une impression de chaleur brûlante. Son odeur est un peu aromatique; sa surface interne est presque blanche, et l'intérieure légèrement brune.... On l'emploie ici avec succés pour les esclaves, comme amer stomachique; elle présente encore un reméde trés-efficace contre les dyssenteries, qui, dans nos climats, sont aussi fréquentes que dangereuses

L'écorce d'angustura contient des principes amers qui se dissolvent aisément dans l'eau chaude, et même dans la froide; elle contient de plus une résine âcre, et un peu d'huile essentielle. L'extrait, qu'on en retire, équivaut à la moitié de son poids; celui qu'on obtient par le menstrue aqueux, a une saveur amère, qui n'est pas désagréable; le résidu de cet extrait, digéré dans l'esprit de vin, donne une teinture brune, qui, soumise à l'évaporation, laisse une résine d'une couleur très-foncée, et d'un goût âcre et nauséabond. Si avec seize onces d'esprit de vin affoibli, on retire la teinture d'une once de cette écorce, on obtient presque tous les principes actifs qu'elle contient. Réduite en poudre, cette écorce est d'une couleur jaune, à-peu-près comme celle de la rhubarbe.

Je faisois dans seize onces d'eau une décoction, ou une infusion de quatre ou cinq gros de cette substance, et j'y ajoutois ordinairement une demi-once de sirop d'écorce d'oranges, et un gros de teinture de lavande composée : cette addition rendoit le remède plus agréable, sans nuire à son efficacité. Je prescrivois cette infusion

depuis une once, jusqu'à une once et demie; mais lorsque je donnois l'écorce en poudre, je n'en faisois prendre que de dix à vingt grains.

Il m'a paru qu'à des doses plus fortes, ce médicament étoit moins efficace, et que les malades le supportoient moins bien; lorsqu'on ne le donne au contraire qu'à des doses modérées, il convient à l'estomac, et y excite une sensation de chaleur agréable. Deux ou trois personnes d'une constitution délicate ont éprouvé des envies de vomir pour en avoir seulement pris vingt grains.

Comme j'ai moi-même fait usage de cette écorce à différentes fois, je puis assurer avec M. *Wilson*, qu'en général, elle occasionne moins souvent que le quinquina, la constipation et des pesanteurs d'estomac; cet avantage, joint à la modicité des doses auxquelles on la donne, en font un remède fort convenable aux personnes qui ont l'estomac débile et le ventre paresseux. Il paroît même que, comme tonique, cette substance est préférable au quinquina.

Il n'est pas encore aisé de déterminer les cas dans lesquels l'écorce d'angus-

tura peut être substituée au quinquina, ou même lui être préférée (*a*) : je n'ai

---

(*a*) J'ai prescrit avec succés cette écorce à beaucoup de fiévreux, dit M. *Ewer*, dans deux ou trois circonstances. Une seule dose a suffi pour produire un bon effet. J'ai eu, il n'y a pas long-temps, une preuve évidente de son efficacité dans une fievre putride. La peau du malade étoit d'un jaune verdâtre, marquée de quantité de taches considérables; il avoit le hocquet, il vomissoit un sang noir et dissout, la gangrène commençoit à s'établir dans la gorge, et la foiblesse étoit extrême. Comme il vomissoit tout ce qu'il prenoit, jusqu'au quinquina; j'eus recours à la décoction d'écorce d'angustura, que j'administrai en lavement et en injection, et dans laquelle je faisois, en outre, tremper des flanelles, dont on enveloppoit le corps et les extrémités, et que l'on avoit soin d'entretenir constamment humectées. Au bout de quelques heures, lorsque je revis le malade, je trouvai que les taches et la couleur verte de la peau étoient dissipées, et que la toux et le hocquet étoient calmés. Depuis ce moment, le malade put supporter le quinquina uni à une forte décoction d'écorce d'angustura, et il fut bientôt en état de prendre des alimens.

Comme il se plaignoit d'être toujours couché dans des linges mouillés, on discontinua les fomentations, les taches et la couleur verte de la peau ne tardèrent pas à reparoître, mais la toux et le vomissement

jamais eu occasion de l'employer dans les fièvres intermittentes ; mais un de mes amis, très-digne de confiance, m'assure en avoir guéri en faisant prendre cette écorce, même à très-petites doses. Six prises de quinze grains chacune, ont dissipé une fièvre tierce. Deux doses semblables ont suffi pour en faire disparoître une autre, qui avoit déja duré trois semaines. Il s'est écoulé deux mois depuis la guérison des deux malades, et ni l'un ni l'autre n'a éprouvé de rechute. J'ai moi-même administré cette écorce avec succès dans des maladies nerveuses périodiques.

Sujet à des douleurs périodiques du *visage* et des dents, j'avois éprouvé

---

ne revinrent pas. Cependant la fièvre et la foiblesse augmentèrent au point, qu'on fut obligé de revenir aux fomentations. Ce moyen réussit encore mieux que la première fois ; car, en peu d'heures, le malade se trouva si bien que, sans être aidé de personne, il fut en état de sortir du lit et de s'asseoir. On interrompit de nouveau les fomentations ; et tous les symptômes s'étant de rechef agravés, le malade périt au bout de deux jours. L'efficacité de ce remède s'est annoncé ici d'une manière non-équivoque, et il y a lieu de présumer que sans l'opiniâtreté du malade, le succès auroit été complet.

qu'en prenant, vers l'époque du retour de ces douleurs, un gros de quinquina, et qu'en en répétant au besoin la même dose une demi-heure après, le mal se dissipoit, souvent à l'instant même; et que, par ce moyen, j'en prévenois les suites. J'employai une fois par hasard, au lieu de quinquina, l'écorce d'angustura, à la dose de quinze grains, et j'en obtins le même succès. Cependant, comme l'accès avoit été vif, de légères douleurs se renouvellèrent pendant quelques jours; mais pour l'ordinaire, elle se dissipoient absolument, lorsque je mâchois de cette écorce, ou que je prenois une ou deux doses de sa teinture. Je fus ensuite près de trois mois sans éprouver le retour de mes douleurs; intervalle très-long, relativement à la saison où nous étions alors. Au mois de janvier dernier, je fus obligé de recourir à ce remède, et j'en retirai le même avantage.

Deux personnes sujettes à des symptômes analogues à ceux que j'éprouvois, ont aussi éprouvé plusieurs fois les heureux effets de ce remède, sur-tout si je le leur faisois prendre dans les intervalles des douleurs, ou lorsqu'elles étoient très-modérées.

J'estime que l'écorce d'angustura peut être considérée presque comme un spécifique dans la diarrhée et la dyssenterie.

Une femme, âgée de plus de quarante ans, et d'une mauvaise constitution, fut attaquée de la dyssenterie au mois d'octobre dernier ; je l'avois traitée avec beaucoup de soins de la même maladie, au mois d'août précédent : il lui étoit resté une foiblesse considérable ; j'avois conseillé, en cas de rechute, de commencer le traitement par un laxatif, et non pas par des astringens, comme on l'avoit fait.

La dyssenterie ayant reparu, la malade suivit le conseil que je lui avois donné. Avant que je l'eusse vue, elle avoit pris trois doses de sel de Glauber, mais elle n'en avoit obtenu aucun soulagement, et tous les symptômes dyssentériques continuoient à se faire sentir très-vivement. En conséquence, je lui prescrivis dix gros d'infusion d'écorce d'angustura, à laquelle j'ajoutois d'abord, de trois en trois heures, trois gouttes de laudanum liquide. Dès le lendemain, la malade s'étant trouvée beaucoup mieux, je me contentai de lui faire prendre, quatre fois

par jour, l'infusion sans opium. Vers le troisième, elle ressentit des douleurs d'entrailles, accompagnées d'épreintes, qui cédèrent dans peu à un purgatif et à l'usage continu de l'infusion.

J'ai vu depuis deux personnes affectées de la même maladie, et j'ai eu recours à la même méthode de traitement, excepté que je ne donnois point d'opium : ainsi, après l'usage des évacuans, je me bornois à prescrire l'écorce d'angustura, et de temps en temps un doux laxatif. Au moyen de ce traitement, mes deux malades ont été très-soulagés en peu d'heures, et guéris radicalement au bout de trois ou quatre jours.

L'usage de l'infusion d'angustura a presque toujours été suivi de succès prompts et constans dans les cours de ventre; je la donnois ordinairement seule, après avoir fait précéder un purgatif doux : cependant, lorsque les malades éprouvoient, outre la diarrhée, une chaleur fébrile, j'ajoutois à chaque dose d'infusion une demi-once de la mixture saline ordinaire du dispensaire anglois; et quelques jours après que le flux avoit cessé, je répétois le purgatif.

J'ai obtenu les plus heureux effets de la teinture de cette écorce, en la faisant prendre deux fois par jour à un malade attaqué depuis un an d'un cours de ventre qui l'avoit extrêmement affoibli ; le genre de vie qu'il menoit, n'étoit cependant nullement propre à seconder le traitement. Ce malade fit usage de cette teinture pendant plusieurs semaines, parce qu'il éprouva quelques rechutes pour s'être exposé à la pluie.

Les observations suivantes m'ont été communiquées par le doct. *Williams*.

Un manœuvre avoit le cours de ventre depuis trois mois ; il alloit à la selle douze fois par jour. Ses évacuations, sans être abondantes, étoient écumeuses et glaireuses ; il éprouvoit de vives douleurs, de fréquentes tranchées, du ténesme, et ses déjections étoient teintes de sang. Il étoit affoibli par la durée du mal, et n'avoit que peu, ou point de sommeil. On lui avoit administré presque sans succès l'ipécacuanha à petites doses, les laxatifs, les opiatiques, &c. M. *Willan* lui prescrivit un demi-scrupule d'écorce d'angustura, à prendre trois fois par jour : on augmenta

cette dose jusqu'à un scrupule chaque fois, sans qu'elle occasionnât de nausées. L'usage continu de ce remède diminua peu à peu les coliques, le ténesme et la fréquence des selles; et au bout de trois semaines, le malade fut parfaitement rétabli.

J'ai moi-même essayé cette écorce sur un malade qui, dans la dernière période d'une *fièvre lente*, avoit un flux colliquatif, mais je ne tardai pas à en discontinuer l'usage, parce qu'elle ne réussit point.

Dans les cours de ventre, son effet ordinaire, est souvent très-prompt, et d'autant plus remarquable, que son goût n'annonce rien d'astringent, et que sa teinture ne rougit pas en y ajoutant du vitriol de mars.

J'ai fréquemment employé, avec succès, l'écorce d'angustura comme tonique, et comme stomachique, dans des cas d'affections scrophuleuses, et d'éruptions scorbutiques; je l'ai combinée avec d'autres médicamens très-actifs; aussi me seroit-il impossible de déterminer quelle a été son efficacité dans ces circonstances. Je puis assurer cependant, que l'on en a tiré, dans ces cas, tout autant d'avantages que l'on eut pu

pu le faire du quinquina, quoique prescrite à des doses beaucoup plus modérées. (*a*) Je pense, en un mot, et plu

---

(*a*) M. *Alexandre Williams*, médecin à la Trinité, a fait insérer, dans le Journal de médecine de Londres, les détails suivans, sur l'écorce d'angustura :

Les Espagnols d'angustura, dans l'Amérique septentrionale, nous l'apportent empaillée, et par morceaux longs d'un à deux pieds, et larges d'un pouce à un pouce et demi ; elle est d'un brun jaunâtre, son odeur est désagréable, mais elle la perd presque totalement lorsqu'on la fait sécher au soleil ; elle prend même alors quelque chose d'aromatique, et son goût, qui est très-amer, devient aussi plus supportable.

L'eau et l'esprit de vin en dissolvent les principes, et elle leur communique une couleur jaune dorée. Lorsque les esclaves de nos planteurs sont tourmentés de maux d'estomac ou de douleurs d'entrailles ils leur font prendre de l'une de ces deux teintures, mais plus ordinairement de celle qui est spiritueuse Nous ne connoissons pas encore l'arbre qui fournit cette écorce ; mais comme nous avons écrit pour en avoir des fleurs, nous ne tarderons pas à être mieux instruits.

M. *Alexandre Williams* parle ensuite des propriétés de ce médicament ; ce qu'il en dit s'accorde avec ce qu'ont annoncé MM. *Grande, Heyne, Willson et Ewer.* Il finit

sieurs médecins pensent avec moi, que cette écorce a des propriétés qui la

---

par raconter ce qu'il a lui même éprouvé en faisant usage de cette écorce.

Il y a, dit-il, environ un mois, qu'après une fatigue considérable, et aprés avoir été exposé à des émanations nuisibles, je fus attaqué de la fièvre. Je pris aussitôt quelques grains d'émétique, qui me firent rendre beaucoup de bile, ce qui n'empêcha pas que la fièvre ne devînt intermittente. Comme j'étois fort resserré du ventre, je jugeai convenable de prendre un purgatif, mais avant qu'il eût eu le temps d'opérer, l'accès de fièvre se déclara avec une vive douleur de côté, et une grande difficulté de respirer. J'appliquai un vésicatoire sur la partie souffrante, et je repris un peu d'émétique. L'intermission arriva. Ne connoissant point encore l'écorce d'angustura, j'eus recours au quinquina; cependant ma fièvre continua à suivre le type des intermittentes, et elle avoit déja duré trois semaines, lorsque j'essayai l'écorce d'angustura. Après en avoir fait usage, je n'eus plus qu'un seul accès de fièvre.

Il y a quelques jours, qu'ayant passé deux ou trois nuits, je fus de nouveau attaqué de la fièvre; comme dans le premier moment je n'avois point d'écorce d'angustura, j'eus encore recours au quinquina, dont je ne pus prendre que quatre à cinq prises, à cause du sentiment de plénitude et de pesanteur qu'il m'occasionoit. Je vomis même la cinquième

rendent digne d'un examen attentif, et d'observations et de recherches ultérieures.

J'espère donc que les gens de l'art qui ont à cœur d'en reculer les bornes, et qui en même temps sont plus capables que moi de juger du mérite réel des médicamens, ne négligeront point de soumettre celui-ci à leur expérience.

Addition des Editeurs de Leipsick.

On trouve dans la gazette de Gottingue, année 1790, nº. 5, un avis relatif à cette écorce; on l'appelle *cortex angusturinus*, L'analyse chimique qu'en a faite M. *Heyne*, se trouve dans la cinquième partie du magasin de Brunswic, même année.

M. *Brande* en a aussi dit quelque chose dans le magasin d'Hanovre de cette année, d'où nous extrayons ce qui suit :

Cette écorce a un épiderme blanchâtre ; elle est intérieurement d'un jaune brun. Elle se brise en petits mor-

---

prise. Alors M. *Ewer* m'ayant donné de l'écorce d'angustura, j'en pris pendant un jour une forte infusion faite au vin de Madère, et ma fièvre se dissipa entièrement.

ceaux résineux ; les fragmens sont épais et passablement grands ; ils ont depuis quatre jusqu'à six pouces de longueur ; son odeur, quoique foible, a quelque chose de nauséabond ; son goût approche un peu de celui des amandes amères. Son acrimonie réside dans les parties résineuses ; et son amertume dans ses principes gommeux.

On a vu que M. *Brande* donnoit une once de l'infusion aqueuse de cette écorce, et un gros de sa teinture spiritueuse. Quant à son extrait aqueux, il le prescrit depuis quatre grains jusqu'à huit, et l'écorce en poudre, depuis dix grains jusqu'à vingt.

Les maladies périodiques dont il s'agit dans son Mémoire, étoient une sorte de défaillance journalière, accompagnée de maux de tête et de douleurs de dents. Dans les *fièvres chaudes*, où ce remède a été utile, il existoit une grande foiblesse, qui n'étoit pas proportionnée à l'état du pouls ; et le mal de tête et le dégoût subsistoient nonobstant des évacuations suffisantes. Quoique la rémission de la fièvre fût imparfaite, M. *Brande* a donné, avec succès, de quatre en quatre heures, quinze grains de cette écorce en poudre.

Il l'a de même donnée aux personnes qui avoient l'estomac foible, et dans des cas de mauvaises digéstions, soit seule, soit combinée avec la magnésie, la rhubarbe, les yeux d'écrevisse, &c.

Dans les flux colliquatifs avec consomption, il l'a administrée deux fois sans succès. Il n'en conseille pas l'usage quand il y a disposition inflammatoire; mais il la juge utile dans les ulcères malins, &c.

M. *Heyne* croit que cette écorce viént d'une espèce de *magnolia*. Selon l'auteur de l'article relatif à cet objet, dans le magasin d'Hanovre, ce pouroit bien être celle du *magnolia glauca* de *Linné*, ou du petit tulipier à feuilles de laurier. Cet arbre supporte le climat européen (*a*).

(*a*) Selon la description, que fait M. *Heyne*, de cette écorce, elle approche beaucoup, quant aux qualités extérieures, du *cotus dulcis;* sa couleur est seulement un peu plus foncée. Les morceaux en sont de la même épaisseur; ils ne sont point fibreux dans leur cassure. L'amertume de l'angustura n'est pas aussi forte que celle du bois de Surinam.

Une teinture préparée avec onze onces d'esprit de vin, et une once de notre écorce, par trois infusions consécutives, a fourni un demi-gros d'extrait, presque aussi amer

Les Editeurs allemands disent que leur expérience justifie l'efficacité de cette écorce dans les diarrhées. Sa résine, ajoutent-ils, est très-âcre, et mérite d'être soumise à des essais ultérieurs. Quant à son efficacité dans les affections goutteuses, où on l'emploie aussi, ils ne peuvent rien en dire de certain.

---

que celui de *quassia*, mais moins glutineux, et plus pulvérulent; trituré avec un peu de sel lixiviel, il se dissolvoit complètement dans l'eau : ce qui restoit de la poudre, après l'infusion dans l'esprit de vin, ayant été mis en décoction dans suffisante quantité d'eau, que l'on fit évaporer après l'avoir filtrée, donna soixante et dix grains d'un extrait sec, moins foncé et moins amer que ne l'est le résineux, et approchant, par le goût, de celui de quinquina.

Le résidu, étant séché, pesoit une demi-once et cinquante grains; l'ayant fait brûler, il resta vingt cinq grains de cendre, qui contenoient un soupçon de sel lixiviel. Le reste étoit une terre calcaire, à laquelle étoit vraisemblablement joint un peu d'acide tartareux.

Une demi-once d'écorce infusée, à différentes reprises, dans l'eau froide, a fourni, par l'évaporation, quarante grains d'une espèce de sel, ou d'une substance gommeuse, très-analogue à ce qu'on appelle sel de quinquina, mais un peu plus amer.

Quatre onces, mises deux fois en décoc-

FRACTURES DU COL DU FÉMUR (*a*).

PREMIERE OBSERVATION.

Pierre Lesprit, âgé de 38 ans, tomba de trente pieds de haut, sur la

---

tion avec de l'eau, et évaporées jusqu'à consistance d'extrait, ont donné une once trois quarts d'un extrait moins amer que l'extrait résineux, mais plus amer que l'extrait aqueux ci-dessus. Le résidu, digéré dans l'esprit de vin, a encore fourni deux gros d'extrait résineux, qui ne s'est pas tout-à-fait desséché.

En faisant bouillir l'écorce d'angustura dans de l'eau à laquelle on avoit ajouté un peu de sel lixiviel, il ne se faisoit point d'effervescence. Cette décoction, qui étoit très-brune, ne rougissoit pas en se réfroidissant, mais prenoit un œil verdâtre.

Des morceaux de mou de veau se conservèrent, dans cette décoction, quelques heures de plus que dans celle de quinquina, et six jours de plus que dans l'eau simple. M. *Heyne* assure que, d'après ses expériences, l'écorce d'angustura surpasse les autres amers par ses vertus antiseptiques.

(*a*) Extrait du Journal de chirurgie, *tom.* j, *pag.* 332 et suiv.

cuisse droite, dans une des carrières de Montmartre. Quoique cet homme ressentit une vive douleur dans l'intérieur de la cuisse, il eut assez de courage pour se rendre à pied à l'hôtel-dieu, le 8 novembre 1787, quelques heures après son accident.

Le grand trochanter, plus élevé et plus en arrière que dans l'état naturel, la pointe du pied tournée en dehors, le raccourcissement du membre, la crépitation qu'on entendoit distinctement, ne laissoient aucun doute sur l'existence de la fracture du col du fémur. On la réduisit aisément, au moyen de l'extension qu'un aide fit sur le pied et la partie inférieure de la jambe, tandis qu'un autre aide fixoit le tronc, en retenant le malade par dessous les aisselles.

On employa, après la réduction, l'appareil alors usité dans l'hôtel-dieu, pour toutes les fractures du fémur. Il consistoit en une compresse longuette et deux compresses circulaires, appliquées sur l'endroit affecté, et arrosées d'eau végéto-minérale, le bandage *à bandelettes* décrit (*Journ. de médec. t.* lxxxviij, *p.* 393) des remplissages, un *drap-fanon* et trois atelles. L'une de

ces atelles, placée en dedans, se prolongeoit depuis le haut de la cuisse jusqu'à la plante du pied; la seconde, en dehors, s'étendoit aussi sur toute la longueur de l'extrémité, et montoit jusqu'à la crête de l'os des iles; la troisième, enfin, alloit aussi haut que la précédente, mais ne descendoit que jusqu'au genou. Ces atelles étoient fixées, supérieurement, par un *bandage-de-corps* étroit, qui formoit une ceinture autour du bassin; et dans le reste de leur étendue, par plusieurs liens qui les assujettissoient solidement contre le membre.

On prescrivit au malade des boissons délayantes, et, le lendemain, on lui fit une saignée, à cause de quelques accidens qui subsistoient encore. La consolidation fut achevée le quarantième jour, et le blessé sortit de l'hôpital, deux mois après son entrée, ayant un peu de raccourcissement à la cuisse.

Obs. II. Marie Tabourin, âgée de 65 ans, se fractura le col du fémur gauche, le 10 avril 1788, en tombant de sa hauteur sur le grand trochanter. Elle fut aussitôt transportée à l'hôtel-dieu, où l'on reconnut facilement cette espèce de fracture, par la réunion de

tous les signes qui la caractérisent ordinairement.

La malade fut traitée comme le sujet de l'*Obs. I.* ; mais, quoique le bandage fût bien appliqué, elle éprouvoit, de temps en temps, quelques douleurs dans l'endroit fracturé. La consolidation fut deux mois à s'opérer, et la convalescence très-longue. L'exercice fréquent et long-temps continué ne rétablit point la facilité ni la sureté des mouvemens, et cette femme ne marchoit encore qu'avec peine, lorsqu'elle sortit de l'hôpital, quatre mois après son entrée.

Obs. III. Suzanne Bourgoin, âgée de 71 ans, fut apportée à l'hôtel-dieu, le 10 novembre 1788, avec une fracture du col du fémur, effet d'une chute sur le grand trochanter.

Pour contenir les parties, après la réduction, on n'employa ici que les remplissages, appliqués immédiatement sur le membre, et les atelles, disposées et maintenues comme dans les observations précédentes. Mais on empêcha le tronc de descendre, en fixant la malade au chevet du lit, au moyen de deux bandes cousues, sur les côtés de la poitrine, à un bandage-de-corps qui entouroit cette partie, im-

médiatement au-dessous des aisselles.

La malade ne ressentit aucune douleur, pendant le cours du traitement. Sa fracture fut consolidée avant le 45e jour, et l'exercice eut bientôt rétabli la liberté des mouvemens. Au moment où cette femme devoit sortir de l'hôpital, elle se fit, en tombant, une plaie contuse à la tête, et mourut quatre jours après.

L'ouverture publique du cadavre démontra que les fragmens osseux étoient réunis par un cal très-solide, et sans aucune difformité.

Obs. IV. Marie le Vanneur, âgée de 59 ans, fut renversée par un cheval, le 6 mars 1789. Elle tomba sur le côté gauche, et malgré la douleur vive qu'elle éprouvoit, à la partie supérieure de la cuisse, elle fit pendant long-temps des efforts considérables pour se relever. Ces mouvemens avoient produit un raccourcissement de la cuisse de près de quatre pouces, lorsque la femme fut apportée à l'hôtel-dieu. La fracture du col du fémur étoit d'ailleurs suffisamment caractérisée par la facilité de ramener le membre à sa disposition naturelle, au moyen d'une lé-

gère extension, par la crépitation qu'on entendoit alors, et par le mouvement du grand trochanter, dans la rotation de la cuisse. Cette éminence devenoit alors le centre du mouvement et tournoit comme un pivot, au lieu d'exécuter ses révolutions ordinaires dans un arc de cercle.

Cette femme fut pansée et fixée au chevet du lit comme la précédente; mais afin que la jambe ne pût, en remontant vers le tronc, occasioner le déplacement du fragment inférieur du fémur, on retint le pied au moyen d'une bande dont le milieu étoit placé derrière la jambe, au-dessus des malléoles, et dont les chefs, après s'être croisés sur le dos du pied, alloient se nouer à la plante, et ensuite s'attacher à la traverse qui unissoit les colonnes du lit. On faisoit ainsi sur le membre une extension continuelle. La malade n'en fut point incommodée; elle n'éprouva même aucune douleur pendant tout le traitement, et deux mois après son accident elle sortit de l'hôpital parfaitement guérie, conservant seulement un peu de rigidité dans les articulations, parce qu'elle n'avoit pas encore fait assez d'exercice pour réta-

blir en entier la liberté des mouvemens.

Obs. V. (a) *Anne Demaud*, âgée de 75 ans, fit un faux-pas le 28 janvier 1790, ayant un fardeau considérable sur la tête, et tomba sur le côté gauche. Elle entendit un craquement, et ressentit une vive douleur à la partie supérieure de la cuisse. Les efforts qu'elle fit pour se relever ayant été impuissans, elle se fit aussitôt transporter à l'hôtel-dieu.

On apercevoit tous les signes de la fracture du col du fémur et le raccourcissement du membre étoit de 3 pouc. On traita cette malade comme celle de l'observation précédente ; mais elle ne voulut jamais conserver la position nécessaire. Elle dérangeoit tous les jours son appareil, et faisoit des mouvemens considérables. Elle ne devint docile que le quarantième jour. On continua toujours le même procédé ; la fracture fut solide le soixante-huitième jour, et cette femme sortit de l'hôpital parfaitement guérie, et sans le plus léger raccourcissement.

(*a*) Par M. *Delamarre*, chirurgien de l'hôtel-dieu.

Obs. VI. (a) *Mathias Rathouy*, âgé de 70 ans, avoit passé plusieurs années dans l'infirmerie de Bicêtre, où il avoit été admis pour le traitement de la gale. L'indolence naturelle de cet homme, le virus psorique dont il avoit été affecté presque continuellement, et sur-tout un long séjour dans un lieu resserré et mal-sain, l'avoient extrêmement affoibli. Dans cet état, il se fractura le col du fémur et le grand trochanter, en tombant de son lit.

La maladie fut méconnue et traitée comme une simple contusion à la cuisse. La gravité et la continuité des accidens déterminèrent cependant, plus de quinze jours après la chute, les personnes chargées de ce malade, à l'envoyer à l'hôpital Saint-Louis.

Le grand trochanter étoit placé plus haut et plus en devant que dans l'état naturel, et pouvoit être porté en tout sens, quoique le corps du fémur, dont il étoit totalement séparé, restât fixe et immobile. Les seuls signes qui indiquassent, en cette circonstance, la fracture du col du fémur, étoient le

(*a*) Par *P. J. R. Cazenave*, chirurgien de l'hôpital Saint-Louis.

raccourcissement du membre, et la crépitation qu'on entendoit encore distinctement, malgré le temps qui s'étoit écoulé depuis la fracture. Il y avoit d'ailleurs un symptôme extraordinaire, et qui auroit pu en imposer à des personnes moins exercées et moins attentives, c'étoit la position du pied, dont la pointe étoit tournée *en-dedans.*

La fracture du col du fémur se réduisit d'elle-même, lorsqu'on eut fait l'extension. On ramena ensuite le trochanter, qui fut retenu en place, par des compresses placées sur ses côtés. On employa d'ailleurs l'extension continuée et permanente, et l'appareil indiqué dans l'observation IV.

Les douleurs considérables que le malade n'avoit cessé d'éprouver depuis son accident, se calmèrent après la réduction, et cessèrent bientôt après. Cet état de calme, joint à l'âge et à la foiblesse de l'individu, dispensoient de la saignée, et l'on se contenta de lui prescrire une boisson délayante.

Les fractures sembloient consolidées le vingtième jour après la réduction; mais le trente-unième, les premières voies embarrassées, la langue chargée d'un enduit muqueux et jaunâtre, la

fièvre et un mal de tête considérable, firent remettre le malade entre les mains du médecin de la maison. Les mêmes pansemens furent continués. La diarrhée survint bientôt, et cet homme mourut dans le marasme, quarante-quatre jours après son entrée dans l'hôpital.

A l'ouverture du cadavre, on trouva la peau de la cuisse plus épaisse que dans l'état naturel, le tissu cellulaire infiltré d'une humeur roussâtre, les muscles très-grêles, et la plupart confondus entre eux. Autour des parties fracturées, il y avoit une substance couenneuse, adhérente à l'os, et que le scalpel n'enlevoit qu'avec peine. Le grand trochanter étoit réuni très-solidement, au moyen d'une substance comme membraneuse, mais très-dense, interposée entre cette apophyse et le corps de l'os. Le col du fémur avoit été divisé dans sa partie moyenne : il étoit réuni, sans aucune difformité, mais moins solidement que le trochanter. Le moyen d'union étoit aussi une substance membraneuse, très-dense, qui s'implantoit dans les extrémités des fragmens contigus. Les pièces fracturées étoient encore séparées par une rainure à leur

circonférence. On voyoit, dans cette rainure, des bourgeons rougeâtres, absolument semblables à ceux qui naissent sur la surface des os, pendant et après leur exfoliation.

Obs. VII. (*a*) Le 4 novembre 1790, *Nicolas Mestrat*, natif de Paris, âgé de 45 ans, tomba du haut d'une voiture chargée de foin, à la hauteur de 12 à 15 pieds, sur le grand trochanter gauche et sur la poitrine. Les douleurs de la chute furent si vives qu'il ne put se relever, et qu'on fut contraint de le transporter à l'hôtel-dieu.

Après l'avoir étendu horisontalement sur le dos, on reconnut que la cuisse gauche étoit moins longue que la droite. La douleur et le gonflement étoient considérables à la partie supérieure et postérieure de la cuisse. La pointe du pied et le genou étoient tournés en dehors. Les mouvemens de rotation augmentoient la douleur. Le grand trochanter, porté un peu en arrière, étoit moins saillant et plus élevé que dans l'état naturel. On apercevoit une légère saillie à la partie supérieure et antérieure de la cuisse. Pendant qu'on

---

(*a*) Par M. *Besard*, chirurgien de l'hôtel-dieu.

faisoit exécuter des mouvemens de rotation, le grand trochanter tournoit comme un pivot sur son axe, et l'on sentoit alors très-distinctement une crépitation. La réunion de ces signes ne laissoit aucun doute sur l'existence de la fracture du col du fémur.

Après avoir placé le malade convenablement, on mit le membre dans une extension continuelle, faite comme dans les observations précédentes, sur la poitrine et sur le pied, et l'on eut l'attention d'ôter la plume du lit dans les endroits où la cuisse et la jambe présentoient des convexités, et d'en mettre, au contraire, dans les endroits correspondans aux concavités.

Ce malade avoit de violentes douleurs à la poitrine ; il crachoit du sang, et la respiration étoit entrecoupée. Il fut saigné sur-le-champ, et mis à la diète la plus sévère, et à l'usage d'une boisson pectorale, édulcorée avec le sirop de guimauve.

Le lendemain, le crachement de sang et la difficulté de respirer continuoient encore. On fit une seconde saignée. Le bandage placé autour de la poitrine, contribuoit beaucoup à rendre la respiration difficile, parce qu'il fal-

loit qu'il fût un peu serré, pour opérer une contre-extension suffisante. Cette circonstance détermina M. *Desault* à supprimer ce moyen d'extension, pour en substituer un autre qui n'agit point sur la poitrine. Ce moyen est celui qui se trouve décrit, *p. 394, vol.* lxxxviij *du Journal de médecine.*

Pour cet effet, on substitua à l'atelle externe, une atelle plus longue, échancrée à l'une de ses extrémités, et percée d'une mortaise transversale, à un pouce de l'échancrure. Les chefs de la bande, qui faisoient l'extension sur le pied, au lieu d'être noués à la plante, furent passés, l'un dans la mortaise, l'autre sur l'échancrure, et noués ensuite au côté externe de l'atelle; l'autre extrémité de cette même atelle, engagée déja dans la duplicature du bandage-de-corps qui entouroit le bassin, fut encore fixée par une sous-cuisse. *Voyez ibid.*

Le malade éprouva bientôt les bons effets de ce nouvel appareil : à peine fut il débarrassé des liens qui le tenoient fixé à la tête et aux pieds du lit, qu'il ne ressentit plus aucune douleur à la cuisse, et qu'il respira plus facilement. Avec cet appareil, il pouvoit

faire de légers mouvemens dans son lit, sans nuire en aucune manière à la fracture, au lieu que le premier le retenoit presque immobile dans la même position : on avoit gagné d'ailleurs la facilité de lui passer aisément un bassin pour aller à la selle ; ce qui ne s'exécutoit que très-difficilement pendant l'application du premier appareil. Peut-être pourroit-on attribuer à cette cause le retard qu'éprouvoit souvent la consolidation, et les difformités qui en étoient quelquefois la suite.

Le malade ayant encore de légères douleurs à la poitrine, on appliqua sur cette partie un cataplasme, qui fut renouvelé, matin et soir, pendant huit jours, et maintenu par un bandage simplement contentif.

La cuisse conserva toujours la même position : on l'examinoit tous les jours, et l'on avoit soin de resserrer la bande du pied, lorsqu'on la trouvoit relâchée.

Le dixième jour, lorsqu'on renouvela l'appareil, la cuisse conservoit sa forme et sa longueur naturelle. Le traitement ne fut pas de longue durée ; car au quarantième jour, la consolidation étoit parfaite, et le quarante-cin-

quième, on supprima tout appareil.

Le malade s'exerça d'abord dans son lit à faire quelques légers mouvemens, qu'il exécutoit sans douleur. Quelques jours après, il marcha à l'aide des béquilles ; et au bout de quatre-vingt-quatre jours, lorsqu'il sortit de l'hôpital, les mouvemens étoient presque aussi libres qu'avant la fracture. Il n'y avoit d'ailleurs ni raccourcissement, ni difformité.

Obs. VIII (*a*). *Marie Houillon*, âgée de soixante-quatre ans, vint à l'hôtel-dieu, le 8 mars 1791, pour être traitée d'une fracture du col du fémur, qu'elle s'étoit faite en tombant de sa hauteur sur le grand trochanter du côté droit. L'existence de tous les signes, rapportés dans les observations précédentes, ne laissant aucun doute sur l'espèce de la fracture, elle fut réduite, et le membre tenu dans l'extension continuelle, comme dans l'*Obs. VII.*

La réunion étoit solide le quarantième jour ; et le quarante-neuvième, on supprima tout appareil. La malade s'exerça ensuite à marcher pendant trois semaines, et sortit de l'hôpital sans

(*a*) Par M. *Chorin*, chir. de l'hôtel-dieu.

raccourcissement du membre, et presque sans rigidité dans l'articulation.

Obs. X (*a*). *Marie-Anne Ledreux*, âgée de soixante-quinze ans, se fractura le col du fémur gauche, dans une chute sur le grand trochanter. Elle ne put se relever seule, malgré tous ses efforts. Elle regagna cependant son logement, distant d'une demi-lieue, à pied, soutenue, à la vérité, par deux personnes. Elle resta ensuite dans sa chambre, sans aucun secours, pendant vingt-un jours. Les douleurs ayant augmenté beaucoup dans cet intervalle, la forcèrent enfin à se faire transporter à l'hôtel-dieu, le 13 mai 1791 : la cuisse fracturée étoit alors plus courte que l'autre d'un pouce et demi.

On fit, comme pour les malades des observations précédentes, une extension permanente sur le bassin et le pied. La malade fut soulagée, dès l'instant de l'application de l'appareil, et les douleurs cessèrent totalement, peu de temps après. Elle conserva cependant toujours une fièvre lente, et s'affoiblit de plus en plus. Le treizième jour de

---

(*a*) Par M. *Giraud*, chirurgien de l'hôtel-dieu.

son entrée ; elle eut un accès d'épilepsie, et mourut le lendemain, trente-cinq jours après sa chute.

A l'ouverture du cadavre, on trouva les muscles grand fessier, quarré, obturateur interne, psoas et iliaque, dans un état de relâchement ; le moyen fessier et le muscle du *fascia-lata*, étoient tendus. Le tissu cellulaire, qui unissoit ces muscles près de l'articulation, étoit plus dense qu'il ne l'est ordinairement. Le ligament capsulaire, qui avoit aussi plus de densité et plus d'épaisseur que dans l'état naturel, renfermoit un peu de fluide sanguinolent. On observoit à la partie inférieure et interne du ligament rond, près de son insertion, une petite portion de la tête du fémur dénuée de son cartilage, et couverte de bourgeons rougeâtres. Le ligament rond lui-même, presque entièrement détaché de la tête de l'os, s'épanouissoit dans la cavité cotyloïde, et en tapissoit le fond. Le col du fémur étoit réuni par une production, qui avoit l'apparence fibreuse : cet os avoit d'ailleurs sa longueur et sa direction ordinaires.

Il importe peu, dans l'état actuel des

choses, que les anciens aient distingué ou non la fracture du col du fémur. Nous savons maintenant que cette maladie est beaucoup plus fréquente que la luxation ; et les observations de *Ruysch*, de *Borst*, de *Raw*, de *Saltzmann*, de *Morgagni*; et d'une foule d'autres, ne permettent plus de douter de cette vérité.

Le diagnostic est ce qui nous intéresse le plus, et il est presque toujours facile. La réunion des signes rapportés par les auteurs caractérise assez l'espèce de la maladie, pour qu'un homme attentif ne doive jamais craindre de s'y tromper. La douleur dans le voisinage de l'articulation; l'impossibilité, ou au moins la difficulté de se soutenir sur sa jambe ; le raccourcissement du membre, la facilité de l'alonger par une force extérieure, et le nouveau raccourcissement qui survient, dès que cette force cesse d'agir, comme *Avicenne* l'avoit déja remarqué ; la facilité de tourner le pied en dedans et en dehors, sans causer une grande douleur ; la situation du grand trochanter, plus en arrière et plus près de la crête de l'os des iles, que dans l'état naturel ; la faculté de mouvoir la cuisse, rendue au

au malade, en repoussant le trochanter en devant et en bas, et enfin la crépitation qu'on entend, lorsqu'on fait mouvoir la partie, dans l'extension : tels sont les signes de la fracture du col du fémur, indiqués dans tous les livres. M. *Louis* ajoute l'adduction constante de la cuisse, et la douleur que l'on cause en éloignant la jambe malade de la jambe saine : *Brunninghausen* fait aussi, de cette circonstance, un des signes caractéristiques, d'après les remarques de *Siebold*. Le même *Brunninghausen* fait encore remarquer la mobilité du trochanter en tous sens, lorsqu'on agit sur l'extrémité inférieure du fémur; mais chacun de ces signes, en particulier, est équivoque, et pourroit induire en erreur. Ce n'est que par la réunion de plusieurs d'entre eux, qu'on peut acquérir la certitude de l'existence de cette espèce de fracture.

La douleur et la difficulté du mouvement sont des phénomènes vagues et communs à un grand nombre de maladies. La crépitation annonce bien une fracture, mais elle n'en indique pas le lieu d'une manière précise. Cette crépitation d'ailleurs n'existe ordinai-

rement que dans les fractures récentes. La situation du trochanter en haut et en arrière, et l'adduction de la cuisse, ont aussi lieu dans la luxation du fémur en haut et en dehors. Les autres signes que nous avons rapportés, semblent appartenir plus particulièrement à la fracture du col du fémur; mais leur présence, s'ils étoient isolés, ne suffiroit pas pour asseoir un jugement solide.

Des praticiens, justement célèbres, ont cru trouver une indication plus précise et plus constante que toutes les autres, dans la situation du genou et du pied, qu'ils ont toujours tournés *en dehors*; et cette opinion a prévalu, dans ces derniers temps, sur l'autorité de *Paré*, qui dit avoir trouvé le pied tourné *en dedans*, et sur celle de *Petit*, auquel on ne contestera pas le mérite d'avoir été un observateur attentif et judicieux, et qui faisoit cependant, de cette position *en dedans*, un des signes de la fracture.

Le texte de *Paré*, dont l'ouvrage est écrit en vieux langage, pouvoit peut-être se prêter à une interprétation. Du temps de cet auteur, a-t-on dit, le mot *pied* signifioit peut-être le talon;

ou au moins la plante du pied, et dès-lors l'opinion de ce grand praticien confirmoit celle des praticiens modernes, bien loin de lui être opposée. Cette explication étoit trop favorable, pour qu'on ne s'y arrêtât point. Mais il ne suffisoit pas d'éluder l'autorité de *Paré*, celle de *Petit* étoit aussi d'un grand poids, et ne laissoit pas la même ressource, puisqu'il ne pouvoit y avoir de doute sur le sens des termes employés par un auteur, qui écrivoit de nos jours. Quelques-uns en conséquence, ont accusé l'auteur du *Traité des maladies des os*, d'avoir mal observé; et d'autres ont rejeté sa prétendue faute sur le copiste ou sur l'imprimeur.

Quand à nous, en convenant que le genou et la pointe du pied sont ordinairement tournés en dehors, dans la fracture du col du fémur, nous sommes persuadés avec *Paré* et *Petit*, qu'ils peuvent être tournées en dedans. Nous avons rencontré deux fois cette disposition, outre le fait rapporté ci-dessus, dans notre *Obs. VII*. On trouve dans *Morgagni* un exemple semblable (*a*);

(*a*) *De sed. et caus. Morb. Epist. LVI. art.* 12.

et M. *Martin*, chirurgien des hôpitaux de Bordeaux, a rencontré aussi, dans sa pratique particulière, la pointe du pied tournée en dedans (*a*).

La fracture du col du fémur présente encore d'autres phénomènes, qui semblent avoir échappé jusqu'ici aux observateurs : telle est la saillie du grand trochanter, *moindre* que dans l'état naturel ; telle est la tuméfaction de la partie antérieure et supérieure de la cuisse, tuméfaction qui paroît proportionnelle au raccourcissement du membre, et qui en est peut-être l'effet ; tel est encore ce qui se passe sur le grand trochanter, dans la rotation de la cuisse. Dans l'état naturel, cette éminence, éloignée du centre des révolutions du fémur, décrit un arc du cercle, qui a pour rayon la longueur du col du fémur, plus l'épaisseur de la tête de cet os ; mais, lorsque le col est fracturé, l'apophyse devient elle-même le centre des révolutions du fémur, et tourne sur son axe, comme sur un pivot, lorsqu'on fait exécuter des mouvemens de rotation. Ce dernier signe

(*a*) Journal de médecine, 1768. *Tom.* xxviij, *pag.* 173.

convient exclusivement à la fracture du fémur, et il a toujours lieu, à moins (ce qui doit être extrêmement rare) que les extrémités fracturées ne restent engagées l'une dans l'autre par des aspérités et des engrenures considérables.

Les Grecs, à l'exception d'*Hippocrate*, et tous les Arabes, ainsi que leurs nombreux copistes et commentateurs, regardoient la claudication comme une suite à-peu-près inévitable des fractures de la partie supérieure du fémur, et sur-tout de celles qui se font *près de la tête de l'os*, c'est-à-dire, à son col. Mais on ne trouve ni dans *Paul d'Egine*, ni dans *Avicenne*, ni dans *Albucasis*, rien qui indique une difficulté extraordinaire dans la consolidation de ces fractures ; elles ne sont même pas exceptées du terme moyen de cinquante jours, que ces auteurs fixent pour la guérison des fractures du fémur.

Les modernes conviennent qu'on peut guérir quelquefois la fracture du fémur, sans claudication. Le fait rapporté par *Barbette* a été long-temps le seul de ce genre ; car il paroît que ce n'étoit pas le col qui étoit fracturé

dans l'enfant guéri par *Fabrice de Hilden*. Quoique les exemples de guérisons aussi parfaites, se soient multipliés depuis, on trouve encore des praticiens qui regardent la claudication comme absolument inévitable : c'est le sentiment de *Ludwig ;* c'est aussi celui de M. *Sabatier*, et d'une foule d'autres. En général, tous les chirurgiens regardent encore comme constant, qu'il est très-rare que le membre reprenne sa longueur naturelle. Il y a plus, il arrive quelquefois que la fracture ne se consolide pas du tout, et c'est un fait que des observations multipliées ne permettent pas de révoquer en doute. *Ruysch* et *Morgagni* ont trouvé les fragmens réunis par une substance ligamenteuse, qui leur permettoit l'un sur l'autre des mouvemens fort étendus. Le même *Ruysch* a fait graver un fémur, dont le col fracturé avoit été détruit en entier par les frottemens. *Platner* en conservoit dans son cabinet un semblable, dans lequel la tête de l'os, qu'on avoit laissée dans sa cavité, étoit aussi détruite en partie, et sembloit être usée. *Ludwig*, cité par M. *Sabatier*, dans son Mémoire sur cette espèce de fracture, parle aussi de la

destruction du col du fémur. On lit encore, dans les *Mémoires de l'Académie de chirurgie*, qu'il arrive fréquemment que les fragmens de l'os ne sont pas réunis, après six, huit et dix mois de traitement.

Outre ces accidens, qui ne sont que consécutifs, la plupart des auteurs nous menacent d'accidens primitifs très-graves, souvent même funestes. *Paul d'Egine* et tous les compilateurs Arabes, d'après lui, annoncent que l'inflammation et les abcès, suivent quelquefois les fractures du fémur, et sur tout celles de sa partie supérieure. Les observations des praticiens modernes font redouter des événemens encore plus fâcheux.

Morgagni nous a conservé l'histoire d'un jeune homme de dix-huit ans, qui s'étoit fracturé le col du fémur, en tombant sur une pierre aiguë, qui lui avoit fait en même temps une plaie à la partie supérieure de la cuisse. Les douleurs subsistèrent après la réduction; et quoique *Valsalva* traitât le malade selon les régles de l'art, l'inflammation survint et augmenta rapidement. On aperçut, le lendemain de la chute, des mouvemens convulsifs dans la cuisse,

et la gangrène, qui se manifesta dès la nuit suivante, occupoit, le cinquième jour, toute l'extrémité, et une partie du bas-ventre.

M. *Sabatier* a vu survenir, dans le cas même de fracture simple, un œdême considérable, suivi d'une fièvre lente; et terminée par la mort. *Ludwig* parle des abcès et de l'ankylose, comme d'accidens fort ordinaires. Est-il étonnant, d'après tout cela, que les auteurs et les praticiens portent presque tous un prognostic très-fâcheux sur la fracture du col du fémur.

La fracture est évidemment la cause occasionnelle des accidens; mais ces accidens sont-ils une conséquence nécessaire de la nature de la maladie? Leur rareté actuelle, et le nombre des succès qui augmente tous les jours depuis que le traitement se perfectionne, sembleroient indiquer qu'on a pris pour l'effet constant et inévitable de la maladie, ce qui ne doit être attribué qu'à l'imperfection des moyens employés pour la combattre. En effet, si la matière osseuse, qui forme le col du fémur, n'est pas d'une nature particulière, pourquoi sa fracture ne guériroit-elle pas, comme celle des autres parties

du même os, lorsqu'elle est réduite et contenue par des moyens efficaces? Et pourquoi seroit-elle suivie d'accidens extraordinaires? Il ne paroît pas que *Siebold*, l'un des plus célèbres praticiens d'Allemagne, ait jamais éprouvé d'accidens graves, dans le traitement de ces fractures; et nous-mêmes n'en avons jamais vu, ni à l'hôpital de la Charité, ni à l'hôtel-dieu de Paris, quoique nous n'ayons pas toujours employé la méthode la plus parfaite.

La réduction de la fracture du col du fémur ne présente jamais de grandes difficultés; et, quoiqu'il ne soit pas possible de s'assurer, par le tact, de l'existence et de l'état des fragmens, comme on le peut dans la plupart des autres fractures, la bonne disposition du membre et la cessation de la douleur, sont des signes rationels, suffisans pour suppléer au défaut des signes sensibles, et ne laisser aucun doute sur la bonne conformation.

Mais, autant il est aisé de réduire la fracture du col du fémur, autant il est difficile de la maintenir réduite; et c'est ce qui a fait imaginer une foule de moyens contentifs, plus ou moins propres à produire l'effet qu'on en

attend. Tous ces moyens peuvent être ramenés à trois principaux, dont les autres ne sont que des modes ou des combinaisons: la situation, le bandage et l'extension permanente.

On doit peu compter sur la situation, lorsqu'elle n'est pas aidée par les autres moyens: on l'a cependant quelquefois employée seule; et *Daléchamps* en a fait la remarque, en commentant le texte de *Paul* d'*Egine*, sur les fractures de la cuisse. Cette méthode, renouvellée par M. *Foubert*, et adoptée ensuite par plusieurs praticiens, consiste à tenir le blessé dans une situation horisontale, l'extrémité malade soutenue par de simples fanons, et le pied maintenu par une semelle; ou bien, à tenir la cuisse légèrement fléchie et fixée sur un oreiller, ainsi que l'a proposé depuis peu, M. *Soucrampes*, chirurgien de Séville (*a*). Comme rien ne s'oppose, dans ce cas, au raccourcissement du membre, on recommande de le ramener à sa longueur naturelle, en faisant de nouvelles extensions, chaque fois que l'os se déplace.

(*a*) Voyez *Journal de méd.* Vol. lxxxiv, pag. 64.

Il est aisé de sentir, par l'exposition seule de ce procédé, combien il est défectueux; car c'est un principe incontestable que, pour opérer la consolidation, la nature exige le rapprochement des fragmens et leur repos absolu; et c'est-là l'objet unique que l'art doit se proposer. Or, dans le cas présent, bien loin de favoriser le rapprochement et le repos, on permet aux pièces fracturées de se déplacer continuellement, et par l'action des muscles, qui tirent les fragmens l'un contre l'autre, et par le poids du tronc, qui pousse en bas le fragment supérieur. L'extension momentanée qu'on emploie ensuite, ne ramene les fragmens à la position convenable, que pour être, l'instant d'après, déplacés de nouveau. Il est inutile de rappeler ici l'exemple connu de feu M. *Maret*, célébre chirurgien de Dijon, qui a fait, sur lui-même, une triste expérience de cette vérité. Ceux qui ont été les plus ardens défenseurs de la prétendue méthode de M. *Foubert*, conviennent que les malades ne guérissent ordinairement, comme M, *Maret*, qu'avec un raccourcissement considérable, après avoir gardé le lit pendant quatre à cinq mois,

et quelquefois plus long-temps encore.

Quelques praticiens ont cru faire disparoître tous les inconvéniens, en fixant la jambe au pied du lit ; et *Daléchamps* le récommandoit expressément. Ce moyen s'oppose, en effet, à la rétraction des muscles, tant que le tronc reste immobile ; mais, comme le bassin s'enfonce nécessairement, en affaissant le coucher, à l'endroit des fesses, et que le lit devient par-là un plan incliné, le tronc descend toujours, et occasionne d'autant plus aisément le déplacement des parties, que rien ne s'y oppose. On pourroit apporter encore, pour preuve de cette vérité, la longueur du traitement et le raccourcissement constant, observé dans plusieurs hôpitaux, et en particulier dans celui de Dijon, où l'on traitoit ainsi, il y a quelques années, toutes les fractures du col du fémur.

Quant au bandage de la cuisse, usité dans les fractures du corps du fémur, et que beaucoup de praticiens ont mis en usage dans celle du col, nous l'avons nous-mêmes employé quelque temps, pour ne pas heurter de front un préjugé respecté, comme auroit pu l'être une vérité pratique. L'inutilité de ce

bandage est cependant évidente, puisqu'il se trouve nécessairement appliqué tout entier, au-dessous de la fracture. Il n'en est pas de même du *spica* décrit par *Paré*, recommandé ensuite par *Petit*, *Heister*, et par le plus grand nombre des auteurs, comme devant être plus avantageux que le bandage ordinaire. Ce bandage n'est pas seulement inutile ; mais il produit, par sa disposition même, un effet absolument contraire à celui qu'on se propose. En comprimant la partie moyenne des adducteurs de la cuisse, et en la portant contre le fémur, ce bandage raccourcit nécessairement ces muscles ; les tours de bande, qui passent tous de bas en haut, concourent encore, avec l'action musculaire, à tirer, vers le tronc, le fragment inférieur, tandis qu'ils le repoussent en dehors, parce que tous les jets sont portés de la partie interne de la cuisse sur la hanche du côté malade.

Pour suppléer à l'inefficacité reconnue de ces bandages, *Fabr. de Hilden* imagina de loger la moitié externe de la cuisse, dans une espèce de gouttière de fer battu, garnie de futaine dans sa concavité, et ajustée exactement à la

configuration de la partie. Cet instrument s'étendoit depuis la crête de l'os des iles, jusqu'au jarret en arrière ; et en devant, un peu au dessous du genou. Il étoit fixé supérieurement, au moyen d'une large courroie qui entouroit le bassin, et attaché inférieurement par deux autres courroies, placées l'une au-dessus de l'articulation de la jambe, et l'autre au-dessous. La *Chirurgie françoise* de *Daléchamps* offroit déja quelque chose de semblable. Ce moyen est le même qu'on trouve décrit dans l'ouvrage que *Brunninghausen* a publié à Würtzbourg en 1789, sur la fracture du col du fémur. Ils diffèrent seulement, en ce que l'instrument de *Brunninghausen* est de bois, (*Richter* préféreroit le *fer-blanc*,) et qu'il se fixe inférieurement sur les genoux réunis et embrassés par la courroie. Ce seroit ici le lieu de rappeler l'écusson de buffle employé par *Arnaud*, pour loger la hanche et le grand trochanter. Outre les courroies qui l'assujettissoient sur le bassin et vers la partie moyenne de la cuisse, l'auteur le fixoit encore par deux sous-cuisses.

Nous omettons, à dessein, les cartons figurés et appliqués à-peu-près de

la même manière que les gouttières dont nous avons parlé. Le peu de consistance de ces cartons, et la promptitude avec laquelle ils se ramollissent par la transpiration, et se déforment, les rend à-peu-près inutiles.

Les instrumens dont nous venons de parler, lorsqu'ils sont appliqués convenablement, s'opposent, sans doute, au déplacement latéral du fragment inférieur de l'os ; mais ils n'offrent qu'une bien foible résistance au raccourcissement du membre. Celui d'*Arnaud* sur-tout, ne descendant qu'au milieu de la cuisse, ne retient que la peau, et rien n'empêche l'os de remonter. Celui de *Fabrice* est, à la vérité, fixé au-dessous du genou ; mais n'étant pas retenu par des *sous-cuisses*, il peut remonter au-dessus de la crête de l'os des iles ; et c'est ce qui doit arriver, toutes les fois que la cuisse tend à remonter vers le tronc, ou le tronc à descendre vers la cuisse. Cet inconvénient n'aura cependant pas lieu au même degré, si l'on fixe la partie inférieure de l'instrument sur les deux genoux, comme l'a conseillé *Brunninghausen*.

On peut raisonner à-peu-près de

même sur l'action des atelles, employées presque généralement par les praticiens. Elles l'emportent cependant sur les machines que nous venons d'analyser; car, outre qu'elles sont plus simples, et qu'il est toujours facile de se les procurer, elles résistent davantage au déplacement. Fixées, en effet, contre le membre par plus de liens, elles opposent un frottement plus considérable, et, par conséquent, une plus grande résistance, au mouvement que tendent à produire l'action des muscles et le poids du tronc.

Ce frottement et la résistance qui en est l'objet, étant proportionnés au nombre des liens qui fixent les atelles, et à l'étendue de la surface qu'elles occupent, il est facile de voir que l'action de ces atelles seroit très-bornée, si elles n'alloient que jusqu'au genou. Mais lorsqu'elles s'étendent sur toute la longueur de l'extrémité, comme le recommandent expressément, d'après *Hippocrate*, tous les auteurs Grecs et Arabes (*a*), outre l'avantage que nous

---

(*a*) Le lecteur doit remarquer que nous nommons ici *atelles*, ce que les anciens et quelques modernes ont appelé *gouttières*.

venons d'indiquer, elles ont encore celui d'empêcher la rotation du pied et les mouvemens de la jambe, mouvemens qui, selon la remarque d'*Hippocrate*, d'*Avicenne* et d'*Albucasis*, ne peuvent s'exécuter sans agir sur le fémur.

L'inconvénient qui résulte des mouvemens qui se passent dans le voisinage de l'os fracturé, avoit même donné l'idée d'empêcher aussi ceux du tronc sur le bassin, en faisant remonter les atelles jusqu'au milieu de la poitrine; et c'est, sans doute, dans cette vue, que *Duverney* recommande des fanons qui montent au-dessus du bassin.

Nous nous sommes bien trouvés de cette méthode, que nous avons employée souvent à l'hôpital de la Charité, et dans notre pratique particulière; mais nous devons avouer que l'avantage qu'on retire de la longueur de ces atelles, est bien acheté par la gêne

---

Quant aux atelles foibles et courtes, ou *férules*, qui ne s'étendoient qu'à quelques pouces au-dessus et au-dessous de la fracture, il est évident qu'elles ne seroient d'aucune utilité, dans la fracture du col du fémur.

qu'elles causent au malade; et c'est probablement la raison qui les a fait rejeter par la presque généralité des praticiens : c'est celle au moins qui nous a déterminés depuis long-temps à les abandonner.

Au reste, les moyens que nous venons d'examiner, ont eu de bons effets, lorsqu'ils ont été employés par une main expérimentée, et sur-tout lorsque leur action a été surveillée et dirigée, dans tous les instans, par un praticien habile : cependant on ne peut se promettre des succès constans, qu'autant qu'ils seront aidés par l'extension permanente.

Cette méthode paroît avoir été connue des anciens ; et il est très-probable que le lit ou banc d'*Hippocrate*, les glossocomes, et les autres machines qu'on avoit inventées pour réduire les fractures du fémur, restoient appliquées sur le membre, et y conservoient leur action, sinon pendant tout le temps du traitement, au moins pendant une grande partie. C'est ce qu'annonce *Oribase*, lorsqu'il dit, en parlant du glossocome, que cette machine doit être disposée de manière qu'on puisse, *chaque jour*, augmenter ou diminuer l'extension, suivant les circonstances.

Scultet dit aussi, en décrivant la même machine, que les anciens l'employoient quelquefois pour la réduction seulement; mais que souvent ils s'en servoient, pour conserver l'extension, pendant le cours du traitement. *Avicenne* dit formellement qu'il faut employer constamment, pendant tout le traitement des fractures du fémur, le bandage serré, et l'extension; mais que c'est sur l'extension que l'on doit compter principalement (*a*).

Avicenne n'indique pas les moyens usités de son temps, pour conserver l'extension : on pourroit croire cependant qu'on attachoit, à la tête et aux pieds du lit, les mêmes liens qui avoient servi à la réduction, dont l'un garni

---

(a) *Situs autèm restauratae coxae oportet ut sit, secundùm quod fuit consuetudo ejus in sanitate, de assiduatione constrictionis et dilatationis : et illud, quod est magìs vincens, est dilatatio. — Canon. lib. IV. feu VI. Tract. I. Cap.* 14.

Il ne peut y avoir de doute sur le sens du mot *dilatatio*, puisque le même auteur dit plus haut, en parlant des fractures en général, *est necessarium multiplicare involutiones, ut stent (ossium fragmenta) in loco dilatationis. — Ibid. feu V. Tract. II. Cap. V.*

de laine, afin de ne pas excorier les parties, étoit placé entre la cuisse saine et les parties génitales, tandis que l'autre étoit attaché au-dessus du genou. Ce qui semble donner quelque force à cette conjecture, c'est qu'on disposoit les bandes de cette même manière, lorsqu'on employoit les glossocomes et les autres machines analogues. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup-d'œil sur les figures d'*Oribase* et de *Scultet*.

Ce mode d'extension, adopté depuis par tous les arabistes, et dans la suite par le plus grand nombre des modernes, est celui qui se trouve décrit et conseillé dans les ouvrages de *Petit*, d'*Heister*, et de presque tous ceux qui ont écrit jusqu'à nos jours sur les fractures. On reproche cependant à ces bandages des inconvéniens graves. On lit dans le quatrième volume des *Memoires de l'Académie de chirurgie*, que l'action du lien supérieur sur l'aîne, a souvent produit des escarres et des ulcérations profondes, qui ont forcé d'en abandonner l'usage, dès les premiers jours du traitement. On n'en sera pas surpris, si l'on considère que ce lien ne pose presque que sur un point,

sur lequel il exerce une pression d'autant plus forte, qu'il supporte lui seul tout le poids du tronc; car, comme on l'a dit plus haut, le tronc tend continuellement à descendre, par un plan qui devient de plus en plus incliné.

La compression circulaire que le lien inférieur fait au-dessus du genou, gêne la circulation, en agissant sur les veines et sur les vaisseaux lymphatiques; elle doit, par conséquent, occasionner l'engorgement de la jambe, comme tous les praticiens l'ont remarqué. Il faut avouer cependant que cet effet est moins considérable qu'on pourroit l'imaginer; car, quelque tendu que soit d'abord le lien fixé au pied du lit, il se relâche bientôt, et son action devient tout-à-fait nulle, pour peu que le tronc descende et se rapproche; mais alors, rien ne s'oppose à la rétraction des muscles.

Il y a long-temps qu'on a fait cette remarque, et c'est ce qui avoit donné l'idée d'attacher au lien un poids qui le tint dans une tension continuelle. On peut voir, dans *Paré*, dans *Scultet*, dans *Fabrice de Hilden*, les perfections qu'on a cru ajouter à cette méthode, et les machines qu'on a imagi-

nées pour suspendre le poids. On ne voit pas que cette invention ait été souvent mise en usage; les premiers essais ont dû suffire pour la faire abandonner. En effet, l'action continuelle, et bientôt insupportable du poids, sur la partie inférieure de la cuisse, et l'engorgement considérable qui survenoit à la jambe, ont décrié ces moyens, dans l'esprit même de ceux qui les avoient imaginés.

Outre les inconvéniens que nous venons de remarquer, l'extension faite au-dessus du genou, en avoit encore un autre, qui n'est pas à négliger: elle ne s'opposoit point aux mouvemens du pied, ni de la jambe; et c'est peut-être cette imperfection qui avoit fait imaginer de placer un second lien au-dessus des malléoles, comme le conseille *Heister*. Cet auteur sentoit cependant les vices de la méthode qu'il rectifioit, puisqu'il desire une machine avec laquelle on puisse faire l'extension, d'une manière plus sure et plus commode, et que celle de *Fabrice de Hilden*, avec toutes ses imperfections, lui paroît encore préférable aux moyens ordinaires.

La machine proposée par Fabrice, consiste en deux lames de fer, longues

chacune de sept pouces, et larges de deux, places l'une au bout de l'autre, et réunies par une vis, au moyen de laquelle on peut les éloigner ou les rapprocher à volonté. L'une des extrémités, surmontée d'un coussinet, se place sous la branche du pubis; les lames de fer s'appliquent contre la partie interne de la cuisse, où elles sont retenues au moyen de trois courroies, l'une fixée à la partie supérieure du membre, et les autres au-dessus et au-dessous du genou.

Cette machine, quoiqu'en dise *Heister*, est encore plus désavantageuse, que les lacs placés à l'aîne et au-dessus du genou, auxquels il propose de la substituer. Outre qu'elle a tous les inconvéniens reprochés à ces lacs, et qu'elle contond même plus fortement le point sur lequel elle agit par sa partie supérieure, elle n'empêche ni les mouvemens de rotation, ni ceux d'adduction. Son poids d'ailleurs, et la difficulté de la maintenir en place, seroient une raison suffisante pour la rejeter.

La machine de *Belloc*, décrite dans *le troisième volume des Mémoires de l'Acad. de chirurgie*, fait, à la vérité,

l'extension sur la partie inférieure de la jambe, et se dérange plus difficilement que celle de *Fabrice;* mais elle a de même l'inconvénient d'agir au pli de la cuisse, sur un très-petit espace : elle a, de plus, le désavantage d'une grande complication.

La manière de faire l'extension, décrite dans l'*Obs. IV*, est beaucoup plus avantageuse que celles dont nous venons de parler. La bande placée à la partie postérieure de la jambe, passant ensuite sur les malléoles, pour se croiser sur le dos du pied, éloignée d'ailleurs de ces parties par une compresse épaisse, ne peut occasionner d'engorgement, puisque les veines saphenes et la plupart des vaisseaux lymphatiques, se trouvent dans les enfoncemens de chaque côté des malléoles, et ne sont nullement comprimés. L'observation démontre d'ailleurs, qu'il faut, comme M. *Dupouy* l'avoit avancé, bien moins de force pour produire le même effet, en tirant sur le pied, qu'en agissant sur la partie inférieure de la cuisse.

La pression qu'exerce le bandage-de-corps sur chaque point de la poitrine, est d'autant moindre, qu'elle se distribue sur une plus grande surface, et que l'action

l'action des bandes, attachées à la tête du lit, est plus oblique, relativement à cette même surface.

Ce moyen nous a presque toujours réussi; mais nous devons principalement nos succès à l'attention constante de resserrer les bandes, aussitôt qu'elles se relâchoient; car, sans cette précaution, ces bandes, alongées par le poids du corps, auroient permis au bassin de se rapprocher de la cuisse, et bientôt l'appareil seroit devenu inutile.

Outre la difficulté de remuer le malade, et la gêne résultante de l'immobilité presque absolue, dans laquelle ce moyen d'extension le fixe et le retient, nous avons observé que la compression sur la poitrine, toute légère qu'elle est, devient insupportable dans les affections de cette partie.

L'extension qui se fait sur le bassin et le pied, (*voyez* l'*Observ. VII et suiv.*) est beaucoup plus commode pour le malade; elle est en même temps plus sure, et n'exige point, de la part du chirurgien, une attention aussi suivie.

Dans cette méthode, le bassin la cuisse et la jambe fixées solidement sur une forte atelle, ne peuvent se mouvoir séparément, ni, par conséquent,

changer de rapport; et les mouvemens du tronc si nuisibles, lorsqu'on emploie les autres moyens, n'opèrent ici aucun changement dans l'état du fémur; puisque le bassin ne peut descendre qu'en poussant devant lui la cuisse et la jambe, et que, dans ce mouvement, les fragmens de l'os sont retenus dans leur situation respective, parce que l'atelle ne peut ni remonter, ni descendre, ni se raccourcir.

Ce moyen satisfait donc à toutes les indications que présentent les fractures du col du fémur. Il a l'avantage de la commodité, de la simplicité et de la sureté, et n'expose le malade à aucun des inconvéniens que nous avons reconnus être attachés aux autres méthodes.

L'action des forces extensives se passe, inférieurement, sur le tendon d'Achille, sur les malléoles et sur le dos du pied. Presque tous les vaisseaux sanguins et lymphatiques sont, par conséquent, à l'abri de la compression; et l'on n'a pas à craindre d'engorgement. Cette action d'ailleurs gêne peu les malades; car, outre qu'elle se partage entre toutes les parties, sur lesquelles repose la bande, elle n'a pas besoin

d'être bien considérable, puisqu'elle n'a à contre-balancer que la résistance produite par les frottemens du membre sur le lit, dans les mouvemens du bassin et la contraction des muscles, laquelle cède bien vîte à une force même légère, lorsque son action est continue.

L'effort de la puissance extensive se partage supérieurement entre la tubérosité isciatique, le pubis et la partie de l'os des iles, sur laquelle porte l'espèce de sous-cuisse qui retient l'extrémité supérieure de l'atelle. Toute la circonférence du bassin devient d'ailleurs un nouveau point d'appui, au moyen de la ceinture, qui fixe l'atelle et supporte une partie de son action.

La machine de *Nooch*, chirurgien de Norwich, malgré les perfections ajoutées par le docteur *Aitken* (a), que nous aurons peut-être occasion d'examiner un jour, a des inconvéniens qu'on ne trouve point dans le moyen qu'on vient d'indiquer. Outre qu'on ne peut se procurer cette machine dans tous les temps et dans tous les lieux,

---

(a) *Essays on severals subjects of Surgery* — et *Bell's System of Surgery*. Volume vj.

elle a l'inconvénient, reproché par tous les praticiens aux anciennes méthodes, de faire l'extension sur la partie inférieure de la cuisse, de permettre les mouvemens de la jambe, et enfin de ne pas empêcher la hanche du côté malade de descendre un peu, tandis que l'autre remonte.

Ce dernier inconvénient est presque le seul qu'on puisse reprocher à la méthode employée par *Brunninghausen*, laquelle fixe la partie inférieure de la jambe malade sur celle du côté opposé, au moyen d'une espèce d'étrier. Ce moyen ingénieux, qu'*Albucasis* paroît avoir employé dans les fractures de la cuisse (*a*), seroit préférable à tous les autres, si le malade ne pouvoit fléchir la jambe saine, en inclinant le bassin.

Il résulte de ces rapprochemens, de ces réflexions, des observations qui les ont précédés, et de tous les faits qui se passent journellement sous les yeux des chirurgiens qui fréquentent notre hôpital :

1°. Qu'il est difficile de conserver les fragmens osseux dans le repos nécessaire à la prompte et parfaite conso-

(a) *Chir. lib. III. Cap. XIV.*

lidation, lorsque le col du fémur est fracturé, et qu'on n'y parvient qu'à l'aide d'un appareil profondément réfléchi, mais simple, et de précautions particulières; que cette difficulté dépend principalement du déplacement du tronc, qui descend et rapproche le bassin du fragment inférieur, en raison de son poids et de l'inclinaison du plan sur lequel il est placé; que la contraction des muscles de la cuisse, la rotation du pied, et les mouvemens de la jambe, déplacent et font chevaucher les fragmens.

2°. Que la seule indication est ici de s'opposer efficacement aux mouvemens du bassin sur la cuisse, et de la cuisse sur le bassin, à la rotation du pied et aux mouvemens de la jambe.

3°. Que le seul moyen de remplir cette indication est de faire, si j'ose m'exprimer ainsi, une seule pièce du bassin, de la cuisse, de la jambe et du pied: de manière que les parties conservent toujours le même rapport entre elles, et ne puissent, en aucun cas, exécuter des mouvemens partiels.

4°. Que le moyen le plus simple, le plus facile, le plus sûr, et en même

temps le moins gênant pour le malade, c'est l'extension permanente, faite sur le bassin et le pied, comme nous le proposons.

5°. Enfin, qu'à l'aide de cette méthode, les fractures du col du fémur, dans un homme sain, se consolideront, dans le terme moyen de quarante jours, et presque toujours sans difformité.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES faites à Lille, au mois de septembre 1791, *par M.* BOUCHER, *médecin.*

Nous avons éprouvé, dans la première quinzaine du mois, des chaleurs peu ordinaires, à cette époque, dans notre région. Le 7 du mois, la liqueur du thermomètre s'est élevée au terme de 19 degrés; et elle a dépassé ce terme les jours suivans, jusqu'au 15. Il n'en a pas été ainsi de la fin du mois; les nuits ont été froides, au point que, dans les quatre derniers jours, il y a eu des gelées blanches à la campagne.

Le temps a été à souhait tout le mois, pour l'achèvement de la moisson, et pour la préparation des terres aux nouvelles semailles: le mercure, dans le baromètre, a presque été toujours observé au-dessus du terme de 28 pouces; il n'y a eu que des pluies passagères et peu copieuses.

Le vent a été constamment au *nord*, depuis le 10 jusqu'au 30 du mois.

La plus grande chaleur de ce mois, marquée par le thermomètre, a été de 19 degrés ½ au-dessus du terme de la congélation, et la moindre chaleur a été de 4 degrés ½ au-dessus de ce terme. La différence entre ces deux termes, est de 15 degrés.

La plus grande hauteur du mercure, dans le baromètre, a été de 28 pouces 2 lignes, et son plus grand abaissement a été de 27 pouces 8 lignes. La différence entre ces deux termes, est de 6 lignes.

Le vent a soufflé 8 fois du Nord.
11 fois du Nord vers l'Est.
6 fois du Sud.
2 fois du Sud vers l'Ouest.
2 fois de l'Ouest.
3 fois du N. vers l'Ouest.

Il y a eu 14 jours de temps couv. ou nuag.
7 jours de pluie.
1 jour de tonnerre.
1 jour d'éclairs.
8 jours de brouillards.

Les hygromètres ont marqué une sécheresse legère durant tout le mois.

Maladies qui ont régné à Lille dans le mois de septembre 1791.

Peu de personnes ont été, dans le cours

de ce mois, affectées de maladies aiguës. La fièvre putride bilieuse a été presque la seule maladie de ce genre que l'on ait observée ; elle a été bornée à un petit nombre, parmi lesquels quelques-uns ont succombé. Nous avons vu aussi quelques personnes attaquées de point de côté pleurétique, et d'autres d'esquinancie. Les cours de ventre bilieux ont persisté dans les différentes classes des citoyens.

Les fièvres intermittentes devenoient communes, et sur-tout la fièvre tierce.

Un certain nombre de personnes a été attaqué de jaunisse, qui, dans quelques-uns, a dégénéré en hydropisie ascite, peu susceptible d'une guérison radicale.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Kongl. vetenskaps Academiens nya handlingar, &c. *Nouvelles transactions de l'Académie royale des sciences de Stockholm*; tom. ix (*a*), *année* 1788; *in*-8°. *de* 322 *pages, avec dix planches en taille-douce. A Stockholm, chez* Lange, 1790.

1. Voici les articles qui nous intéressent dans ce volume; nous leur conserverons les numéros qu'ils portent dans le recueil.

PREMIER TRIMESTRE.

2°. *Sel qu'on obtient du suc des cerises noires; par* PIERRE-JACQUES HJELM.

Pour se procurer ce sel, il faut faire piler les cerises avec leurs noyaux, passer le jus par la chausse, et le laisser fermenter pendant quelques jours. On le filtre ensuite par une flanelle ou molton trés-serré, et l'on ajoute à la liqueur un tiers de son poids de sucre. On place ce mélange sur un feu de

(*a*) Le *cinquième* volume de ces Mémoires a été annoncé *tom.* lxviij de ce Journal, *pag.* 106.

Le *sixième*, *tom.* lxxix, *pag.* 105.

Le *septième*, *tom.* lxxxij, *pag.* 453.

Le *huitième*, *tom.* lxxxiij, *pag.* 430.

charbon très-doux, en l'agitant constamment; et quand il est réduit aux deux tiers, on le verse dans un vase de terre. On y ajoute une poignée de raisins secs, et on le laisse fermenter de nouveau dans un endroit chaud. La fermentation finie, on tire la liqueur dans des bouteilles qu'on a préalablement rincées avec de l'eau de vie de France. Il faut remplir ces bouteilles jusqu'au cou, les coiffer et les oublier pendant un an ou plus. Au bout de ce temps, on trouvera le sel déposé au fond et aux côtés des bouteilles.

L'analyse chimique a fait connoître à M. *Hjelm* que ce sel est composé de tartre calcaire et d'un acide qui, à certains égards, ressemble à l'acide sebacé; et à d'autres, à l'acide formicien ou à l'acide de lait, et que cependant il diffère de tous en plusieurs points; ensorte qu'il faut le regarder comme un acide particulier, *et sui generis.*

3°. M. *Swarz* donne la *figure et la description d'une puce très-petite, munie d'une trompe aussi longue que le corps;* il lui donne le nom de *pulex penetrans proboscide corporis magnitudine* LIN. Cette puce ne se rencontre que dans les contrées chaudes de l'Amérique. Elle pénètre dans la peau, y dépose des œufs, et cause de violentes douleurs si on ne la déloge pas de bonne heure. Cette description est accompagnée de figures.

4°. *Trigla rubicunda amboinensis.*

Ce poisson est décrit par M. *Claude Fr. Hornstedt.* Voici comme il le désigne: *est digitis geminis, rostro obtuso, spiraculis latera-*

libus solitariis. Il appartient aux amphibies *nantes* de *Linné*, parce qu'il n'a ni écailles ni lignes latérales, &c.

5°. M. *B. A. Euphrasen* rend compte de trois poissons qu'il a observés dans son voyage de la Chine. Ces poissons sont :

1°. *Trichiurus caudatus, pinna caudali bifida.* Il se trouve près du Cap de Bonne-Espérance, et n'est presque pas mangeable.

2°. *Stromateus argenteus aculeis bicuspidatis abdominalibus dorsalibus que, maxilla superiore longiore.*

3°. *Stromateus chinensis, dorso abdomineque muticis, maxilla inferiore longiore.*

11°. *Sur la scintillation des fleurs*; par M. *Laurent-Chrétien Haggren.*

Mademoiselle *Elisabeth-Christine Linné*, fille du célèbre naturaliste, a la première observé cette scintillation; elle l'a vue aux fleurs du *tropæolum majus*, et en a rendu compte dans les Mémoires pour l'année 1762. M. *Haggren* a observé le même phénomène dans cinq étés consécutifs. C'est au mois de juillet et d'août; environ une demi-heure après le soleil couché, quand le ciel est serein, que les pétales de certaines fleurs élancent des éclairs pendant deux ou trois secondes, ou même deux ou trois minutes. Toutes les fleurs auxquelles il a reconnu cette propriété sont jaunes; les unes donnent des étincelles plus fortes que les autres. Voici l'ordre dans lequel il les a classées, en descendant des plus scintillantes aux moins scintillantes : *Calendula officinalis*,

tropæolum majus, lilium bulbiferum, tagetes erecta et patula. Quelquefois l'*helianthum annuum*, quand sa fleur jaunit, élance aussi des éclairs. M. *Haggren* a examiné ces fleurs avec un microscope, pour voir à quoi on pourroit attribuer ce phénomène, et il s'est assuré qu'il est un effet des seuls pétales, et que ces étincelles sont des éclairs électriques.

43°. *Pensées sur le tube des émailleurs*; par M. *A. Modeer.*

Sur tous les tubes d'émailleurs en usage, l'auteur donne la préférence à ceux qui, faits d'argent, sont cylindriques, et ont deux lignes et demi de diamètre.

DEUXIEME TRIMESTRE.

3°. *OLAUS SWARZ, des bains de la Jamaïque.*

Les eaux thermales de cette contrée contiennent une chaux, de l'acide marin et du gypse; on les emploie avec avantage contre les coliques sèches, si fréquentes dans les Indes occidentales.

4°. *Sur l'essai, par la voie humide, des mines de fer*; par M. *Gadolin.*

L'auteur, pour faire ces essais, précipite le métal d'une solution de la mine de fer par la lessive de sang.

5°. Ce Mémoire et le second du troisième trimestre, contiennent une *continuation de la vérification de quelques plantes de la Suède, qui ne sont pas encore bien déterminées*; par M. *Afzelius.*

TROISIEME TRIMESTRE.

3°. Dans ce Mémoire, M. *CHARLES-M. BLOOM* présente une *observation sur un déchirement du jejunum, par une violence externe, et suivi de mort.*

Un violent coup porté sur le bas-ventre d'un homme de quarante-huit ans, avoit causé ce déchirement, long de près d'une aune, qui a enlevé le blessé le même soir.

4°. Dans l'art. suivant, M. *Olaus ab Acrel* remarque que les déchiremens du ventricule sont plus communs que ceux des intestins, et donne les détails de quatre déchiremens du ventricule, tant par les causes internes que par des violences externes.

5°. et 6°. Ces deux numéros sont, le premier de M. *Jean Gadolin*, et l'autre de M. *Pierre*, Baron de *Gedda*; ils contiennent des *recherches sur la cause qui fait que l'étain est précipité sous forme métallique d'une solution dans l'acide tartareux, par le cuivre.*

7°. *Description de la* medusa unguiculata, *et de l'*actinia pusilla; par M. *Olaus Swarz.*

8°. *Description d'un nouveau genre de coléoptères;* par M. *Nic. Lamb. Svederus.* L'auteur donne à ce coléoptère le nom de *cérapter.*

9°. M. *Sam. Oedman* décrit, dans cet article, l'économie de l'*alca torda* LINN. et y traite du genre des alca en général.

10. Il s'agit dans ce Mémoire, accompagné de gravures, du genre des *tubiporæ.* M. *Adolphe Modeer* en est l'auteur.

11°. M. *Michel Holmberg* rapporte le *procédé pour faire le savon blanc de Russie.*

QUATRIEME TRIMESTRE.

1°. *Suite des recherches, de M.* ADOLPHE MODEER, *sur les tubiporæ.*

3°. *Essais sur la manière de réduire la terre de la molybdène;* par M. *Pierre Jacq-Hjelm.*

L'auteur y rend d'abord compte de ce qu'il a tenté à cet égard, depuis la mort de *Scheele*, et y ajoute la traduction suédoise du Mémoire sur le soufflet de l'émailleur, par *Bergman.* Afin de dégager le soufre de la molybdène, M. *Hjelm* a versé dessus de l'huile de lin, et après que le feu eût dissipé cette huile, il a trouvé la terre de cette substance métallique libre de tout acide vitriolique. Les résultats des expériences qu'il a faites en combinant successivement cette terre avec le cuivre, le fer et l'étain, le persuadent que cette terre contient les principes d'un nouveau métal. Pour augmenter l'activité et la force du suc de fusion, M. *Hjelm* emploie des creusets remplis de manganèse concassée, légèrement couverts, qu'il dispose de manière que l'air déphlogistiqué qui se dégage peut alimenter le feu.

4°. Suite de l'article cinq du troisième trimestre.

5°. *Description de la* quassia excelsa; par M. *Olaus Swarz.*

Cet arbre approche plus de la *quassia simarouba* que de la *quassia amara.*

6°. *Description de deux espèces de* turrea ; par M. *Charles Nicolas Hellénius.*

7°. *Description du* sorex fodiens ; par M. *Sam. Oedman.*

Linné a cru que cet animal n'étoit qu'une variété du *sorex arareus ;* mais M. *Oedman* prouve qu'il en diffère réellement. Il en a conservé quelque temps dans des verres.

Méthode pour traiter toutes les maladies ; très-utile aux jeunes médecins, aux chirurgiens, et aux gens charitables, qui exercent la médecine dans les campagnes : dédiée au Roi ; par M. VACHIER, docteur-régent de la Faculté de médecine, ancien professeur des écoles de médecine de Paris, docteur en médecine de l'université de Paris :

................Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti ; si non, his utere mecum,
HORAT. Epist. vj.

Tomes xj, xij xiij *et* xiv. *A Paris, chez* Méquignon l'aîné, *libr. rue des Cordeliers, près les écoles de chirurgie, et* Croullebois, *libraire, rue des Mathurins,* 1791 ; *in-*12.

2. Nous avons successivement annoncé (*a*)

---

a) Journ. de méd. cahier d'octob. 1791, p. 110.

les dix premiers volumes, les derniers ont paru cette année.

Pour les faire connoître, nous extrairons encore le compte qui en a été rendu par les commissaires de la Faculté, nommés pour l'examiner. Ils s'expriment ainsi :

« Les xj^e, xij^e, xiij^e, xive tomes de l'ouvrage de M. *Vachier*, finissent le traité de pratique le plus complet que nous ayons.

Dans le commencement du tome xj, l'auteur explique les principes de sa méthode, dans laquelle il rapporte toutes les maladies à ving-trois classes.

Chaque classe a pour signes caractéristiques les symptômes les plus apparens des maladies ; savoir, des lésions de fonctions et des lésions de l'habitude du corps. Les lésions de chacune des fonctions sont les signes caractéristiques des vingt premières classes. Les lésions de l'habitude du corps, qui ne sont produites ni par des causes externes ni par des virus, mais qui sont les effets des lésions de quelqu'une des fonctions causées par des abus et des excès, ou par la mauvaise qualité de quelqu'une des six choses non-naturelles, ou les effets de la foiblesse de quelque viscère ou de quelque fonction, sont les signes caractéristiques de la vingt-unième classe. Les lésions de l'habitude du corps, qui sont les suites de l'impression de quelque cause externe, sont les signes caractéristiques de la vingt-deuxième classe.

Les lésions de l'habitude du corps, causées par quelqu'un des virus, sont les signes

caractéristiques de la vingt-troisième classe, qui est divisée en autant de sections qu'il y a de virus.

L'auteur fait une distinction des maladies, en maladies simples, dans lesquelles il n'y a qu'une fonction de lésée; en maladies composées aiguës et en maladies composées chroniques, dans lesquelles il y a plusieurs fonctions de lésées; en maladies composées de lésions chroniques et de lésions aiguës dans lesquelles il y a une ou plusieurs fonctions de lésées depuis long-temps, et une ou plusieurs fonctions de lésées depuis peu de temps; et en maladies compliquées dans lesquelles il y a, en même temps, des fonctions lésées par des abus et des excès, ou par la mauvaise qualité de quelqu'une des six choses non-naturelles, et des lésions produites par des causes externes, ou des lésions causées par des virus, ou, en même temps, des lésions de fonctions, causées par des abus et des excès, des lésions de fonctions produites par des causes externes, et des lésions de fonctions causées par des virus.

Ainsi, lorsqu'une maladie est simple, et qu'il n'y a qu'une fonction de lésée, l'auteur rapporte cette maladie à la classe des lésions de la fonction qui est lésée. L'auteur rapporte chaque maladie composée aiguë ou chronique, à la classe des lésions de la fonction principale, qui a été la première lésée, et que l'auteur dit être ordinairement la cause de toutes les autres lésions qui ont lieu dans une maladie composée aiguë ou chronique.

Lorsqu'une maladie est composée de lésions chroniques et de lésions aiguës, l'auteur la rapporte à deux classes ; savoir, à celle des lésions de la fonction principale, qui, la première, a été lésée, et qui l'est depuis long-temps; et à la classe des lésions de la fonction principale qui a été lésée la première depuis peu de temps.

Lorsque, dans une maladie, il y a des lésions de l'habitude du corps qui ne sont produites, ni par des causes externes, ni par des virus, il la rapporte à la xxj^{e} classe. Lorsque, dans une maladie, il n'aperçoit que des lésions produites par des causes externes, il rapporte cette maladie à la xxij^{e} classe.

Lorsqu'un malade n'a d'autre mal que les impressions d'un virus, il rapporte sa maladie à la xxiij^{e} classe. Lorsqu'un malade est atteint, en même temps, de lésions de plusieurs fonctions, et de lésions de l'habitude du corps, produites par des causes externes, ou de lésions produites par un virus; ou, en même temps, de lésions de plusieurs fonctions, et de lésions produites par des causes externes, et de lésions produites par des virus, il rapporte cette maladie compliquée à trois classes; savoir, à la classe des lésions de la fonction qui a été la première lésée, à la xxij et à la xxiij classe.

L'auteur donne plusieurs exemples, afin de faciliter aux jeunes médecins le procédé pour rapporter chaque maladie à la classe à laquelle elle appartient.

Nous voyons, avec la plus grande satisfaction, que cette méthode est très-judicieusement conçue, qu'elle est très-bien expli-

quée, et qu'elle procurera aux jeunes médecins les plus grandes facilités pour connoître chaque maladie, pour en découvrir les causes, et pour administrer les traitemens les plus appropriés.

Dans le reste du tome xj, l'auteur donne la classe des lésions du sommeil, celle des lésions de l'action musculaire, et celle des lésions du sens universel.

Le tome xij contient les classes des lésions de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du tact et de la parole; celle des lésions du sens interne, celle des lésions de la génération, et celle des lésions de l'habitude du corps, produites par des lésions de fonctions.

Le tome xiij renferme la classe des lésions de l'habitude du corps, produites par des causes externes. Cette classe comprend toutes les impressions des causes externes; telles que les différentes espèces de blessures, soit celles qui ont lieu à l'extérieur, soit celles qui pénétrent dans l'intérieur; les impressions du mauvais air, celles des exhalaisons nuisibles, pernicieuses, pestilentielles et méphitiques; l'action des venins inférés par des piqûres ou par des morsures d'animaux venimeux, et les effets des différentes espèces de poisons.

Le tome xiij renferme aussi une partie de la classe des lésions de l'habitude du corps, produites par des virus, la section de la goutte, des dartres, et du rhumatisme; celle de la petite vérole, celle de la rougeole et celle de la gale.

Dans le commencement du tome xiv, sont les autres sections de la xxiij^e classe;

savoir, la section de la vérole et des autres maux vénériens, celle du virus scrophuleux, celle du scorbut, celle du virus cancéreux, et celle du virus hydrophobique. Cette dernière classe décrit les effets de chacun des virus, soit à l'extérieur, soit dans l'intérieur.

Dans chacune des classes, M. *Vachier* décrit toutes les maladies de la classe et tous leurs symptômes, avec toute l'exactitude d'un observateur très-vigilant, très-attentif et très éclairé : il en désigne toutes les causes, de la manière la plus propre à les faire connoître aux jeunes médecins; relativement aux différentes causes, il prescrit les différens traitemens les plus conformes à la saine pratique. Enfin, l'auteur ordonne, en praticien consommé, les traitemens les plus convenables pour toutes les maladies caractérisées, soit simples, soit composées, soit compliquées, et il indique, pour les maladies qui n'ont été décrites par aucun auteur, et qui se présentent fréquemment, telles que les épidémies nouvelles, les maladies obscures, les maladies qui n'ont point de noms, et dont les causes ne sont pas connues, des procédés par lesquels le médecin est toujours d'un très-grand secours, et guérit très-souvent.

A la fin du tome xiv, est une Table alphabétique, sommaire et générale, des sujets contenus dans les quatorze tomes de ce grand ouvrage, et qui est fait avec tant de soin, qu'un jeune médecin, qui aura étudié cette méthode, se rappellera facilement, par l'article de cette Table, qui concerne la maladie dont il sera occupé, toutes

les différentes causes qui peuvent donner lieu à cette maladie, et les traitemens qui conviennent; et que le médecin qui n'aura pas étudié cette méthode, pourra, dans peu de temps, par le moyen de cette Table, connoître les paragraphes qui font la description des symptômes, ceux qui désignent les causes, et ceux qui indiquent les traitemens de la maladie qu'il aura à traiter.

Nous avons donné, précédemment, les plus grands éloges aux dix premiers tomes de cet ouvrage; nous avons dit que l'auteur méritoit d'être récompensé; vous avez confirmé notre opinion, Messieurs, et c'est, sans doute, d'après votre jugement, que M. *Vachier* a obtenu, il y a plus de deux ans, un titre honorable. Aujourd'hui que nous voyons le complément de son ouvrage, que nous apprécions l'immensité du travail, et les profondes méditations qu'il a coutées pendant plus de quarante-cinq ans, et que nous sommes persuadés qu'il sera de la plus grande utilité, nous ne pouvons que désirer, pour l'auteur, de nouvelles récompenses. »

D'après ce rapport fait par MM. *Bercher*, *Danié*, *Despatureaux*, *Salin* et *Baget*, tous docteurs de la faculté de Paris, la faculté a été unanimement d'avis d'accorder son approbation à l'ouvrage de M. *Vachier*, le premier juillet 1791.

Dissertatio de colica : *Dissertation sur la colique ; par M. PAULE-FREDERIC-GOTTHELFF OHLEMANN, de Dresde, docteur en mé-*

decine. A Leipsick, chez Saalbach, 1791; *in*-4°. *de* 47 *pag.*

3. L'auteur aprés avoir défini cette maladie fréquente, fait l'énumération des causes qui la produisent. Il en reconnoît quinze. Il indique, dans les derniers paragraphes, le traitement qui convient à cette maladie.

An essay on the scurvy, &c. *Essai sur le scorbut, dans lequel on expose les moyens efficaces et praticables de le prévenir en mer; avec quelques observations sur les fièvres, et des remarques sur les moyens de conserver la santé des équipages; par* FRÉDER. THOMPSON, *chirurgien de la marine royale, résident à Kensington; in*-8°. *de* 207 *pag. A Londres, chez* Robinson; 1790.

4. Les Anglois, plus qu'aucune autre nation de l'Europe, sont redevables à la navigation d'un trés grand nombre d'avantages, ainsi que de cette considération, dont ils jouissent dans le monde politique et commercial. Il est donc de leur intérêt de diminuer, autant qu'il est possible, les inconvéniens qu'entraînent les voyages de long cours. Il étoit naturel que ceux qui sont affectés per-

sonnellement des dangers du séjour prolongé dans les vaisseaux, fussent les premiers à rechercher les moyens d'y porter remède; aussi voyons nous que plusieurs grands navigateurs, et sur-tout le célèbre *Cook*, se sont occupés des moyens de préserver les matelots du fléau le plus destructeur de tout, en mer, le scorbut. Leurs succès sont connus; cependant la gloire et la reconnoissance qui leur sont dues pour ces soins, ne doivent pas nuire à celles que méritent les officiers de santé, qui de leur côté se sont appliqués à connoître la nature, les moyens préservatifs, et le traitement de cette maladie destructive. Aussi leurs noms sont-i's conservés, avec distinction, dans les fastes de l'art de guérir, et nous ne doutons pas que le mérite de l'ouvrage que nous allons faire connoître ne fasse placer celui de M. *Thompson* à côté des plus estimés dans cette classe.

L'essai que cet auteur présente ici au public, est le fruit d'une longue expérience et de mûres réflexions. Après avoir exposé, dans une introduction, l'importance de son sujet, il traite, dans six sections, 1°. des signes diagnostics; 2°. du prognostic; 3°. des causes prédisposantes; 4°. des causes prochaines; 5°. des moyens préservatifs; et 6°. de la cure du scorbut. Il y a joint une appendice dans laquelle il a rassemblé plusieurs observations, destinées à confirmer et à compléter ses doctrines.

M. *Thompson* fait jouer un grand rôle à la bile dans la maladie dont il traite. Il pense que la situation générale des marins, (il en

donne une description très-détaillée,) doit exercer une grande influence sur l'action des organes qui préparent la bile et en font la sécrétion, et produire un changement dans la nature de cette liqueur : Il ajoute, « S'il m'est permis de supposer que la crasse de la bile est altérée, je peux conclure qu'elle est incapable de répondre aux différens usages auxquels la nature l'a destinée ; que par conséquent il en résultera évidemment cet état de relâchement dans les solides, qui a lieu dans le scorbut ; le sang s'altèrera ; toutes les sécrétions deviendront imparfaites ; celles sur-tout qui demandent le plus de perfection, telles que les sécrétions du cerveau, &c. souffriront principalement ; et comme alors le cerveau et ses appendices ne pourront plus remplir leurs fonctions, les organes de la digestion, si abondamment (et sans doute si utilement) pourvus de nerfs, s'affoibliront ; le nouveau chyle sera privé de ce degré d'influence suffisante d'action nerveuse, qui paroît incontestablement nécessaire à la préparation d'un liquide vraiment nutritif ».

N'examinons pas jusqu'à quel point cette doctrine paroît fondée et concluante ; suivons plutôt notre auteur dans la cinquième section, qui est, sans contre-dit, la plus essentielle de l'ouvrage. L'auteur, lui-même, paroît avoir donné, aux moyens préservatifs, le plus grand soin, et déclare que la guérison du scorbut est très-difficile en mer ; ajoutant que cela ne sauroit être autrement, attendu que la cause qui le produit est toujours subsistante, en même temps que les secours

secours curatifs sont, en général, insuffisans.

Comme le véritable scorbut ne se manifeste que dans certaines situations, il est évident qu'il faut chercher la cause de cette maladie dans quelques-unes des circonstances qui sont propres à cette situation, et que l'on ne peut y obvier qu'autant qu'on éloignera ces circonstances, ou qu'on emploiera les moyens qui détruisent leur activité malfaisante. Les principales circonstances énoncées par l'auteur, sont le froid et l'humidité; la nature du travail, le temps du repos et la diète des matelots. M. *Thompson* paroît persuadé que le scorbut deviendroit beaucoup plus rare qui ne l'est, si l'on parvenoit à corriger l'humidité entre les ponts, en même temps qu'on régleroit mieux le travail et le régime des gens de mer. Il conseille donc de faire des écoutilles entre les ponts, par tout où cela se peut sans inconvéniens; il demande que le lest soit bien dégagé des immondices, et séché avant d'en charger les vaisseaux; que l'on allume des feux de charbon entre les ponts, toutes les fois que l'air est humide, chargé de vapeurs nuisibles, élevées des eaux croupissantes, ou après avoir lavé les ponts, ce qu'on doit faire tous les deux ou trois jours, si le temps le permet. Convaincu que le feu est le plus puissant préservatif, et le correctif le plus efficace de l'humidité, ainsi que de la contagion, il conseille de brûler de temps en temps du soufre; ou bien un mélange de soufre, de nitre, et de vinaigre; qu'on fasse des fumigations avec du goudron, des bois

aromatiques, du tabac, &c. Il reconnoît encore que les voiles ventilateurs (wind-sails) sont très-utiles en été, et dans les climats chauds, pour renouveler l'air; mais il remarque, en même temps, que tels qu'ils sont, leur usage est d'un petit secours, et propose, à ce sujet, tant dans la forme que dans la manière de s'en servir, des changemens qui paroissent les plus propres à remplir leur objet.

Quant aux autres inventions mécaniques, destinées à déloger l'air corrompu des différentes parties du vaisseau, et d'y introduire un air nouveau, M. *Thompson* pense que la pompe foulante à air, de l'invention de M. *Merlin*, mérite la préférence sur toutes les autres, et cela d'autant plus qu'elle est facile à manier, occupe peu de place, n'est point coûteuse, ni sujette à se déranger.

Pour obvier aux suites fâcheuses de l'excès du travail, et de l'interruption trop fréquente du sommeil du matelot, notre auteur propose des changemens dans le service que les marins seuls peuvent apprécier; mais qui cependant paroissent bien appropriés aux besoins de la manœuvre, et présenter des avantages essentiels pour la conservation de la santé des équipages. Un article très-important, sur lequel M. *Thompson* insiste beaucoup et avec raison, est le soin que les supérieurs doivent prendre pour empêcher le matelot d'être vexé et jeté dans le découragement. Il remarque que le déplaisir, la tristesse, l'ennui et le chagrin, disposent singulièrement au scorbut. M. *Thompson* exhorte donc les officiers à avoir

les meilleurs procédés possibles pour les matelots, et à éloigner d'eux toute idée fâcheuse, et toute sévérité inutile.

En traitant des alimens, notre auteur, après avoir observé que le scorbut de mer tire en partie sa source des substances alimentaires défectueuses en principes nutritifs, entre dans les détails les plus satisfaisans sur tout ce qui y est relatif; il combat l'opinion où l'on est que les nourritures qu'on s'est fait une loi d'embarquer exclusivement, sont les seules qu'on puisse admettre avec avantage dans les vaisseaux. Selon lui, il n'y a que le bœuf et le porc qu'il seroit difficile de remplacer par d'autres nourritures animales, qui pussent se garder également bien; cependant il pense qu'il seroit très-avantageux d'introduire quelque changement dans la manière de les préparer. Il voudroit voir substituer la cassonade ou la melasse au beurre et au fromage, le froment aux pois. On peut faire bouillir dans de l'eau, dit-il, le froment, jusqu'à ce qu'il soit crevé, et que presque toute l'eau soit évaporée, ce qui est à peu près l'affaire de trois heures, après quoi on peut y ajouter du sucre ou de la melasse pour le rendre agréable ». Mais le principal changement qu'il propose, est l'établissement d'une boulangerie établie dans chaque vaisseau, afin de cuire tous les jours du pain nouveau, qui remplaceroit le biscuit.

« La farine, dit-il, occupera moins de place que le biscuit; la quantité de farine qu'il faut pour cuire du pain pendant trois mois, ne demandera pas plus de place qu'il

n'en faut à la provision de biscuit pour un mois. Un tonneau contenant cinq boisseaux ou 280 livres de farine donnera 400 livres de pain fermenté, et suffira, pendant un jour, à 400 hommes; il faut à 400 livres de biscuit autant de place qu'à trois ou quatre tonneaux de farine ». Ce souhait de M. *Thompson* est-il de nature à être réalisé? Il est très-à craindre que la farine à bord des vaisseaux navigant dans des latitudes chaudes, ne s'échauffe et ne se gâte en trop peu de temps, pour que son projet puisse s'exécuter. D'ailleurs, une livre de pain paroît insuffisante pour la nourriture d'un homme; ensuite, dans la supposition que ces deux remarques donnent à faux, il faut faire attention que pour cuire on a besoin de chauffage, d'eau, et d'un fournil; ce qui ne laisseroit pas d'être fort embarrassant, tant pour l'emplacement que pour la difficulté qu'on a souvent de trouver de l'eau; ajoutez à cela les procédés qu'il faudroit introduire pour avoir de la levure, et la nécessité d'augmenter le nombre des individus qui composeroient les équipages.

Les boissons sont encore un article essentiel. L'auteur conseille beaucoup la *treade*, toutes les fois que la petite bierre ordinaire manque, et décrit la manière de préparer, à bord des vaisseaux, cette boisson, infiniment plus salutaire que les spiritueux.

Le régime des malades, propre à les conduire à la guérison, est à peu près le même que celui qui les garantit du scorbut. L'auteur conseille donc, parmi les moyens diététiques, tous ceux qui sont connus sous le

nom d'*antiscorbutiques*, et après avoir donné une longue liste des médicamens, qu'il croit les plus efficaces, il fait, en particulier, l'éloge du quinquina, dont il conseille d'embarquer d'amples provisions.

DE MONETA, &c. Von der heilcur des bisses toller hunde, &c. *Exposé du seul traitement assuré et constaté par une nombreuse expérience de la morsure des chiens, loups, chats, renards et autres animaux enragés, ou fortement irrités; comme aussi des blessures des vipères, serpens et insectes vénimeux. On y a joint quelques expériences généralement utiles sur divers objets de médecine-pratique; par le docteur* CHR. JACQ. DE MONETA, *conseiller aulique, et médecin du Corps de Sa Majesté Polonoise; in-8°. de* 434 *pag. A Leipsick et Warsovie, chez* Michel Groell, 1789.

5. M. *de Moneta* s'est déja fait connoître, avec distinction, par plusieurs écrits; mais il faut avouer que plusieurs de ses doctrines

ont eu le sort général attaché aux découvertes, qui contrastent avec les opinions reçues, ou les systêmes des écoles. Il est à espérer que la nouvelle méthode de guérir des morsures de bêtes enragées, qu'il expose ici, ne sera pas négligé comme sa méthode curative des rhumes. On ne voit rien que son extrême facilité qui puisse détourner de la confiance, que les nombreuses expériences, mentionnées par M. *de Moneta*, doivent inspirer pour sa méthode de guérir des morsures des bêtes enragées. Voici en quoi elle consiste : dès qu'on aura été mordu, on saupoudrera la plaie avec quelque poudre absorbante; telles que la poussière, la boue, le tabac, &c. pour empêcher le virus de pénétrer dans les liquides, et aussitôt qu'on sera à même de changer de remède, on couvrira la partie mordue de compresses trempées dans un mélange de vinaigre et de beurre qu'on aura chauffé; il faut entretenir humides et chaudes ces compresses, et si au bout de neuf jours les plaies n'étoient pas fermées, on y appliquoit des plumaceaux chargés d'onguent blanc, qu'on assujettira avec un emplâtre de Nuremberg. Pendant tout ce temps, il faut avaler trois ou quatre fois jour, un once et demie de vinaigre mêlé avec du beurre frais, en petite quantité. La nourriture animale, les liqueurs spiritueuses de toute dénomination, les passions violentes sont préjudiciables. Ce traitement, dit-on, avoit déja sauvé plus de cent soixante personnes lorsque l'auteur a publié cet opuscule, et il est si accrédité à Warsovie, que les personnes qui sont

dans le cas de s'y soumettre le suivent, sans même consulter des personnes de l'art pour le diriger, et il n'y a pas d'exemple qu'il ait manqué son effet.

A treatise on one hundred and eighteen principal diseases of the eye and eyelid, &c. *Traité sur cent et dix-huit maladies principales de l'œil et des paupières, &c. dans lequel on communique plusieurs nouvelles découvertes relatives à la cure des défauts qui affectent la vision : avec plusieurs formules originales; par* GUILL. ROWLEY*, docteur en médecine; in-8°. A Londres, chez* Hookham, 1790.

6. On lit d'abord, dans ce traité, une description anatomique de l'œil, suivie d'une théorie de la vision. Vient le détail de cent seize prétendues espèces différentes de maladies qui attaquent l'œil et les paupières; mais, certainement M. *Rowley* n'a pas été heureux à cet égard. Les principes, qui dirigent ses divisions, ne sont pas de nature à être conciliés dans un tableau bien composé, et manquent de ces rapports nécessaires, qu'il faut pour former un ensemble où tout est lié par des relations essentielles; ainsi, en augmentant la liste des noms, il

part souvent de circonstances, qui n'appartenant pas à la nature de l'objet, sont incapables de former des différences spécifiques. Son principal but paroît être de multiplier les choses. Mauvaise maxime; car c'est embrouiller la méthode plutôt que de la faciliter. Le grand art est de généraliser les idées, et d'enseigner le secret de rassembler, dans un même faisceau, le plus de rayons qu'il est possible. Ce ne sont que les différences tirées de la nature des choses mêmes qu'il faut discerner; la liaison essentielle qui est entre les sujets, leur manière d'être, et les causes qui influent sur celle-ci, servira de modérateur, qui préside et dirige les modifications, en même temps qu'elle rectifiera les erreurs inévitables de nos connoissances, et de nos facultés très-limitées. Sans cette latitude des rapports du remède à l'individualité du malade, aussi-bien que de la cause et de la nature du dérangement, que deviendroit l'art, que deviendroient les malheureux qui implorent son secours? Ainsi M. *Rowley*, à force de rafiner, a fait plus de mal que de bien; et son ouvrage, quoiqu'enrichi des doctrines d'un grand nombre de ses prédécesseurs, pour être surchargé de subtilités, sera négligé par tous ceux qui préfèrent les connoissances solides au clinquant. La partie-pratique même n'est pas à l'abri de la critique. Il y règne de la contradiction dans les préceptes, et le choix des remèdes que M. *Rowley* conseille, n'est pas toujours le résultat d'un jugement éclairé. Une assertion qui, à notre avis, prouve combien l'es-

prit de système étend son empire, et conduit à des plans démentis par la nature des choses, est cette doctrine de l'auteur, que dans les inflammations et dans tous les cas où l'on peut soupçonner de la plénitude dans les vaisseaux, il faut insister sur un régime *sec*, en même temps que sevère. On sent bien que ce n'est pas la sévérité du régime que nous blâmons, mais que c'est la sécheresse ; et, en effet, nous croyons qu'il seroit bien impossible à M. *Rowley*, et à ses partisans, de prouver que lorsque les fébricitans crient après l'eau, il faille pour les rafraîchir, leur donner un morceau de biscuit de mer, ou tout au plus un peu de pâte de guimauve; enfin, faire du feu dans la cheminée, même en été, toutes les fois que l'air est humide, avoir recours aux topiques dessicatifs en poudre, pour guérir plus promptement, plus surement et plus agréablement une ophthalmie véritablement inflammatoire.

Libellus inauguralis de tempestivo opii usu in variolis curandis : *Du temps convenable pour employer l'opium à la guérison de la petite-vérole ; par M. CH. LEOPOLD HENNIG, de Friberg en Misnie, doc. en médecine. A Leipsick, chez* Klaubarth, 1791 ; *in-4°. de 34 pag.*

7. Cette dissertation est composé de six paragraphes, dans lesquels M. *Hennig* traite

de la manière dont l'opium agit sur le corps humain animé; de l'usage de l'opium en général et en particulier, dans la petite vérole pendant son invasion, lorsque la première fièvre se manifeste pendant l'éruption, ainsi que pendant la suppuration et la dessiccation. C'est sur-tout lorsqu'une fièvre épidémique se joint à la variole, que l'emploi de l'opium est souvent salutaire. Il est facile de reconnoître le type de cette fièvre à ces signes : le pouls est inégal, vacillant; il y a difficulté de respirer, insomnie, délire, vertige, hoquet, nausées continuelles, suivies de vomissemens; la voix est changée et défaillante, la déglutition difficile; les tendons éprouvent des tremblemens et des soubresaults; l'urine est tenue, limpide pâle et crue.

Il regarde comme indispensable l'administration de l'opium dans le temps de la suppuration et de la dessiccation de la petite vérole, lorsque la peau est aride, que le malade souffre de quelques parties, qu'il a quelques peines d'esprit, ou autres afflictions, que les remèdes ordinaires ont échoué; lorsque le malade ne dort pas, qu'il est agité, que le col est serré ou comprimé. Il faut aussi y avoir recours, et aux bains tièdes, en même temps, lorsqu'il y a des spasmes et que les pustules rentrent. Si la salivation s'arrête prématurément, que la diarrhée ne succède pas à cette excrétion, le malade est alors en péril; l'opium doit être prescrit.

Cet opuscule a le mérite d'exposer les instans où il faut recourir à ce médicament héroïque.

Del vario modo di curare l'infezzione venerea, &c. *Des différentes méthodes de traiter la maladie vénérienne, et spécialement de l'usage du mercure : histoire générale et raisonnée ; par* PIERRE-ANT. PERENOTTI, *de Cigliano, chirurgien-major du régiment des Gardes de S. M. le roi de Sardaigne ; in-8°. de* 261 *p. A Turin,* 1790.

8. Cette production est simplement un extrait du grand ouvrage d'*Astruc*, auquel M. *Perenotti* a fait quelques additions, dont la principale concerne le sublimé corrosif. L'auteur paroît assez favorable à ce sel mercuriel, qu'il assure même avoir vu expulser le ver solitaire. Cependant malgré la bonne opinion qu'il en a, il l'accuse de n'opérer que des guérisons infidèles. Il prétend qu'il ne fait que pallier les accidens, lesquels reparoissent bientôt, et ne cèdent plus à son usage.

L'auteur prétend que la vérole existoit avant que *Job*, *David*, les Philistins, &c. l'eussent gagnée, et qu'elle n'est autre chose que la lèpre.

D. Sam. Gottl. Vogelii, seren. duc. regn. Megapol. à cons. aul. P. P. O. in univ. litt. Rostoch. Diatribe medico politica, de causis quare tot submersi in vitam non revocentur. *Petit in-8°. de 113 pag. A Hambourg, chez* Hoffmann, 1790.

9. L'occasion, qui a donné lieu à cet opuscule, paroît être le succès que M. *Schroeder*, chirurgien à Hambourg, a obtenu sur un jeune homme, tiré de l'eau, où il étoit resté submergé une demi-heure. L'auteur, après avoir rendu compte des circonstances de cet accident, exprime avec sensibilité les regrets qu'il a de voir, dans les pays du Nord, si peu d'exemples de noyés rendus à la vie, en comparaison de ceux dont la France, l'Angleterre et la Hollande, ont à se glorifier. Il s'attache ensuite à établir les signes qui peuvent faire prévoir si les soins qu'on donnera à un asphyxié réussiront ou non; et à développer les causes des non-succès. Il entre dans des détails très-satisfaisans sur les moyens à employer et sur les précautions à prendre dans le traitement de ces infortunés, cherche à développer les motifs d'encouragement, et après avoir proposé quelques nouveaux moyens à tenter, et indiqué les cas où la saignée peut convenir ou non, il remarque que l'impatience, qu'un empressement trop ardent dans l'administration des secours, ne peuvent être que très-

préjudiciables. Il insiste sur ce que les signes évidens d'une putréfaction commençante peuvent seuls faire perdre tout espoir de rappeler à la vie les asphyxiques, et paroît persuadé que plusieurs d'entre eux ne sont restés entre les bras de la mort, que parce qu'on les a jugés prématurément incapables de revenir à la vie. Cet opuscule est terminé par un exposé méthodique des secours à porter dans l'ordre qu'on doit suivre, et d'une notice des auteurs qui ont le mieux traité ce sujet.

GRASMEYERS, &c. Abhandlung vom eiter, &c. *Traité sur le pus, et sur les moyens de le distinguer des autres liquides analogues ; par* PAUL-FR. HERM. GRASMEYER, *docteur en médecine et en chirurgie ; in-8°. de 175 pag. A Gottingue, chez* Dieterich, 1790.

10. Dans la première section, l'auteur expose sa théorie de l'inflammation et de la suppuration. Il pense que l'inflammation est due à l'irritation qui attire, dans le parenchyme de la partie irritée, un reflux de sérosité et de lymphe, mais seulement accidentellement du sang. Ces liquides épanchés subissent un mouvement interne, excité par la chaleur et les forces vitales, qui les change en pus ; ensorte que ce produit, d'une espèce de fermentation, n'existe pas

dans le sang, mais se forme dans les parties enflammées, modifiées en organes sécrétoires pathologiques, et probablement dans les interstices du parenchyme enflammé, plutôt que dans les vaisseaux. Les circonstances nécessaires pour une bonne suppuration, les parties constitutives, et les qualités du pus; enfin, la guérison de l'abcès occupent M. *Grasmeyer* dans le reste de cette section.

Dans la deuxième, il indique le moyen de reconnoître la présence du pus, même en petite quantité, dans toute sorte de mélanges. Ce moyen est l'huile de tartre par défaillance. Lorsqu'on se propose d'examiner un liquide, qu'on soupçonne être du pus, ou en contenir, il faut le délayer avec de l'eau tiède, soit distillée, soit de pluie; et lorsque le mélange sera bien exact, on y laissera tomber de l'huile de tartre par défaillance; on brassera ensuite brusquement avec une baguette; et s'il y a du pus, il se formera bientôt, dans le mélange, une espèce de gelée, qui se tire en filamens longs et épais. Il nous est impossible d'entrer dans le détail des raisonnemens, preuves de fait, réflexions, &c. que l'auteur a joints à cet exposé; nous ne pourrions que les mutiler, et il est trop important de les lire en entier, et de les méditer. Nous remarquerons seulement que M. *Grasmeyer* entre dans les détails particuliers sur le pus des poumons et des os.

Practisches handbuch für wund ærzte und geburthshelfer, &c. *Manuel*

pratique pour les chirurgiens et les accoucheurs, en trois parties, avec un dictionnaire systématique en françois et en allemand : nouvelle édition entièrement retouchée ; par JEAN-GOTTLOB. BERNSTEIN*, chirurgien, valet-de-chambre de S. A. le duc régnant de Saxe, Weimar et Eisenach ; in*-8°. 1er Vol., *contenant les lettrines* A-H. *de* 764 *pages ;* 2e Volume J-Z. *de* 835 *pag. A Leipsick, chez* Schweikert, 1790.

11. L'intention de l'auteur avoit été de publier, de temps en temps, des supplémens à son ouvrage, sans le retoucher ; mais deux contre-façons, qu'on en a fait depuis sa première publication, l'ont engagé à changer de sentiment, et à donner cette nouvelle édition que nous annonçons L'ouvrage y a gagné considérablement ; cependant il auroit été à desirer que M. *Bernstein* eut en même temps publié séparément les additions qu'il y a faites, pour l'utilité de ceux qui possèdent la première édition.

PFINGSTENS, Analekten,&c. *Analectes d'histoire naturelle et d'économie, à l'usage des naturalistes, méd-*

cins et économes; par J. H. PFINGSTEN, Premier volume; *in*-8°. *de* 274 *pages. A Zittau et Leipsick, chez* Schœps, 1789.

12. L'objet de M. *Pfingsten* est de réunir sous ce titre un choix d'opuscules sur des matières indiquées dans le frontispice. Les petits écrits qui le composeront, malgré l'intérêt dont ils sont, seroient perdus sans la précaution de les rassembler dans un recueil. Ceux qui composent ce premier volume sont, 1°. sur les vertus des camomilles; 2°. sur l'usage chirurgical de l'opium par M. *Buhr;* 3°. sur les systêmes botaniques des modernes; par M. *Gisecke,* servant de commentaire à un écrit d'*I. H. Furstenau,* intitulé: *Desiderata materiæ medicæ.* 4°. Introduction au systême sexuel des botanistes; par le docteur *Samuel Augustin;* 5°. de la fraude et de quelques erreurs des apothicaires, avec la manière de les connoître; par le docteur *D. R. Biedermann.*

MEYER, &c. Magazin für thiergeschichte, thier anatomie und thier arzneikunde, &c. *Magasin pour l'histoire naturelle des animaux, la zoologie et la médecine vétérinaire, publié par le docteur FR. A. A. MEYER;* 1er vol. 1re partie. *A Gottingue*, 1790.

13. Ce magasin sera composé de morceaux

traduits d'autres langues en allemand, et de dissertations originales. Dans cette première partie, ces dernières sont : 1°. sur les mulets d'animaux à sang chaud ; par l'éditeur ; 2°. sur la différence entre les lapins et les lièvres, *par le même ;* 3°. sur l'hydropisie du bas-ventre des cochons, d'après des recherches propres de l'éditeur ; 4°. des considérations sur l'histoire naturelle des anciens, et sur quelques animaux douteux dont *Pline* fait mention ; par M. le docteur *Link ;* 5°. sur les enveloppes des larves des phryginées, et de quelques insectes congénères des eaux de Gottingue.

Mineralogische beobachtungen über basalte am Rhein, &c. *Considérations minéralogiques sur les basaltes le long du Rhin, précédées de quelques remarques détachées sur le basalte des anciens et des modernes ; in-8°. de* 126 *pages. A Brunswig, dans la librairie du collége*, 1790.

14. L'auteur de cet opuscule est M. *de Humboldt*, de Berlin, qui suit à présent les instructions de M. le professeur *Busch*, dans l'Académie du commerce à Hambourg, afin d'étendre ses connoissances relatives au négoce et à l'économie politique.

Dans les remarques préliminaires, qui font la première partie de cet écrit, l'auteur

expose, avec beaucoup de modestie et de ménagement, les erreurs de plusieurs auteurs qui ont écrit sur ces sujets, et examine, en critique éclairé, les passages des anciens, dans lesquels il est question de basalte. Il résulte de ces recherches que ce que nous appelons basalte, n'est point le basalte ou le *syenite* de *Pline*, que *Strabon* paroît avoir donné ce nom au granit, et que la dénomination de *lapis heracleus* est quelquefois appliquée à l'aimant.

M. *de Humboldt* rend compte, dans la deuxième partie, de son voyage dans quelques cantons du Rhin, où se trouve du basalte; nous ne pouvons pas l'y suivre. Nous remarquerons seulement qu'il y observe, entre autre chose, que l'analyse chimique des terres des vignobles, pourroit peut-être conduire à la solution du problême pourquoi les raisins diffèrent souvent, en qualité, dans deux vignobles très-près l'un de l'autre.

---

*COMPTE RENDU, et Rapport présenté à l'*ASSEMBLÉE NATIONALE, *par MM. les Commissaires de la salle, imprimé par ordre de l'Assemblée. A Paris, de l'imprimerie Nationale*, 1791.

Ce rapport présente l'état des dépenses ordonnées par MM. les commissaires, tant au dedans de la salle qu'au dehors.

Sureté, salubrité, commodité, voilà le

but qu'ils se sont proposé. Les principes de la plus sévère économie les ont guidés dans le choix des moyens qu'ils ont employés pour y atteindre. On ne sauroit donner trop d'éloges à l'assiduité et au zèle infatigable de M. *Guillotin*, dans l'exercice des fonctions pénibles qui lui avoient été confiées. Il est aisé de s'en convaincre en lisant son Mémoire. Nous ne nous arrêterons point aux détails qui ne sont pas du ressort de notre Journal; nous nous bornerons à extraire la partie du rapport qui intéresse spécialement nos lecteurs : ce sont les précautions que M. *Guillotin* a prises pour prévenir l'infection de l'air dans la salle ; il y est parvenu en entretenant la plus grande propreté, tant au dedans qu'au dehors, en y brûlant des aromates, en y faisant évaporer du vinaigre, et, sur-tout, en déterminant, par des moyens très-ingénieux, un courant d'air, tel que celui qui étoit altéré en sortît, et fût remplacé par un air pur, venant de l'extérieur. Le succès qu'il a obtenu a été si complet, que plusieurs députés qui ne pouvoient se trouver impunément dans les lieux fermés où il y a un grand rassemblement d'hommes; les églises, les spectacles, n'ont pas éprouvé la plus légère incommodité dans le lieu de leurs séances.

Nous donnerons une juste idée des droits que M. *Guillotin*, s'est acquis à la reconnoissance publique, en copiant cet article, par lequel il a terminé son Mémoire.

« La salubrité de la salle a aussi exigé des dépenses ; nous devons les justifier. Mais, Messieurs, il s'agit de la santé, de la vie

même des représentans de la Nation, et de tous les citoyens que leur patriotisme amène à nos séances. Nous l'avouons, nous avons cru ne devoir rien épargner pour arriver à un but aussi desirable. Prévenir, autant qu'il étoit possible, l'infection de l'air de la salle, le purifier, le renouveler, voilà ce que nous nous sommes proposé.

Par une vigilance soutenue de tous les jours, et de presque tous les instans, par le maintien d'une police sévère, nous avons écarté de la salle et les mauvaises odeurs, et les exhalaisons putrides, en entretenant, soit au-dedans, soit au-dehors, la plus grande propreté, en empêchant, autant qu'il étoit en nous, le rassemblement et le séjour des étrangers dans les corridors et dans les vestibules de la salle. Chaque jour, et plusieurs fois dans la journée, on purifie l'air de la salle en y brûlant des aromates, en y faisant évaporer du vinaigre, dont on réitère encore souvent les aspersions pendant les séances.

Ces moyens sont bons, sans doute; mais ils produiroient bien peu d'effet s'ils n'étoient accompagnés du renouvellement de l'air; c'est le plus puissant moyen d'entretenir la salubrité, et c'est aussi celui auquel nous nous sommes le plus fortement attachés. Nous avons cherché à déterminer, dans la salle, un courant d'air, tel que celui qui est altéré, en sorte, et soit remplacé par un air pur venant de l'extérieur.

Pour cela, nous avons fait pratiquer différentes issues à l'air, soit pour entrer dans la salle, soit pour en sortir.

D'abord, nous avons établi au-dessus de la salle quatre ventilateurs, dont le mécanisme est tel que, quelle que soit la direction du vent, elle détermine la sortie de l'air, et en accélère le mouvement. La forme conique des entonnoirs ajoute encore à cette accélération. Ces machines, exécutées en fer-blanc, sont l'ouvrage de M. *Teillard*, mécanicien, qui en a fait un don patriotique à l'Assemblée.

Vos commissaires auroient desiré pouvoir augmenter encore la rapidité du mouvement de l'air dans ces machines, sur-tout dans les temps de calme, au moyen du feu, dont ils auroient combiné l'action avec celle des ventilateurs; mais après en avoir conféré avec votre architecte, ils n'ont pas cru devoir se permettre d'entretenir un feu continuel dans des combles, dont la charpente, construite en bois très-minces et très-rapprochés, fait entrevoir les plus grands dangers. Ils se sont contentés d'augmenter l'effet des ventilateurs, par l'action momentanée des lampes attachées aux lustres qu'ils ont fait placer immédiatement au-dessous.

Mais s'ils n'ont pas employé le feu comme ils l'auroient desiré, pour procurer la sortie de l'air de la salle, ils en ont fait un grand usage pour l'y introduire.

Les deux poêles qui ornent la salle remplissent en partie cet objet.

Ces deux poêles sont construits de manière qu'ils suffisent seuls pour échauffer la salle, sans aucun danger pour le feu, sans jamais pouvoir donner de fumée, ni aucune exhalaison nuisible; leurs foyers et leurs

cheminées n'ayant aucune communication avec l'intérieur de la salle. Au moyen des tuyaux nombreux qui circulent à leur intérieur, et qui tirent l'air des Tuileries, sous les arbres, ces poêles, quand ils sont allumés, déterminent et répandent continuellement dans la salle, par quatre bouches chacun, des courans d'air pur et chaud. La sécheresse, contractée par l'air à son passage dans les tuyaux brûlans du poêles est tellement tempérée à son entrée dans la salle, par la combinaison de l'air avec l'eau, mise en évaporation sur les poêles, qu'aucun orateur ne s'est plaint de cette sécheresse; les poitrines, même les plus délicates, ne se sont pas aperçues du changement dans l'atmosphère.

Quand il n'y a pas de feu dans les poêles, les mêmes bouches donnent abondamment un air frais et toujours pur.

D'autres bouches, placées sous les marches des escaliers et des gradins de la salle, particulièrement sous celle qui conduisent au bureau des présidens et des secrétaires, d'autres, dont on voit les ouvertures grillées, soit dans le parquet de l'Assemblée, soit dans les corridors, fournissent continuellement, à la salle, une abondance d'air pur, tiré, d'un côté, du jardin des Tuileries, et de l'autre, du jardin des Feuillans.

Quatre manches à vent, placées au-dessus de la salle, reçoivent sans cesse, au moyen de leur forme, de leur disposition, de leur mobilité, et quelle que soit la direction du vent, un courant d'air considérable, que des tuyaux conduisent vers la partie inférieure

de chacun des quatre angles intérieurs de la salle. M. *Leroi*, célébre physicien, de l'Académie des sciences, a bien voulu diriger l'exécution de ces machines, dont l'effet est très-grand, et l'un des plus puissans moteurs de l'air contenu dans la salle.

Ainsi donc, et la différence de pesanteur spécifique entre l'air extérieur de la salle et l'air intérieur, qui tendent toujours à se mettre en équilibre, et l'action de la chaleur des poêles sur l'air qui les traverse lorsqu'ils sont allumés, et l'effet du vent qui détermine vers la salle un courant dans les manches à vent, et celui des ventilateurs, qui, par leur aspiration, excitent, au contraire, un mouvement du dedans au dehors, tout concourt à déterminer de l'extérieur de la salle dans son intérieur un fort courant d'air pur, qui, partant de toutes les parties basses de l'édifice, et le traversant dans toutes ses dimensions, pour s'échapper par les ventilateurs placés à la partie la plus élevée, entretient un mouvement et un renouvellement continuel, qui ne permet à aucune espèce de méphitisme, soit léger, soit pesant, de séjourner dans la salle, et d'y produire des effets nuisibles.

Au moyen de ces précautions de toutes espèces, que vos commissaires n'ont cessé de prendre pour maintenir la salubrité de votre salle, vous n'avez point vu, Messieurs, vos séances troublées par des accidens fâcheux, si ordinaires dans les églises, dans les salles de spectacles, et dans tous les lieux fermés où il y a un grand rassemblement d'hommes. Malgré les travaux continus et forcés de l'As-

semblée, vous n'avez point vu régner de maladies graves et extraordinaires parmi nos collégues; très-peu même ont payé le tribut à la nature. Suivant les calculs les plus modérés et les plus favorables, sur un nombre de douze cents hommes, il en doit périr, à Paris, au moins trente-six par an; ce qui, pour trente mois, feroit quatre-vingt-dix; et cependant il n'est pas mort quarante députés depuis le 5 mai 1789.

Ajouterons-nous ici que peut-être la prévoyance de vos commissaires a garanti l'Assemblée de quelque malheur. Pendant un orage violent, on a vu, l'année derniére, l'un des paratonnerres, qu'ils on fait placer sur la salle, donner de très-fortes aigrettes. Vos commissaires se félicitent, Messieurs, d'avoir pu contribuer par leurs soins, par leur vigilance et par leur zéle, à la sureté, à la facilité, à l'accélération des travaux à jamais mémorables de l'Assemblée nationale, et à la conservation des illustres fondateurs de la liberté françoise. C'est avec une joie bien vive que nous avons vu nos efforts couronnés du succès : il ne manquera rien à notre satisfaction, Messieurs, si vous les honorez de votre approbation.

SÉANCE *publique de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.*

Le dimanche 28 août, l'Académie a tenu sa Séance publique; M. *Chaussier*, secrétaire perpétuel, en a fait l'ouverture par le discours qui suit :

L'Académie avoit proposé pour sujet d'un prix, qu'elle devoit décerner dans cette Séance : *De déterminer les raisons, qui, de nos jours, rendent les fièvres catarrhales si fréquentes, tandis que les fièvres bilieuses, maladies très-communes dans les siècles précédens, deviennent chaque jour plus rares.*

En proposant cette question à l'émulation des savans, l'Académie avoit senti combien la solution qu'elle desiroit exigeoit de recherches, de connoissances et de méditations. En effet, il ne suffit pas de rassembler quelques préceptes généraux, quelques observations isolées sur la nature, la marche des maladies; mais il faut déterminer qu'elles révolutions se sont opérées dans nos climats, dans nos tempéramens, pour amener aussi un changement sensible dans le caractère de la maladie; et pour parvenir à ce point, il faut examiner l'influence du régime, des habitudes, des mœurs, et même du mode de Gouvernement; car, à la longue, toutes ces causes agissent également sur le moral et sur le physique; leur action

est lente, il est vrai, mais leur impression n'en est pas moins reconnoissable pour qui sait observer; aussi voyons nous, et l'histoire nous le prouve, que chez un peuple énervé par le luxe, ou par la crapule, ou par la misère, les maladies y sont fréquentes, longues, irrégulières; elles exigent des secours multipliés, et toutes ont un caractère qui annonce la débilité et l'excès de sensibilité; tandis que chez un peuple libre, et qui jouit de toutes ses facultés, non seulement les maladies y sont plus rares, moins longues, mais encore, elles ont, dans leur marche, une régularité, un caractère, qui annonce la force et l'énergie de la nature. En suivant ces considérations, nous pouvons annoncer, sans craindre de nous tromper, qu'un temps viendra, et ce temps n'est pas éloigné, où l'on verra disparoître toutes ces maladies de langueur et de débilité, toutes ces affections nerveuses si fréquentes de nos jours, et ce sera à la régénération des mœurs, ce sera à notre régénération politique, à la sagesse d'une constitution libre, que nous devrons ce bienfait.

Envisagé sous ce point de vue, la question proposée par l'Académie, mérite également l'attention la plus sérieuse des médecins et des philosophes; mais quelqu'intéressante que soit cette question, un intérêt plus grand, plus puissant encore, a fixé l'attention générale, a suspendu les recherches des savans; l'Académie l'a bien senti; aussi, pour ne pas abandonner cette question importante, pour laisser aux concurrens le temps de donner à leurs ouvrages toute la

VOLUME LXXXIX.

NOVEMBRE, 1791.

JOURNAL DE MÉDECINE (*).

NOUVEL AVIS POUR L'ANNÉE 1791.

Le prix de la souscription d'une année pour recevoir ce journal, dont il paroît un cahier chaque mois, *franc de port*, est de 15 liv. MM. les Souscripteurs sont priés d'écrire leurs adresses en lettres ROMAINES, afin qu'on puisse les imprimer correctement. On continuera, comme ci-devant, de souscrire à Paris, chez CROULLEBOIS, libraire, rue des Mathurins, N°. 32.

(*) Voyez *Mémoire sur un moyen de perfectionner l'art de guérir*, inséré dans le cahier de janvier 1790.

On s'adressera au même libraire pour se procurer *la collection entière* avec la *Table générale.*

On pourra remettre à MM. les Directeurs des postes la somme à faire passer à ce libraire. MM. les Souscripteurs auront soin de retirer une reconnoissance imprimée de MM. les Directeurs, qu'ils joindront à leurs Lettres d'avis.—On accepte aussi les Lettres de change à vue sur Paris.

N. B. Les Lettres non-affranchies concernant l'*abonnement annuel, la collection entière et la Table générale*, ne seront point reçues.

La correspondance médicale se fait toujours conformément à l'Avis inséré dans le cahier de janvier, pag. 2.

on s'en serviroit facilement pour en faire des vases, des tuyaux, et prendre toutes les formes convenables pour les besoins de nos arts; mais ce suc s'altère avec le temps, se décompose par la chaleur, et perd alors ses propriétés. Sans doute l'addition de l'alkool, de l'éther, ou de quelqu'autre substance, pourroit en faciliter la conservation sans altérer ses propriétés; mais ces essais n'ont point encore été tentés, et tous les envois qui ont été faits de ce suc, sont toujours arrivés dans un état de décomposition; il seroit trop long, trop difficile, d'envoyer, dans les lieux où l'arbre croît, les modèles des instrumens dont nous aurions besoin, pour y être fabriqués avec le suc récent de l'arbre; mais, comme nous avons en grande quantité les bouteilles de gommes élastique, plusieurs savans ont pensé qu'il seroit possible de s'en servir pour faire ces différens ouvrages dont nous avons besoin. C'est d'aprés ces vues qu'on a essayé différens moyens pour rendre à la gomme élastique sa fluidité première, la dissoudre sans altérer ses propriétés; l'eau, l'alkool, ne l'attaquent pas d'une manière sensible, le feu la liquéfie, la fond, mais altère ses propriétés; les huiles grasses rendues siccatives, c'est-à-dire oxigénées, en y faisant bouillir des oxides métaliques, procurent, à l'aide de la chaleur, une dissolution complète de cette gomme, et on obtient, par ce moyen, un vernis souple, imperméable à l'air, à l'eau, et qui résiste assez long-temps aux acides. On sait que MM. *Charles* et *Robert* ont employé cette

sorte de vernis pour enduire leur ballon, et M. *Berniard*, artiste ingénieux, emploie une dissolution de ce genre, pour revêtir des tissus de soie ou de fil, et il fabrique aussi des sondes flexibles, et d'autres instrumens très-utiles en chirurgie.

Macquer avoit indiqué l'éther comme le dissolvant du caout-chouc, et comme un moyen de faire des instrumens flexibles et élastiques. Ses expériences avoient été révoquées en doute, parce que différens chimistes, qui les avoient répétées, n'avoient obtenu qu'un gonflement du caout-chouc, et non pas une dissolution complète; mais aujourd'hui M. *Cavallo* a démontré que lorsque l'éther avoit été lavé en grande eau, non-seulement il procuroit un gonflement du caout-chouc, mais une dissolution complète.

Les huiles volatiles, telles que celles de térébenthine, de lavande, attaquent aussi le caout-chouc, même à froid; mais, outre que quelques-unes de ces dissolutions exigent des dépenses, toutes ont l'inconvénient de ne former qu'une sorte de vernis, qu'il faut apposer sur des tissus de fil ou de soie qui se sèchent difficilement, et qui se détachent par écailles en s'en servant, &c.

D'après ces observations, il a paru à M. *Grossart* que c'étoit passer le but, et se donner une peine inutile, que de chercher à dissoudre complétement la gomme élastique toute formée, pour la dessécher ensuite, et lui rendre sa ténacité. J'ai pensé, dit-il, qu'il seroit plus simple de chercher, pour ainsi dire, à la fondre, et de n'agir

perfection dont ils sont susceptibles, elle a arrêté de proroger, jusqu'à l'an prochain, le concours qu'elle avoit ouvert; elle prévient donc qu'elle admettra au concours, jusqu'au premier avril 1792, tous les Mémoires qui lui seront adressés sur cette question. Le prix est de la valeur de 600 livres, et l'Académie espère avoir la satisfaction de le décerner dans la Séance publique qu'elle tiendra au mois d'août 1792.

Elle distribuera, dans la même Séance, un autre prix, dont le sujet tend à perfectionner les procédés d'un art nécessaire à nos besoins journaliers. Tout le monde sait que les chapeaux sont fabriqués avec des laines ou différentes espèces de poils d'animaux, dont on forme une sorte d'étoffe, connue sous le nom de *feutre ;* mais, pour parvenir à former un feutre, les moyens mécaniques connus jusqu'à présent ne suffisent pas, il faut une opération préliminaire, que les fabricans désignent sous le nom de *secrétage,* parce que long-temps ils en ont fait un secret; cette opération, qui est fondée sur des principes chimiques, consiste à humecter légèrement les poils, avec une brosse trempée dans une dissolution de mercure, par l'acide nitrique. Cette dissolution a bien l'avantage de faciliter le feutrage; mais, outre la dépense qu'elle entraîne, elle exige des soins dans son aprêt, elle altère la qualité des chapeaux; et ce qui est plus important encore, elle n'est pas sans danger pour la santé des ouvriers. L'Académie n'a pas vu avec indifférence cet objet; elle propose donc pour sujet d'un prix, *non-seulement*

de déterminer quelle est l'action des dissolutions acides métalliques sur les poils employés dans la fabrication des chapeaux, mais encore elle demande d'indiquer, d'après l'expérience, les moyens de remplir le même objet par des préparations plus simples, plus économiques, et sur-tout moins nuisibles à la santé des ouvriers.

Ce discours a été terminé par une adresse aux agriculteurs, pour les inviter à communiquer à l'Académie, leurs vues, leurs observations, sur les différentes méthodes de cultures, ainsi que de tous les objets d'économie rurale.

M. *Grossart* a lu un *Mémoire sur les moyens de faire des instrumens de gomme élastique, avec les bouteilles qui nous viennent du Brésil.*

Depuis long-temps le caout-chouc, ou gomme élastique de Cayenne, a fixé l'attention des savans et des artistes ; l'élasticité singulière de cette substance, sa flexibilité, le peu d'altération qu'elle éprouve de la plupart du corps, ont fait penser qu'elle pourroit être utile dans plusieurs arts ; mais elle nous parvient du brésil façonnée en bouteilles, oiseaux, et autres figures bizarres, qui en rendent l'usage très-circonscrit ; on sait bien que cette substance singulière est formée par le suc d'un arbre de la famille des euphorbes, qui croît naturellement à Cayenne, et que depuis peu on a trouvé à l'Isle de France : ce suc que l'on tire de l'arbre par incision, devient concret comme les gommes; et si on l'avoit dans son état de fluidité,

mollie dans l'éther, et le tube a été fini dans la Séance même.

M. *Boudot* a lu des *observations sur le pissasphalte, vulgairement appelé* poix *minérale.* Ces observations sont extraites d'un Mémoire très-étendu sur quelques objets de l'histoire naturelle d'Auvergne donné à l'Académie.

Après une courte notice de la position topographique des principales sources de pissasphalte, l'auteur décrit les caractères extérieurs de ce bitume, et notamment ceux qui se distinguent des autres substances bitumineuses, avec lesquelles il a été confondu par quelques voyageurs.

M. *Caldagnés* est le seul écrivain qui ait donné un Mémoire particulier sur le pissasphalte; son ouvrage a été imprimé en 1718, par *Piganiol*, dans sa description de la France; mais M. *Baudot* avertit qu'il faut se défier de l'opinion, et même des descriptions de cet a teur, parce qu'il a vu trop légérement, et dans un temps où l'on ne soupçonnoit pas que l'Auvergne eut été autrefois embrasée par des volcans, et par conséquent où l'on n'avoit point encore des idées exactes sur la théorie des sources de bitume. La plus abondante de ces sources, que dans le pays on nomme *puits de la poix,* coule avec l'eau qui jaillit d'un monticule que l'on trouve à peu de distance de Clermont-Ferrand. Ce pissasphalte entraîné par l'eau, se soutient à la surface, y forme une pellicule, et se répand dans les environs lorsque la chaleur augmente sa fluidité.

Son odeur est très-forte : elle se fait sentir dans la compagne, c'est ce qui a occasioné l'erreur de quelques personnes, qui ont cru que ce bitume couloit des arbres.

Le pissasphalte diffère du pétrole dont on se sert en Sicile, non-seulement en ce qu'il est moins fluide, et d'une couleur noire, mais en ce qu'il est moins inflammable ; on reconnoît, par les plus simples expériences, qu'il contient de l'eau qui le fait décrépiter, et qui l'empêche de brûler seul. Lorsqu'on le mêle avec quelques graisses plus combustibles, il en affoiblit considérablement l'effet, et ce nouveau mélange ne forme qu'une lumière sombre, et une fumée d'une odeur insupportable. L'auteur renvoie aux expériences que M. *Bolduc* a faites sur les différentes espèces de pétrole, au commencement de ce siècle.

Ce mélange d'eau dont on vient de parler, qui paroît être un des principes constituans du pissasphalte, empêche qu'on ne s'en serve dans beaucoup d'occasions : on l'emploie dans le pays pour marquer les bestiaux et enduire les moyeux des roues ; mais il est probable qu'on ne pourra se servir utilement de cette substance qu'en profitant de son affinité avec les huiles végétales et animales.

M. *de la Sabloniere* a déja fait beaucoup d'expériences et de recherches en grand, pour prouver qu'une préparation de pissasphalte pouvoit tenir lieu de goudron, et former, pour les vaisseaux, un enduit plus durable ; M. *Faujas* s'en est servi en 1785, en présence de M. *de Buffon*, au jardin du

sur elle qu'autant qu'il seroit nécessaire, pour que ses parties ramollies puissent être réunies; et l'expérience lui avoit déja fait connoître qu'une forte pression, exercée sur deux morceaux de caout-chouc, amenés dans un état de molesse, et continuée jusqu'à siccité, leur faisoit contracter une adhérence telle que le morceau tiré jusqu'à rupture, se cassoit souvent à côté de lap e agglutinée.

L'éther, les huiles volatiles, telles que celles de térébenthine, de lavande, gonflent et ramollissent en peu de temps le caout-chouc; et pour faire, avec les bouteilles de caout-chout, telles qu'on nous les envoie du Brésil, des tubes, et différens instrumens, il ne s'agit que de couper une de ces bouteilles en morceaux, de les plonger, soit dans l'éther, soit dans l'huile volatile, jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment gonflés et ramollis, ce qui arrive plus ou moins promptement suivant la qualité du dissolvant; souvent une demi-heure suffit avec l'éther : on rapproche ensuite ces pièces sur un mandrin, on les presse fortement, on les maintient dans le contact le plus intime, en les recouvrant d'une tresse fortement serrée, jusqu'à ce qu'ils soient secs; aussi veut-on faire un tube avec la gomme élastique, on découpe une bouteille en une lanière de quelques lignes de largeur, de manière à ne former qu'une seule bande; on la plonge dans l'éther, et lorsqu'elle est ramollie et gonflée, on la retire, on en prend une extrémité, qu'on tourne, d'abord sur elle-même, autour du tube, qui doit

servir de mandrin, en la pressant fortement; puis on continue de la monter en spirale le long du moule, ayant le soin de rabattre et de comprimer avec la main chaque bord l'un contre l'autre, de sorte qu'il n'y ait aucun intervalle, et que les bords joignent exactement; on sert le tout avec une tresse ou ruban de fil d'un pouce de large, qu'on a soin de tourner dans le même sens que l'a été la bande de caout-chouc; enfin, on passe dessus une ficelle dont chaque tour se touche et fasse une pression égale; on laisse sécher, et le tube est fait. Après quelques heures, on en tire avec attention la ficelle, le ruban de fil; et pour détacher facilement le tube de son moule, on le fait tremper quelques minutes dans l'eau chaude; ce qui suffit pour le ramollir et le faire glissser.

Quoique ces procédés soient peu dispendieux, M. *Grossart* en a cherché de plus simples encore, et il a trouvé que pour souder ensemble des lanières ou des pièces de gomme élastique, il suffisoit de les tenir plongées pendant un quart-d'heure dans l'eau bouillante, et qu'alors elles étoient assez ramollies sur leur bords, pour contracter une union intime, et former ainsi différens instrumens.

La démonstration accompagnoit la lecture de ce Mémoire, et M. *Grossart* a présenté plusieurs espèces de tubes de différentes grosseurs, faits avec la gomme élastique, d'après ses procédés; mais encore tandis qu'il lisoit son Mémoire, M. *Chaussier* arrangeoit, sur un cylindre de verre, une lanière de caout-chouc, qui avoit été ra-

être lus et discutés, et que les prix ne seroient accordés que sur le jugement qui en seroit porté à la pluralité des voix. Il parut à M. *Chabert* et à M. *Blondel*, intendant des finances, chargé de l'administration de l'école, que les vétérinaires ainsi jugés par leurs pairs, le seroient de la manière la plus équitable, et en même temps la plus propre à accélérer les progrès de l'art. Il fut décidé aussi que les observations seroient successivement imprimées dans l'ouvrage annuel, dont MM. *Chabert, Flandrin,* et moi, avons déja depuis publié deux volumes.

Le Comité a fait tous ses efforts pour justifier le choix qu'on a fait de lui. Il a reçu beaucoup de Mémoires et d'observations, et il n'a accordé qu'un très-petit nombre de prix. Je vais rendre compte en peu de mots des motifs qui ont dû le déterminer à montrer une juste sévérité.

Il nous a été facile, à la lecture des observations que nous avons reçu, de les diviser en deux grandes classes. Les premières comprennent celles qui ont été rédigées sans motif de récompense, et qui ne tendent qu'à accélérer les progrès de la science; elles réunissent tout ce qui peut en faciliter le développement, et on voit bien qu'elles ont été écrites d'après les animaux mêmes; plusieurs ont été imprimées dans des cas d'épizooties, et les principes et les traitemens qu'elles contiennent ont le plus souvent été couronnés par des succès; sous tous ces rapports, elles étoient donc faites pour inspirer la confiance. Ce sont ces ob-

servations en petit nombre, que nous avons principalement accueillies.

Nous avons aisément reconnu dans les autres, beaucoup plus nombreuses, le motif de leur rédaction. Les auteurs paroissent s'être beaucoup plus occupés de la récompense qu'ils sollicitoient, que de l'avancement de l'art vétérinaire ; les uns n'ont rendu compte, dans leurs écrits, que de leurs succès, et ne nous ont présenté qu'une foule de guérisons toujours heureuses ; les autres ont omis des détails essentiels, et sans lesquels les observations, même intéressantes, ne sont que des squelètes inutiles, dont il est impossible d'apprécier la valeur. Quelques-uns, dans l'intention, sans doute, d'attacher plus particulièrement les regards sur leurs écrits, nous ont adressé des observations extraordinaires, hors des règles de la nature, et trop multipliées pour être vraisemblables ; quelques autres, se hâtant de rassembler de mémoire tout ce qu'ils avoient fait depuis plusieurs années, ne nous ont adressé que des listes de maladies différentes, dont la description, les phénomènes et les traitemens, étoient néanmoins toujours uniformes ; plusieurs de ces listes étoient appuyées d'approbations de protecteurs titrés, ou de gens en place, mais qui n'ont pu être d'aucune considération auprès de nous. Il en est un petit nombre enfin, que nous avons cru devoir écarter aussi, parce qu'ils se sont livrés à des détails théoriques et prolixes, souvent aussi dangereux dans la pratique, que le charlatanisme de quelques autres.

Roi, pour enduire des cordages; mais ces expériences n'ont pas encore été suivies, et il seroit important de ne pas négliger l'usage d'une substance que l'on peut recueillir si abondamment dans notre climat.

SÉANCE PUBLIQUE, ET PRIX *décernés à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, le 15 août 1791.*

M. *Chabert* ayant invité les artistes vétérinaires, établis à Paris, de se rendre le 15 août à l'école vétérinaire d'Alfort, pour y interroger les éléves qui venoient de terminer le cours de pratique des maladies et des opérations, et pour procéder à la distribution des prix comme les années précédentes, quatorze éléves subirent l'examen, répondirent successivement aux questions qui leur furent faites par les juges, sur toutes les parties de la médecine vétérinaire, et pratiquerent sur les animaux, les opérations que nécessitent la plupart des maladies dont ils sont affectés.

L'assemblée témoigna aux concurrens combien elle étoit satisfaite de leur zèle et de leurs efforts, et combien elle regrettoit d'être bornée dans le nombre des prix qu'elle avoit à distribuer; elle encouragea ceux que la fortune ne favorise point, et les excita à mériter bientôt cette récompense, en adressant à l'école des Mémoires et des observations qui constateroient leur pratique assidue et leurs succès, dans les départemens pour lesquels ils sont destinés.

Les sieurs *Louis Duchemin*, d'Argenil, entretenu par le département de la Seine inférieure ; *François Kaindeler*, de Moulins, par celui de l'Allier; *Jean Monestier*, de Salsignac, par le département du Cantal, ayant réunis l'unanimité des suffrages, obtinrent le prix, consistant en une chaîne d'or, et la médaille.

Les sieurs *Pierre Benoît Le Jeune*, de Stenay, entretenu par l'école ; *Jos. Guiller*, d'Arbois, par le déparrement du Jura; *Jean Cordier*, de Saint-Mihiel, éléve militaire, cazerné à l'école, ayant réuni le plus grand nombre de voix, on leur accorda l'accessit, consistant en la chaîne d'or.

Avant la distribution des prix, M. *Huzard* fit le rapport suivant :.

Dans la Séance publique qui eut lieu à l'école au mois de juillet de l'année derniére, M. *Chabert* fit part à l'Assemblée que plusieurs éléves, fixés depuis long-temps dans les différens départemens, lui avoient adressé des observations et des Mémoires sur différentes parties de la science vétérinaire, et demandoient à obtenir la récompense de leurs travaux (*a*).

Il fut décidé que les artistes vétérinaires, établis à Paris, et qui sont rassemblés ici aujourd'hui pour juger les concurrens, se réuniroient de temps à autre, que M. *Chabert* remettroit les Mémoires qui lui seroient adressés, à cette espéce de comité, pour y

(*a*) Voyez *Journal de médecine*, tom. lxxxiv, pag. 161.

M. *Roudille* étoit chirurgien avant de se livrer à l'étude de l'art vétérinaire ; il nous a adressé un bon Mémoire sur la pourriture des moutons, et des observations sur la courbature, et sur les effets des vers dans les chiens ;

7°. à M. *Gervi*, à Gannat, département de l'Allier. Cet élève, sorti depuis longtemps des écoles, a toujours fait part de ses observations à M. *Chabert*, ainsi que de la description des différentes épizooties, dans le traitement desquelles il a été employé. On trouvera de lui, dans notre prochain volume, une observation sur une tête de veau restée très-long-temps dans l'utérus, et dont il a fait l'extraction avec succès, et par des moyens ingénieux.

Sur l'observation faite par M. *Gilbert*, l'un des professeurs à l'école, que les médailles devant inspirer une entière confiance en ceux qui les portent, sur-tout dans les campagnes, il étoit important de ne pas les confondre et les assimiler avec les récompenses académiques, quelquefois si faciles à obtenir. Il a été décidé que les artistes vétérinaires, qui adresseroient à l'école des Mémoires ou des observations, auroient l'attention de les faire revêtir non-seulement des attestations des propriétaires, mais encore de celle des Municipalités où ils résident, et sous les yeux desquelles les faits se sont passés.

AVIS.

Extrait d'une adresse de l'Académie de Dijon, aux agriculteurs du département de la Côte-d'Or.

Chaque jour des agriculteurs intelligens perfectionnent les méthodes de culture ; ils corrigent les procédés ordinaires ; ils font des essais de plantations, et souvent ils obtiennent des succès ; mais leur expérience, leurs observations bornées à ce qui les environne, restent inconnues aux autres cultivateurs, et sont perdues pour la postérité : souvent aussi quelques cultivateurs, qui suivent avec attention le progrès des recherches et des observations, voient dans les journaux l'annonce de différentes espèces de graines, arbres ou arbustes qui pourroient se naturaliser dans nos climats, et y être cultivées avec avantage ; mais ils sont arrêtés par la difficulté de se procurer ces graines, ou de connoître les méthodes de culture nécessaires à leur réussite. Pour lever ces obstacles, l'Académie offre à tous les cultivateurs un centre de correspondance simple facile, toujours à leur proximité, où ils pourront trouver la solution des difficultés qui les arrêteroient, et se procurer tous les renseignemens dont ils auroient besoin.

L'Académie invite donc tous les cultivateurs à lui communiquer leurs vues, leurs observations, non-seulement sur les diffé-

1°. Nous avons accordé une médaille à M. *Coquet*, élève des écoles vétérinaires de Lyon et de Paris. Il étoit fixé dans la province, long-temps avant qu'on distribuât des médailles dans les écoles; il a été employé avec succès dans le traitement de différentes épizooties, et MM. les Intendans de Rouen ont fait successivement imprimer et publier plusieurs instructions qu'il a rédigées à ce sujet. Il nous a adressé un grand nombre d'observations intéressantes sur les haras, les épizooties, le charbon, les maladies des bêtes à cornes, celles des chats, animaux très-importans, dans les grandes fermes, pour la destruction de la vermine; sur les fractures, les maladies des yeux, &c. Plusieurs sont déja imprimées dans ce Journal. M. *Coquet* est maire à Neufchaltel, dans le département de la Seine inférieure;

2°. à M. *Roudier*, d'Airagues, département des bouches du Rhône. Cet artiste qui devoit concourir l'année dernière, étoit occupé alors à traiter une épizootie à Avrolles, près Joigny; et sur le compte avantageux qui en avoit été rendu par M. *Chabert*, l'Assemblée avoit décidé qu'il n'obtiendroit cette récompense qu'autant qu'il rapporteroit de ses travaux un compte satisfaisant, et revêtu de l'attestation de la Municipalité dans laquelle il a été employé. M. *Roudier* a justifié le choix qu'on avoit fait de lui; il nous a donné un bon Mémoire sur la péripneumonie des bêtes à cornes, et sur la pourriture des moutons, qu'il a traité avec succès à Avrolles; ces succès ont été attestés

par les habitans du lieu, et ces sortes d'attestations, données par des gens qui ne connoissent aucunes considérations personnelles, valent beaucoup mieux que celles des protecteurs ;

3°. à M. *Pradier*, artiste vétérinaire à Limoges, département de la haute Vienne ; il nous a adressé des observations pratiques sur différentes maladies externes, et sur le charbon. Elles annoncent le praticien observateur ;

4°. à M. *Chevalier*, à Paris. M. *Chevalier* a lu, dans nos Assemblées, des observations sur la fourbure, sur les javarts, sur les cloux de rue, les indigestions, le farcin, les vers, &c. Cette dernière à été imprimée dans le volume que nous avons publié en 1791, (*pag.* 298) ;

5°. à M. *Edouard*, à Jette, département du Pas de Calais. M. *Edouard* s'est livré, avec persévérance, à l'étude des maladies des yeux ; les tentatives heureuses qu'il a faites sur la cataracte dans l'homme, et celles qu'il a faites sur les animaux, sont revêtues de tout ce qui peut en assurer la vérité. L'instrument qu'il a imaginé, pour fixer le globe dans le cheval, paroît tendre à assurer le succès constant de l'opération dans cet animal. On trouvera, dans le volume de 1792, son Mémoire sur la cataracte, et la description de son instrument ;

6°. à M. *Roudille*, artiste vétérinaire à Tarascon, département des bouches de Rhône,

ANNONCES DE LIVRES.

Précis sur la canne à sucre, et sur les moyens d'en extraire le sel essentiel, suivi de plusieurs Mémoires sur le sucre, sur le vin de canne, l'indigo, &c. par M. *Dutronc*, docteur en médecine. A Paris, chez *Debure*, rue Serpente; *Croullebois*, rue des Mathurins, n°. 32. Prix 6 liv. broché.

Observations sur le projet d'instruction publique, lu par M. *Talleyrand Périgord*, et sur le projet de décret sur l'enseignement et l'exercice de l'art de guérir, présenté par M. *Guillotin*; par M. *Gallot*, médecin et député. Paris 1791; *in*-8°. *Croullebois*, rue des Mathurins. Broché 6 liv.

Méthode sure et facile de traiter les maladies vénériennes, ou éclaircissement sur la méthode de M. *Clare*; par M. *Le Moine*, médecin. Paris, 1791; *in*-8°. chez *Croullebois*, libraire, rue des Mathurins; *Lesclapard*, rue du Roule. Broché 1 liv. 4 sous.

Monographie pour servir à l'histoire naturelle et botanique de la famille des plantes étoilées, ouvrage couronné par l'Académie de Lyon; par M. *Willemet*. A Strasbourg,

chez *Kœnig;* et à Paris, chez *Croullebois,* 1791; *in*-8°. Prix 1 liv. 4 sous bróché.

Méthode, pour traiter toutes les maladies, très-utile aux jeunes médecins, aux chirurgiens, et aux gens charitables, qui exercent la médecine dans les campagnes : dédiée au Roi; par M. *Vachier*, docteur-régent de la Faculté de médecine, ancien professeur des écoles de Paris, docteur en médecine de l'université de Paris.

..................Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti; si non, his utere mecum.
HORAT. Epist. vj.

Tomes xj, xij xiij et xiv. A Paris, chez *Méquignon* l'aîné, libraire, rue des Cordeliers, près les écoles de chirurgie; et *Croullebois*, libraire, rue des Mathurins, 1791; *in*-12.

Le médecin accoucheur; ouvrage utile aux mères de famille, et nécessaire aux personnes qui se destinent à la pratique de l'art des accouchemens; par M. *Sacombe*, docteur en médecine et en chirurgie de la Faculté de Montpellier, médecin-accoucheur, et membre de plusieurs Académies;

Verax et audax.

A Paris, chez *Croullebois*, libraire, rue des Mathurins, n°. 32, 1791; (*in*-12. petit format. Prix 2 liv. Broché).

rentes méthodes de culture, sur les moyens d'amélioration, mais encore sur l'éducation, les soins, les maladies du bétail, et généralement sur tous les objets d'économie rurale. L'Académie se fera un devoir de répondre à toutes les demandes qui lui seront adressées, de fournir les renseignemens les plus exacts; et si l'objet proposé exige des recherches, des experiences particulières, elle nommera des commissaires pour s'en occuper.

Enfin, l'Académie établit, et elle entretiendra par la suite une correspondance suivie avec les plus célèbres Sociétés d'agriculture de l'empire françois, et même avec quelques-unes des pays étrangers. Cette correspondance étendue lui fournira la facilité de recueillir toutes les observations nouvelles, et de répondre aux différentes demandes qui pourront lui être faites.

Les mémoires, observations, demandes, et tous les objets relatifs à la correspondance d'agriculture, seront adressés, *francs de port*, à M. *Chaussier*, secrétaire perpétuel de l'Académie, à Dijon.

N°s. 1, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, M. GRUNWALD.
2, J. G: E.
3, 7, M. WILLEMET.

Fautes à corriger dans le cahier de juillet 1791.

Page 3, ligne 8, au lieu de *Matthevs*, lisez *Matthews*.

Page 32, ligne 6, ajoutez après envies, *de vomir.*
Page 39, ligne 16, *Jonh*, lisez *John.*
Page 48, ligne 8, oie, *lisez* d'oie.
Page 106, ligne 28, le point, *lisez* le seul point.
Ibid. ligne dernière, eu, *lisez* du.
Page 113, ligne 26, élèves, *lisez* élève.
Page 116, ligne 7, menaçoient, *lisez* menaçoit.
Page 123, ligne 28, détourner. *lisez* retourner.
Page 138, ligne 30, constituent, *lisez* contiennent.
Page 142, ligne 20, électriques, *lisez* élastiques.
Page 167, ligne 13, *Matthevs*, lisez *Matthews.*

TABLE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

De l'imprimerie de P. F. Didot jeune, 1791.

JOURNAL DE MÉDECINE, CHIRURGIE, PHARMACIE, &c.

DÉCEMBRE 1791.

ALLAITEMENT ARTIFICIEL avec le lait de vache orgé, froid; par J. P. HARMAND DE MONTGARNY, docteur en médecine au Ludovicé de Montpellier, médecin du conseil gratuit de santé, èt des hôpitaux civils de la ville et du district de Verdun (département de la Meuse,) *médecin stipendié de la même ville, correspondant de la Société royale de médecine de Paris, et de plusieurs autres Académies des sciences et arts, régnicoles et étrangères.*

DEPUIS qu'on a su dans le public que je faisois nourrir ma fille par un

allaitement artificiel, qui a le plus heureux succès, on ne cesse de s'adresser chez moi, pour y prendre des renseignemens sur la manière dont s'exécute cette *lactation.* J'ai répondu jusqu'à présent, et autant de fois que mes occupations ont pu me le permettre, au vœu de plusieurs personnes, en leur donnant moi-même, ou en leur faisant parvenir des notes sur ce qu'il interésse particulièrement de connoître et de faire à cet égard.

Déja on a fait circuler des extraits de ces notes, qui eussent pu suffire pour diriger ceux qui voudront employer ma méthode, s'ils étoient exacts; mais j'ai vu dans quelques-uns qui m'ont été présentés afin de les vérifier, qu'on en avoit retranché des articles, qui méritent plus d'attention que n'ont pu le croire, sans doute, ceux qui les ont omis, ou supprimés. Cette infidélité de transcription pouvant empêcher de prévenir des effets dangereux, et nuire à la facilité et au succès de l'allaitement, je me suis déterminé aussitôt que j'en ai été instruit, à publier, par la voie de ce Journal, l'instruction telle qu'elle se trouve dans les feuilles manuscrites, que j'ai données ou envoyées

en différens endroits de la province, sur les demandes qui m'avoient été faites. Je serai pleinement satisfait, si cette publication authentique de mes principes, en les faisant adopter avec plus de confiance, peut encore prouver l'étendue de mon zèle pour la chose publique, à laquelle je me suis particulièrement voué, dans les différens rapports qui sont liés à la profession que j'exerce.

Quoique l'allaitement avec le lait de vache orgé, froid, ait eu tout succès sur quatorze enfans, auxquels il a été administré par mon avis, et dont le plus grand nombre annonçoit, au seul aspect, les derniers degrés du dépérissement; une habitude de corps flétrie, soit par l'action d'un vice radical, ou par des maladies acquises, soit par la mauvaise qualité d'un premier lait qu'ils avoient sucé pendant quelque temps, je ne pretends pas insinuer qu'on dût lui donner la préférence sur l'allaitement de la mère, quand il pourra avoir lieu, sans risques pour elle ou pour l'enfant; car sans ces raisons, toutefois bien démontrées, une mère ne doit jamais s'écarter de la loi de nature. Celle qui déroge à cette sainte loi, devient une marâtre; elle exerce

envers son enfant un acte d'injustice; elle se prive de la plus douce jouissance, qui forme l'appanage de la tendresse maternelle. Ce n'est pas tout, elle exerce encore envers elle-même un acte de violence, qui expose sa propre constitution à des infirmités sans nombre, souvent à des maladies graves.

Combien d'enfans sont péris, et qui eussent vécu, peut-être, de longues années, si leurs mères n'avoient point délégué la première et la plus urgente obligation de la fécondité, et du pacte matrimonial ? Combien d'individus qui ne jouissent d'un très-mauvais tempérament que parce qu'ils ont été privés des secours maternels, pendant la première époque de la vie.

Femmes ! vous ne serez bonnes citoyennes que lorsque vous allaiterez vous-même vos enfans !

Femmes ! vous ne donnerez point à l'Etat de meilleurs citoyens, et vous n'aurez jamais d'enfans plus soumis, ni d'amis plus tendres, que ceux que vous aurez nourris et élevés vous-même ! C'est en remplissant cette tâche avec vigilance, que vous trouverez chaque jour des dédommagemens à vos peines, dans les premières émotions et dans

les élans de la tendresse filiale ; dans les progrès et dans la force de l'accroissement de vos élèves, dans une heureuse disposition des principes moraux, qu'ils recevront peu à peu de l'influence de vos actions ; disposition sur laquelle reposent essentiellement toutes les bases et tout le succès de l'éducation, et conséquemment le bonheur de toute la vie.

En rédigeant une instruction, sur l'allaitement artificiel, je n'ai donc pu avoir que l'intention de préserver les nouveau-nés de malheurs attachés à un allaitement mercenaire, et de consoler les accouchées qui ne pourroient pas nourrir, en leur indiquant le meilleur moyen de suppléer à l'allaitement auquel elles ne peuvent se dévouer elles-mêmes. Ainsi, c'est à ces mères qui, comme ma femme, auroient la douleur de ne pouvoir allaiter, par des suites de couches fâcheuses, ou qui, par quelques autres causes, auroient été privées de leur lait, sans leur ôter le desir de veiller elles-mêmes à l'allaitement ; c'est aux mères, qui regardent comme un cruel sacrifice, le malheur de ne pas nourrir elles-mêmes leurs enfans, et de les livrer à des mains étrangères,

dans ces premiers momens de la vie, où le cri de la nature les appelle à des soins qu'elles ne peuvent négliger sans se dépouiller de la première et la plus belle prérogative de la maternité; aux mères, enfin, trop jalouses de recevoir les premières caresses de leurs enfans, pour consentir, sans un vrai chagrin, à ce qu'on les éloignât d'elles, à cette époque la plus critique de leur existence, qui voient dans ce qu'elles peuvent coûter de peines et d'inquiétudes, le juste acquit de la dette la plus sacrée, et le nœud qui doit resserrer, pour jamais, les premiers élémens de la tendresse filiale.

Instruction.

1°. Pour pratiquer l'allaitement artificiel, on se sert du gobelet ou de la cuiller, mais mieux du biberon garni. On prend pour cela un biberon de faïence, contenant à peu près une verrée ordinaire; on y adapte, à l'extrémité extérieure du tube ou du goulot, un morceau d'éponge fine, bien nettoyée, de la grosseur et de la forme d'une moyenne noisette, que l'on fixe avec quatre fils de soie doubles, assujettis préalable-

ment dans l'éponge, et que l'on passe à travers le tube du dehors en dedans; on replie ensuite chaque bout de soie en les tirant du dedans en dehors du biberon, et on les arrête par un double nœud de chaque côté de l'anse. L'éponge attachée ainsi au goulot, représente un bout de sein; mais il faut prendre garde qu'elle ne soit qu'appliquée sur l'orifice; car si elle entroit au dedans du tube, il seroit très-difficile de la bien laver, et de la nettoyer à l'intérieur; et d'un autre côté, cela rendroit la succion plus difficile et très-laborieuse pour l'enfant.

2°. L'éponge et le biberon doivent être lavés tous les jours avec le plus grand soin, afin qu'il n'y reste point de grumeaux de lait, qui en obstruant le goulot ou les pores de l'éponge, gêneroient et empêcheroient la succion. Il faut encore avoir l'attention de renouveler, au moins tous les huit jours, l'éponge et les soies, parce que leur texture s'altère et se pourrit facilement par l'humidité du lait, dont elles restent constamment imprégnées. Ce n'est que par cette précaution qu'on pourra éviter des dangers qui surviendroient après la déglutition de l'un ou l'autre de

ces corps étrangers, s'il arrivoit que l'enfant vînt à les rompre et à les détacher du biberon, pendant la succion. Quand on a donné le biberon, il faut veiller à ce qu'il n'entre dans la bouche que l'éponge, de manière que les lévres, qui l'entourent, ne dépassent point au-delà des bords du goulot, autrement on blesseroit les gencives de l'enfant, sur-tout dans les premiers temps de la lactation, et il refuseroit alors de prendre le biberon.

3°. Pendant les trois premiers jours après l'accouchement, on donne au nouveau-né, pour toute boisson, un *hydromel orgé*, qui se fait ainsi : On prend trente-six grains de bel orge commun, *hordeum polystichum. J.* et *C. B.*; et on les fait crever, par une première ébullition, dans une suffisante quantité d'eau. Après avoir bien égouté les grains, on les fait bouillir une seconde fois dans trois livres de nouvelle eau, avec deux cuillerées de miel ordinaire. On écume la décoction, et au bout d'un quart d'heure on la retire du feu; lorsqu'elle est réfroidie, on la décante ou on la passe au travers d'un linge sans expression, et on la conserve. Cet hydromel suffit

pour nourrir l'enfant, et pour évacuer ses intestins du *méconium* ; on le fait un peu chauffer avant de le lui donner.

4°. Les trois premiers jours étant passés, on met l'enfant à l'usage du *lait orgé*, que l'on prépare de la manière suivante : On fait une troisième décoction de l'orge qui a servi à faire l'hydromel, dans une livre et demie d'eau seulement. Quand cette décoction est bien réfroidie, passée ou décantée, on y mêle une égale quantité de lait de vache bouilli, et écrémé avec soin, et froid. On dépose ensuite ce mélange dans un lieu propre à le conserver jusqu'au lendemain. Ce n'est qu'après la quinzième ou seizième décoction que je fais changer d'orge, et chaque décoction, excepté la première que l'on jette dehors, ne doit pas bouillir plus d'un quart-d'heure. On peut la faire dans une cafetière de fer battu ; mais toutes les boissons de l'enfant, une fois préparées, doivent être mises dans un vase de verre ou de faïance, ou terre cuite vernissée.

5°. Le lait orgé se renouvelle tous les jours, et la quantité ci-dessus, suffit ordinairement pour la nourriture de

vingt-quatre heures, durant les six premières semaines de l'allaitement d'un nouveau-né, souvent même il n'en consomme qu'une partie. Au-delà de ce terme, il faut l'augmenter; ce qui se fait en ajoutant, tous les jours graduellement, un peu plus de lait, à la même quantité de décoction d'orge. J'ai vu, à trois mois, la proportion du lait doublée, ce qui arrive principalement chez les enfans qui n'ont éprouvé aucuns retards dans leur accroissement; ma fille a été dans ce cas.

6°. Dès que l'enfant a atteint ses trois mois, on peut cesser de faire bouillir le lait; mais comme il se conserve alors plus difficilement, il faut le renouveler, et en faire le mélange avec la décoction, deux ou trois fois par jour. Le lait orgé, préparé par ce dernier procédé, est bien plus nourrissant que le premier; il se digère aussi plus lentement, et l'enfant en use une moindre quantité.

7°. Le lait orgé se donne froid, tel qu'il se trouve dans le vase où il a été mis en dépôt, après le mélange de la décoction. Durant les quinze premiers jours, si c'est en hiver, on le fait un

peu chauffer avant de le faire boire à l'enfant. Cette précaution est inutile en été, ou il suffit de le donner à la température de l'air ambiant. On ne suit d'autres règles dans l'administration de cette boisson, que celles qui sont commandées par les besoins de l'enfant.

8°. Les enfans qui sont nourris au lait orgé froid, sont très-rarement sujets aux coliques, tranchées, et aux dévoiemens; mais ils sont quelquefois constipés. Il arrive tout le contraire quand on leur donne le lait orgé chaud.

Dans le premier cas, on réduit la proportion du lait à moitié, ou même au quart de l'ordinaire; et si ces symptômes durent plus de trois jours, il est à propos de purger, soit avec le jus de pruneaux miellé, soit avec le sirop de chicorée composé, que l'on donne par cuillerée, jusqu'à ce qu'ils aient produit un effet suffisant.

Dans le second cas, si la constipation est forte, ou cause la tension du ventre, ce qui seroit dangereux, surtout pendant la dentition, on fait boire à l'enfant, à plusieurs reprises, autant d'hydromel orgé qu'il en peut prendre,

ou bien on ajoute au lait orgé, que l'on fait un peu chauffer, une ou deux cuillerées de miel, dans la boisson d'un jour.

9°. A deux ou trois mois au plus tard, il convient de donner une nourriture plus solide à l'enfant, afin de l'habituer à manger de bonne heure; d'ailleurs, il usera moins de lait, et il dormira plus long-temps, ce qui laissera plus de tranquilité, sur-tout pour la nuit, à sa mère. On lui fera prendre trois soupes par jour, telles que des *panades ordinaires*, qui méritent la préférence sur toutes les compositions arbitraires, qu'on a imaginées de nos jours, et qui n'ont de remarquable, sur celles-ci, qu'en ce qu'elles exigent des soins plus minutieux et plus compliqués dans leur confection, et qu'elles sont peut-être moins salubres.

Les panades sont connues de tout le monde, et il n'y a personne, à la ville et à la campagne, qui ne soit en état de les bien faire, quand on voudra y donner un peu d'attention. Un petit pot de terre cuite et vernissée, dans lequel on fait cuire à petit feu, pendant une bonne demi-heure, quelques morceaux

de pain ordinaire, desséchés et brisés, arrosés avec assez d'eau pour les tremper, et assaisonnés d'une petite portion de beurre, et d'un grain de sel, en constituent tout l'appareil et la manutention. Toutes les fois qu'on veut donner cette panade à l'enfant, on la fait chauffer modérément, après y avoir ajouté assez de lait orgé, pour lui donner la consistance convenable.

10°. On tient les enfans au lait orgé, assez communément, jusques vers le huitième ou neuvième mois; cependant, chez quelques-uns, je l'ai fait continuer jusqu'au moment où ils commençoient à marcher. C'est sur-tout dans l'allaitement mixte dont je parlerai plus bas, et lorsque l'enfant a essuyé quelques accidens qui ont empêché ou retardé son accroissement, qu'il est nécessaire de le continuer plus long-temps.

11°. Le lait que l'on emploie à faire le lait orgé, doit être pur, et tel qu'il sort du pis de la vache, laquelle, d'ailleurs, doit être bien portante. On doit préférer celle qui est nouvelle à lait, à celle qui est ancienne, celle qui est nourrie aux champs, à celle que l'on

fait vivre de fourrage dans l'étable, celle qui est grasse à celle qui est maigre, celle qui est jeune à celle qui est vieille. Il faut encore, autant qu'il sera possible, prendre le lait d'une même vache; et si les circonstances obligeoient à changer, il est à propos de rechercher un lait de même qualité.

OBSERVATIONS IMPORTANTES.

Les femmes qui ont un peu de lait, ou qui ne fournissent qu'un lait séreux, insuffisant pour former une bonne nourriture; celles qui ont une constitution délicate, foible, sujette à des accidens nerveux fréquens, aux irritations ou ardeurs de poitrine, aux crachemens de sang ou aux hémorrhagies; celles, enfin, qui pourroient altérer leur santé, ou aggraver des maux habituels par la lactation ordinaire, peuvent faire, avec sécurité, un allaitement mixte, tel que celui que je vais indiquer, et qui a parfaitement réussi à huit femmes auxquelles je l'avois conseillé. Par ce moyen, elles se rétabliront plus promptement de leurs couches, et elles ne seront point exposées aux suites fâcheuses qui naissent de la répulsion subite du lait,

après un accouchement toujours laborieux et pénible chez les femmes valétudinaires, et d'où il résulte souvent, par les secousses du travail, un affaissement général, un désordre notable dans l'équilibre de toutes les fonctions de l'économie animale.

Le nombre des femmes qui sont mortes des ravages du lait, pour n'avoir point nourri, par les considérations exposées ci-dessus, est inculcable; et le nombre de celles qui végètent sous le poids des maux les plus compliqués, n'est-il pas effrayant? Quelle que soit la constitution d'une femme, dès qu'elle est devenue mère, et qu'elle a du lait, elle doit nourrir, si elle veut se mettre à l'abri d'une infinité de maladies. Plus son tempérament est altéré, même dans ses principaux organes, ou dans ses rapports individuels, plus aussi elle court de dangers en supprimant son lait, avant d'être parfaitement, ou au moins passablement, rétablie de sa couche. Il est donc urgent qu'elle nourrisse pendant quelque temps, et le succès de cette entreprise, tant pour elle-même que pour son enfant, dépend spécialement des précautions sages avec lesquelles elle se dirigera.

Une nouvelle accouchée, qui se trouve dans l'état que je viens d'exposer, ne donnera le sein à son enfant que trois au quatre fois, au plus, dans les vingt-quatre heures, et lorsque la réplétion des mamelles commencera à la gêner. Dans les intervalles, elle fera boire à son enfant, autant de fois qu'il le desirera, du lait de vache orgé, froid, en suivant néanmoins les règles établies ci-dessus pour l'allaitement simple. Au deuxième ou au troisiéme mois, et même plus tard s'il est nécessaire, c'est-à-d re, dès qu'elle aura recouvré assez de force pour soutenir la révolution, qui naît de la suppression du lait, elle sèvrera en prenant toutes les mesures connues. L'enfant sera dès cet instant réduit à l'allaitement artificiel.

Des femmes qui jouissoient de la plus mauvaise santé, et qui étoient criblées de maux depuis long-temps, dont quelques-uns provenoient des suites de couches antérieures, ont eu la satisfaction de se rétablir entièrement, par cette espèce d'allaitement; d'autres ont beaucoup amélioré leur état, et je n'ai point remarqué qu'il en fût résulté aucuns désavantages pour leurs enfans,

qui, au contraire, sont devenus robustes. J'observerai ici qu'il arrive souvent que ceux-ci, donnant la préférénce au lait orgé, refusent de prendre le sein de la mère; dans ce cas, il faut attendre, pour le leur donner, qu'ils aient bien soif, autrement, toutes tentatives deviendroient inutiles.

Je me dispenserai d'établir les avantages de ma méthode sur des raisonnemens physiologiques et diététiques. Une telle discussion, qu'on pourroit trouver fastidieuse, devient absolument inutile ici, où il suffit que l'expérience positive fournisse des faits qu'on ne puisse contester : or ces faits qui constatent les heureux effets du lait de vache orgé, froid, dans l'allaitement artificiel et mixte, existent en nombre, et ils sont connus depuis quelques années à Verdun et dans ses environs. Ma fille n'en est qu'un exemple plus récent, et tant de gens connoissent aujourd'hui le succès de cet allaitement, que je ne dois pas craindre que, quelques-uns de ceux qui l'ont vue, puisse élever des doutes sur la vérité de mon assertion, par laquelle j'affirme qu'elle présente, à l'âge de cinq mois (*a*), tous les

---

(*a*) A la fin de juin.

phénomènes du plus heureux développement, le plus bel embonpoint, la force, la vivacité et le beau coloris d'un enfant de dix mois ; d'ailleurs bien nourri et bien portant.

Ma fille n'a cependant teté que trois jours. Et quel lait ! le plus mauvais sans doute de celui que sa mère eût pu lui donner par la suite, si elle n'en eut été empêchée par des circonstances malheureuses. Un lait qui subissoit à-la-fois les mouvemens d'ascension et de refoulement, du quatrième au septième jour de la couche ; un lait travaillé par la fièvre, et plusieurs autres causes d'irritation, propres à lui imprimer, comme à toutes les humeurs du corps, une diathèse acrimonieuse, et ardente, et dont le premier effet sur l'enfant, a été de lui causer une fièvre qui a duré plusieurs jours. D'un autre côté, ma fille étoit née avec une constitution très-grêle, et émaciée par les mauvais sucs dont elle s'étoit nourrie pendant une grossesse orageuse, durant laquelle ma femme avoit éprouvé, jusqu'au huitième mois, plusieurs crises longues d'une affection nerveuse spasmodique, beaucoup d'accès de fièvre erratique, des vomissemens fréquens,

un désordre habituel dans les digestions, deux érysipèles singulièrement étendus, fortement prononcés, excessivement douloureux, et qui ne se sont terminés que par une longue et abondante suppuration. La fin de la grossesse avoit été assez heureuse.

Je sortirai ici des bornes de mon sujet, pour exposer succinctement l'histoire de l'événement fâcheux, qui a contraint ma femme de renoncer à son projet d'allaiter, et de recourir à la *lactation artificielle*. L'observation est, sous plusieurs rapports, trop intéressante, pour qu'on ne me sache pas quelque gré de la communiquer avec cet opuscule. J'aurai rempli mon objet, si le fait qu'elle renferme peut servir de frein aux entreprises téméraires de ceux qui osent s'immiscer dans l'application des remèdes dont ils ne connoissent ni la manière d'agir, ni les effets, et qui, avec l'intention, sans doute, de vous donner des secours salutaires, vous conduisent souvent à la mort.

Au septième jour de la couche la plus heureuse, et lorsque l'état de ma femme étoit le plus satisfaisant, ainsi que celui de l'enfant qui commençoit

à bien teter, on appliqua à mon insçu, sur les deux seins de l'accouchée, alors très-gonflés, durs et douloureux par la grande abondance du lait, une fomentation huileuse, que l'on réitéra trois fois en moins de quelques heures, dans les vues, a-t-on dit, de les amollir, et de les dégorger en faisant couler plus facilement le lait. Cette détestable manœuvre, que tous les gens de l'art un peu instruits, réprouvent avec raison, ne tarda pas à être suivie des plus fâcheux effets, que l'on eut évité, sans contredit, par la seule succion réitérée, ou par l'application du cataplasme le plus simple, si toutes fois cela eut été bien nécessaire. La facilité avec laquelle l'enfant tetoit, quoiqu'il fit beaucoup souffrir la mère, à cause des crevasses qui s'étoient formées ce jour-là même, et l'écoulement spontané du lait des deux seins, devoient faire croire au contraire, même à la sage-femme, que tous secours étrangers étoient inutiles, ou au moins prématurés.

L'huile produisit un effet si prompt, qu'au bout de quinze heures, que ma femme avoit passé dans un sommeil inquiet, et troublé par les plus mauvais rêves, elle s'éveilla avec plusieurs mou-

vemens spasmodiques, et même convulsifs, qui se propagèrent dans toute l'habitude du corps. Il survint, bientôt après, une forte oppression, avec crachement de sang, et douleurs aiguës à la partie antérieure de la poitrine. La fièvre s'alluma, avec délire continuel, abolition de la vue et de l'ouïe. Les lochies se supprimèrent, le ventre se tendit, les extrémités inférieures se refroidirent par un tremblement violent; et après trente-six heures, tout le corps étoit tellement enflé, qu'il n'étoit plus reconnoissable; il étoit dans une anasarque complette.

La manœuvre s'étoit faite au soir, et elle avoit eu toute la nuit pour opérer. Je ne pus être instruit que très-tard de la situation fâcheuse de ma femme, dont on eut d'autant moins de soupçon, que l'espèce de calme apparent dans lequel elle demeura jusqu'au lendemain, pendant une partie du jour, étoit bien propre à en imposer à ses gardes. Aussitôt que je fus averti, et que l'on m'eut fait connoître ce qui avoit été pratiqué la veille, je jugeai qu'il y avoit refoulement de la matière laiteuse; je fis faire sur le champ une forte succion en plusieurs reprises, mais

inutilement; les deux mamelles étoient flétries et dans un état de déplétion absolue. Je donnai un vomitif qui fit un effet prodigieux par haut et par bas. On appliqua quatre larges vésicatoires aux bras et aux jambes, et on donna, tous les quarts d'heures, une petite verrée d'une forte infusion de fleurs de sureau, qui fut continuée pendant dix-huit jours consécutifs. A ces premiers remèdes, on joignit l'usage des bouillons de veau nitrés, des loochs incisifs, des lavemens laxatifs et tempérans, des topiques émolliens sur le bas-ventre.

Malgré la prompte application et la plus scrupuleuse administration des moyens mentionnés ci-dessus, ma femme a demeuré jusqu'au huitième jour dans le plus extrême danger. C'est à cette époque seulement, qui a été celle du retour des lochies et de l'établissement des sueurs que les symptômes ont paru diminuer un peu d'intensité; et à mesure que celles-ci sont devenues plus copieuses et plus fétides, ils ont disparu successivement. La péripneumonie s'est jugée le neuvième jour par une expectoration très-abondante, d'une matière purulente, verdâtre, qui répandoit une odeur infecte. La tension

du ventre s'est dissipée dans le même temps; et ce n'est que le seizième jour que l'enflure a disparu avec la fièvre. Les jambes sont restées néanmoins œdémateuses, et la surdité a continué avec une grande foiblesse dans la vue, et une voix rauque, souvent éteinte, jusques vers la fin de la convalescence qui a duré environ six semaines. Ma femme est parfaitement rétablie; elle a repris son embonpoint ordinaire, et il n'existe plus aucuns vestiges des accidens de la couche.

Dois-je attribuer principalement à la fleur de sureau, comme sudorifique, tout le succès et la rapidité de cette guérison? Ce remède auroit-il des propriétés particulières véritablement efficaces contre les maladies laiteuses aiguës? Si le résultat heureux de vingt-deux expériences que j'ai faites depuis trois années sur des femmes, réduites, pour la plupart, à un état désespéré, par la repercussion et la rétention du lait à la suite de l'accouchement, pouvoit suffire pour faire prononcer l'affirmative, je peux les produire par le seul fait de mon observation clinique. J'ajouterai que j'ai vu périr cinq femmes de dépôts laiteux considérables, pour

avoir été traitées par les purgatifs, dans cette fièvre laiteuse ; et aucune de celles dont je viens de parler, n'a éprouvé même le plus léger symptôme de congestion de lait. Six d'entre elles seulement ont eu des exutoires épispastiques pendant les progrès de la maladie.

On ne peut disconvenir que l'organe dépuratoire le plus propre à la matière laiteuse, retenue et disséminée dans la masse des humeurs, ne soit la peau ; et qu'en conséquence, tout ce qui pourra favoriser le jeu expulsif des vaisseaux sudorifères et l'action des pores cutanés dans toute la surface du corps d'une manière lente et soutenue, sera toujours très-salutaire dans le traitement des maladies de lait ; mais il n'en sera pas de même lorsqu'on tentera la cure par les seuls purgatifs, dont l'effet est manifestement opposé au vœu de la nature, pendant les premiers périodes des accidens laiteux. Ma femme n'a été purgée que deux fois ; et à quelle époque ? Après la résolution presque totale des symptômes, dans sa convalescence. Les autres femmes dont je viens de faire mention, ne l'ont pas été chacune plus de quatre fois, et il y en a au moins dix qui ne l'ont été qu'une ou deux

deux fois. J'en excepte le vomitif que j'ai constamment donné au début de la maladie, ou au commencement de mon traitement. J'ai toujours employé ici, de préférence, la *bryone* ou l'*ipecacuanha européen, bryonia alba*, Lin. préparé et aiguisé suivant le procédé ordinaire, connu aujourd'hui de tous les gens de l'art, et qui se trouve rapporté dans ce Journal, *tom.* lxxvj, et dans la plupart des ouvrages périodiques, des années 1783, 1784, 1785.

Puisse la philosophie à laquelle ce siècle doit la plus étonnante et la plus complette révolution, pendant laquelle s'agite en tout sens, et se rectifie le systême entier des connoissances humaines, étendre ses bienfaits, jusqu'à la destruction absolue des abus qui, comme celui que je viens de combattre au commencement de ce Mémoire, ont tant d'influence sur la santé de l'homme, première source de la prospérité et de la force des Nations.

TYMPANITE AIGUE; par M. ARCHIER, docteur en médecine de Montpellier, de l'Académie royale des sciences d'Arras, médecin à Saint-Chamas, administrateur du département des Bouches du Rhône.

Interdùm doctâ plus valet arte malum.

La fille d'un marchand de cette ville, âgée de dix-huit ans, d'un tempérament phlegmatique, et du caractère le plus indocile, après avoir soupé à-peu-près comme à son ordinaire (le 15 juin,) fut à peine couchée, qu'elle se plaignit d'avoir le ventre douloureux. Ses parens, connoissant son goût bizarre, ne manquèrent pas de l'interroger sur les alimens qu'elle avoit pu prendre; mais toutes leurs questions n'aboutirent à rien : persuadés néanmoins que ses souffrances ne pouvoient être que la suite de quelque acte de gloutonnerie, ils pensèrent les diminuer, en facilitant l'évacuation des alimens indigestes qu'ils supposèrent qu'elle avoit pris; cependant ses gémissemens

et ses cris augmentant en proportion des douleurs de ventre, elle avoua que, occupée à dépouiller des pois verts destinés au soupé, elle en avoit mangé tant qu'elle avoit pu ; mais ce ne fut qu'après beaucoup d'instances, qu'on parvint à lui faire avaler quelques tasses d'eau chaude, qu'elle rejeta aussi claire qu'elle l'avoit prise : on lui administra deux lavemens simples ; elle les rendit de même. Elle passa toute la nuit dans une anxiété extrême. On ne put parvenir à lui donner, pendant tout ce temps, que quelques tasses d'eau, et deux lavemens. Sur les six heures du matin, un évanouissement qui survint, et dura quelques minutes, inspira la plus grande crainte, et l'on vint m'appeler.

Je trouvai cette jeune personne revenue de son évanouissement ; mais elle ne pouvoit plus rien avaler sans le rejeter aussitôt. Le compte qu'on m'avoit rendu de tout ce qui s'étoit passé, et les cris presque continuels, me firent penser d'abord que ses vives souffrances dépendoient d'une indigestion, suivie d'inflammation : cependant la malade n'avoit aucune envie de vomir, point de mal à la tête, point de pesan-

teur à l'estomac ; elle disoit que tout son mal étoit au ventre, et qu'elle avoit de violentes coliques. En examinant l'abdomen, je le trouvai d'un volume prodigieux, et de la plus excessive dureté. Cette tension s'étendoit depuis le pubis jusques aux clavicules. Le thorax et l'abdomen avoient perdu toute leur flexibilité, et l'on ne pouvoit voir une pareille roideur sans étonnement et commisération. Le pouls étoit effacé ; une froideur universelle, une atonie évidente de l'estomac et des intestins ne me laissèrent pas la plus légère lueur d'espoir : aussi ne pûs-je dissimuler à la mère que sa fille étoit perdue, qu'il étoit impossible de fonder quelque espérance sur aucune indication.

La malade, qui ne cessoit de gémir ou de crier, eut, une demi-heure après que je fus arrivé, un second évanouissement de quelques minutes. Les cris recommencèrent avec la connoissance, qui revint entière et parfaite. Elle se confessa avec toute liberté d'esprit. J'ordonnai un lavement avec l'huile d'amandes et le laudanum liquide ; elle le rendit comme elle l'avoit pris. Je lui fis avaler quelques cuillerées d'huile

d'amandes qu'elle rejeta sur le champ. Je proposai le lilium de *Paracelse*, et quelques autres cordiaux ; mais il n'y eut pas moyen de les donner.

Le pouls n'avoit repris aucun mouvement sensible : vainement avoit-on appliqué des rôties aux pieds, aux mains, des linges chauds sur le ventre, sur lequel je fis faire quelques embrocations avec l'huile de camomille chaude. Malgré tous ces moyens, le refroidissement de tout le corps resta le même ; et vers les huit heures, la malade nous disoit, qu'elle ne sentoit plus ses jambes : néanmoins, ayant voulu aller au bassin, on le lui plaça sur le lit ; mais la roideur de son ventre ne lui permettant pas de se plier, elle sauta du lit par terre avec une promptitude qui nous surprit tous. Elle ne rendit par le fondement que deux gouttes de sang ; elle se recoucha seule, eut, une demi-heure après, un troisième évanouissement, qui ne se dissipa que pour être suivi par le retour des douleurs, qui ne purent avoir d'autre terme que la mort. Elle arriva après onze heures de souffrances les plus cruelles. A peine cette jeune fille eut-elle rendu le dernier soupir, que son corps devint livide

et noir ; sa bouche fut couverte d'écume, et son ventre acquit un volume encore plus énorme.

Une quantité excessive d'une substance qui renferme beaucoup d'air, a donc pu produire un météorisme prompt et horrible. Eût-on pu espérer quelque avantage de la paracentèse ; et ce cas ne différoit-il pas évidemment de celui (*a*) où M. *Sauvage* fut fâché de ne l'avoir pas employée pour une femme qu'il traitoit de la tympanite, en ce que sa malade jouissoit de toutes ses forces, et que chez la mienne, on ne sentoit aucune pulsation dans le pouls : aussi, je le demande, auroit-on pu se flatter, quand bien même on auroit eu à traiter un malade plus docile, d'apporter remède à une affection aussi subite et aussi terrible ?

La promptitude de cette mort, l'ensemble des symptômes qui l'ont précédée, la cause de la maladie, m'ont déterminé à en offrir l'observation aux praticiens, bien moins pour les instruire, que pour demander s'ils ont jamais vu quelque cas semblable, et si dans

---

(*a*) Nosol. méthod. tom. ix, pag. 236.

celui-ci il y auroit eu quelque remède à placer avec avantage.

Cette observation n'offre-t-elle pas l'idée d'un empoisonnement occasionné par les pois crus que la malade a mangés? Falloit-il qu'il se trouva chez elle des dispositions particulières pour que, par leur qualité et leur quantité, ils eussent pu produire un tel phénomène? Les pois crus avallés en une aussi grande quantité que celle qu'on peut supposer que la malade a mangée, doivent-ils constamment avoir de pareilles suites? C'est ce que je ne déciderai point; mais la maladie qui en a résulté est une vraie tympanite aiguë, et ce nom lui appartient par la vivacité des douleurs et la briéveté du mal.

GROSSESSE FAUSSE ou CONTRE-NATURE (a), observation suivie de recherches sur les corps membraneux vésiculaires; par M. DESGRANGES, médecin et chirurgien à Lyon.

L'observation de M. *Souville*, rap-

(a) Je l'appelle indifféremment *fausse* ou *contre-nature*, parce que l'une et l'autre

portée dans le Journal de médecine, cahier du mois de juillet dernier, m'a rappelé un fait semblable, que je crois devoir faire connoître.

La femme d'un ouvrier en soie, âgée de trente-huit ans, et mariée depuis six, avoit eu deux fausses-couches, lorsque, au mois de mai 1782, elle me consulta sur les moyens de mener à bon port sa troisième grossesse. Son tempérament étoit pituiteux-phlegmatique ; elle avoit assez de force, et travailloit sur le métier. C'étoit au troisième mois qu'elle s'étoit blessée deux fois de suite de fœtus bien conformés, et déja elle croyoit toucher au quatrième

---

qualifications ne doivent désigner, à mon avis, que la grosseur du ventre, par la distension de la matrice, due à toute autre cause qu'à la présence d'un enfant. Ce que le bon accoucheur de Vallogne a nommé *fausse grossesse*, n'est que la *méprise des femmes qui croyoient avoir conçu.* Dans les cinq observations qu'il apporte en preuve, il n'est question que de femmes, qui, touchant à l'époque critique, et éprouvant une cessation du flux menstruel, ont pensé, *faussement*, qu'elles étoient enceintes, (*La Motte*, Traité complet des accouchemens, *tom.* Ier.) leur croyance seule ne peut constituer une *espèce* de grossesse.

mois de celle-ci; mais son ventre plus gros qu'il ne l'est communément à cette époque, un poids considérable à l'hypogastre et sur le fondement, des maux de reins, un suintement séro-sanguin par la vulve, &c. lui faisoient appréhender une délivrance prématurée. Je touchai cette femme, l'orifice de la matrice, qui étoit fermée, ne me permit pas de prononcer sur le caractère de sa grossesse. Je recommandai le repos et de petits soins, qui furent à peine observés huit jours de suite; néanmoins ils apportèrent assez d'amendement dans l'état de la malade, pour qu'elle se crut à l'abri de tout accident. Elle atteignit ainsi le sixième mois, temps où la perte devint continue et plus abondante. Un mois s'écoula sans qu'il se déclarât aucune douleur, raison pour laquelle on avoit différé de m'appeler.

L'état d'affoiblissement où je trouvai cette femme vers le septième mois, ne répondoit pas heureusement à la durée de la perte qui avoit précédé; des efforts expulsifs avoient lieu, et l'orifice de la matrice, déja un peu dilaté, me permit d'y reconnoître un corps charnu qui tendoit à s'avancer. Présumant que

ce pouvoit être l'arrière-faix implanté sur l'orifice même, ou dans un point de son pourtour, je cherchai avec le doigt l'endroit de son détachement fortuit ou de sa moindre adhérence, pour pénétrer dans l'utérus et m'assurer de l'état des choses; je reconnus que cette masse n'adhéroit nulle part dans cette région, puisque j'en faisois aisément le tour, et je crus y découvrir une étendue et une épaisseur bien différentes de celles du délivre. Je m'appliquai donc à soutenir et même à provoquer le travail, d'autant mieux que la perte, sans être excessive, m'en faisoit cependant un devoir par sa continuité. A l'aide de plusieurs doigts, placés successivement dans l'*os tincæ*, je parvins à y faire engager le corps étranger, que je sentis pulpeux et bosselé; mais dont je n'osois encore déterminer la nature. Je faisois faire en même temps des frictions douces et égales sur la tumeur de l'hypogastre dans toute son étendue. En continuant ainsi, et à diverses reprises, les manœuvres internes et externes, je soutins les douleurs qui furent toujours bonnes et suivies; et, quoique je pénétrasse plus avant dans l'organe, je ne pus y découvrir aucune

trace d'enfant; dès-lors je travaillai à déployer cette masse, à la tirer au dehors, en la faisant filer le long de la paume de ma main, que je configurai en cuiller. Le col de la matrice, qui prêtoit avec peine, rendit ma besogne longue et difficile. Enfin, j'amenai un corps alongé, tout hérissé d'hydatides, qui furent aussitôt prises pour des *œufs* par les assistans. Qu'on se représente un lacis cellulaire, très-lâche et très-veineux, parsemé d'un nombre considérable d'hydatides, attachées par des pédicules assez grêles, de différente grosseur, dont les unes étoient du volume d'une grosse aveline, et d'autres petites comme des lentilles, et l'on aura une idée de cette production qui, pendant sept mois, a menti une grossesse. La tige de ces vésicules étoit assez forte; elles contenoient une humeur légèrement visqueuse.... Il y a eu des vuidanges, et sept à huit jours de repos ont suffi pour rétablir la malade.

Cette femme, simple, qui croit avoir fait une chaîne d'œufs, a eu honte long-temps de cette bizarrerie de la nature qui l'a assimilée aux poules en la faisant pondre; autant par ce motif, que par

superstition, elle n'a pas voulu me laisser conserver le fruit de son travail. Au reste, si ces sortes de productions ne sont pas communes dans les cabinets, elles ne sont pas rares dans les observateurs.

Sauvages a nommé cette *fausse grossesse* hydatideuse, (*graviditas vesicularis;*) elle forme, dans son tableau nosologique, la quatrième espèce du dixième genre des enflures, *intumescentiæ.* A cette espèce, on peut reconnoître les trois *variétés* suivantes, modifications principales auxquelles doivent se rapporter, selon moi, tous les corps étrangers *membraneux-vésiculaires,* qui peuvent se former dans l'intérieur de la matrice.

Dans la *première variété*, c'est une masse charnue qui présente, vers sa moitié ou son tiers inférieur, un grand nombre d'hydatides, distribuées sur des épanouissemens membraneux, de diverse grosseur, et assez généralement d'une figure ronde ou ovoïde. Cette production *composée*, qui est *sarco-membraneuse,* est d'un volume assez considérable; son étendue est bornée, et sa forme, peu régulière, paroît néanmoins répondre à la cavité utérine; à

laquelle elle adhère par sa portion charnue et d'une manière assez forte.... Sa formation est due tout à-la-fois, et à un amas de matière muqueuse ou gélatineuse, épaissie et durcie par sa stase et la chaleur du viscère, et à du sang coagulé, et sans doute aussi, comme l'a pensé *Astruc*, à la dilatation des vaisseaux lymphatiques (dans l'intervalle des valvules sigmoïdes ou sémi-lunaires qui les entrecoupent,) répandus en grand nombre sur la tunique interne de l'utérus. C'est à ce dérangement *organique*, à cette lésion des vaisseaux blancs, que ce savant attribue la formation des hydatides, et c'est dans les débris de la membrane intérieure que ces hydatides ont déchiré, en se formant, qu'il trouve les pédicules qui les attachent, soit entre elles, soit à l'organe de qui elles empruntent, en quelque manière, leur nourriture; c'est-à-dire les matériaux qui, par des couches successives et leur application à la masse, en augmentent graduellement le volume, quelquefois au point de le rendre considérable.

C'est la môle *fausse* dont parle *Ruysch* dégénérée, pour la plus grande partie, en hydatides; et peut-être est-ce

celle-là que les auteurs ont désignée sous le nom de *môle en grappes ? Schallerbach* a reçu une môle qui paroissoit vasculeuse, et composée en partie d'hydatides, entre lesquelles on remarquoit une grande quantité de graisse. *Hartmann* a vu un corps molasse sorti de l'utérus, qui sembloit être un amas de fibres et de vaisseaux, au milieu duquel se trouvoit une *vésicule* remplie de matière gélatineuse. On m'a montré, il y a bien des années, une môle caverneuse, semblable à celle dont parle *Morgagni*, mais dont la cavité intérieure renfermoit plusieurs hydatides. *Mauriceau* a délivré une femme de trente-deux ans, qui se croyoit grosse de six mois, d'un corps étranger plus gros que les deux poings; il étoit composé de plus de mille vésicules de différente grosseur, qui tenoient toutes les unes aux autres par une infinité de filamens, et qui avoient pour base une espèce de *chair confuse*. Il est question dans le Journal de médecine, troisième volume, d'une prétendue grossesse, dans laquelle la femme rendit une masse presque ronde, du volume des deux poings, et remplie de vésicules plus ou moins grosses, ayant chacune leur enveloppe.

Le savant anatomiste hollandois, déja cité, a observé que des portions du placenta, et même du cordon ombilical, restées dans la matrice, ont formé quelquefois, par leur dégénération, des hydatides nombreuses. Il a vu un placenta, ainsi abandonné, dont la moitié étoit dans l'état naturel, et l'autre moitié convertie en hydatides lorsqu'il se détacha de l'utérus; ce qui ne peut laisser aucun doute sur la possibilité de cette dégénérescence. Ce cas-ci est consécutif à la *vraie* grossesse, il peut être aussi le fruit d'une conception dérangée : l'un et l'autre constituent la *vraie môle* de *Ruysch*, c'est-à-dire celle qui résulte de la génération, soit dans son commencement, soit dans ses suites, et qui a toujours pour base un placenta (*a*).

(*a*) On sait que *Ruisch* a avancé dans ses *adversaires*, qu'il a vu des femmes qui portoient un placenta, resté après l'accouchement, devenir enceintes, et le rendre, par morceaux, à la suite de la seconde délivrance.... Cette assertion a été proposée, en 1740, à l'Académie de chirurgie, par un savant de Boulogne, comme un problême à résoudre. Nous apprenons dans l'éloge de *Puzos*, que c'est ce célèbre accoucheur qui

La *seconde variété* présente un réseau, hérissé de toutes parts de ces corps vésiculaires, ayant chacun un pédicule ; ce qui donne à l'ensemble, en quelque sorte, la forme d'une grosse grappe de raisin, dont les grains cependant ne sont pas si serrés, et sont en général d'un moindre volume. C'est la môle *en forme de frai de grenouilles* des auteurs ; elle tient à la matrice par un pédicule un peu évasé. *Valeriola* parle d'une femme robuste, qui avoit eu tous les signes de la grossesse, et qui, au terme de sept à huit mois, accoucha d'un paquet de membranes

---

fut chargé d'expliquer le fait, et qu'il satisfit pleinement, et aux desirs de l'étranger, et à l'attente de l'Académie. Cette pièce qui nous est promise depuis 34 ans, est enfouie avec tant d'autres, parmi les richesses de cette Compagnie, malheureusement trop avare de ses productions.... Quand le placenta reste dans la matrice, il peut, si la femme ne devient pas enceinte, dégénérer, avec le temps, en hydatides ; c'est une observation que *Ruisch* a faite, comme nous l'avons dit ; elle est consignée, si ma mémoire me sert bien, dans un ouvrage latin, qu'il a publié, en 1691, sous ce titre : *Observationum anatomico-chirurgicarum centuria, &c.*

remplies d'hydatides, qui contenoient une sérosité sanieuse très-fétide. *Sauvages* cite un cas semblable, celui de la femme d'un libraire, présumée grosse, qui rendit une substance membraneuse sphérique, remplie de bulles aqueuses, rondes, transparentes, dont quelques-unes contenoient une sanie aqueuse fort puante. *Vander-Wiel* rapporte qu'une femme, de la Haye, accoucha d'une grande quantité d'hydatides, *construites en forme de grappe de raisin*... Sa délivrance fut suivie de lochies. *Lamotte* nous apprend qu'il a délivré une femme, qui se croyoit grosse de cinq à six mois, et qui étoit exténuée par une perte abondante de dix-huit jours de durée, d'un corps étranger, gros comme les deux poings, composé d'un nombre infini de vésicules, attachées les unes aux autres par des membranes, et qui se tenoient ensemble comme un *frai de grenouille*. *Crawford*, praticien anglois, appelé pour secourir une femme, grosse de sept mois, qui avoit une perte, porta la main dans la matrice, et en fit sortir un gros paquet d'hydatides, qui tenoient les unes aux autres par un nombre infini de filamens... Les douleurs

continuèrent ; et elle rendit encore des hydatides assez pour remplir un bassin d'une pinte. *Littré* paroît être celui qui a vu cette sorte de *fausse grossesse* durer le plus de termes : c'est après le dixième mois qu'il a été temoin de l'expulsion d'une masse d'hydatides qui pesoit neuf livres, et qui ressembloit à des grappes de groseille ; les grains étoient blancs, transparens, d'une ligne de diamètre, et la grappe avoit plusieurs rameaux. C'est à cette seconde modification que je rapporte le fait que j'ai observé, et je crois pouvoir lui joindre celui de M. *Souville*, qui, relativement à la configuration précise de cette *masse énorme*, en a dit trop peu.

Sous la *troisième variété*, je comprends ces vésicules aqueuses ou hydatides, isolées, d'un plus grand volume, pour l'ordinaire, que les précédentes, qui tiennent à la matrice par des radicules distinctes : quelquefois elles forment de petits paquets séparés, ayant chacun leur attache particulière ; mais le plus souvent elles flottent au milieu d'une sérosité abondante ; ce qui leur a fait donner le nom composé d'*hydropisie-hydatique*. *Saltzmann* a vu

dans une femme morte, soi-disant *ascitique*, la matrice contenir seize mesures d'eau noirâtre, avec un limon assez épais, et des hydatides qui bouchoient son orifice. *Christophe à Vega* raconte qu'une nommée *Léonore*, qui s'étoit crue grosse pendant six mois, avoit, à ce terme, rendu par la vulve plus de soixante vessies membraneuses d'un rouge brun. On lit dans les *Mélanges des curieux de la nature*, qu'on a tiré deux kystes remplis d'eau et de corps membraneux d'une matrice dont l'orifice étoit dur et ligamenteux. On trouva aussi un grand nombre de houppes charnues attachées aux parois de ce viscère. Ces hydatides flottantes peuvent être en un nombre considérable et excéder de beaucoup la quantité du fluide qui les baigne; elles peuvent aussi séjourner très long-temps dans la matrice et acquérir une étendue faite pour surprendre. *Peu* a vu une femme de son quartier rendre, *plein deux grands plats*, ce sont ses termes, de ces petits corps qu'il tiroit à pleine main. *Sébisius* a publié en 1637, l'histoire d'une femme de Strasbourg, qui, pendant plus de dix ans, avoit eu une hydropisie de matrice,

avec une quantité considérable d'hydatides séparées ; et *Brehn* a connu une dame qui rendit par la matrice sept sacs remplis d'eau, de la longueur d'un pied quatre pouces : quelquefois il y a si peu de fluide épanché, qu'on ne peut pas dire qu'il y ait *hydropisie ;* ce sont des hydatides séparées qui sont renfermées dans la matrice, par le resserrement de son orifice, avec quelque peu d'eau grasse et de floccons branchus, &c. Il en étoit à-peu-près ainsi dans la môle *caverneuse* que j'ai vue.

Les deux premières variétés de la *grossesse vésiculaire* prennent toujours fin par un vrai travail douloureux, précédé, accompagné et suivi de pertes de sang; ce qui n'a pas également lieu dans la troisième. On en trouve la raison dans la texture opposée de ces sortes de productions, et dans la manière différente dont elles sont retenues dans a matrice.

FISTULE LACRYMALE: description d'un nouveau moyen pour l'opérer; par M. JURINE, *chirurgien à Genève.*

Il n'est pas étonnant de voir paroître de temps en temps de nouveaux moyens destinés à reculer les limites d'un art dont le perfectionnement est de la plus grande importance. Si dans leur nombre, plusieurs n'ont offert que des avantages apparens, il en est d'autres, qui méritent d'être distingués et accueillis. Heureux l'artiste qui peut offrir ces derniers.

Que le desir de présenter une nouveauté ne soit pas le seul motif qui nous engage à inventer; car le sort d'une telle production est décidé d'avance; mais que ce soit le besoin réfléchi, fondé sur l'insuffisance de ce que l'on possède qui nous y détermine; et lorsque le génie a conçu, l'expérience doit encore en rectifier le travail.

Il est peu de maladies chirurgicales qui offrent un plus grand nombre de moyens de guérison que la fistule lacry-

male : je pourrois rapporter huit procédés différens, ou au moins huit modifications dans la manière d'opérer, qui feroient connoître la marche progressive de nos connoissances sur le traitement de cette maladie ; je me bornerai à en citer quelques-unes.

D'où nous vient donc cette fécondité de moyens pour cette opération ? Je crois qu'on peut raisonnablement l'attribuer aux difficultés qu'on a éprouvées en employant telle ou telle méthode ; aux accidens qu'elles ont occasionnés ; peut-être même à leur inefficacité. L'art a été conduit de nouveauté en nouveauté, et il continuera de l'être jusqu'à ce qu'il soit parvenu à un plus haut degré de perfection.

Je ne me flatte pas d'avoir atteint ses bornes dans le traitement de la fistule ; mais je crois avoir simplifié l'opération qu'exige cette maladie, et fourni un moyen pour la faire promptement et surement.

Quoique l'Académie royale de chirurgie ait refusé, il y a six ans, son approbation à l'instrument que je soumets aujourd'hui à la censure du public ; je ne crains pas de l'y exposer : j'avouerai cependant que le jugement

d'un corps, non moins respectable par ses lumières, que par son intégrité, me donna de la défiance sur ma découverte, et faillit à me la faire abandonner; mais un moment de réflexion et de nouvelles opérations me ramenèrent à mon instrument, et m'en firent sentir les avantages. Je continuai donc à m'en servir, et je le fis, soit devant mes collégues, soit en présence de chirurgiens étrangers; je les priai de vouloir, en me voyant opérer, me faire connoître les imperfections qu'ils y remarqueroient. Jusqu'à ce moment l'on ne m'en a fait apercevoir aucune; et je puis opposer à l'improbation de l'Académie, dix années de succès, et le suffrage impartial, à ce que je crois, des artistes à qui j'en ai donné connoissance, et qui l'ont adopté.

Avant de décrire mon procédé, je vais passer en revue une partie de ceux qui me sont connus, et en faire sentir les inconvéniens.

L'ancienne méthode de perforer l'os unguis, est tellement tombée en désuétude, qu'on ne doit, à mon avis, l'employer que dans deux circonstances particulières; savoir, celle de l'oblitération osseuse et insurmontable du canal

nazal, ou celle de sa non-existence par vice de conformation. J'ai rencontré ces deux cas, dont le dernier fera le sujet d'une observation isolée; et j'ai été obligé de me servir du procédé que je désapprouve lorsqu'on ne peut faire mieux. En vain on m'objectera qu'en se servant de ce moyen, on a guéri une infinité de malades : je répondrai que si l'on eût été appelé à les revoir cinq ou six mois après, on en auroit, à coup sûr, diminué la liste. Pour preuve de ce que j'avance, je me bornerai, dans ce moment, à rapporter une seule observation.

Un jeune homme avoit subi à l'âge de douze ans, l'opération de la fistule faite selon la méthode de M. *Petit:* il avoit paru guéri pendant cinq mois; mais à cette époque, on vit reparoître des larmes, et, peu de temps après, tous les symptômes qui avoient nécessité l'opération. Les parens de cet enfant prirent patience pendant trois ans encore, présumant qu'une heureuse révolution dépendant de son âge, amenderoit son état; mais leur espérance fut déçue. On me présenta ce malade: je remarquai que son œil étoit constamment baigné par les larmes, et qu'il

qu'il refluoit du sac par la plus légère pression une grande quantité de glaires. Je me déterminai à l'opérer de nouveau, après l'avoir soumis à un traitement préliminaire, destiné à corriger l'âcreté de ses humeurs, et après avoir fait des injections par les conduits lacrymaux très-souvent, mais inutilement, j'incisai le sac; je fis glisser sur la lame crenelée du bistouri, un stylet fort et boutonné; j'en introduisis environ un demi-pouce dans le canal nazal, mais ne pouvant le faire pénétrer plus avant à cause d'un obstacle qui me parut dépendre de l'os lui-même, je lui en substituai un autre plus délié : ce fut en vain : il ne put franchir l'obstacle. N'ayant avec moi aucun instrument assez acéré pour vaincre cette résistance, et ne voulant pas fatiguer ce malade, j'introduisis dans l'ouverture que j'avois faite une bougie pour la tenir dilatée, et je renvoyai au lendemain la fin de cette opération. Je me munis pour cela d'une alêne très-pointue, et d'un petit trocar destiné à la ponction de l'hydrocèle; je m'étayai en outre de la présence d'un de mes confrères. Après avoir introduit l'alêne dans le canal nazal, et l'avoir

fait pénétrer aussi avant que le stylet, la veille ; je pressai sur l'obstacle avec beaucoup de force, sans pouvoir le surmonter ; mon collégue fit aussi quelques tentatives, qui furent inutiles. Etant alors persuadé que la nature de cette digue étoit osseuse et insurmontable, je me déterminai à perforer l'os unguis, dans la partie la plus déclive du sac lacrymal ; je le fis avec le trocar armé de sa canule ; et lorsqu'il fut dans le nez, je brisai par un léger mouvement de rotation le bas des cellules de l'os ethmoïde ; puis je retirai l'instrument en laissant en place la canule qui me servit à introduire dans les fosses nazales une aiguille de plomb, portant une soie, destinée à établir une communication entre le sac et le nez. Deux jours après cette opération, qui n'avoit pas excité trop d'irritation dans ces parties, je fis un séton du volume d'un petit tuyau de plume ; je l'entretins pendant six semaines ; et présumant que le canal factice seroit assez calleux pour n'être point obstrué, je supprimai le séton, en conservant néanmoins la soie.

Pendant le premier mois, les larmes et les injections passèrent en entier dans le nez, mais insensiblement ce canal

se boucha, malgré la soie qui y étoit restée, et les symptômes de la fistule reparurent. Ne connoissant alors que trop l'insuffisance du séton, je ne pensai plus à m'en servir; j'y substituai un fragment de gentiane fraîche, que je retirai quelques heures après; puis j'entraînai de force, par la soie, une petite canule d'or de cinq lignes de longueur, légèrement coudée, évasée dans ses deux extrémités, et criblée de plusieurs trous; je la maintins fixée dans le canal factice; et, supposant qu'après y avoir séjourné quelques jours, elle devoit y être arrêtée par les chairs environnantes, je retirai l'anse de la soie. Cette canule resta en place six semaines. Tout alloit fort bien; j'avois lieu d'être satisfait de mon opération: les injections passoient avec la plus grande facilité; mais la joie du malade et mon espérance ne furent pas de longue durée; car, quatre mois après la chute de la canule, le larmoyement reparut; il fut, à la vérité, moindre qu'il ne l'étoit auparavant, et le mucus moins abondant aussi; ce qui prouvoit que le canal ne s'étoit pas entièrement bouché, mais que son ouverture n'étoit pas suffisante pour remplacer le natu-

rel. J'ai vu ce malade huit ans après cette opération, et j'ai remarqué avec plaisir que cette incommodité n'avoit pas augmenté.

D'après cette cure imparfaite, et d'autres que je pourrois rapporter plus imparfaites encore en suivant cette méthode, pourra-t-on jamais supposer que la perforation de l'os unguis puisse équivaloir, et être comparée à la réintégration du vrai canal ? J'en doute, et l'expérience confirmera le contraire.

La méthode d'*Anel* doit être employée pour toutes les fistules, avant de tenter aucun autre moyen ; car si l'on peut parvenir à faire passer dans le nez une partie du fluide injecté, l'on doit espérer la guérison en persévérant, et en rendant le topique émollient, détersif ou tonique, selon le besoin. Je n'ai guère opéré de fistules sans ce préliminaire ; car, pourquoi employer des moyens violens et douloureux, si l'on peut parvenir au même but par des voies beaucoup plus douces ? Si je recommande cette méthode, ce n'est pas qu'elle soit souvent couronnée du succès ; mais, si sur vingt maladies de ce genre, l'on a le bonheur d'en guérir une sans opération, pourquoi négliger de s'en servir ?

La manière d'opérer de M. *Méjan* devroit obtenir, de concert avec celle d'*Anel*, la supériorité sur toutes les autres, comme étant la plus naturelle, puisqu'elles rétablissent la liberté du canal lui-même, sans aucune ouverture ; mais ces deux méthodes remplissent-elles l'intention de celui qui opère, ou n'offrent-elles pas trop de difficultés dans leur exécution ? C'est ce que je vais examiner. L'insuffisance de celle d'*Anel* étant absolument démontrée dans plusieurs cas, il ne me reste qu'à parler des inconvéniens attachés à celle de M. *Méjan* : ce sont 1°. la difficulté de faire passer l'aiguille du sac lacrymal dans le canal nazal ; ce qui ne s'opère le plus souvent qu'après avoir irrité et piqué le sac pendant long-temps, et à plusieurs reprises : picotement qui est insupportable pour des femmes craintives, et des enfans dont la vivacité et l'impatience s'irritent par la douleur ; 2°. l'impossibilité de surmonter la résistance que présente un obstacle, même léger, avec une puissance aussi foible, que celle de l'aiguille dont on se sert pour les points lacrymaux ; 3°. la facilité avec laquelle on peut faire de fausses routes ; et sur ce

point je peux certifier qu'il faut avoir, pour les éviter, une pratique plus étendue que celle qu'on doit raisonnablement supposer dans la plupart des chirurgiens qui sont appelés à faire cette opération; 4°. la recherche de l'aiguille lorsqu'elle est parvenue sous le cornet inférieur, laquelle est ordinairement fort désagréable, et même douloureuse; la peine qu'on a de la saisir pour la faire entrer dans la gouttière de la sonde; la facilité avec laquelle elle peut la quitter, malgré l'anse qu'on lui fait faire, et le déchirement de la membrane pituitaire dans le moment qu'on l'amène au dehors. Le cinquième inconvénient ne se présente pas tout de suite, et n'est pas à redouter au moment de l'opération, mais il n'en est pas moins réel; il dépend de l'irritation du point lacrymal occasionnée par la présence de la soie qui doit y séjourner long-temps : d'où il résulte quelquefois l'atonie de son sphincter, et même le déchirement du canal lacrymal, comme je l'ai observé dans deux malades qui avoient été opérés par cette méthode : il en résulte un larmoyement constant et une difformité sensible.

Je dirai peu de chose sur les sondes de M. *La Forest*, en supposant, peut-être mal-à-propos, que ce procédé est resté entre les mains de son auteur, et qu'il est peu de chirurgiens qui l'emploient. Je m'en suis servi cependant; mais, soit mal-adresse de ma part, soit mauvaise conformation dans les cornets inférieurs, je n'ai réussi que rarement à pouvoir introduire la sonde dans le canal nazal; et lorsque j'ai été assez adroit pour pouvoir l'y faire pénétrer, j'ai été souvent contraint de la retirer à cause des souffrances qu'elle occasionnoit par son séjour.

Ces sondes toutefois m'ont été fort utiles dans deux cas, pour prévenir des fistules symptomatiques, occasionnées par des ulcères situés dans l'intérieur des narines avec carie et destruction des cornets. Lorsqu'on aura à traiter des maladies de ce genre, je recommanderai de fixer à demeure, dans le méat inférieur du canal, une sonde creuse, assez évasée, afin que la cicatrice n'en resserre pas trop l'orifice: il ne sera pas nécessaire que l'algali parcoure tout le canal; pourvu qu'il le pénètre de quelques lignes, ce sera suffisant. J'ai vu un malade qui avoit eu

une affection semblable, et à qui il étoit resté un larmoyement très-marqué, dépendant uniquement de la cicatrice de l'ulcère.

L'incision que faisoit M. *Pouteau* entre la caroncule et la paupière inférieure, mérite les reproches que lui font M. *Guerin*, et M. *Pouteau* lui-même, qui sont d'occasionner l'échymose et l'ophtalmie; le danger de faire de fausses routes, s'il faut changer d'intrumens à raïson des obstacles plus ou moins difficiles à surmonter; enfin l'irritabilité de cette partie, qui n'admet qu'*impatiemment* la présence de la soie.

La méthode la plus généralement adoptée, est, si je ne me trompe, celle de M. *Petit;* l'on auroit tort de lui refuser la supériorité qu'elle mérite, avec raison, sur les autres manières d'opérer, connues jusqu'à présent; mais elle a aussi quelques inconvéniens. Le premier est la défectuosité d'une cicatrice souvent trop remarquable. Le second qui est le plus essentiel, et qui n'avoit pas échappé à l'auteur, consiste dans la difficulté d'introduire la sonde sans faire de fausses routes; ce qui avoit engagé ce praticien clairvoyant à recom-

mander de laisser l'instrument tranchant dans le sac, jusqu'à ce qu'on y eût introduit un stylet, et à faire pratiquer sur la surface plate de ses bistouris une crénelure pour conduire la sonde plus surement.

Pourquoi a-t-il insisté sur ce précepte? Ce n'est pas assurément pour multiplier les difficultés de l'opération, mais parce que l'expérience lui avoit appris qu'en retirant l'instrument l'on s'expose à ne pas rencontrer avec la sonde l'ouverture du sac vis-à-vis celle des tégumens, et conséquemment à faire de fausses routes. En effet, on ne sera pas surpris de cette vérité, si l'on fait attention que l'on choisit pour le moment de l'opération, celui où le sac est dilaté par la présence de l'humeur qui l'engoue; que lorsque l'incision est faite, il s'affaisse en se vidant, et qu'alors son ouverture ne correspond plus exactement à celle des tégumens qui souvent sont aussi engorgés. L'on trouvera encore une seconde preuve de cette vérité, si l'on fait attention que le réseau cellulaire qui unit le sac à la paupière inférieure, est très-lâche.

La méthode que je vais proposer et que j'ai adoptée, n'est qu'une modifi-

cation de celle de ce grand homme : j'ai cherché par mon procédé à épargner des douleurs aux malades ; à ne laisser aucune marque visible ; enfin à simplifier et à abréger l'opération, en en assurant le succès.

Je n'emploie qu'un seul instrument pour faire cette opération. En voici la description. A une sonde creuse d'or ou d'argent légèrement courbée, longue de deux pouces et demi, et de trois quarts de ligne de diamètre, est joint un trocar d'acier à-peu-près de même grosseur, qui est percé sur une de ses facettes d'un trou oblong, correspondant avec la cavité de la sonde : l'autre extrémité de l'instrument, qui est la supérieure, porte deux petites ailes pour empêcher qu'il ne tourne entre les doigts (*voyez* la figure 1 ;) cette sonde recèle une aiguille d'or fort écrouïe, faisant ressort, portant à son bout inférieur une olive, et au supérieur un œil pour y passer une soie ; (*voyez* la fig. 2.)

Telle est la description de cet instrument fort simple : voici la manière de s'en servir. Le malade étant placé convenablement pour l'opération, et ayant la tête appuyée contre la poi-

trine d'un aide; on fait fermer l'œil; on tend légèrement entre le pouce et l'*index* de la main gauche, la peau du grand angle de la paupière, et on plonge le trocar dans le sac environ une ligne au-dessous du tendon du muscle orbiculaire, par un angle de 150 à 160 degrés, en la dirigeant de devant en arrière, et un peu obliquement en dedans (*voy.* la fig. 4,). on est assuré d'avoir pénétré dans le sac, ou par l'évacuation de l'humeur qu'il contenoit, qui quelquefois se fait jour par l'ouverture supérieure de la sonde, qui est dans ce moment presque horizontale; ou par le défaut de résistance lorsqu'on est parvenu dans cette cavité; alors on ne doit pas pousser l'instrument plus avant, il faut lui faire décrire le reste de la courbe pour le rapprocher de la perpendiculaire ou de l'arcade sourcilière, et le faire pénétrer dans le canal nazal; c'est dans ce moment qu'on ne doit pas se presser pour terminer l'opération, parce que l'ouverture du canal ne se rencontre pas toujours tout de suite; mais si ce cas arrive, ce qui est rare, on tâtonne un instant, et fort légèrement, jusqu'à ce qu'on trouve un certain vide qui en

assure l'entrée; on comprendra aisément que cette recherche du canal ne peut être bien longue, en considérant le volume de l'instrument respectivement à la cavité du sac.

Quand on est assuré que le trocar est dans le canal, on le pousse avec ménagement à raison des obstacles qu'il faut surmonter, et qui ne tardent pas à céder à une pointe aussi aiguë.

On reconnoît qu'on est parvenu dans les fosses nazales, par la résistance que fait éprouver la voûte maxillaire, ou par une marque gravée sur la sonde qui doit rapporter à-peu-près la longueur du canal. Dès qu'on s'en est assuré, on insinue dans le bout supérieur de l'instrument le petit ressort portant sa soie, en tenant d'une main ferme le trocar afin qu'il ne vacille pas, et on pousse doucement ce petit stylet, qui, en vertu de son élasticité, vient se présenter de lui-même à l'orifice de la narine; de sorte qu'en soulevant le bout du nez, on le voit à découvert; des pinces à pansemens suffisent pour l'extraire; on peut même quelquefois le prendre avec les doigts.

Si lorsque l'aiguille est parvenue à l'extrémité de l'instrument, on sent

une résistance qui l'empêche de passer outre, on doit remonter le trocar dans le canal jusqu'à son tiers inférieur, en poussant en même temps l'aiguille; par ce moyen on lui donne le jeu nécessaire qui lui manquoit auparavant, puisqu'elle étoit gênée par la dépression du cornet inférieur.

Lorsque je fais cette opération, j'introduis d'avance l'aiguille dans l'instrument afin de n'être pas retardé; et dès que le trocar a touché aux fosses nazales, je le retire un peu, et je pousse l'aiguille; ensorte que je termine ordinairement l'opération en moins d'une minute.

Cette manière d'opérer est si facile, que je ne crois pas trop avancer, en affirmant que cet instrument, entre les mains de jeunes chirurgiens, qui connoîtront l'anatomie de cette partie et qui se seront exercés sur des cadavres, aura tout le succès possible, et que cette opération sera beaucoup plus promptement exécutée qu'en suivant tout autre procédé, à moins de complications particulières qui exigent, comme je l'ai rapporté plus haut, le choix d'un autre moyen: cette méthode l'emporte encore sur les autres,

en ce qu'elle fait peu souffrir. Plusieurs malades m'ont assuré que l'opération n'avoit pas été plus douloureuse qu'une saignée.

Les pansemens qui suivent l'opération sont fort simples; dès le troisième jour, on ajoute à la soie un séton composé de quatre brins de fil de coton, que l'on augmente journellement jusqu'au nombre de dix ou douze : on le graisse dans le commencement avec un peu de basilicum; et sur la fin, on y ajoute du baume du Commandeur. On fixe la soie près de l'aîle du nez et sur le front, par un morceau de taffetas gommé, et on applique sur l'ouverture un petit emplâtre de diachilon simple et fendu qui embrasse la soie. On a soin à chaque pansement de faire une injection par les points lacrymaux avec de l'eau de sureau fort légère, ou telle autre à volonté, pour rafraîchir le sac et nettoyer le canal nazal.

Lorsqu'on a entretenu le séton pendant vingt à vingt-cinq jours, on peut le supprimer; mais il faut conserver la soie. On continuera encore les injections quelques jours; et si elles passent librement, alors on ôte la soie et la guérison est parfaite.

Il m'est arrivé d'avoir été contraint d'employer des cathérétiques pour détruire les restes d'un obstacle ; mais ces cas sont bien rares.

Je me servois autrefois d'un moyen fort simple pour faire parvenir la soie hors du nez ; mais, comme il n'est pas aussi sûr que l'aiguille, je me contenterai de l'indiquer, parce qu'il peut être employé à d'autres usages : il consiste à faire pratiquer dans le haut de la sonde un léger évasement en forme d'entonnoir, pour y introduire avec plus de facilité, lorsque le trocar est parvènu dans le nez, une petite boule d'or fendue à laquelle tient une soie fort tenue ; cette boule descend par la sonde dans la narine, et l'opéré, en se mouchant avec force, la fait sortir.

Comme je ne serai jamais disposé à m'approprier les inventions d'autrui, je dois rendre à M. *Pamard*, chirurgien célèbre d'Avignon, l'honneur de la découverte de l'aiguille à ressort ; non qu'il l'emploie de même que moi, mais sa manière a fait naître la mienne : M. *Terras*, mon confrère et mon ami, m'en a donné la connoissance.

EXPLICATION DES FIGURES.

La figure première représente l'instrument tel qu'il doit être préparé au moment de l'opération.

a Le trocar d'acier.

b Le trou qui répond à la creusure de la sonde, et par lequel sort le stylet.

c La courbure que doit avoir l'instrument.

d Les aîles destinées à le rendre plus fixe et en assurer la direction.

e Le stylet qu'on peut supprimer si l'on veut en opérant.

f L'œil du stylet portant la soie.

La fig. deuxième présente le stylet seul ; il est formé d'une lame d'or plate assez écrouïe pour lui faire acquérir cette courbure.

g Une petite olive, qui doit obvier à ce que la membrane pituitaire ne soit piquée et écorchée dans la marche de ce stylet, le long de la partie antérieure des fosses nazales.

La figure troisième offre la coupe antérieure du trocar, et l'orifice alongé qui doit se trouver sur cette face pour donner issue au stylet.

J'ai fait ajouter la figure quatrième pour assigner non seulement la place exacte où se doit faire la ponction qui est en *i*, mais encore statuer sur l'obliquité qu'il est indispensable de donner à l'instrument.

On remarquera que le trocar est couché sur le visage ; ce qui paroît au premier coup-d'œil une erreur de perspective ; mais je l'ai fait dessiner ainsi pour offrir par la ponctuation la portion de cercle qni doit éloigner l'instrument d'une ligne horizontale qu'on supposeroit traverser le sac lacrymal de devant en arrière, en partant du centre des aîles de la sonde.

J'avois cru ajouter à la perfection de cet instrument, en le faisant construire d'une seule tige d'acier percée dans sa longueur et terminée en trocar ; mais je me suis trompé ; ce qui prouve que l'expérience vaut mieux que le raisonnement.

L'endroit où le trocar est enté sur la sonde, offre un petit renflement ou augmentation de diamètre qui est occasionné par la pression avec laquelle il y a été chassé ; ce renflement a son utilité en ce que, lorsqu'il a dépassé les tégumens, la sonde est plus libre

dans l'ouverture de la peau, ou dans le chemin que lui a frayé le trocar, elle se meut avec plus d'aisance pour aller à la recherche du canal, et son passage dans le canal lui-même en est rendu plus facile.

HERNIE FAUSSE INGUINALE, formée par une hydatide considérable, guérie par l'excision. Observ. par M. MANOURI, chirurgien de l'hôtel-dieu.

L'histoire des maladies rares, surtout de celles qui se présentent avec des signes illusoires, doit être recueillie avec soin, et ne peut être lue qu'avec intérêt par ceux qui ont à cœur les progrès de l'art de guérir. On verra dans l'observation suivante les formes trompeuses d'une maladie qui en avoit imposé à plusieurs chirurgiens, et l'on y apprendra comment on a su éviter l'erreur.

Louise Lataille, native de Saint-Roch, âgée de 12 ans, portoit depuis plusieurs années, à l'aine droite, une

(*a*) Extrait du Journal de chirurgie, t. j, pag. 251 et suiv.

tumeur qui s'accroissoit de jour en jour. Tant que cette tumeur avoit été petite, la malade l'avoit cachée à sa mère, et elle ne se décida à la lui montrer, que lorsqu'elle eut acquis le volume d'un œuf de poule. Cette enfant fut aussitôt conduite chez un chirurgien, qui assura que c'étoit une hernie, pour laquelle il falloit porter un bandage. Le défaut de fortune de ses parens les décida à l'amener à l'hôtel-dieu, où l'on en donne *gratis* aux pauvres affligés de cette incommodité.

La tumeur avoit une forme ovale, et s'étendoit immédiatement depuis l'anneau, jusque dans la grande lèvre du même côté; elle étoit circonscrite, sans changement de couleur à la peau, sans douleur, rénittente et assez mobile; elle sembloit augmenter, et descendre quand la malade toussoit et crioit. Si l'on portoit les doigts vers l'anneau, elle paroissoit se prolonger à travers cette ouverture.

Ces signes pouvoient en imposer, et faire croire à l'existence d'une hernie. M. *Desault* fit quelques tentatives pour opérer la réduction de cette tumeur; elle sembla céder un peu, et diminuer de volume; mais il ne put la

faire rentrer; il eut alors des doutes sur la nature de cette maladie, sans oser cependant prononcer qu'il n'y avoit pas de hernie, puisqu'on rencontre tous les jours des descentes très-anciennes, compliquées d'adhérences, dont on ne peut faire la réduction. En pressant légèrement cette tumeur entre les doigts, il y sentit de la fluctuation; ce signe étoit encore équivoque, puisqu'il a aussi lieu dans les hernies, dont le sac contient beaucoup de sérosité; mais une lumière, placée au côté opposé à celui où l'on regardoit cette tumeur, la rendoit transparente dans toute son étendue; et si on la déprimoit avec la main, en la tirant en bas, elle s'éloignoit de l'anneau, et laissoit entre elle et cet anneau un vide où l'on pouvoit enfoncer le bout du doigt, et reconnoître qu'elle n'étoit formée par aucun prolongement de la cavité du bas-ventre. Ce signe seul détruisoit tout soupçon de hernie : la transparence et la fluctuation, jointes aux signes commémoratifs, ne permettoient donc plus de doute sur la nature de cette tumeur; elle fut jugée être une tumeur aqueuse, de l'espèce des hydatides, et que l'on pourroit appeler *hydrocèle*, à

cause de la ressemblance qu'elle avoit avec certe maladie chez les hommes. M. *Desault* en instruisit la mère de cet enfant, et lui dit qu'il ne falloit rien appliquer sur la tumeur; qu'un bandage seroit incommode, inutile et nuisible; et ajouta qu'il étoit facile de guérir radicalement cette tumeur par une opération qui ne seroit nullement dangereuse. Cette femme retourna vers le premier chirurgien. Après un nouvel examen, il persista toujours dans son opinion. Un troisième chirurgien consulté, fut du même avis que le premier, et crut que l'unique motif qui avoit engagé M. *Desault* à refuser un bandage, étoit l'impossibilité de faire rentrer cette hernie, d'ailleurs trop volumineuse pour y appliquer un bandage à pelotte concave; il recommanda expressément de ne permettre aucune opération, et de vivre avec cette incommodité; mais la mère, réfléchissant sur les désagrémens que causeroit, dans un âge plus avancé, une tumeur située dans cette partie, revint quinze jours après voir le chirurgien en chef de l'hôtel-dieu, qui persista à porter le même jugement, et proposa le même moyen de guérison. Cette femme se

décida alors à laisser sa fille dans cet hôpital, où elle fut opérée le 19 septembre 1789. Le chirurgien, placé au côté droit de la malade, couchée sur le dos et assujettie par des aides, fit un pli perpendiculaire à la direction de la tumeur, chargea un aide, placé au côté opposé, d'en soutenir une extrémité, et incisa ce pli de haut en bas avec un bistouri droit. Saisissant ensuite, et soulevant entre le pouce et le doigt indicateur de la main gauche, un des bords de cette plaie, tandis que l'aide en faisoit autant de son côté, il prolongea l'incision jusqu'à la partie inférieure de la tumeur; manière de diviser beaucoup plus sûre et moins douloureuse que celle qui se fait au moyen de la sonde cannelée.

On trouva immédiatement sous la peau une poche, ou kyste. en forme de sac herniaire, qui n'étoit uni à cette partie que par un tissu cellulaire, lâche et mince. La transparence de la tumeur fut plus apparente, et la fluctuation plus marquée. Le chirurgien essaya d'ouvrir cette tumeur avec les mêmes précautions que si c'eut été une hernie, c'est-à-dire en coupant peu à peu, et en décollant, à l'aide de pinces à dis-

séquer, les différens feuillets ou couches cellulaires qui formoient cette poche ; mais sa tension considérable ne lui permit pas de la pincer. La certitude qu'il avoit de la présence d'un fluide à la partie antérieure de la tumeur, la lui fit ouvrir sans crainte, en y enfonçant la pointe du bistouri ; il en sortit aussitôt un petit jet d'une humeur limpide. Une sonde cannelée, introduite au même instant dans cette ouverture, servit à inciser, avec le bistouri, ce sac, tant dans sa partie supérieure, que dans sa partie inférieure : on reconnut alors la justesse du diagnostique porté par ce dernier chirurgien ; il n'y avoit aucune partie solide dans cette poche : elle ne contenoit qu'environ plein un verre d'une humeur claire et très-fluide de la nature de la sérosité lymphatique, que l'on trouve dans les hydrocèles. Ce sac n'étoit pas formé par le péritoine ; mais, comme tous les kystes de tissu cellulaire, dont plusieurs feuillets avoient été appliqués et collés l'un sur l'autre, il avoit environ un quart de ligne d'épaisseur : on en retrancha les côtés avec le bistouri, et on laissa le fond que l'on n'eût pu disséquer qu'avec beaucoup de diffi-

culté, et en causant de vives douleurs. Pendant les cris que poussoit la malade, on voyoit paroître dans l'intérieur de cette poche, vers sa partie supérieure, à l'endroit répondant à l'anneau inguinal, une tumeur approchant du volume de la moitié d'une grosse noix : cette tumeur disparoissoit lorsque la malade cessoit de crier; elle étoit de couleur grisâtre, et rentroit dès qu'on y faisoit une légère compression : on ne douta pas qu'elle ne fût formée par le péritoine poussé avec les intestins à travers l'anneau, dans les efforts et les contractions de cet enfant. Cette disposition donne l'explication d'un signe que présentoit cette tumeur, et qui étoit des plus propres à jeter des doutes sur sa nature et à induire en erreur; savoir son augmentation quand la malade toussoit, &c.

L'opération fut prompte, peu douloureuse, et presque sans effusion de sang. Le pansement se fit avec un linge criblé de plusieurs trous, dont on couvrit le fond de la plaie, un bourdonnet de charpie, placé vers l'anneau pour soutenir le péritoine et les intestins, de la charpie brute dont on remplit le reste de la plaie, et des compresses longuettes,

guettes qui furent maintenues par le bandage triangulaire de l'aine.

Le traitement n'offrit rien de particulier. On ne pansa qu'avec une charpie sèche. La suppuration fut établie le cinquième jour. Le fond de la plaie, répondant au kyste, devint d'un gris sale : sa surface se couvrit de petites parcelles de même couleur ; à mesure qu'elles se détachoient, on voyoit paroître des bourdonnets rougeâtres. Le douzième jour, l'exfoliation fut parfaite, et la cicatrice terminée le 15 octobre, vingt-cinq jours après l'opération.

CONSTITUTION DU PRINTEMPS de l'année 1791 ; *avec le détail des maladies qui ont régné pendant cette saison ; lue le* 12 *août* 1791, *à la Société de médecine ; par M.* GEOFFROY (*a*).

Le beau temps, dont nous avons joui dans le mois de mars, a continué

(*a*) Extrait des manuscrits appartenans à la Société de médecine.

pendant les premiers jours d'avril; la chaleur a même été assez vive pour la saison; et quoique le temps ait été quelquefois dérangé par la pluie, et surtout par deux orages accompagnés de grêle, qui sont survenus le 9 du mois, cette même température chaude s'est soutenue, entre-mêlée de quelques jours plus frais, et de plusieurs jours de pluie et d'humidité. Ce n'est que vers la fin du mois que la saison est devenue plus fraîche, à la suite de plusieurs jours de pluie et d'humidité. Il n'en a pas été de même du mois de mai, pendant lequel la constitution du temps a été très-inconstante. Les premiers jours de ce mois ont été fort humides, et tellement froids, que le 7 il a gelé à glace, après quoi le temps, quoique toujours pluvieux, s'est réchauffé, et nous a procuré au milieu du mois une chaleur un peu forte pour la saison; ce qui a été suivi d'un temps sombre, couvert et frais, à l'exception du 20, qui a été plus chaud; mais du 24 au 25, le froid est revenu; il a fait un temps affreux; et ce n'est que vers les derniers jours du mois, que le temps s'est remis, et a paru se réchauffer. Le mois de juin n'a guère été meilleur,

ni moins inconstant que le précédent : à la vérité la chaleur et le beau temps se sont soutenus pendant la première huitaine ; mais le 11, il est survenu une pluie froide qui a été suivie, pendant trois jours, d'une gelée forte, au point que vers le milieu du jour, sur les trois heures après midi, le thermomètre de *Réaumur* n'a point passé le neuvième degré au-dessus du terme de la glace, et que plusieurs fruits, et le germe surtout de presque tous les haricots, ont été gelés. Depuis ce moment jusqu'au 20, le temps a été variable, souvent pluvieux, presque toujours froid. S'il faisoit par hasard un jour un peu moins vilain et plus doux, dès le lendemain il survenoit une pluie d'orage qui ramenoit le froid et l'humidité. Ce n'est qu'après le 20 que le temps a commencé à se remettre, et qu'il s'est réchauffé de plus en plus, ensorte que le 25 et le 26, le thermomètre est monté jusqu'à vingt-deux et vingt-trois degrés. Cette chaleur, quoique moins forte, a continué jusqu'à la fin du mois, malgré quelques orages. Quoique, d'après le détail que je viens de donner, la constitution de la saison ait été très-variable et inconstante ; cependant j'ai

observé fort peu de maladies aiguës, et beaucoup moins que dans le printemps des années précédentes, excepté dans le mois d'avril, où la température plus douce et plus constante, sembloit devoir donner naissance à moins d'incommodités; peut-être la quantité considérable de personnes qui avoient quitté Paris, a-t-elle été cause qu'il y a eu moins de malades dans la capitale.

Avril.

La chaleur vive pour la saison, que nous avons éprouvée au commencement d'avril, a communiqué un caractère plus inflammatoire aux maladies catarrhales, qui dominoient depuis longtemps. Plusieurs ont dégénéré en péripneumonies bilieuses, dans lesquelles le sang étoit couvert d'une couenne safranée, et où les malades rendoient une grande quantité de bile. Quoique ces malades éprouvassent un point de côté, quelquefois un peu vif, d'autres fois plus obscur, mais assez ordinairement variable, et que le pouls fût gros et fréquent, mais en même temps mollasse, la saignée ne réussissoit point dans ces maladies; d'autant que sou-

vent, dès l'invasion, la peau étoit arrosée d'une sueur générale; mais gluante et visqueuse. Les remèdes, qui avoient le plus de succès, étoient les vomitifs dès le commencement, les vésicatoires, les laxatifs; et sur la fin, une teinture amère acidulée: mais, lorsque la maladie s'annonçoit avec la couleur livide du visage, une langue pâteuse, jaune dans son milieu, des yeux larmoyans, et que les crachats glaireux, de couleur verdâtre et un peu sanguinolens, formoient sur le linge, lorsqu'ils étoient desséchés, une tache rougeâtre au milieu, jaune sur les bords et entourée d'un cercle un peu noir; il y avoit une disposition prochaine à la gangrène. Dans ce cas, les malades avoient souvent un délire obscur; c'étoit en vain qu'on mettoit en usage les remèdes indiqués ci-dessus, la plupart périssoient vers le septième jour de la maladie, quoique souvent ils parussent mieux la veille de leur mort. J'ai malheureusement observé cette terminaison funeste chez quelques malades. D'autres maladies ont pris le caractère des catarrhes suffoquans; les malades n'expectoroient qu'avec la plus grande peine; ils râloient dès le commencement

de la maladie; et en peu de jours, ils mouroient suffoqués, malgré l'usage continué des incisifs : c'étoient principalement les personnes grasses et âgées qui périssoient de cette manière. Dans le même temps il y a eu plusieurs apoplexies, dont quelques-unes ont été si graves, que les malades y ont succombé en deux ou trois jours. Les érysipèles, principalement à la tête, ont aussi été assez fréquens, et j'ai traité une personne attaquée d'un herpes, ou *zona ignea*, au visage; siége que cette maladie n'affecte pas fréquemment.

Sur la fin du mois, le temps étant plus humide, le nombre des maladies aiguës a beaucoup diminué; mais les chroniques ont été nombreuses. On a observé des enflures, des anasarques, des hydropisies de poitrine qui ont été mortelles. Je fus consulté dans ce même temps par une dame âgée de quarante et quelques années, qui étoit malade depuis quatre à cinq mois, d'une hydropisie ascite. Cette dame étant assez bien portante, du reste, n'ayant point de fièvre, et très-peu d'enflure autour des chevilles, je la décidai à se faire faire, dès le lendemain, la ponction; ce qui fut exécuté. On lui tira environ

huit pintes, non pas d'eau, mais d'une sérosité gluante et de couleur brune, semblable à celle du café. La nature de cette évacuation me donna de l'inquiétude sur l'état de ses viscères, que j'examinai avec soin le lendemain; heureusement je ne trouvai ni obstruction, ni embarras au foie et aux viscères principaux, mais seulement un peu d'engorgement dans quelques glandes du mésentère. Rassuré sur cet article, je la mis à l'usage des sucs dépurés de cerfeuil, de pariétaire, dont elle prenoit tous les jours deux prises, dans lesquelles on ajoutoit une dose médiocre d'oxymel scillitique et de terre foliée de tartre. Ces remèdes ont excité une abondante évacuation d'urines claires et citronnées. Il n'est point revenu d'épanchement nouveau; et en continuant ce même régime, qu'elle n'a diminué que par degrés, sa santé s'est soutenue; et aujourd'hui, elle se porte très-bien, sans aucun ressentiment de son ancienne maladie.

Dans les derniers jours d'avril, il y a eu quelques fièvres tierces, mais peu rebelles, des catarrhes, des coqueluches parmi les enfans, et même chez quelques adultes. Enfin, plusieurs personnes,

après des hémoptysies, ont fini par cracher du pus ; et en général, je n'ai jamais vu plus de phthisies que ce printemps peut-être à cause de l'humidité considérable de l'hiver précédent.

Mai.

Il y a eu moins de maladies dans le courant de mai, que dans le mois précédent, et la constitution du temps ayant été la même qu'à la fin d'avril, les maladies ont été les mêmes, et ont eu le même caractère ; ce qui nous dispense de nous appesantir sur leur détail. En général, on a peu observé de maladies aiguës, à l'exception des fièvres tierces printannières et des fièvres rémittentes, dont les redoublemens en tierces ou double-tierces s'annonçoient par des frissons. Les unes et les autres n'ont été ni opiniâtres, ni dangereuses. Les catarrhes, les fluxions dans la tête, ont continué d'être assez nombreux, à cause des vicissitudes subites du temps. Quelques personnes ont été frappées d'apoplexie ; et j'ai vu une femme âgée qui y a succombé : d'autres en ont été quittes pour des vertiges, qui se sont dissipés avec quelques précautions ; mais les maladies chro-

niques, les anasarques, les ictères, ont été en grand nombre, et sur-tout on a continué de rencontrer beaucoup de phthisiques.

Juin.

Le nombre des malades a paru diminuer encore dans le mois de juin; jamais, depuis plus de quarante ans, je n'ai eu moins d'occupations. Les maladies aiguës sur-tout ont été rares. A l'exception de quelques petites véroles fort abondantes, et dont ont été attaqués, non-seulement des enfans, mais même quelques adultes, qui s'en sont heureusement bien tirés, et de quelques fièvres intermittentes, suite de la variation de la saison, je n'ai vu que des fièvres éphémères printannières, et deux fièvres nerveuses malignes, produites par des chagrins qu'avoient causés les révolutions; mais il y a eu beaucoup de rhumes opiniâtres, des coqueluches parmi les enfans et les jeunes personnes, des rhumatismes et des sciatiques, souvent vives et rebelles chez les adultes, et en général beaucoup d'indigestions, de diarrhées, et même quelques dyssenteries, tant à cause du froid, qui plusieurs fois est revenu su-

bitement, que par rapport aux fruits de la saison et aux légumes, sur-tout aux pois, dont plusieurs personnes ont abusé.

Dans le courant de ce mois, j'ai eu occasion de voir plusieurs femmes nouvellement accouchées, chez lesquelles le lait a causé différens ravages. Les unes ont eu des coliques vives et opiniâtres, tandis que les autres ont été couvertes d'éruptions laiteuses et dartreuses, qui probablement seront longues et difficiles à guérir.

CONSTITUTION DE L'ÉTÉ de l'année 1791, *avec le détail des maladies qui ont régné pendant cette saison;* par le même.

Depuis plus de dix ans, je m'occupe à recueillir les observations météorologiques, et à décrire la constitution de chaque saison, avant de détailler les maladies qui ont régné dans chaque trimestre; j'ai cru en cela suivre le modèle, que nous ont tracé, en ce genre, le célèbre *Huxham*, et plusieurs autres praticiens du premier ordre, qui tous, d'après *Hippocrate*, ont

pensé devoir faire précéder chaque épidémie du détail de la constitution qui avoit dominé pendant les saisons précédentes. Cependant, d'après quelques auteurs, un pareil travail est parfaitement inutile pour la pratique de la médecine. C'est à tort qu'*Hippocrate* a fait précéder les épidémies du détail de la constitution du temps. Il y a plus, un médecin savant et éclairé, M. *Ramel*, dans un écrit publié il y a quelques années, sous le titre d'*Aperçu et Doutes sur la météorologie appliquée à la médecine*, prétend que les observations météorologiques sont non-seulement inutiles, mais même dangereuses. Dans le Journal de médecine du mois d'août de cette année 1791, il revient encore sur cette assertion, en rendant compte d'une angine épidémique, qui a régné à la Ciotat, la météorologie médicale est inutile suivant lui, puisque cette épidémie, qui affectoit les mêmes parties chez tous les individus, avoit cependant des caractères très-différens chez les adultes et les enfans; putride chez ceux-ci, inflammatoire chez les premiers. De plus, cette météorologie est dangereuse, d'autant que, d'après de pareilles

observations, on court risque de vouloir employer la même méthode de traitement sur les différens malades attaqués d'une épidémie ; ce qui peut entraîner les plus grands accidens.

Il n'est pas difficile de répondre à ces objections. En effet, si en observant la constitution des saisons précédentes, on peut prévoir, ainsi que l'a fait le père de la médecine, les maladies qui doivent survenir dans la saison suivante, ce n'est pas une raison pour employer indistinctement le même traitement pour tous les malades attaqués d'une épidémie, que cette constitution de temps aura fait naître. Le praticien sage et prudent varie son traitement suivant l'âge, le sexe et le tempérament des malades. Il ne traitera pas de la même manière un homme robuste, un malade d'un tempérament sanguin, et une femme foible et délicate. Il sait varier sa méthode curative suivant qu'il a à traiter un sujet cacochyme et cachectique, un enfant dont les fibres sont tendres, délicates et sensibles, ou un vieillard dont les fibres sont racornies et desséchées, et les fluides appauvris. Enfin, suivant que la maladie participera du caractère pu-

tride ou inflammatoire, il se décidera pour employer préférablement les évacuans ou la saignée, ainsi que l'a fait sagement M. *Ramel* lui-même dans l'épidémie qu'il décrit.

Mais cet habile médecin n'a pu résister à l'évidence. Ses observations, son expérience, sa pratique journalière l'ont forcé, malgré lui, de revenir contre son sentiment, puisqu'il dit à la fin de son Mémoire (*a*), que les chaleurs, quoique tardives à se faire sentir, ont un peu ralenti les ravages de l'épidémie dont il donne la description; et puis il ajoute: *La constitution humide et molle étant encore entretenue par des pluies insolites dans ce pays.... Par le silence du vent du nord, il est à présumer que l'été offrira des fièvres rémittentes-putrides, et des fièvres intermittentes, auxquelles plusieurs saisons vicieuses semblent avoir prédisposé*, et il promet d'en donner par la suite des détails dans le Journal de médecine. Ainsi, d'aprés le propre aveu de M. *Ramel*, les observations météorologiques ne sont pas inutiles, puisqu'elles

(*a*) Journ. de médec. dèja cité, pag. 198.

lui donnent lieu de prévoir les maladies qui pourront survenir dans les saisons suivantes. Le médecin pourra donc connoître le caractère prédominant, même dans les maladies intercurrentes, qui participent presque toutes de la nature de l'épidémie régnante, il dirigera en conséquence avec plus de certitude son traitement; enfin, il suivra la marche que nous a tracée *Hippocrate* dans ses épidémies, ainsi que le fait M. *Ramel* lui-même, tout en déprisant les observations météorologiques, et assurant qu'elles sont inutiles, et quelquefois dangereuses.

D'après cela, nous allons continuer notre travail sur la constitution des saisons, et sur les maladies auxquelles elle peut avoir donné lieu, ou au moins contribué.

A la suite d'un printemps, en général froid et souvent humide, nous avons eu un été presque toujours sec et fort chaud, au point que la campagne, sur la fin, a beaucoup souffert de la sécheresse, et que les rivières ont manqué de la quantité d'eau nécessaire pour la navigation, et pour faire travailler les moulins; ce qui a causé une augmentation dans le prix de la plupart des

denrées, et principalement dans celui des grains et des farines. Ce n'est que vers le milieu de septembre, que le temps a commencé à se refroidir, et qu'il est survenu quelques ondées, qui même, pendant ce mois, n'ont point eu de suite. C'est ce que je vais examiner plus en détail.

Dans la première moitié de juillet, le temps a continué d'être frais, comme dans le mois précédent, il est tombé quelques pluies légères par intervalles; ce qui a duré jusqu'au quinze, que le temps beau et chaud s'est soutenu constamment, malgré quelques ondées, et qu'il s'est même vivement échauffé les derniers jours du mois.

Pendant le cours du mois d'août, le temps a presque toujours été beau et fort chaud, quoiqu'il y ait eu quelques orages le 10 et le 11. Tout le reste du mois a été beau et très-sec; le vent a constamment soufflé du nord au nord-est, rarement du sud-est; ce n'est que le 27 que le vent, variant du sud-ouest au nord-ouest, et soufflant violemment, nous a amené une pluie froide et un temps affreux le 28.

Mais bientôt le temps s'est remis au beau et à la chaleur, jusqu'au 4 de

septembre, que le vent du sud et sud-ouest a attiré des pluies fréquentes, mais chaudes; ce qui n'a pas duré, le vent étant retourné promptement au nord et à l'est jusqu'au 15, que le temps a continué d'être beau, mais beaucoup plus frais par un vent du nord : alors vers le milieu du mois, le temps s'est beaucoup refroidi ; il y a eu le 18 une pluie assez froide, accompagnée d'un vent du nord-ouest ; et enfin le nord-est ayant repris le dessus, le temps a été beau, mais la sécheresse et le froid ont continué jusqu'à la fin du mois.

D'après ce détail, il n'est pas étonnant qu'il y ait eu très-peu de malades, et aucune maladie régnante dans la ville pendant le cours de cet été, et que ce ne soit que vers le mois de septembre où le temps a changé, et a été variable, qu'elles aient recommencé à paroître.

Juillet.

En effet, pendant tout le mois de juillet il y a eu très-peu de maladies aiguës, à l'exception de quelques fièvres tierces peu rebelles, et de quelques apoplexies, suites de la chaleur vive, qui étoit survenue subitement. La

plupart de ces dernières ont été suivies de paralysies. J'ai même eu occasion de voir presque dans le même temps deux personnes affligées subitement de paralysies sans apoplexie précédente, et sans perte de connoissance. Une de ces malades, traitée par l'électricité sous la conduite de M. *Mauduit*, notre confrère, a gagné considérablement, et est parvenue à pouvoir marcher seule. Probablement elle auroit parfaitement guéri, si l'ennui ne lui avoit pas fait cesser trop-tôt l'usage d'un secours, qui lui réussissoit plus vîte que nous n'aurions osé l'espérer.

Mais, si ces maladies aiguës ont été peu fréquentes pendant le cours de ce mois, il n'en a pas été de même des maladies chroniques, et sur-tout de celles de poitrine. Pendant le froid humide du printemps, beaucoup de personnes avoient été attaquées de rhumes et de catarrhes. Ces premières incommodités ont été cause que les uns ont été pris de crachemens de sang, tandis que les rhumes de quelques autres ont dégénéré en véritables phthisies ; en même temps, il régnoit quelques fluxions, sur-tout sur la gorge ou dans la tête, dont quelques-unes ont été

accompagnées de fièvre ; et dans les premiers jours du mois, le changement de saison a occasionné des attaques de goutte fréquentes, mais peu vives et peu douloureuses. Il n'en a pas été de même sur la fin du mois, temps où la forte chaleur, qui s'est fait sentir, a donné naissance à plusieurs hémoptysies et ophtalmies, et à quelques autres maladies aiguës, qui cependant n'étoient point dangereuses. Dans ce même moment, nous avons eu à traiter des catarrhes fort opiniâtres, surtout parmi les gens âgés ou cacochymes, des coqueluches chez les enfans, quelques fièvres éphémères, et des synoques simples de deux ou trois jours de durée.

Août.

La sécheresse, qui a régné pendant tout le mois d'août, et les grandes chaleurs qui l'ont accompagnée, ont occasionné à beaucoup de personnes des diarrhées, des vomissemens bilieux, et même quelques *cholera morbus.* Heureusement ces maladies ont cédé facilement à l'usage des délayans acidulés, suivis de quelques légers purgatifs : quelquefois, mais cependant rarement,

il a fallu recourir à l'ipécacuanha. Lorsque les sueurs, que la chaleur de la saison excitoit, se trouvoient supprimées par quelque imprudence, il survenoit des fluxions, sur-tout à la tête et sur les oreilles, des rhumes, dans lesquels la toux étoit sèche et opiniâtre, et quelquefois des fièvres éphémères prolongées pendant deux ou trois jours, avec une courbature universelle. Ces différentes maladies se terminoient par des sueurs abondantes, qu'il falloit soutenir, et qui suppléoient à la transpiration qui avoit été supprimée. Cependant quelques rhumes ont dégénéré en pulmonies. Plusieurs jeunes gens pléthoriques, et dont le sang étoit bouillant, ont éprouvé des fièvres inflammatoires, avec saignement par le nez. Leur langue étoit belle et nullement chargée; mais le sang qu'on leur tiroit étoit d'un rouge vif et brillant. Les saignées du pied et les boissons rafraîchissantes, ont terminé heureusement ces sortes de fièvres. Je n'ai vu dans le cours de ce mois, qu'une seule fièvre bilieuse-putride, encore n'étoit-elle pas accompagnée d'accidens graves; mais c'est dans ce temps qu'ont commencé à paroître les petites

véroles, dont le nombre a beaucoup augmenté le mois suivant, ainsi que nous le verrons dans un instant. Enfin, la grande chaleur et la sécheresse ont occasionné beaucoup d'incommodités plus ou moins graves, des érysipèles et des maux de gorge, les uns sans fièvre, les autres accompagnés de fièvre, beaucoup de clous et de dartres chez les jeunes personnes, tandis que les gens plus âgés éprouvoient des rhumatismes violens et inflammatoires, ainsi que sciatiques. Plusieurs personnes ayant été frappées d'hémiplégie ce mois-ci et le précédent, j'ai observé que chez presque tous la maladie avoit affecté le côté gauche; ce qui est contraire à ce que M. *Ramel* paroît avoir observé, lorsqu'il dit que la paralysie affecte de préférence les extrémités du côté droit (*a*).

Septembre.

La maladie, qui a le plus régné dans le mois de septembre, a été la petite vérole : on peut même dire qu'elle est devenue épidémique; elle a attaqué non-seulement les enfans et les jeunes

---

(*a*) Journal de Médecine, août 1791.

personnes, mais beaucoup d'adultes, même d'un âge assez avancé. Souvent discrète, quoique abondante, quelquefois confluente, elle n'a pas été mauvaise en général. Beaucoup de personnes n'ont éprouvé d'autres accidens que ceux qui accompagnent nécessairement cette maladie; et parmi un grand nombre de ces malades, je n'ai vu périr qu'une personne de cinquante-huit ans, qu'une goutte remontée, à laquelle elle étoit sujette, a emportée subitement du deuxième au troisième jour de l'éruption : du reste, la température de la saison étant la même que celle du mois précédent, on a vu régner les mêmes maladies. Les diarrhées ont été guéries sans faire usage du quinquina, quoiqu'on approchât de l'équinoxe d'automne. Enfin, on a vu plusieurs fièvres putrides, et même quelques fièvres malignes nerveuses. J'ai traité deux de ces dernières, dont une a été guérie, l'autre a fait périr un jeune homme le quarante-sixième jour de sa maladie. Dans ce même temps, j'ai été appelé pour une jeune dame, qui souffroit violemment d'un lait répandu. Cette dame, qui nourrissoit son enfant, avoit eu l'imprudence de se lever la

nuit, et de marcher nu-pieds dans sa chambre. Dès le lendemain, elle éprouva des gonflemens et des douleurs violentes, qui parcouroient les bras et les jambes, se portant principalement aux articulations. Après l'avoir fait boire et détremper, je lui prescrivis la tisane de Weiss, telle que nous l'avons reformée dans le temps, et le succès a été complet dans l'espace de douze à quinze jours de son usage, sans qu'elle ait interrompu sa nourriture.

Mais vers le milieu de septembre, le temps auparavant chaud et très sec, s'étant refroidi subitement, le nombre des malades a considérablement augmenté en peu de jours; beaucoup de personnes ont été prises de fièvres catarrhales, avec courbature et un point de côté, plus rhumatisant, qu'inflammatoire; mais qui leur ôtoit la respiration, quoique souvent il ne fût pas accompagné de toux. Une ou deux saignées au plus calmoient la douleur, et des sueurs quelquefois abondantes, qu'on aidoit par une infusion de fleurs de sureau, terminoient ces maladies, qui souvent ne passoient pas le quatrième ou le cinquième jour, mais se prolongeoient au plus jusqu'au sept ou au neuf. Les

rhumes et les fluxions ont aussi paru fréquemment sur la fin de ce mois, ainsi que les dartres, les érysipèles, différentes maladies de la peau, et quelques fièvres scarlatines, dans lesquelles le mal de gorge a été vif. J'ai eu aussi occasion de voir, pendant ce mois, un assez grand nombre de personnes attaquées de jaunisse.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES faites à Lille, au mois d'octobre 1791, par M. BOUCHER, méd.

Le temps, après le 4 de ce mois, a été nuageux et pluvieux, jusqu'au 22. Un coup de tonnerre, qui s'est fait entendre le 21, a ramené un temps serein. Le mercure dans le baromètre, qui, depuis le 5, avoit été observé au-dessous du terme de 28 pouces, s'est porté, le 28, au-dessus de ce dernier terme. Le 20 et le 21, il étoit descendu à celui de 27 pouces 3 lignes. Le 31, la liqueur du thermomètre est descendue à demi degré au-dessous de celui de la congélation.

Les vents ont varié, mais ils ont été le plus souvent au *sud*.

La plus grande chaleur de ce mois, a été de 12 degrés $\frac{1}{2}$ au-dessus du terme de la congélation, et la moindre chaleur a été de $\frac{1}{2}$ degré au-dessous de ce terme. La différence entre ces deux termes, est de 13 degrés.

La plus grande hauteur du mercure, dans le baromètre, a été de 28 pouces 5 lignes, et son plus grand abaissement a été de 27 pouces 3 lignes. La différence entre ces deux termes, est de 13 lignes.

Le vent a soufflé 4 fois du Nord.
4 fois du Nord vers l'Est.
1 fois de l'Est.
2 fois du Sud vers l'Est.
13 fois du Sud.
8 fois du Sud vers l'Ouest.
5 fois de l'Ouest.
3 fois du N. vers l'Ouest.

Il y a eu 19 jours de temps couv. ou nuag.
13 jours de pluie.
4 jours de brouillards.
1 jour de tonnerre.

Les hygromètres ont marqué de l'humidité après le 6 du mois.

Maladies qui ont régné à Lille dans le mois d'octobre 1791.

Les maladies, dans le cours de ce mois, ont été presque bornées à des rhumes et à des fluxions de poitrine, qui ont régné principalement dans le petit peuple, peu soigneux de se garantir des impressions des premiers froids : c'étoit dans quelques-uns la vraie péripneumonie avec des crachemens de sang. La négligence à faire usage des secours nécessaires dans le principe de la maladie, en a fait tomber un assez grand nombre

nombre dans la pulmonie : dans d'autres, il en est résulté des congestions dans la poitrine et des obstructions dans les poumons, d'où s'est ensuivi la langueur et la fièvre hectique. La fièvre putride-maligne n'étoit pas tout-à-fait éteinte. Nous avons eu occasion de traiter dans nos hôpitaux quelques personnes qui en étoient atteintes.

La présente saison fait ordinairement éclore des fièvres intermittentes. La tierce a effectivement dominé ce mois, ainsi que la double-tierce. Des fièvres continues ont participé de cette dernière espèce.

Nous avons vu quelques personnes attaquées de tuméfactions skyrrheuses du foie, auxquelles les remèdes administrés selon les règles de l'art, n'ont pas procuré les effets desirés ; et quelques-uns sont morts dans un état de langueur.

Fautes à corriger dans le cahier d'août 1791.

Page 175, ligne 6, *au lieu d'*externes, *lisez* extrêmes.
Page 222, ligne 14, 120, *lisez* 160.
Ibid. ligne 15, 160, *lisez* 120.
Page 227, ligne 12, dissolvant, *lisez* dissolvans.
Page 263, ligne 22, *supprimez l'y.*
Page 264, ligne 7, après fluide, *ajoutez* élastique.
Page 270, ligne 29, Perceval, *lisez* Percival.
Page 273, ligne 12, cassées, *lisez* casées,
Page 278, ligne 10, sis, *lisez* vis.
Page 283, ligne 16, reçu, *lisez* reçue.

Page 300, ligne 3, Atrasie, *lisez* Atrésie.
Page 307, ligne 22, chaux, *lisez* chaud.
Page 308, ligne 12, besoin, *lisez* besoins.
Page 320, ligne 1, physiques, *lisez* physique.
Ibid. ligne 17, Ludwid, *lisez* Ludwig.
Page 323, ligne 21, uster, *lisez* usteri.
Ibid. ligne 29, uster, *lisez* usteri.
Page 325, ligne 9, Tunberg, *lisez* Thunberg.
Page 329, ligne dern. *au lieu d'*uster, *lisez* usteri.

TABLE.

TABLE

DES VOLUMES

LXXXVI-LXXXVII-LXXXVIII-LXXXIX

POUR L'ANNÉE 1791.

AVERTISSEMENT POUR LA TABLE DES MATIÈRES.

Les renvois sont faits par le numéro *que porte l'article qu'il faut trouver sous le mot auquel on renvoie.*

Les chiffres romains *placés à la fin de chaque article, marquent les volumes, et les* chiffres arabes *qui suivent, marquent les pages où sont contenus les articles qu'on cherche.*

Les intitulés des pièces, *insérées en entier, ne sont précédés, ni suivis d'aucun signe. Les* intitulés des livres *sont suivis d'un* A, *pour ceux qui ont été simplement annoncés; et d'une* N, *pour ceux dont on a fait une notice.* Les articles de rapport *sont précédés d'une* *.

On appelle articles de rapport, *les articles qui indiquent tout ce que le Journal offre d'important à faire remarquer, quoique cela ne soit énoncé ni par les intitulés des pièces insérées en entier dans le Journal, ni par les intitulés des livres.*

Les Académies, Colléges, Facultés, Sociétés, &c. *se trouvent sous le titre* ACADÉMIE, *rangées par ordre alphabétique des villes où sont situés ces différens établissemens.*

On a placé sous le titre TOPOGRAPHIE, *tous les articles topographiques; et sous le titre* MATIÈRE MÉDICALE, *tout ce qui concerne les* eaux minérales.

On a placé sous le titre HYGIÈNE *et* MALADIES, *tous les autres articles concernant les différentes* régions, villes, &c., *et concernant les affections désignées par les Auteurs sous les mots* santé, *ou* maladies des gens de lettres, gens de mer, gens du monde, navigateurs, voyageurs, &c.

TABLE DES MATIERES.

BOTANIQUE, *v.* Prix, 5.

1. corollaire à la philosophie botanique, N. lxxxvj-303.
2. philosophie botanique, N. lxxxvj-468.
3. dissertations physiques, médicales & botaniques, N. lxxxvj-470.
4. * élémens d'agrostographie, lxxxvj-476.
5. recueil concernant la botanique, la chimie, N. lxxxvij-145.
6. élémens de botanique, N. lxxxvij-148.
7. observ. de botanique, N. lxxxvij-468.
8. choix d'opuscules de botanique, N. lxxxviij-325.
9. *prospectus* d'une collection de tous les végétaux connus jusqu'à présent, A. lxxxviij-331.
10. systême sexuel de *Linné*, N. lxxxvj-469.
11. genres de plantes, & leurs caractères naturels, N. lxxxvij-321.
12. *analyses florum è diversis plantarum generibus, omnes externas partes demonstrantes*, N. lxxxviij-321.
13. *icones plantarum medicinalium*, N. lxxxviij-493.
14. collection de plantes sèches, N. lxxxix-146.
15. * sur la scintillation des fleurs, lxxxix-271.
16. botanique *angloise*, N. lxxxviij-322.
17. catalogue des plantes d'*Herrenhausen*, N. lxxxviij-322.
18. *hortus regius pænormitanus*, N. lxxxvij-469.
19. nouvelle édition de plantes de la *Suisse*, lxxxviij-331.
20. dissertation sur les plantes qui nuisent aux bleds, N. lxxxviij-314.
21. nomenclature des *champignons*, N lxxxvj-305.
22. * sur l'origine & la formation des *champignons*, lxxxvij 97.
23. histoire des *champignons*, N. lxxxvij-322.
24. sur les diverses espèces de plante, nommées *ipecacuanha*, lxxxvij-404.

2. traité ſur la prétendue inclinaiſon de la matrice, N. lxxxvj-293.
3. groſſeſſe fauſſe ; obſervation ſuivie de recherches ſur les corps membraneux & véſiculaires, lxxxix-359.
v. Hydropiſie, 7.

Accouchement.

4. choix des meilleurs écrits ſur les accouchemens, N. lxxxviij-120.
5. archives pour l'art des accouchemens, N. lxxxviij-121.
6. inſtruct. ſur les accouchemens, N. lxxxviij-295.
7. archives ſur l'art des accouchemens, N. lxxxviij-296.
8. le médecin accoucheur, N. lxxxix-130.
9. *de curâ quâ res publica proſequi debeat rem obſtetriciam*, N. lxxxvij-310.
10. utilité & commodité d'un fauteuil pour accoucher, N. lxxxvij-454.
11. *de præcavendâ interfeminei dilaceratione*, N. lxxxvij-409.
v. Chirurgie.
v. Prix, 18.

Difficiles.

12. * que faut-il faire quand la tête d'un enfant ſe trouve enclavée, lxxxviij-125.

Opération céſarienne; v. Juriſprudence médicale, 7.

Tardifs.

13. * hiſtoire d'une groſſeſſe de quarante-cinq ſemaines & quelques jours, lxxxviij-122.

Couches & ſuites de couches.

14. * délivrance d'un placenta à moitié châtonné & corrompu, lxxxviij-126.
15. épidémie qui régna à Londres parmi les femmes en couche, en 1787 & 1788, lxxxvj-31-166.

Fievre puerpérale, v. Fievre, 22.

Insectes.

HÔPITAUX.

3. ſur l'efficacité de quelques médicamens, N. lxxxvj 461.

Règne animal.

Sangſues.

4. * ſangſue médicinale, lxxxvj-472.

Règne minéral.

Eaux.

5. avertiſſement concernant des eaux minérales, lxxxvj-489.

Amphion.

6. *analyſe des eaux d'Amphion, lxxxvij-96.

Bath.

7. effets médicinaux des eaux de Bath, N. lxxxix-137.

Conturſi.

8. eſſai des eaux minérales de Conturſi, N. lxxxvj-462.

Antimoine.

Kermès, *v.* Poitrine, (*maladies de la*) 1.

Tartre ſtibié, *v.* Fièvr. 17.

Mercure.

9. des remèdes mercuriels & de leurs principales vertus, N. lxxxviij-312.

v. Rhumatiſme 1. Vérole, 13.

Règne végétal.

10. des plantes indigènes les plus utiles, N. lxxxvij-131.

11. nouvel herbier de famille, N. lxxxviij-313.

Anguſtura.

12. obſ. ſur l'écorce d'anguſtura, lxxxix-202.

v. Douleurs, 1. Fièvres, 23.

Arnica, *v.* Contuſion.

Baume.

13. * remarq. ſut l'opobalſamum, lxxxvj-473.

3. * quelle est l'influence de la morale des gouvernemens sur celle des peuples ? Prix proposé par l'Académie de Dijon, lxxxviij-161.
4. * les fièvres catarrhales sont aujourd'hui plus communes, les inflammatoires très-rares, les bilieuses moins communes ; Quelles en sont les causes ? Prix proposé par l'Académie de Dijon, lxxxviij-159-lxxxix-309.
5. * examen de la famille des plantes étoilées : prix proposé par l'Académie de Lyon, lxxxvj-314.
6. * quelles sont les causes de l'ascension de la sève dans les arbres au printemps, & celles de son renouvellement dans le mois d'août ou de juillet, suivant le climat. prix proposé par l'Académie de Lyon, lxxxvj-317.
7. * description géographique & minéralogique du département du Rhône & Loire : prix proposé par l'Académie de Lyon, lxxxvj-321.
8. * existe t-il des inflammations lentes ou chroniques ? Quels en sont les symptômes & le traitement : prix proposé par la Société royale de médecine de Paris, lxxxvij-155.
9. * topographie de divers endroits, couronnée par la Société roy. de médecine de Paris, lxxxvij-156.
10. * déterminer la nature du pus, & en indiquer les signes, sur-tout dans les maladies de poitrine : prix proposé par la Société royale de médecine de Paris, lxxxvij-157.
11. * déterminer par des expériences exactes la nature de l'humeur qui sort par la voie de la transpiration insensible : prix proposé par la Société royale de médecine de Paris : lxxxvij-158.
12. * déterminer les bons & les mauvais effets des différentes espèces de son, considéré come aliment, ou comme médicament dans la médecine des animaux : Prix proposé par la Société royale de médecine de Paris, lxxxix-153.
13. * quels sont, dans les affections de poitrine,

les cas, le lieu, le temps où l'on doit appliquer les exutoires : prix proposé par la Société royale de médecine de Paris, lxxxix-153.

14. * prix proposé sur la nature du suc gastrique, son usage dans la digestion, les altérations dont il est susceptible, & les cas où il peut être employé comme médicament ; par la Société roy. de médecine de Paris, lxxxix-154.

15. * indiquer les moyens les plus efficaces de traiter les malades dont l'esprit est aliéné avant l'âge de vieillesse : prix proposé par la Société royale de médecine de Paris, lxxxix-155.

16. * mémoire sur la chaleur animale, la respiration & la transpiration ; couronné par la Société royale de médecine de Paris, lxxxix-156.

17. * déterminer la manière & la forme des instrumens propres à la cautérisation ? Dans quels cas, & avec quelles précautions on doit les employer ? Prix proposé par l'Académie de chirurgie de Paris, lxxxviij-145.

18. * prix sur l'art des accouchemens, décernés par l'Académie royale de chirurgie de Paris, lxxxviij-155.

19. * déterminer la meilleure forme des diverses espèces d'aiguilles, & décrire la meilleure méthode de s'en servir dans la réunion des plaies, la ligature des vaisseaux, &c. ; prix proposé par l'Académie royale de chirurgie de Paris, lxxxviij-156.

20. * donner la description des instrumens propres aux opérations qu'on pratique sur les parties dures ; indiquer la manière de s'en servir ? Prix proposé par l'Académie royale de chirurgie de Paris, lxxxviij-157.

21. * mémoire sur la médecine vétérinaire, couronné par l'école royale vetérinaire de Paris, lxxxix-323.

22. * mémoire sur la péripneumonie des bêtes à cornes, & sur la pourriture des moutons ;

Fin de la Table des Matières des quatre Volumes, année 1791.

AVERTISSEMENT

AVERTISSEMENT

POUR

LA TABLE DES AUTEURS.

Sous le nom de chàque Auteur, on trouve d'abord l'indication des articles qu'il a fournis à ce Journal; ensuite celle de ses livres. Les livres qui ne sont qu'annoncés, sont marqués par un A; *et ceux dont on a fait une notice, par un* N.

Le chiffre de la première colonne, indique le volume; le chiffre de la seconde, indique la page.

Les noms propres, que l'on ne trouve point avec la préposition de *ou* du, van *ou* von, *ou avec l'article* le, la, *se trouveront sans cette préposition, et sans cet article.*

Les articles concernant les ACADÉMIES, COLLÉGES, FACULTÉS, SOCIÉTÉS, &c. *se trouvent dans la Table des matières, sous le titre* ACADÉMIE.

Les articles anonymes se trouvent à la fin de la Table.

TABLE
DES AUTEURS.

VOLUME LXXXIX.

DÉCEMBRE, 1791.

JOURNAL DE MÉDECINE (*).

Le prix de la souscription d'une année pour recevoir ce journal, dont il paroît un cahier chaque mois, *franc de port*, est de 15 liv. MM. les Souscripteurs sont priés d'écrire leurs adresses en lettres ROMAINES, afin qu'on puisse les imprimer correctement. On continuera, comme ci-devant, de souscrire à Paris, chez CROULLEBOIS, libraire, rue des Mathurins, No. 32.

(*) Voyez *Mémoire sur un moyen de perfectionner l'art de guérir*, inséré dans le cahier de janvier 1790.

On s'adressera au même libraire pour se procurer *la collection entière* avec la *Table générale*.

On pourra remettre à MM. les Directeurs des postes la somme à faire passer à ce libraire. MM. les Souscripteurs auront soin de retirer une reconnoissance imprimée de MM. les Directeurs, qu'ils joindront à leurs Lettres d'avis.—On accepte aussi les Lettres de change à vue sur Paris.

N. B. Les Lettres non-affranchies concernant l'*abonnement annuel, la collection entière et la Table générale*, ne seront point reçues.

La correspondance médicale se fait toujours conformément à l'Avis inséré dans le cahier de janvier, pag. 2.

Annonces de livres.

Mémoire de médecine pratique sur les efforts, ou recherches sur les efforts, considérés comme principes de plusieurs maladies, tant aiguës que chroniques ; par M. *Balme*, D. M. médecin au Puy, departement de la Haute-Loire. Au Puy, de l'imprimerie de la Société typographique, 1791. Prix, 36 s. broché, et à Paris, chez *Croullebois.*

Projet de décret à rendre sur l'organisation civile des Médecins et des autres Officiers de santé ; par *Mathieu Géraud*, de la faculté de médecine de Paris. A Paris chez *Pyre*, rue de la Harpe, n°. 51 ; et chez *Croullebois*, rue des Mathurins, n°. 32. Prix, 24 sous broché.

Dissertation chirurgico-légale, dans laquelle l'auteur en justifiant la médecine et la chirurgie du reproche d'incertitude et d'insuffisance, discute d'après l'histoire des découvertes et des vicissitudes de l'une et l'autre science, et surtout d'après la pénurie et les dangers, l'impossibilité ou la cruauté de quelques moyens curatifs, s'il ne seroit pas nécessaire de rendre la condamnation des malfaiteurs plus utile à la société, en faisant subir à certains de ces malheureux des épreuves de physique, de médecine et de chirurgie, etc. etc. etc. Par un citoyen de Montpellier. A Montpellier, chez *François Picot*, place de l'Intendance ; et à Paris, chez *Croullebois*, rue des Mathurins.

Mémoire sur la nécessité d'établir une réforme dans les prisons et sur les moyens de l'opérer; suivi de la conclusion d'un rapport sur l'état actuel des prisons de Paris, lue à la séance publique de la société royale de médecine le 28 août 1791; par M. *Doublet*, médecin de Paris, ci-devant sous-inspecteur général des hopitaux, et des maisons de force. A Paris, chez *Méquignon* l'aîné, rue des Cordeliers.

Traité des maladies des voies urinaires. Première partie : des fonctions urinaires dans l'état de santé et dans l'état de maladie; par M. *Chopart*, chirurgien en chef de l'hospice du collége de chirurgie de Paris. A Paris, chez l'auteur, rue St. Martin n°. 139.

Tabula plantarum fongosarum, auctore J. J. PAULET *doc. med. paris. acad. med. madritens. Socio*, &c. *Parisiis è typographiâ regiâ*, 1791.

Catalogue de la bibliothèque de feu MM. *Lorry*, dont la vente commencera jeudi 15 de ce mois et continuera jusqu'au 31 janvier prochain, en leur maison rue des Poitevins n°. 3; in 8°. de 248 pages. A Paris, *J. G. Mérigot* jeune, libraire, quai des Augustins n°. 38.

Recherches des vrais principes de l'art de guérir; par M. *Fabre*, professeur aux écoles royales de chirurgie, &c. A Paris, chez *Méquignon* l'aîné, rue des Cordeliers. 1790; *in*-8°. de 582 *pages*.

FIN de la Table des Auteurs, 1791.

De l'imprimerie de P. FR. DIDOT jeune, 1791.